



H.5816
(1)

VOYAGE

Ex dono

D E

Don.

H. 5816

FRANÇOIS PYRARD

~~Carte~~

de Laual

~~Insérée~~

CONTENANT

La navigation aux Indes Orientales, aux Moluques & au Bresil : Les diuers accidens, aduentures & dangers qui luy sont arriuez en ce voyage en allant & retournant pendant DIX ANS de sejour.

Avec la description des pays, mœurs, loix, façons de viure, police & gouvernement : du trafic & commerce qui s'y fait, & plusieurs autres singularitez.

pas de

Barbot

PREMIERE PARTIE.

~~Plat. Am. de la partie principale~~

A PARIS,

Chez SAMVEL THIBOVST, au Palais en la galerie des Prisonniers.

E T

Chez REMY DALLIN, au mont S. Hilaire, rue des sept Voyes, à l'Image S. Hilaire.

M. D C. X V.

Avec Privilege du Roy.

MANIOC.org

Bibliothèque municipale de Bordeaux

VOYAGE

DE

FRANÇOIS PYRARD

de Laval

CONTINANT

la navigation aux Indes Orientales aux Molles
dues & au Brésil : Les divers accidents
peut-être & dangers qui lui sont arrivés



PREMIERE PARTIE

A PARIS,

Chez SAMUEL THIBOUT, au Palais
en la galerie des Personnes,

ET

Chez Remy DALLIN, au mont St. Eustache
vis-à-vis l'Image St. Eustache.

M. D. C. X V.

Par l'Ordre du Roy

FAP 52243



A

LA REYNE

MERE DV ROY.

MADAME,

C'est l'un de vos François, seruiteur
& subiect de V. M. lequel par la permission de
son Roy, l'inuincible HENRY LE GRAND,
s'estant embarqué dès l'an 1601. pour faire voya-
ge aux Indes, ayant pendant dix annees couru
diuerses fortunes, & par mer & par terre, &
apres un naufrage contraint d'y seiourner par
un si long-temps, presque tousiours près la per-
sonne des Rois du pays, & ainsi veu, cogneu &
remarqué plusieurs choses dignes de memoire:
Retourné qu'il est à sauueté, vient se ietter à vos
pieds, tant pour vous offrir la table de son nau-
frage, que pour rendre compte de sa nauigation
& seiour. Estant asséuré de bonne part, que

EPISTRE.

mis par escrit ce seroit chose où V. M. avec la
 cognoissance qu'elle a des arts & des sciences,
 desiruse d'en sçauoir & cognoistre tousiours
 dauantage, pourroit trouuer plaisir & conten-
 tement. Que si autrefois des Rois & grands
 Princes ont entrepris des nauigations, faict faire
 des voyages à grands frais, enuoyé des hommes
 expres aux pays esloignez pour le seul desir de
 sçauoir recognoistre & remarquer ce qui en
 estoit, telle cognoissance & curiosité estant
 vrayment Royale: Par mesme raison i'ay ap-
 pris que les subiects qui ont nauigé & faict tels
 voyages, c'est à leurs Rois & Princes qu'ils se
 doiuent adresser pour en faire leur rapport. Et
 neantmoins le discours de ce voyage rendu public
 & communiqué à tous, sous la faueur de vostre
 M^{te}, pourra seruir aux François, qui vou-
 droient cy apres entreprendre le semblable, com-
 me ils peuuent faire, & participer à l'usage com-
 mun de la mer, exposé à tous, sans en laisser ainsi
 qu'on faict la possession aux autres nations, qui
 en font comme un droit de domination, & sei-
 gneurie particuliere. Car voyans ce recit & tout
 ce qui est remarqué en iceluy, ils y pourront trou-

EPISTRE.

uer des aduis profitables, & mesmes recognoistre
 & iuger ce qui est de nos fautes & de nos Pilo-
 tes, sans quoy nostre voyage eust bien succedé.
 Ainsi ils pourront se rendre sçauans & aduisez
 par nos fautes, & de nostre dommage en tirer
 profit, y prenant instruction sans danger. La
 cheutte de l'un garantist celuy qui vient apres.
 Au demeurant le long seiour que i'ay faict aux
 Indes, plus peut estre que nul autre par cy de-
 uant, ny François ny d'autre nation, & mesme
 en diuerses regions & Royaumes, mesme à la
 Cour des Rois, m'a faict apprendre plusieurs
 choses, aucunes du tout incogneues, & nulle-
 ment touchees iusques à present, & autres non
 assez entendues, que i'ay simplement represen-
 tees, selon la pure verité de ce que i'ay veu &
 experimenté sans autre artifice. C'est doncques à
 V. M. MADAME, que ce discours est deu,
 à laquelle la France doit tout. Il ne se trouuera
 rien si admirable, ny aux Indes, ny par tout le
 monde, que ce que nous voyons maintenant, que
 la France de laquelle (apres un si detestable coup
 & malheur effroyable, dont toute la terre a esté
 estonnee) on n'attendoit que la ruine, soit main-

ÉPISTRE.

tenuë en une bonnasse & tranquillité si agreable par la sage conduite & prudence plus qu'humaine que V. M. y apporte; Mais ce n'est à moy d'entrer en si haute mer, ains seulement de supplier tres-humblement V. M. d'auoir agreable & receuoir de bon œil le seruice & le vœu du deuoir que vous offre, rend & presente celui qui est,

De V. M.

Le tres-humble, tres-obeïssant &
tres-fidelle sujet & seruiteur,

FRANÇOIS PYRARD.

TABLE DES CHAPITRES.

- CH. **R** Ecit du Voyage depuis l'embarque-
ment de S. Malo , iusques au Cap
de bonne Esperance. pag. 7
- II. Du Cap de bonne Esperance , & du Cap
des Aiguilles. Tourmente furieuse en la
coste de la terre de Natal. p. 31
- III. Abord en la baye de S. Augustin en l'isle de
S. Laurens: descente en terre, & du long
sejour. Description de l'isle, & des mœurs
& façons de faire des habitans. p. 44
- IV. Abord aux Isles de Comorre. Sejour à la
Rade, & rafraischissement fort commo-
de. p. 66
- V. Naufrage pitoyable du Corbin , où estoit
l'Autheur , sur les bancs des Maldives.
Comment les hommes se sauuerēt en vne
isle avec mille peines, & les miseres qu'ils
souffrirent. p. 80
- VI. De ce qui arriua aux hommes qui s'estoient
sauuez du Corbin , & les maux qu'ils
endurerent. p. 101
- VII. Venuë d'un Seigneur portant commission
à iij

T A B L E

*du Roy des Maldines en l'isle de Pain-
doué, qui emmene ne fin avec luy l' Au-
theur.* p. 124

VIII. *Arriuee de l' Auteur en l'isle de Male, où
il saluë le Roy. Execution à mort de qua-
tre François, pour s'estre voulu euader.
Arriuee de ses autres compagnons: & les
raisons qui empescherēt le Roy des Mal-
dines de les enuoyer en Sumatra.* p. 135

IX. *Grande maladie de l' Auteur, qui luy lais-
sa defascheuses incommoditez. Euaſion
de quatre Flamans, & de la disgrace du
Roy contre ceux qui resterent.* p. 148

X. *Descriptiō des isles Maldines, de leur situa-
tion, & des peuples qui les habitēt.* p. 171

XI. *De la religion des habitans des Maldines,
& des ceremonies qu'ils obseruent par
entr'eux.* p. 215

XII. *Suite de leurs ceremonies aux nopces &
mariages, & aux obseques & funerail-
les.* p. 257

XIII. *De la forme de leurs habits. De leur manie-
re de viure, Exercices ordinaires, & au-
tres coustumes particulieres qu'ils obser-*

DES CHAPITRES.

uent en leurs deportemens p. 278

XIII. *Forme du gouvernement de l'Estat, des Magistrats, de la Justice, & des loix.*

p. 337

XV. *Distinction du peuple, de la Noblesse, des grand offices & dignitez, & leur rang.*

p. 353

XVI. *Du Palais du Roy, description d'iceluy, De sa forme de viure, & des Reynes ses femmes.*

p. 346

XVII. *Des reuenus du Roy: De la monnoye: Du trafic & commerce des Maldives: & des marchandises qu'on en emporte, & qu'on y apporte.*

p. 382

XVIII. *Curiosité du Roy des Maldives: sa Genealogie: changement de l'Estat de ces isles: femmes du Roy, & autres choses arriuees là.*

p. 396

XIX. *Les Maldives quand peuplees, & de plusieurs choses memorables arriuees en ces isles & és enuironns durant le seiour de l'Autheur en icelles. D'un nauire de Tannanor, & de la fortune d'un Capitaine Malabare pres le Roy des Maldives,*

T A B L E

- Et de sa fin malheureuse. Aduentures du
 neuueu Et du beau-frere du Roy. p. 440*
- XX. *Aduentures Et accidens diuers de nauires
 és Maldines : Holandois arriuent, Iuif
 voyageur, Capitaine de Mogor, Et sa
 fortune, Et de quelques nauires perdus.
 p. 464*
- XXI. *D'un nauire Portugais pris Et perdu,
 Ambassadeur au Roy des Maldines,
 Nauire d'Aché, Naturel des Malayes,
 confession des Maldinois, Isle nouvelle
 descouuerte, Et autres euenemens. p. 492*
- XXII. *Iustices diuerses faictes pour adulteres, pail-
 lardises Et autres pechez, Humeur
 amoureuse des femmes Indiennes, Du
 grand Pandiare, Et de la resolution
 estrange d'un Mulasire. p. 511*
- XXIII. *De l'expedition du Roy de Bengale aux
 Maldines, Prise de l'isle de Male, Mort
 du Roy d'icelle, Et voyage de l'Autheur
 en Bengale, avec la description des isles de
 Malicut Et Diuanduron. p. 525*
- XXIV. *Du Royaume de Bengale Et des remar-
 ques d'iceluy. p. 546*

DES CHAPITRES.

xxv. Voyage en Calecut par Moutingué, Badara, & Marquaire, & du fameux Capitaine Cognialy. p. 562

xxvi. Arrivée de l'Autheur à Calecut. Description de ce Royaume, du Roy, des peuples, leurs mœurs, religion, & façons de faire. p. 596

xxvii. Suite de Calecut, Distinction du peuple, Brameny, Naires, Moucois, & des singularitez du país. p. 611

xxviii. Des Royaumes de Tananor, & Cochin: prison de l'Autheur & autres occurences. p. 681

xxix. Voyage de Cochin à Goa, Du Royaume de Cananor, & de l'Estat des Malabares. p. 714

Extraict du Priuilege du Roy.

PAr grace & Priuilege du Roy, il est permis à R E M Y D A L L I N Imprimeur & Libraire, d'imprimer ou faire imprimer, en tel caractere & volume qu'il verra bon estre, vendre & debiter vn liure intitulé, *Voyage de François Pyrard de Laval, Contenant sa nauigation aux Indes Orientales, aux Moluques, & au Bresil* : Et defenses sont faites à tous autres Imprimeurs & Libraires, d'imprimer ny faire imprimer, vendre ou distribuer ledit liure, sans le consentement dudit D A L L I N, & ce durant le temps & terme de six ans, à compter du iour & datte qu'il aura esté acheué d'imprimer, sur peine de confiscation desdits exemplaires & d'amande arbitraire. Donné à Paris le 23. Ianuier 1615. Et de nostre regne le cinquiesme.

Par le Conseil,

Signé,

L A M Y.



Exodo VOYAGE DE *don*
FRANÇOIS
masides PYRARD. *Barbot*



ABONDANCE de toutes sortes de biens que la France produit, & tant de graces que la bonté divine a si liberalement versé sur la terre, peut auoir esté cause que les François ont long temps negligé la marine. Ce qui ne leur est pas seulement arriué, mais à la plus part des peuples qui ont eu la moindre parcelle de ceste félicité. Car la terre les occupant assez, & leur fournissant fidèlement des biens à suffisance, ils n'auoient garde d'en rechercher d'au-

tres parmy les dangers de l'infidelité de la mer. Et au contraire on void que les nations, desquelles le terroüer estoit maigre, sterile, ou fort estroit, ont voulu moyenner leur recompense par la nauigation, par le moyen de laquelle ils ont non seulement suppléé à leur defect, mais aussi rendu leurs Villes riches & opulentes en toutes sortes. Aussi sont-ce ces peuples là, qu'on peut remarquer auoir excellé en l'art de la marine. Et neantmoins à dire vray, la France negligeant ce trafic, se priue d'une richesse que la nature luy offre, l'ayant apres tant d'autres biens, baignee de deux riches Mers, accommodee de plusieurs bons ports & haures, par le moyé dequoy elle peut auoir communication, traicter & negotier avec plusieurs peuples lointains d'un costé & d'autre, comme si elle estoit proche & voisine du Leuant & du Couchant & de toutes les contrees les plus esloi-

gnees. Ioint qu'il faut aduouier que c'est la plus noble & plus excellente sorte de negotiation, que celle de la Mer, qui va parmy tant de hazards enleuer les richesses & singularitez des autres terres, pour en enrichir son pays, & porter aussi ce dont il affluë à ceux qui en ont besoin. C'est d'oc se priuer de l'usage d'un de ses membres, & comme se couper l'un des bras. Nous en recognoissons à present mieux que iamaïs, & en ressentons les incommoditez. Parce que les François ayans negligé infinies belles occasions (que les Portugais & Espagnols à leur refus ont non seulement acceptees, mais aussi auidentement recherchees) sont maintenant contraints de prendre d'eux en destail, l'or, les espiceries & singularitez de l'Orient, au lieu qu'ils les eussent peu aller querir eux-mesmes & les departir aux autres. Aussi qu'à present les Espagnols & Portugaiz essayent d'asseruir

4 VOYAGE D'EAU
à eux seuls, les elemens communs à
tous, fermer la mer, & chasser par
toutes sortes de mauuais traicte-
mens les François & autres nations,
qui voudroient voyager & trafi-
quer sur les lieux. Cela meut princi-
palement vne compagnie de mar-
chans de S. Malo, Laual & Vitré, en
l'an 1601. de fonder le guay, chercher
le chemin des Indes, le monstrier aux
François, bref puiser à la source. Ils
equipperent d'oc pour cest effect deux
Nauires, l'un de quatre cens tonneaux
nommé le Croissant, l'autre de deux
cens nommé le Corbin, qui furent
mis en la conduite du sieur de la Bar-
deliere, bourgeois de S. Malo, & de
François Grout sieur du Clos-neuf,
Connestable dudit S. Malo, son Lieu-
tenant ou vis-Admiral, Capitaine du
nauire le Corbin. P'estois du nombre,
en sorte que non moins desireux de
voir & apprendre que d'acquérir des
biens, ie m'embarquay dans le Cor-

bin, l'un des deux nauires. Lequel
 ayant eu pire fortune que l'autre, &
 s'estant perdu, i'en suis en fin mira-
 culeusement rechappé après plusieurs
 miseres. De sorte que puis qu'il a plu
 à Dieu, contre mon esperance, me
 rendre sain & sauf en mon païs, ayant
 souffert tant de maux, couru vne in-
 finité de hazards, transporté non seu-
 lement en la plus part des regions
 maritimes, & des isles des Indes, cir-
 cuy le monde à peu pres, bref veu les
 quatre parties de la terre : mais aussi
 ayant demeuré par l'espace de dix ans
 entre plusieurs sortes de peuples, &
 cogneu par mon long séjour, leurs
 mœurs, loix & façons de faire, peut
 estre plus particulièrement (ce que ie
 puis dire sans vanité) qu'aucun non
 pas François, mais mesme Portugaiz
 ou Hollandois; l'ay pensé estre obligé
 de mettre par escrit ce que i'ay obserué
 de rare en vne si longue peregrina-
 tion, pour en faire part à ma patrie.

Aussi que ce recit pourra d'aventure
seruir, pour donner aduis & instru-
ction à ceux qui voudroient faire ce
voyage, d'euites les inconueniens où
ie suis tombé, ou bien que i'ay veu
aduenir à d'autres. Mesme afin que
cognoissant les defauts de nostre na-
uigation, & ce qui a esté cause de no-
stre perte, on puisse à l'aduenir l'en-
treprendre avec plus de circonspe-
ction.

CHAPITRE I.

*Recit du voyage depuis l'embarquement
de saint Malo, iusques au cap de Bonne
esperance.*

DONQ VES nous partismes de
S. Malo, à la faueur du vent
de Nordest, pour commen-
cer nostre voyage le 18. May 1601. &
n'estants encore qu'à neuf ou dix
lieuës, le mas de misene de nostre
vaisseau se rōpit & esclata à demy, qui
fut vn commencement de malheur.
Et lors nous tirasmes vn coup de ca-
non, pour en donner aduis à nostre
General, qui estoit dedås le Croissant,
& sçauoir de luy si nous deuions relas-
cher pour auoir vn autre mas : lequel
estant resolu de continuer nostre rou-
te, sans s'arrester à cette occasion, il
nous enuoya les Charpentiers de son
nauires, lesquels avec les nostres, ra-
coustrerent le mas au mieux qu'il leur
fut possible. Ce qu'il resolut de peur

de perdre le voyage, d'autant que tous les mariniers & voyageurs qui estoient dans le vaisseau auoient pris cest inconuenient bien que leger pour vn si mauuais presage, qu'ils disoient tout haut que si on relaschoit en quelque port de France, ils s'en iroient & abandonneroient le vaisseau. Pour moy ie n'ay iamais eu bonne opinion de nostre voyage depuis l'embarquement, non pas pour ceste rupture du mas fortuite, mais pour le mauuais ordre & le peu de police qui estoit dans nostre nauire : nulle pieté & deuotion, mais au contraire force iuremens & pariures, nulle obeissance aux chefs, toute rebellion, beaucoup d'indiscretion, tous les iours des querelles & batteries, & semblables vices.

Le 21. dudit mois nous recogneufmes neuf gros nauires Hollandois nommees hourques, qui se mirent en deuoir de nous saluer & faire honneur à la France : & de fait passerent au des-

sous du vent, qui est la plus grande
 submission qu'on puisse faire en mer,
 & tirerent chacun vn coup de canon:
 mais le canonnier de leur vis-Admiral,
 tira vn coup de canon à balle qui por-
 ta dans nostre nauire à trauers des
 voilles, & les rompit entierement. Ce
 qu'ayans recogneu, & craignans qu'ils
 ne voulussent cōmencer la guerre, no^s
 mismes nostre enseigne, pour donner
 aduis à nostre General de ce qui s'estoit
 passé, ce qui le fit arrester à l'instant, &
 par mesme moyen tous ensemble
 commenceasmes à bastinguer les na-
 uires de leurs bastingues tout à l'en-
 tour: qui estoient d'escarlatta rouge,
 & dessus les armes de France brodees
 de iaune doré, mettre les canons en
 pare & les charger tous à balle, nous
 armer & mettre en deffence chacun en
 son rang, le Capitaine à la poupe, & le
 Lieutenant à la proüe, & les quatre
 cantonniers avec leurs gens aux quatre
 coins du nauire. Cela faict nous ti-

rasmes deux coups de canon chargez à balle à trauers les voilles du nauire qui nous auoit attaqué , & les rompismes , pour scauoir ce qu'ils vouloient dire auparauant que de se battre tout à faict : mais eux ne se mirent aucunement en deffence. Nostre General qui estoit extremement bon de voilles & de gouuernail s'en alla droit au dessus du vent à toutes voilles vers l'Admiral des Hollandois , & tirant vn coup de canon à balle , luy commanda d'amener les voilles : ce qu'il executa promptement , bien estonné ne scachant rien de ce qui estoit arriué. Et lors en ayant esté aduerti , il fit venir son vis-Admiral pour en scauoir la verité , qui luy dist que l'vn de ses canoniers estât yure auoit commis cette faute par mesgarde. De sorte qu'on enuoya querir ce canonier , & l'Admiral le presenta à nostre General , le priant d'excuser ce qui s'estoit passé , & offrant de luy liurer le malfaicteur

pour en faire telle punition qu'il vou-
droit, ou la faire luy mesme à l'instant
& le faire pendre à la verge du mats.
Mais nostre General satisfaict pour ce
regard, dist qu'il n'en demandoit au-
cune satisfaction, au contraire pria
l'Admiral de pardonner au pauvre ca-
nonier. Je ne doute point qu'incon-
tinent apres il ne fust puny, car les
Flamens & Hollandois ne laissent ia-
mais les fautes impunies en leurs na-
uires, & gardent plus de iustice & de
police que nous ne faisons aux no-
stres. Ce qui est cause que leurs na-
uigations reüssissent mieux. En fin
nous nous departismes avec force ex-
cuses de part & d'autre. Ils nous dirent
qu'ils alloient aux Isles du Cap verd
querir du sel.

Le 3. de Iuin ensuiuant nous des-
couurismes les Isles Canaries, qui sont
en la hauteur de 28. 29. & 30. degrez
d'elevation du pole.

Isles du
Cap
verd.

Le 12. & 13. du mesme mois de Iuin, nous vismes les Isles du Cap-verd. Ces isles sont au nombre de dix, la premiere du costé de deça s'appelle *sainct Antoine*, la seconde *S. Vincent*, la troisieme *S. Lucar*, la quatrieme *S. Nicolas*, la cinquiesme *del Sal*, la fixiesme *De buena vista*, la septiesme *de Mayo*, la huietiesme *S. Tiago*, la neufiesme *de Fuego*, la dixiesme *Brauo*. Elles commencent à la hauteur de 20. degrez vers le Nord, allant tout de suite iusques à 14. vers le Sud. Les Portugais en habitent & cultiuent vne partie, les autres ne sont nullement habitees que de bestiaus, comme de cheures, qui y sont en grand nombre. Il y a abondance de fruiçts & de viures. La principale est celle de S. Nicolas, dont toutes les autres dependent; c'est le siege de l'Euesque, & de la iustice. La proximité du Cap-verd qui est en terre ferme à cinquante ou soixante lieues seulement, où les Portugais trafiquent

tous les iours d'esclaues Negres en grand nombre, faict que ces Isles sont fort frequentees pour ceste marchandise, qu'on meine puis après aux Indes Occidentales & au Bresil & mesme en Portugal. En l'une d'icelles appelee l'Isle de Mayo, se trouue si grande quantité de sel en rochers, que l'on en peut charger tāt qu'on veut, sans qu'il couste rien d'autant que ceste isle est inhabitee, & la charge & le transport en est fort facile. On voit en vne autre isle vne montaigne dont le sommet iette des flammes qui paroissent la nuit, & le iour font de la fumee: on l'appelle à cause de ce *isla del Fuego*. Isle de Mayo.
Isle del fuego.

Le 29. du mesme mois, nous nous trouuâmes en 5. degrez de hauteur, & recogneûmes l'estoille du Nord fort basse: & au mesme temps aperceûmes l'estoille du Su, ou Pole Antarctique, autrement appelee *la Croisade*, La Croisade. pour estre cōposee de quatre estoilles en forme de Croix, bien qu'elle en soit

estlongnee de 27. degrez. Mais toutes-
fois c'est la plus proche, à laquelle les
Pilotes se reglēt & prennēt la hauteur.
Au mesme lieu & en la mesme hauteur
on voit vne quantité estrange de pois-
sons, grands à peu-pres comme ceux
qu'on appelle mulets, qui ont des ailes
semblables à celles des chauue-souris:
par le moyen dequoy se sentans pour-
suiuis par les gros poissons ils se lancēt
hors l'eau, & volent assez long temps,
iusques à ce que leurs ailes soient se-
ches & n'ayent plus d'humidité. Aussi
d'autre costé quand ils sont en l'air, les
oiseaux marins dont on voit la aussi si
grande quantité que rien plus, leur
donnent la chasse & les prennent, s'ils
ne regaignent aussi tost la mer. Il en
tomboit beaucoup sur nos Nauires, &
depuis qu'une fois ils s'arrestent sur
quelque chose dure & où il n'y a point
d'eau, ils ne sçauroient plus se releuer:
cela nous seruoit d'un rafraichisse-
ment: car ce poisson est delicat & de

Poissons
volans.

fort bon manger. Mais c'est chose merueilleuse de voir en si haute mer & en ce parage si grád nombre de ces poissons que no⁹ en voiós par maniere de dire la mertoute couuerte: & mesme de gros comme bonites & albachores, dont nous preniós suffisamment pour la prouision du nauire, avec des lignes: & des marsouins, avec des harpons de fer attachez à des pieces de bois, & que nous leuions puis apres à force de bras. J'ay veu ces poissons volans par tout approchant de la ligne, tant deça que dela la Cap de bonne esperance, d'un costé & d'autre, soit du Nord, ou du Su.

Le 14. Iuillet nous aperceusmes la coste de Guinee, c'estoit la terre de *Sierria liona*. Nous pensió en estre loing de plus de cent lieues; mais à cause des calmes, les courants nous y auoient porté contre nostre gré. Nous recogneusmes les deux nauires que depuis nous trouuasmes au Cap de bonne es-

Guinee.

perance. Ceste coste est fort mal saine.

*Passage
de la li-
gne.*

Le 24. Aoust nous passâmes la ligne equinoctiale vers le Pol Antartique. car ce iour ayant pris la hauteur du Soleil à l'heure accoustumee, ce que les mariniers appellent *l'Observation*, il ne fut trouué aucune hauteur, tellement que par là on recogneut que nous estions sous la ligne. On prend la hauteur avec l'astrolabe, au Soleil, ou bien aux estoilles par le baston de Iacob, que les mariniers nommēt *l'Arbaleste*.

*Incom-
moditez
à passer
la ligne.*

Depuis les sept ou huiet degrez aprochans de la ligne du costé du Nord, & autant du costé du Su, on est fort incommodé de l'inconstance du temps & iniures de l'air. La chaleur est si violente & estouffante que rien plus: ce qui corrompt la plus part des viures, l'eau deuient puante & pleine de gros vers: toutes sortes de chairs & poissons se corrópent, mesme les mieux salez, le beurre que nous auions porté estoit tout liquefié en huile, la chan-
delle

*Chaleur
violente.*

delle de suif fonduë: les nauires s'ou-
 uroient aux endroits où ils ne trem-
 poiët point en la mer, la poix & le goi-
 drã se fôdoit par tout, & estoit presque
 impossible de demeurer dans le bas du *Incom-*
 nauire non plus que dans vn four. Il *moditez*
 n'y a rien de si inconstât que l'air: mais *des cal-*
 la c'est l'inconstance & incertitude *mes.*
 mesme: en vn instant il fait si calme
 que c'est merueille, & à demie heure
 de la on ne void & on n'entend de tous
 costez qu'esclairs, tonnerres & fou-
 dres les plus espouuâtâbles qu'on scau-
 roit s'imaginer, principalement quãd
 le soleil est pres de l'equinoxe, car lors
 on les remarque plus vehemens &
 plus impetueux. Incontinent le calme
 reuiet, puis l'orage recommance, &
 ainsi continuellement. Il se leue tout à
 coup vn vent si impetueux que c'est
 tout ce qu'on peut faire d'amener en
 diligence tous les voilles, & diriez que
 mats & verges se vont briser & le na-
 uire se perdre. Souuent on voit venir

Tourbil-
lons im-
petueux.

Pluye
fâcheu-
se.

de loing de gros tourbillons, que les mariniers appellent *dragons*; si cela passoit par dessus les nauires il les briseroit & couleroit à fonds. Quand on les void venir les mariniers prennent des espees nues & les battent les vnes cōtre les autres sur la prouë, ou vers le costé où ils voient ceste orage, & tiennent que cela l'empesche de passer par dessus le nauire, le destournant à costé. Au reste sous cest air les pluyes y sont fort dangereuses, car si vne personne en est mouillé & qu'il ne change prōptement d'habits; il est bien tost apres tout couuert de bubes & pustules sur son corps, & dans ses habits s'engendrēt des vers: tellement que cela donne beaucoup de peine à ceux qui ont des habits à changer, & cause bien du mal à ceux qui n'en ont point. Nous estions contraints de couvrir nos nauires de toille ciree, encore ne laissasmes nous d'auoir force peine. Il me seroit impossible de raconter par le menu toutes les extremi-

tez , trauaux , incommoditez & fatigues que nous endurafmes par l'espace de trois mois à cause de tels calmes & trauades, (car ainfi s'appellent ces bourrafques) bien plus que si c'eust esté en grand vent & meſme en tourmente, & les nauires s'en vſent auſſi toſt. Le nauire branſle & va chancelant tantost d'un coſté tantost de l'autre , à cause de la violence du grand loüeſme qui eſt en ces mers-là: mais lors du vent en pouppe les voilles tiennent le nauire ferme, & s'il eſt à la bouline, il ne panche que d'un coſté. Donc ces calmes eſbranlēt fort vn vaiſſeau, luy donnēt bien des efforts, principalement de ceux qui ſont grāds & chargez, & le plus ſouuent le fōt entr'ouuir tellement que par apres s'il ſuruiēt quelque tourmente il ne peut pas reſiſter longuement.

Le 29. d'Aouſt noſtre pilote qui eſtoit Anglois eſtāt monté ſur la hune, apperceut la terre de dix lieues loing,

ce qui nous resioit infiniment; par ce que nous auions besoin de faire eaue, & neantmoins ne scauions où prendre terre ne croyans estre tant abbatus vers la coste de Guinee, dont nous pensions passer loing de plus de cent lieues: mais les calmes & les courants nous auoient emportez. A l'instant de cette bonne nouuelle nostre Capitaine fist mettre l'enseigne sur le mats de misaine, d'autant qu'il n'appartient qu'au chef & General de la mettre sur le grand mats, & fit tirer vn coup de canon, pour aduertir le Croissant nostre General; avec lequel nous recogneusmes que c'estoit l'Isle d'*Anabon*. mais parce qu'il estoit desia tard nous ne nous auanceasmes pas plus outre, ains on tourna le cap en l'autre bande, c'est à dire la proüe d'un autre costé, & nous mismes à reculer pour arriuer seulement de iour & mouiller l'ancre en cette Isle, ce que les mariniers appellent *louuoyer*.

Isle
d'*Anabon*.

Le lendemain 30. ayans pris terre,

noustraiectasmes amiablement avec les Portugais qui sont seigneurs de l'isle, de sorte que nous fians en leur foy, & sur ce qu'ils auoient accepté quelques presens de nostre part, & nous auoient aussi enuoyé de leurs fruiçts, nostre General fist accoustrer son gallion, ou grand basteau, & y fist mettre quantité de vaisseaux pour auoir de l'eau, & des fruiçts & autres rafraichissemens, depeschant pour cest effe nombre de mariniers & soldats: mais avec eux six des principaux des deux nauires voulurent s'y aller rafraischir contre l'intention du General, qui toutesfois n'osâ pas les en empescher. *Descente en l'isle.* Descendus qu'ils furent en terre, les six principaux furent fort bien receus & recueillis par les Portugaiz, tellement que s'y fians entierement ils se laisserent cōduire où on les voulut mener, & enuoyerent les autres mariniers avec le basteau de l'autre costé de l'isle pour auoir de l'eau, comme il leur auoit esté con-

*Perfidie
des insu-
laires.*

feillé. Bien tost apres ces six de nos gens furent inuestis & attaquez par vn grand nombre de Portugais & d'esclaves Neigres tous en armes, qui auoient esté mis en embuscade; l'vn des six qui estoit Lieutenant du Corbin, nommé Thomas Pepin de S. Malo, se voulut mettre en deffence & de faict en blessa quelques vns: mais estant accablé de la multitude il fut blessé à mort & porté par terre; les cinq autres furent pris prisonniers. Aussi tost apres les Portugais renuoyerent le blessé aux nauires sur vn petit râteau de pieces de bois lices enséble, & pour le conduire laisserent aller vn Neigre qui seruoit nostre General, & qui auoit accompagné les six; mais incontinent que le blessé fut dans le nauire il rendit l'esprit. Le General fit tirer deux coups de canon pour aduertir les autres mariniers qui estoient de l'autre costé, de retourner s'ils pouuoient avec le basteau, & ne s'engager pas plus auant:

ce qu'ayans recogneu ils reuindrent
 promptement. Le iour d'apres les
 Portugais renuoyerent sur vn autre ca-
 reau (car ils n'ont point la d'autres na-
 uires ny vaisseaux) l'vn des cinq pri-
 sonniers, pour dire qu'ils estoient mis
 à rançon: laquelle fut en fin accordée
 de quinze cens croisées, & de vin, bis-
 cuit & poudre à canon, mousquets &
 autres hardes: moyennant quoy ils fu-
 rent deliurez les vns apres les autres à
 mesure qu'on payoit. Alors les Por-
 tugais enuoyerent quelques fruiçts &
 rafraichissemens, & dirent qu'on pou-
 uoit aller librement en leur isle en tou-
 te seureté; toutesfois nous ne vou-
 lusmes plus nous y fier, encore qu'eus-
 sions besoin de faire eaue. C'est pour-
 quoy nous allions la nuit bien armez
 en nos basteaux pour prédre de l'eaue:
 mais nous en prenions peu, parce que
 le ruisseau est en bas en vn vallon pres
 la mer, & ceux de l'isle ne voulans souf-
 frir que nous en eussions faisoient la

garde sur le haut des montagnes , & nous chargeoiēt à coups d'arquebuzes , & rouloient des pierres sur nous , tellement qu'il y faisoit fort dangereux. Ce que nous continuâmes pendant six ou sept semaines que nous fûmes à la rade. Nostre General fut cause en partie de ce malheur , parce qu'il ne voulut attendre la patache des deux navires Hollandois qui nous vouloiēt aborder à la coste de Guinee , car autrement nous eussions esté de compagnie bien forts d'hōmes & d'armes , & nous fussions emparez de l'isle fort aisement , veu le peu de personnes de resistance qui estoient en l'isle , & nous fussions bien rafraischis & faict provision d'eau. Et de faict les Hollandois nous dirent depuis au Cap de bonne esperance qu'ils y auoient esté : mais ils ne s'y fierent pas , & ne laisserent d'auoir par force de l'eau à suffisance , horsmis qu'ils y perdirēt deux de leurs hommes & six furent blecez. Ce pen-

dant au lieu du Lieutenant du Corbin qui estoit mort on y en mist vn autre, qui ne fut pas esleu sur le lieu, ayant esté nommé pour successeur des saint Malo par la compagnie, qui auoit pourueu à tous les officiers des nauires en cas de decés: affin de ne laisser cela à la discretion des nauigeans, ce qui eust peu causer quelque desordre. En quoy est à remarquer que celuy qui hausse de grade & change d'office n'augmente pas en gages, & n'en a pas plus qu'il en auoit auparauant: d'autant que les gages du mort courent tousiours iusques au retour, & sont payez à la veufue, enfans ou heritiers, tout ainsi qu'es'il viuoit. Au reste ceste isle est à vn Seigneur Portugais, auquel le Roy d'Espagne la donnee; les autres Portugais qui demeurent là sont ses facteurs & agens: tout le peuple de l'isle luy est esclau, & en fait grand trafic tant en Espagne qu'aux Indes Occidentales, & en tire tous les ans vn cer-

*Descri-
ption de
l'isle
d'Ana-
bon.*

tain nombre, selon qu'ils ont multiplié. Ils sont tous Neigres, & vont nuds hommes & femmes, fors qu'ils couurent de cotton leurs parties honteuses; les femmes portēt leurs enfans sur le dos & les allaitent par sur l'espaule: leurs mammelles estans si longues que les enfans les peuuēt prendre & succer par derriere. Ceste isle est située sous la hauteur d'un degré & demy du costé du midy, a detour enuiron de cinq à six lieues; elle est haute, montagneuse, & couuerte de bois, la rade est au Norouest fort dangereuse à cause des basses & des roches. Il y croist beaucoup de fruiçts, comme oranges, bananes qui leur seruent de pain, cocos qui leur fournit de vin, succe en roseaux, des ananats, d'autres fruiçts qu'ils nomment *Pana-na*, comme aussi du ris & du mil, Il s'y cueille quantité de cotton, qui est le seul reuenu de l'isle, la pescherie y est fort abondante & de bon poisson, ce

qui nous fournissoit vn grand rafraichissement. A vne lieuë & demie d'Anabon il y a vne petite isle qui est toute bruslee, & n'y a nulle verdeur : mais elle est si couuerte d'oiseaux quel'on ne sçauroit presque marcher en aucun endroict qu'on ne marche dessus. On les nomme *Pingui*, & sont vn peu plus gros que nos pigeons, & quasi de mesme plumage, au reste de fort bon goust & bons à manger. Nous en mangions quantité, allans tous les iours en ceste petite isle pour nous promener & pour en prendre; L'vn des nostres qui auoit esté recogneu Lieutenant du Corbin, au lieu du deffunct, courant apres ces oiseaux tomba entre des roches, & se rompit la iambe : encore y eut il bien de la peine à l'en tirer.

Ayans donc seiourné à la rade de ceste isle l'espace de six sepmaines, le 16. Octobre nostre General com-
 manda de leuer les ancres, de mettre

*L'Isle de
sainte
Helai-
ne.*

les voilles au vent, & de prendre la route de sainte Helaine, à raison que nous n'auions sçeu nous rafraischir à commodité, & que nous commençons à auoir des malades du scurbut. Car ceux qui vont aux Indes ne la vont ordinairement chercher, d'autant que les vents n'y sont pas propres, & c'est vn grand hazard de la pouuoir rencontrer, mesme nostre Pilotte disoit qu'il n'entreprendoit pas de nous y adresser certainement: Mais toutesfois le 17. de Nouembre heureusement nous recogneusmes à l'aube du iour l'isle S. Helaine, situee sous les 16. degrez vers le pole Antartique, six cens lieuës du Cap de bonne esperance. Nous trouuâmes sur l'autel de la Chapelle plusieurs billets, qui donnoient aduis que les nauires Hollandois y auoient passé. On pensoit trouuer là du bois pour refaire nostre mats de misaine: mais il n'y en a point de propre à mettre en œuure. Le seiour que nous fîmes en

ceste isle fut de neuf iours; ce qui seruit grandement à nos malades, d'autant que les eaux y sont fort salubres, & l'air fort pur & fort sain; aussi que nous nous y rafraischismes de toute l'eau dont nous auions besoin.

Le 26. Nouembre 1601. nos malades ayans recouuert santé, nous leuâmes les ancres & fîmes voile suiuan nostre route vers le Cap de Bonne Esperance.

Trois iours apres nous doublâmes les *Abroilles*. Ce sont des bancs & escueils vers la coste du Bresil, sous les dix-huict degrez de hauteur de la ligne equinoctiale, ils durent enuiron soixante & dix lieues de longueur, les Portugais les appellent *abrolhos*, qui veut dire ouurir les yeux, parce que ces escueils sont fort dangereux, & est bien besoin d'y auoir l'œil & d'y prendre garde. Car qui ne pourroit les doubler & qui s'iroit embarasser dedans, il seroit fort difficile d'en sortir: & en-

Cap des
Abro-
illes au
Bresil,
difficile
à doub-
ler.

core qu'on en peust sortir le voyage feroit perdu, & faudroit relascher d'où on est party. Ce qui est cause que les nauires qui vont aux Indes pour s'en esloigner tombent trop auant de l'autre costé vers la Guinee, où l'air est fort mal sain, & où il se trouue tant de calmes & de courants que le plus souuent les vaisseaux se perdent, ou beaucoup de personnes languissent & meurent de maladies fascheuses. Et pource c'est la dexterité des bons pilottes, de n'approcher par trop de la coste de Guinee, & aussi de ne s'aller pas ietter dans les bancs des abroilles vers le Bresil: mais de prendre bien leur mesure, auquel cas il y a assez d'espace: car on conte enuiron mille lieues de la coste d'Afrique à celle du Bresil. Donc ayans doublé ces escueils, nous fismes resiouissance, on crea au fort vn Roy pour commander pendant la feste, & on distribua à chacun vne pinte de vin plus que l'ordinaire; Ce fut à l'imita-

tion des Portugais qui en vsent ainfi, comme on a tousiours accoustumé d'imiter plustost les mauuaises coustumes que les bonnes & louables. Car de moy ie n'approuue nullement telles festes & banquets sur la mer, qui ne vont qu'à consommer le vin & les victuailles du nauire, & à enyurer les mariniers, qui puis apres n'en font pas leur deuoir, outre les querelles & batteries qui en naissent.

CHAPITRE II.

Du Cap de Bonne esperance, & du Cap des Aiguilles. Tourmente furieuse en la coste de la terre de Natal.

 E PENDANT nos nauires ne laissoient pas tousiours d'aller leur route vers le cap de Bonne esperance, que nous cōtinuassmes les iours suiuians, tant que nous aperceusmes les signes par lesquels on cognoist qu'on approche du Cap. Car à cinquante ou soixante lieues pres flottent

*Signes
pour re-
cognoi-
stre le
Cap de
bonne es-
perance.*

des troncs de roseaux en grand nōbre, chascun d'environ neuf ou dix plus ou moins, se tenans tous ensemble par le pied; on les nomme *trombas*: comme aussi vne multitude d'oiseaux blancs tachetez de marques noires, que les Portugais appellent *mangue de velous*.

Le 27. Decembre 1601. sur le minuiet, qu'il faisoit grand vent avec pluie, la nuit estant fort obscure nous nous trouuâmes fort pres de terre, & n'eust esté vn marinier qui l'aperceut d'auenture, nous nous fussions perdus: pour estre la mer en cest endroict fort grosse & orageuse, ioint qu'il y a de grands rochers qui s'auancent en la mer. Tellement qu'aussi tost que le marinier se fut escrié on vira les voilles & le nauire pour remettre en mer, & fut tiré vn coup de canon pour aduertir nostre general. Au point du iour il fut remarqué que nous auions passé le Cap de bonne esperance, & que c'estoit celuy des aiguilles que nous voyons;

Passage
du Cap.

Cap des
aiguilles.

voyons. Ce cap des aiguilles s'auance en mer plus auant que celuy de bonne esperance de quinze lieües, & est situé sous la hauteur de trente cinq degrez de la bande du Su. On le nomme Cap des aiguilles, parce qu'au droict d'iceluy les compas ou esguilles demeurent fixes, & regardent droictement le Nort, sans decliner vers l'Est ny l'Ouest; & l'ayant doublé les aiguilles commencent à noroister. Ce iour nous recogneusmes deux nauires Hollandois & vne patache, qui sortoient d'une baye qui est au Cap des aiguilles, & s'appelle *Baya sardeigna*, ou ils s'estoiët rafraischis. Il nous fut pourtant impossible de nous aborder l'un l'autre de tout le iour, à cause du vent, & que la mer estoit si grosse & furieuse que rien plus; neantmoins leur moyen nauire à toute peine vint vers nous à val le vent, & nous dist de loing qui ils estoient. Mais le lendemain nous nous abordasmes: & les deux iours suiuaus

nous nous visitâmes & festoyâmes les vns les autres en grand' amitié. C'estoient de fort petits nauires qui estoient de Camfer en Zelande, leur General s'appelloit *Spilbert*. Ils nous dirent que c'estoit eux que nous auions apperceus à la coste de Guinee. Nous leur donnâmes vne grand' voile dont ils auoient besoin, & en cōtrechange ils nous donnerent deux perrieres ou petits canons de fer. Ils alloient aussi aux Indes, de sorte que nous eussions bien desiré de faire le voyage en leur compagnee. Ce que nous ne peûmes à cause qu'il leur failloit aller passer entre la terre ferme & l'isle de saint Laurens, pour trouuer leurs compagnons qui les y attendoient & leur auoient donné le rendez-vous. Notre intention estoit tout au contraire de passer par le dehors de ceste isle: & pource nous nous quittâmes, & prîmes congé les vns des autres avec plusieurs canonades. Ce fait prîmes no-

estre routte par le dehors de l'isle saint
Laurens.

Le 6. de Ianuier 1602. il felleua vne
tourmente violente, pour laquelle il
nous conuint baïsser les voilles, & l'un
de nos mariniers qui estoit de S. Malo
tomba en la mer, & nous fut impos-
sible de le sauuer; son compagnon se
vouloit ietter apres si on ne l'eust re-
tenu: mais ie croy que c'estoit plustost
parce qu'il auoit trop prins de vin que
par affection car les gens de mer n'ont
pas beaucoup d'amitié. Du long de
ceste coste nous voyons toute la nuit
force feux sur le haut des montaignes.
Continuans donc nostre voyage, nous
passasmes sans aucune tourmente la
terre de Natal, qui est en la coste d'Æ- *Coste de*
thiopie: chose inaccoustumee, à cause *la terre*
qu'il y a continuellement des tour- *de Na-*
mentes violentes, depuis les 33. degrez *tal, ora-*
iusques à 28. *geuse.*

Le 30. Ianuier estans en la hauteur de
vingtfix degrez, nostre General de-

manda à son pilote de quel costé nous estions de l'isle saint Laurens, qui fist responce que nous estions dehors, & neantmoins cela n'estoit pas, & estions entre la coste d'Afrique & l'isle contre nostre intention. L'ignorance du pilote en fut la cause, & aussi que nous nous amusâmes trop avec les nauires Hollandois, tellement qu'ayans la bonasse, nous laissions aller les nauires à leur volonté, portans la pluspart des voilles bas; & eux plus fins que nous tenoient tousiours leur route, aprochans de la coste d'Afrique; & nous les suiuiens. Nostre General se doutant de ce qui en estoit, demanda à voir la terre de l'Isle pour en estre asseuré: Mais apres auoir nauigé deux iours & deux nuits sans la voir, il commanda de mettre le cap en l'autre bande. Ce qu'estant fait nous alâmes iusques au quatriesme iour de Feurier que nous commençâmes à voir l'isle saint Laurens par le

costé de dedans, dont nostre General fut fort en cholere contre le pilote. Incontinent il commanda de ressortir du dedans, & de retourner par la coste de dehors, pource qu'il craignoit ne pouuoir passer à cause des vents contraires qui s'y trouuent ordinairement, en la saison où nous estions pour lors.

Le 7. de Feburier 1602. repassans la coste de la terre de Natal pour aller par dehors de l'isle saint Laurens, & que nous auions heureusement passée sans inconuenient, il se leua tout à coup vne furieuse tourmète du vent de Sur-
Tour-
mète fu-
ricuse.
 oest; lors que nous ne nous en doutions pas, au contraire des Portugais qui passans en ceste hauteur, se preparerent à receuoir ces tourmentes, & y pouruoient de bonne heure. Nostre gallion auoit esté mis hors pour enuoyer quelqu'un à bord du Croissant, pour conferer de quelques affaires que nostre General & nostre Capitaine

auoient ensemble pour le fuiet du voyage, & n'y auoit pas vn moment que i'en estois reuenu, apres auoir visité quelques vns de mes amis qui estoient fort malades, entre autres vn ieune homme de nostre ville de Laual, que i'aymois fort. Tellement que ceux des nostres qui estoient à bord du General, voyans que la mer s'enfloit, se mirent dans le gallion ou basteau & s'en retournerent vers nous. Mais ils ne sceurent tant se haster: qu'à peine y eust-il moyen de les tirer, sinon que nous leur iettasmes vn chable, lequel ayant empoigne ce fut tout ce qu'ils peurent faire d'entrer à sauueté. Il fut pourtant impossible de tirer assez promptement le gallion, qui fut seulement lié & amarré le mieux qu'on peut avec vn gros chable, qui ne mist gueres à estre rompu, & le galion emply d'eau alla à fonds, sans qu'il y eust moyen de le sauuer, qui nous fut vne grande incommodité. Au de-

meurant i'estime qu'il est mal-aisé à ceux qui ne l'ont experimenté de concevoir l'horreur & la furie de ceste tempeste ; car ce que nous auions esprouué auparauant n'estoit que ieu au prix. Il faisoit si obscur en plain midy qu'on ne pouuoit voir le ciel, ny s'apercevoir l'un l'autre: nos deux nauires s'escarterent bien loing, & en vn instant nos voilles furent toutes deschiées & mises en charpi: la pluye & le vent si impetueux que donnant contre le visage, cela bleissoit & meurtrissoit comme des coups de verges, & les colets de nos chemises se deschirans nous coupoient la face, tellement qu'il falloit les arracher promptement. Les flots estoient si espouuantablement gros que vous eussiez dict que nostre nauire tantost s'esleuoit dans le ciel, tantost tomboit dans vne abyssme, & cependant estoit tellement agitté de costé & d'autre qu'il y auoit bien de la difficulté à se tenir dans le nauire, &

bien du peril sur le tillac. Car il venoit de si grands coups de mer, que quelques-fois d'un loüesme il entroit plus de vingt muits d'eau qui passoient par sus le nauire & sortoient en partie de l'autre costé: ce qui emportoit de violence tout ce qu'il rencontroit, & falloit bien se tenir sur le tillac. Le meilleur fut pour nous que nostre nauire estoit si bon & si renforcé qu'il ne s'ouuroit point par embas pour l'impetuosité de ceste tourmente, & ne faisoit point plus d'eau que de coustume. Toute l'eau qui y entroit venoit d'enhaut de ces coups de mer que j'ay dict, & des vagues qui passoient par dessus, & mouilloient non seulement les hommes qui estoient tant sur le tillac qu'au dedans à couuert: mais aussi toutes les prouisions & les hardes du nauire. Nous ne pouuions quasi suffire à vuider l'eau par les pompes, & nostre Capitaine y mettoit la main le premier. Il n'y eut rien qui ne fust

mouillé & gasté, ce qui nous donnoit bien de la fatigue, car durant les quatre iours & quatre nuits que dura la tourmente, nous fusmes continuellement mouillez d'eau sallee, & si apres il n'y auoit rien de sec pour changer. On ne mangeoit qu'un peu de biscuit avec vn peu de vin, n'y ayant moyen d'en pouuoir aprestre dauantage; De dormir ou reposer tant soit peu il n'en falloit point parler, pour lors tous ceux qui auoient du iugement songeoient en leur conscience : mais quant aux mariniers c'est à l'heure qu'ils iurent & blasphement dauantage. Au plus fort de la tourmente à l'heure de minuit, il fut question de couper le mastereau qui est sur la hune du grand mats : la forme de le couper c'est de trancher les hobans & cordages au dessous du vent, puis couper le mats à demy, & apres couper les cordages du costé du vent, il tombe lors de soy mesme sans faire mal à personne. C'estoit donc vne

penible besongne, veu la difficulté de se tenir à cause de la grande agitation du nauire. On y employa nostre maître charpentier qui estoit Hollandois l'un des bons charpentiers de mer qu'on puisse trouuer, aussi auoit-il les gages de deux & la portion de vin de deux : mais à la verité il trauailloit autant que trois. Avec toute peine il couppa le mastereau, pourtant il ne peut si bien se tenir qu'il ne cheust aual le vent comme le mastereau, & fut porté hors le nauire : miraculeusement toutesfois il rencontra la grande verge qui estant descenduë & liee en trauers, passoit en mer hors le nauire de neuf à dix pieds; où il y auoit encore quelques cordages, auxquels ce pauvre homme se prist, & les empoigna si bien qu'il y eut moyen de le sauuer, quoy que fort difficilement. Il nous pensa aussi arriuer vn grand malheur, ce fut qu'il y auoit quatre ou cinq gros canons de fer demontez, qui estoient liez & at-

tachez en bas sur le premier pont. Par la force de la tourmente ils se delierēt: mais Dieu permit qu'il y eut plusieurs personnes enbas qui les aperceuant y accoururent aussi tost, avec des lits & des sacs & autres hardes molles, qu'ils ietterent d'un costé & d'autre pour les arrester & les relier; autrement le moindre coup qu'ils eussent donné en roulant contre le bord du nauire l'eust enfoncé. Pendant ceste tourmente la boeste de nostre gouuernail se rōpit, qui nous fut vn grand inconuenient, parce que cela nous ostoit l'vsage necessaire du gouuernail. Nos pilottes & mariniers mesmes les plus anciens disoient qu'ils n'auoient iamais souffert vne plus violente tourmente, qui leur faisoit perdre tout iugement & resolution. Mais c'est qu'ils n'auoient pas experimenté la violence de la mer en ces endroits la, qui est ordinairement beaucoup plus grosse & plus orageuse qu'elle n'est ailleurs. Quant à moy i'en

ay souffert à mon retour d'aussi furieuses, sous la mesme hauteur : mais non pas en mesme parage.

CHAPITRE III.

Abord en la baye de S. Augustin en l'isle de S. Laurens: descente en terre & du long seiour. Description de l'isle, & des mœurs & façons de faire des habitans.

LA tourmente dura iusques à l'vnziesme dudit mois de Feurier ; Estant cessée nous estions en grand peine d'auoir perdu de veüe le Croissant nostre General. Ce qui nous affligea dauantage fut que nous aperceusmes vn grand mats qui flotloit sur la mer, croyans que c'estoit celuy du Croissant qui se fust perdu. Ioint que la pluspart des nostres fatiguez de la mer estoient malades & demy morts: sur cela le Capitaine mist en deliberation de sçauoir où il failloit aller pour prendre terre : il fut aduisé d'aller au plus pres, qui estoit en l'isle S.

Laurens. Et à l'instant nous prîmes nostre route pour y aller, quoy que nous fussions en crainte, parce que nous n'auions en nostre nauire aucun pilote ny marinier qui eust esté aux Indes.

Aprochans de l'isle de trente ou quarante lieuës nous vismes la mer changée; elle estoit iaunastre & fort escumeuze, couuerte de chastaignes de mer, de cannes, roseaux & autres herbes flottantes. En fin le 18. Feurier nous aperceusmes la terre.

Le 19. Feburier au matin nous posâmes l'ancre en vne baye qu'on appelle de S. Augustin, située sous la hauteur de 23. degrez & demy du costé du Su, sous le tropique du Capricorne, qui est fort grande & commode, ayant bon fonds tout de vaze & de sable. Sur le midy nous aperceusmes en mer vn grand vaisseau de fort loin. Au commencement estimans que ce fust vn nauire Portugais, nous nous mîmes en armes pour nous deffendre: mais

quand il s'aprocha plus pres, nous recogneusmes que c'estoit le Croissant, duquel nous auions esté separez l'espace de douze iours; il vint surgir pres de nous. Cela nous aporta beaucoup de ioye & de soulagement, sinon le voyant plus mal traicté que nous, en bien mauuais esquipage, fort ouuert, & ses hommes presque tous malades. Sur le soir nous aperceusmes vn autre nauire qui estoit sans mats & sans voilles, fors vne piece de bois plantee au milieu du nauire, & vn petit voile dont il faydoit. Il posa l'ancre à quatre où cinq lieues de nous, parce qu'il n'osoit aprocher: & fut enuoyé de leur part vne barque avec trois ou quatre personnes pour nous recognoître; qui aprocherent & vinrent à bord de nostre nauire. C'estoit l'vn des deux nauires Hollandois, que nous auions veus au Cap des Aiguilles, & qui auoit esté fort mal traicté par la tourmente. Incontinent la barque s'en re-

tourna donner aduis à leur Capitaine, qui vint aussi tost mouiller l'ancre auprès de nous. C'estoit vn nommé le Fort, fils d'un François de Vitré : mais nay en Hollande ; Il auoit esté desia aux Indes, & parloit bien la langue de Sumatra, & est mort en ce mesme voyage à Achen. On tient que le Roy d'Achen l'aymoit. Donc les trois nauires estans ensemble, nostre General, nostre Capitaine & le Capitaine Hollandois avec les principaux des trois nauires, se mirent à deliberer de ce qu'il failloit faire pour s'accommoder ; Suiuant ce qui auoit esté arresté par entr'eux, on alla choisir en terre vne place la plus propre qu'on peut trouuer pour descendre tous nos malades du scurbut, dont nous auions grand nombre en nos nauires, & les Hollandois pas vn seul. Le lieu ayant esté pris & marqué au pied d'une haute montagne, sur le bord de la riuere qui tóbe en ceste baye, on le ferma d'une

palissade de gros pieux de bois, plan-
tez & fichez les vns pres des autres, &
entrelassez de grosses planches d'arbres
bien fortes ; le tout defendu de tours
& bastions de mesme ouurage ; &
pour defendre ceste forteresse on y
porta quelques pieces de canon. Nous
ne pouuions en vser autrement, parce
qu'il ne se trouue point là de pierres
dont on peust se seruir à propos, & de
faire des fossez & remparts il n'y auoit
pas moyen, car c'estoit tout sable mou-
uant. On y descendit nos malades du
scurbut dont nous auions grand nom-
bre, & pour leur seureté on y enuoya
des hommes sains, avec harquebuses,
mousquets & autres armes, afin de
faire garde nuit & iour ; Et quant aux
Hollandois qui n'auoient pas vn seul
malade, ils ne se voulurent loger en
terre, seulement ils posèrent vne tente
à cent pas de nostre forteresse, avec
deux petites pieces de canon montees
pour leur deffence, & là ils enuoierent
de

leurs gēs pour trauailler à racoustrer & remaster leur nauire, les autres descédās en terre se messerēt parmy nous. Apres s'estre ainsi accommodez en toute diligence, on enuoya deux harquebuziers dans le pais pour le recognoistre. Lesquels s'estans vn peu aduancez en l'isle, aperceurent des habitans qui ayans peur d'eux s'enfuioient; toutesfois afin de ne les pas espouuanter, ils ne les voulurent suiure plus auant: mais s'en retournerent suiuant le commandement de nostre General. Ces habitans de l'isle ayans ainsi appris qu'il y auoit des nauires à l'ancre, & des estrangers en terre, vinrent quinze ou vingt en nombre, armez & accoustrez à leur mode, amenant seulement vne vache & vn mouton. Leur dessain estoit de nous recognoistre & sonder si nous traicterions librement avec eux, pour apres se resoudre s'ils voudroient trafiquer ou non. Tellement que s'estans approchez de nous, ils furent quelque

temps à nous entretenir par signes : car comme nous n'entendions pas leur langage, aussi ne faisoient-ils pas le nostre : puis s'en retournerent avec leurs deux bestiaux sans auoir voulu les troquer, quoy que nous leur eussions monstré plusieurs choses dont ils sembloient faire estat. Incontinent apres, (ayans comme il est à croire recogneu que nous estions de bonne foy, & que nous n'allions point par violence, puis que nous ne leur auions fait aucun outrage, & ne les auions pas suiuis) ils reuindrent & de prime abord nous donnerent leur vache & leur mouton, & nous leur donnasmes aussi des petits cousteaux, cizeaux, & choses semblables, dont ils tiennent compte. Ainsi nous fismes amitié les vns avec les autres, tellement que depuis pendant que nous y seiournasmes, de quatre en quatre iours infailliblement, ils venoient avec vn grand nombre de bestail & de vollailles,

qu'ils nous bailloient pour de la clin-
 quaille, & petites bagatelles de
 Flandre de si peu de valeur que rien
 plus: de sorte que pour deux iettons
 ou pour vne cuillier de cuire ou d'es-
 tain, nous auions vne vache ou vn tau-
 reau, ou trois brebis ou belliers, car ils
 n'ont ny bœufs ny moutons, & ne
 les sçauent chastrer. Mais vn iour
 entr'autres il arriua que le pilotté du
 nauire Hollandois, qui auoit au col
 son sifflet d'argent dont il se seruoit,
 s'aduança parmy ces Insulaires lors
 qu'on faisoit marché auec eux. Ils con-
 sidererent tant ce sifflet & en furent si
 amoureux, qu'en se soucians plus de
 nos broüilleries & marchandises de
 Flandre, ils ne voulurent plus donner
 de leurs bestiaux si on ne leur donnoit
 ce sifflet: si bien qu'on fut contrainct
 de l'achepter & leur bailler piece à
 piece, d'autant qu'il estoit pendu à
 plusieurs petits chaisnons, & nous
 fallut ainsi vendre tous les autres sif-

52. VOYAGE DE
flôts de nos nauires. Cela nous r'enche-
rit les viures, & la vache ou taureau qui
pouuoit ne nous couster qu'vn ou
deux sols, commença à reuenir à
huit ou neuf. Quelque temps apres
vint vers nous vn homme d'entr'eux
qui n'estoit point venu auparauant,
monstrant vne boucle de ces chaif-
nons, avec vn morceau de bois taillé
en rond: nous entendions par là qu'il
demandoit des realles de quarante sols,
car sa piece de bois estoit de mesme
forme, rondeur & espaisseur: mais on
ne luy en voulut point mōstrer. Il co-
gnoissoit fort bien l'argēt, ce qui nous
faisoit iuger que plus auant dās l'isle il
y a des peuples plus spirituels & mieux
entendus les vns que les autres. Au re-
ste il estoit defendu entre nous à toutes
personnes de n'achepter ny troquer
en particulier avec eux, tant les Hol-
landois que les François; afin que tous
les viures & rafraischissemens fussent
en commun. Le nauire Hollandois en

prenoit le quart & en payoit aussi la quatriesme partie : & quant à nos deux nauires la proportion en auoit esté faicte dès S. Malo, à sçauoir que de tout achapt le Corbin en auroit deux parts sur cinq, & le Croissant trois, à cause qu'il tenoit plus grand nombre de personnes. Nous pensions bien estre arriuez commodement en ceste isle pour nous y rafaischir & guarir nos malades du scurbut, pour après racoustrer nos nauires qui en auoient bien besoin. Mais ce fut tout au contraire, car ils se mouroient presque tous, & personne ne recouuroit santé: mesmes les plus sains y romboient malades d'une fiebure chaude avec frenesie, dont les malades mouroient au bout de deux ou trois iours; ce mal estoit contagieux, tellement que bonne partie des principaux d'entre nous, & de ceux qui estoient de meilleure maison y moururent, iusques au nombre de quarante & vn, tant du scurbut

que de la fiebure, & plusieurs y ayans pris le mal decederent bien tost apres sur la mer; Mesmes nostre Capitaine y tomba malade de la maladie dont il est mort aux Maldiuës, comme nous dirons cy apres. Les malades de fiebure, parce qu'on iugeoit qu'ils l'auoient contractee en terre, estoient portez aux nauires, & ceux du scurbut qui est maladie prouenant de la mer & de la fatigue d'icelle, estoient descendus en terre. Nous enterrasmes nos morts en vn lieu que nous nommasmes le cemetiere des François. Il y auoit bien de la peine à faire les fosses & à les y mettre, car ce n'est que sable mouuant qui se remplissoit aussi tost, & les y falloit jettër de loing avec de longues pieces de bois. Pour moy en quatorze mois que dura le voyage en allant, & en douze que ie suis retourné, ie ne fus grace à Dieu aucunement malade; mais ie l'ay bien esté aux Indes. Certainement ce lieu

estoit fort mal sain, estans logez droitement sous le tropique de Capricorne, d'où le soleil estoit fort proche & battoit quasi à plomb, au pied d'une haute montaigne remplie d'un nombre infiny de gros lezards, qui neantmoins n'estoient pas mal faisans, & personne n'en fut incommodé. Ce n'estoit là & tout aux environs fort loing que sable mouuant, les eaux de riuiera mal saines & salees, parce que la mer y monte, & faute d'autre nous estions contraincts d'en vser. La chaleur estoit si vehemente que plusieurs des nostres encore qu'ils eussent chauffes & souliers, auoient neantmoins les pieds tous bruslez: ce qui cauſoit des vlceres fort fascheuses à guarir, & qui les empeschoit de marcher. Ioint qu'une grande partie ne se sachans gouverner apres auoir ieusné sur la mer se remplissoient outre mesure des viandes fraisches, & la grande & violente chaleur rendoit la digestion plus

difficile. Au reste nous souffrions vne grande incōmodité des mousches qui nous perfecutoient extremement, & la nuit des mousquittes ou cousins. Car au soleil ils n'ont aucune force, & se retirent aux ombrages dans les bois & dans les maisons & couverts: mais la nuit ils s'espandent par tout. Il y en a en si grand quantité, & piquent si vivement, qu'il est impossible de durer si on n'a les mains & le visage cache, tellement que pour reposer nous estions contraincts de faire du feu & beaucoup de fumee, & nous coucher tous aupres. Plusieurs de nos malades se mettoient dans des sacs fermez, ne laissant qu'un petit trou pour respirer. Aux Maldives où ils en sont fort travaillez, on se sert de courtines faictes expres, si bien cousues que ces petits moucherōs n'y peuvent entrer. Ce mal est ordinaire par toute la zone torride.

*Descrip-
tion de
l'isle S.
Laure.*

L'isle de S. Laurent est infiniment grande, car elle contient plus de sept

cens lieues de tour, ce que ie puis as-
seurer pour l'auoir costoyee de costé
& d'autre, tant en allant qu'en m'en
retournant. L'vn des bouts qui est vers
le Su, commence à la hauteur de 26.
degrez, & l'autre vers le Nort est sous
les quatorze. Elle est fort abondante
en bestiail, les brebis portent à chaque
fois trois ou quatre petits: ce que i'ay
apris par experience, car nous en auons
tué qui estoient pleines, & en auoient
autant dans le corps. La queue des
moutons est grosse & pesante à mer-
ueilles, nous en pesâmes vne qui pe-
soit vingt huit liures. Les torreaux &
les vaches ont sur le col vne grosse
masse de gresse, bonne & delicate, &
de mesme goust que la queue des
moutons. Et toutesfois ces viandes ne
sont de si bon goust que celles de ce
pais. Il y a grand nombre de singes &
perroquets, quantité de volailles,
poules, perdrix, faisans, & autres es-
peces d'oyseaux. On y voit nombre

de cameleons, de gros lezards & des chauue-souris plus grosses que des corbeaux. En la riuere sur laquelle nous estions logez il y a force poisson, duquel nous prenions grand quantité: mais il y a aussi beaucoup de crocodiles, & nous en tuasmes plusieurs. En quoy i'ay obserué vne chose admirable, c'est qu'ayans tué vn crocodil ou plusieurs, & l'ayant ouuert & euentré, les entrailles en sentoient fort bon, & embaumoient l'air d'une odeur fort soüefue. Le peuple est de couleur oliuastre & bazanee, tirans sur le roux; Ils sont hauts, droicts & dispos, gens d'esprit & bien aduisez. Ils vont tous nuds, reserué qu'ils portent vne petite toille de cotton pour couvrir leurs parties honteuses: tiennent leurs cheueux longs accommodez en tresses & cordons. Pour armes ils n'vsent que de dards & iauclots qu'ils dardent fort dextrement: craignans sur tout les harquebuzes, & au bruit du coup ils

se mettent en fuite. Les femmes ont vne toille qui leur couure depuis le dessus des mammelles iusques à la ceinture, puis vne autre depuis la ceinture iusques au genouil, & au demeurant la teste nuë & raze sans aucuns cheveux : leurs braueries & ornemens sont des brasselets de cuiure, d'estain ou de fer, dont ils font grand estat. On dict que ceste isle fut autresfois peuplee par des Chinois, par le moyen d'un de leurs nauires qui se perdit en cest endroit, où ils s'habituèrent. Et à la verité ils ressemblent fort de visage aux Chinois, excepté leur couleur, car les Chinois sont blancs & ceux cy oliuastres : mais c'est qu'ils sont sous la zone torride, & qu'ils vont tousiours nuds. L'isle est aujourd'huy fort peuplee, & y a plusieurs Roys qui se font la guerre les vns aux autres. Entre ces habitans il y en a qui tiennent la religion Mahometane & sont circon-cis, les autres sont Payens & Gentils.

Pendant que nous fumes en ceste
isle, six de nos mariniers qui estoient
charpentiers, canoniers, & d'autres
mestiers necessaires aux nauires, furent
desbauchez par l'un d'entr'eux qui
estoit Flaman, & estoit en cholere
contre le Maistre du Corbin: leur per-
suadant qu'il valoit mieux quitter les
nauires où il n'y auoit que de la peine,
du trauail & de la misere pour eux, &
se retirer en terre, où sans doute ils se-
roient bien venus & recueillis par les
Roys du pais, & l'en croyoient plus
volontiers parce qu'il auoit esté desia
aux Indes. Tellement qu'une nuit ils
fortirent de nos nauires au desceu de
tout le monde, emportās avec eux du
biscuit, leurs hardes & chascun vne
harquebuzze fournie de munition, en
intention de ne reuenir iamais. Cela
ayant esté recogneu le lendemain
nous donna de la fascherie veu la di-
fette d'hommes en laquelle nous esti-
ons, craignans aussi qu'ils n'epouuan-

raissent les habitans & les empeschassent de nous apporter des viures : cōme de fait à cause de ce ils cesserēt de venir pour vn temps. Mais en fin nos gens reuindrent contraincts par la necessité. Nostre General les receut & leur pardonna, à cause du grand besoin que nous en auions, autrement ils eussent esté punis. Ils nous dirent qu'ils furent sept iours sans trouuer de l'eau, endurants vne soif vehemente & fort incommodez de la chaleur excessiue, de sorte qu'ils estoient contraincts de boire de leur vrine : quant au manger ils n'eurent point de necessité, ayans porté du biscuit, & rencontrans assez souuent du gibier, & quelquesfois des fruiets. Ils voioient souuent des habitans de l'isle en nombre avec quantité de bestail : mais ils s'enfuoient d'eux & ne les pouuoient aborder. Aussi disoient-ils qu'ils auoient trouué nombre de petites maisons construictes de cannes & roseaux, ausquelles routes

fois on ne voyoit rien que des rests à prendre du poisson faicts de cotton, avec du bois commun au lieu de liege, & au lieu de plomb des grosses coquilles & limasses de mer, & force arrestes de poisson. Parfois ils trouuoient des troncs de gros arbres coupez & creusez, où il y auoit vn peu d'eau de pluye.

Donc pour retourner à la suite du discours de mon voyage, nous endurâmes bien du mal en ceste isle pendât trois mois que no^y y seiournâmes. Nos nauires estoient en fort pauvre estat, le Croissant tout ouuert, & le nostre qui n'en auoit gueres moins à la prouë; On fit vn pied à nostre mats de misaine, d'vn arbre de ceste isle. Les Hollandois firent des mats de plusieurs pieces, & puis au bout de six sepmaines de seiour, partirent sans qu'ils eussent perdu vn seul de leurs hommes. Quant à no^y on se hastoit extrememēt: mais de momēt en momēt nos gés deuenoier

malades, & de iour en iour s'en alloient mourant les vns apres les autres, ce qui fut cause de nous faire seiourner plus long temps; Ainsi apres auoir racoustre nos nauires, il fallut aduiser au par-
tement. Pour cest effect on fit prouision de chairs pour les deux nauires, qui n'estoient pas pourtant bien bonnes, ny propres pour se garder: mais il s'en falloit seruir. On la coupoit estant encore toute fraische par trenches fort tenues & deliees, puis on la faloit à l'instant, & on la faisoit secher au soleil sur des cordes que nous estendions par tout: ce qui estoit de plus espais ne sechoit point & les vers s'y engendroient. Car toutes les viandes de ces pais-là ne prennent pas bien sel comme celles d'icy, & quelque chose que nous pouuions faire elle se gastoit: & si elles ne sont pas si courtes ny de si bon goust. Donc nos nauires estans tous prests, racoustrez & greyez, & apres auoir faict bois & eau, & embar-

qué nos malades & tout ce qui estoit en terre, il fallut aduiser à faire voile. Mais d'autant que nous auions perdu le tiers de nos hommes, & neantmoins le voyage estoit si peu aduancé, il fut resolu de prendre des habitans de l'isle afin de nous ayder, (car nous estions trop foibles & trop peu d'hommes pour la grandeur du Croissant). Pour cest effect nostre General commanda que de bon matin on allast cacher des escoupettes, des pistolets & des espees en vn certain endroict qui estoit entre le lieu par où ces pauvres habitans nous venoient trouuer, & le lieu où ils s'arrestoient avec nous pour trafiquer de leurs bestiaux : & quant & quant il fit mettre de nos gens là autour en deux diuers lieux en embuscade, afin que venans sur les neuf ou dix heures du matin comme ils auoient accoustumé, & comme ils auoient promis par signe à la derniere fois, eux disient nous voyans sans armes

&

& ne se desians de rien , pource qu'ils estoient desia fort appriuoisez avec nous, fussent facilement saisis par les nostres , qui eussent aussi tost couru aux armes qu'on auoit cachees, & par ceux qui estoient en embuscade. Ce qui auoit esté ainsi finement proiecté dautant qu'ils ne vouloient point approcher de nous lors que nous auions nos armes (sur tout ils aprehendent les armes à feu) & avec tout cela quelque familiarité qu'ils eussent pris avec nous ils ne laissoient toutesfois d'estre fins & aduisez , & de regarder tousiours fort soigneusemēt nos actions & tous nos deportemens. Ainsi nous auions desseigné de leur donner vn mauuais adieu, & leur faire vn mauuais remerciement. Mais Dieu ne permist pas que ceste perfidie fust executee. Ils ne vindrent point ce iour là, quoy voyant nostre General changea d'aduis, & commanda qu'on se tint prest à partir pour le lendemain. Ce fut vn

grand bien pour nous qui estions dás le Corbin de n'auoir point pris de ces Insulaires; car s'ils eussent esté parmy nous lors que nous demeurâmes aux Maldiuës, on nous eust tous fait mourir comme des volleurs.

Le quinziesme de May, mil six cens deux, nous leuâmes les ancres. Mais d'autant qu'il y auoit entre nous plusieurs malades, mesme le Capitaine du Corbin, & estant desia mort trois personnes depuis qu'on eut commencé à faire voile, cela nous fit resoudre à tirer vers les isles de Comorre.

CHAP. IIIL.

Abord aux Isles de Comorre. Seiour à la rade, & rafraischissement fort commode.

 E vingt-troisiesme du mesme mois, nous aduifâmes les isles de Comoro, qui sont en douze degrez & demy d'eleuation de la bande du Su. Entre l'isle S. Laurens

& la terre ferme d'Afrique, esloignees *Isles de Comors.*
 environ soixante & dix lieues de Mozembic. Il y en a cinq en chascune desquelles il y a vn Roy: l'vne est au milieu des quatre autres appelée *Malailli* en la rade de laquelle nous posâmes l'ancre. Incontinent apres y estre arriuez, nostre General enuoya vn basteau à terre pour recognoistre, & voir si on pourroit auoir quelque rafraichissement pour les malades qui n'auoient sçeu recouurer leur santé en l'isle S. Laurens, au contraire apres qu'il en fut decedé plusieurs, les plus sains mesmes y estoient tombez malades. Le basteau estant donc abordé en ceste isle de *Malailli* auprès d'un village, (nous en voyons grand nombre assez pres les vns des autres, & de fort grands, les maisons estoient de bois couuertes de feuilles de palme) nos gens furent assez bien receus; plusieurs des habitans les vinrent trouuer avec toute apparence d'amitié; & de fait leur ap-

porterent quantité de fruiçts, en contr'eschange dequoy les nostres leur donnerent des clinquailleries de fer de peu de valeur, & puis retournerent aux nauires. Le iour d'apres on enuoya de rechef traiter avec les insulaires: mais c'estoit avec toute sorte de deffiance & circonspection, parce que nous craignons d'estre trompez comme à l'isle d'Anabon. Nous auions deux basteaux en l'vn desquels estoit la marchandise pour traffiquer, & ceux qui auoient charge de ce faire, avec quelques mariniers, dont il y en auoit deux qui sortoient en terre sur le bord de la mer ou les Insulaires apportoient leurs denrees; l'autre basteau demeuroid derriere, bien garny d'arquebuziers & mousquetaires, pour empescher qu'on ne peust faire de mal à nos gens qui estoient en terre. Ceux de l'isle auoient aussi leurs armes, qui sont des alfanges ou cimenterres, des iauelots des arcs & des fleches. Au demeurant pour trai-

éter avec eux , il ne falloit point parler par signes comme à l'isle S. Laurens, car il y en auoit qui parloient Portugais. Ils nous demanderent premièrement qui nous estions , & ayans respondu qu'estions François, ils nous demanderent si nous estions amis & aliez des Portugais , & comme vn des nostres leur eust dict qu'ouy , ils repartirent que si cela estoit nous fussions allez mouïller l'ancre à Mozembic. On continuoit à traffiquer avec eux tous les iours en mesme sorte. Trois ou quatre iours apres ils dirent que nous ne nous estions pas acquitez de nostre deuoir & que c'estoit la coustume, lors qu'il estoit arriué vn nauire estrangier à la radé de ces isles , d'aller saluer avec vn present honnesté le Roy de l'isle, qui se tenoit à deux lieuës de la dans le pais. Nostre General qui estoit dans le bastéau des soldats leur fist responce, qu'on le deuoit tenir pour excusé, sur ce qu'il ne sçauoit pas la coustume du

pays , ny que le Roy demeurast en ceste isle , & qu'il y satisferoit le lendemain. Bien tost apres le General estant venu à bord du Corbin , pour visiter nostre Capitaine qui estoit fort malade , il fist par mesme moyen preparer le present pour le Roy , à sçauoir de belle verrerie doree façon de Venise , & quelques autres petites hardes. Tellement que le iour ensuiuant nostre General alla sur le bord pres de terre avec son basteau , où les Insulaires estans venus , & s'estas saluez les vns les autres ils furent fort aises de ce present , & s'offrirent à conduire ceux qui descendroient en terre pour porter le present au Roy. Mais nostre General disant qu'il alloit y enuoyer deux des nostres , il leur demanda aussi deux de leurs gens pour ostage. Alors ils commencerent à consulter ensemble , & apres firent responce que leurs gens ne vouloient entrer dans nos basteaux , parce que c'estoient personnes qui n'a-

uoient rien veu : mais au reste qu'il ne failloit point craindre de descendre en toute seureté ; qu'ils nous dōnoient leur foy & leur parolle, que nous n'aussions aucun ennuy ny incommodité. Nous qui auions esté vne fois trōpez à Anabon par trop de bōne foy, ne desirions pas l'estre deux, de sorte que nous leur dismes que nous n'enuoyrions point fils ne bailloient des ostages. Mais ils adiousterent que si aucun des nostres ne vouloit aller saluer le Roy, ny luy porter le present, qu'au moins on le leur baillast, & qu'ils le saluroient de la part du General ; Qui leur dist que s'il n'y alloit ou quelqu'un de ses gens, il n'estoit pas d'aduis d'enuoyer le present, qui par aduanture seroit perdu sans luy estre baillé. Cela ne rompit pas pourtant le traffic, que nous continuasmes comme auparavant, chascun se tenant sur ses gardes. Je ne sçay pas pourquoy ils faisoient cela, ny si c'estoit à bonne ou mau-

uaife intention : mais ie ſçay bien qu'il n'y a point trop d'aſſurance à tous ces Roys ny peuples, de l'Inde, ſoit que leur religion en ſoit cauſe, ſoit l'humeur du païs: tant y a que c'eſt autant les Mahometans que les Gentils. Ils n'ont tous gueres de foy, & n'ont aucun reſpect que l'vtilité, prenans à toutes mains, tantost amis des vns, tantost amis des autres, à qui plus leur donne: les Chinois meſme en tiennent quelque choſe. Auffi que ie ſçay que les Portugais par toute l'Inde Orientale, donnent conſeil aux peuples avec leſquels ils ont alliance ou familiarité, & meſme les prient inſtamment, de faire & pratiquer toutes ſortes de trahiſons & ſurpriſes ſur les nauires François, Anglois & Hollandois, iuſques à leur en promettre recompenſe. De maniere que ie ne me voudrois point aſſurer à aucune de ces nations, ſoit alliee des Portugais, ou non, ſi ie n'auois fait auparauant alliance & traicté avec eux:

encore fait il bon ne s'y pas trop fier, & se tenir sur ses gardes avec discretion. Or pour reuenir aux isles de Comorre les habitans tiennent à ce que ie puis coniecturer la religion Mahometane, d'autant qu'en traffiquant ils nous disoient le Ieudy, que le lendemain c'estoit le iour de leur feste, qu'ils ne pouuoient pas vaquer ce iour là à la marchandise, & qu'on y retournaft le Samedi. Ils sont meslez de diuerfes nations, tant de la coste d'Æthiopie, Caffres & mesme Mullaftres, que d'Arabes & Persans; & sont aussi fort bons amis des Portugais. Je vous laisse à penser s'ils manquent d'esprit, de conseil & d'aduis; I'ay depuis appris aux Indes qu'ils penserent bien surprendre vn nauire Anglois qui estoit à l'ancre à leur rade, s'estans rendus si familiers avec les Anglois qu'ils alloient & venoient librement les vns parmy les autres, & le plus souuent ne bougeoient du bord du nauire à boire & manger,

& quelques fois y couchoient. Vne nuit entr'autres voyans qu'on ne se desioit point d'eux, ils se voulurent rendre maistres du nauire, & de fait apres auoir attendu qu'ils fussent tous endormis ils tuerent en ceste sorte douze ou quinze Anglois; & fussent venus à bout de leur entreprise, sinon que les autres s'estans resueillez à propos, se deffendirent vaillamment & tuerent nombre de ces Insulaires, les autres se sauuerent à la nage. Voila cōment il ne se faiēt pas bon fier à ces peuples là. Pendant que nous estions en ceste rade & que le trafic de fruiets se continuoit tousiours en la maniere accoustumee, nos mariniers voulurent aller prendre prouision d'eau d'un autre costé de l'isle, aupres d'un autre village que celuy avec lequel nous traitions, d'autant que le lieu sembloit fort commode pour en puiser quantité. Mais les habitans de ce village qui nes'estoient point sentis de nostre ve-

nuë & n'en auoient eu aucun profit, quand nos gens furent descendus en terre ils se trouuerent la tous en armes & les empescherent de prendre de l'eau, disans qu'ils ne le permettroient point sinon qu'on leur en baillast de l'argent; tellement que nos mariniers furent contraincts de s'en retourner sans rien faire. Ce que nostre General ayant entendu, & ne desirant pas vser d'aucune violence, (comme aussi ce n'estoit pas le meilleur, veu le petit nombre de personnes que nous estions,) il bailla de l'argent aux mariniers pour y retourner & en payer les habitans; on leur bailla enuiron cinq ou six escus, & lors ils nous laissèrent prendre de l'eau autant que nous en voulusmes. Ces isles sont grandement fertiles en fruiçts, oranges aigres fort grosses, oranges douces petites, citrons de deux sortes, cocos, bananes, miel, betel, & du ris qui estant cuit est de couleur violette. Tous les iours que

nous fufmes à l'ancre nous en achetions plein trois ou quatre basteaux pour si peu de chose & de si peu de valeur qu'en rien plus, à sçauoir de la petite clinquaillerie & autres bagatelles de Flandres. La chair n'y est pas si abondante, car ils la vendoient pour de l'argent aussi cher ou plus qu'elle n'est en ce pais. Il y a pourtant force bestiail comme bœufs, vaches, cheures, moutons qui ne sont pas semblables à ceux de l'isle de saint Laurens, d'autant qu'ils ont bien la queue grande & large, mais non pas ronde, & ressemblent à ceux de Barbarie. Il y a aussi quantité de poules, perdrix, tourterelles, pigeons & autres especes. Je n'ay point appris que ces isles eussent autre richesse que de fructs, dont ils chargent des barques faictes toutes de l'arbre de Cocos, à la mode de celles des Maldives comme ie diray cy apres, & s'en vont les porter à Mozembic, qui n'est qu'à soixante & dix lieues de là,

& en contr'eschange tirent ce qu'il leur est propre, comme du cotton, des toilles de cotton, de l'or, yuoire, & choses semblables. Les Portugais de Mozembicy viennent aussi traffiquer en mesme sorte. Tellement que ces isles sont grandement commodes à Mozembic, & aux Portugais qui y demeurent, pour tirer des viures, car le pays d'alentour est fort maigre & sterile. Aussi i'ay appris en l'Inde de tous ceux qui y auoient esté & seiourné, qu'il y faiët fort cher viure.

Or tout ce qui s'acheroit par les nostres de rafraichissemens, c'estoit au nõ de nostre General & aus despens des nauires, puis on despartoit les fruiëts à tous esgallement, & n'estoit pas loisible à personne de traffiquer en particulier, sinon que sur la fin le General donna permission à tout le monde d'acheter chacun pour soy ce que bon luy sembleroit, par l'espace de deux iours seulement. Au demeurant ie ne puis

obmettre vne chose bien rare que nous obseruasmes : Car estant en vn bateau à vne lieuë de terre, pour retourner à nos nauires qui estoient à la rade, nous aperceusmes paroistre sur l'eau pres de nous vn poisson fort mōstrueux. Nous n'en vismes que la teste qui ressembloit à la forme & figure d'vn homme, ayāt vers le menton certaine espece de barbe qui paroïssoit comme des ailes de poisson, & la teste vn peu longue allant en pointe couuerte d'escailles. Mais comme nous voulions aprocher encore plus pres, il se plonge a la teste au fonds de l'eau, qui fit que nous aduisasmes vne partie de son dos qui estoit escaillé, & ne parut plus depuis.

Nous demeurasmes à la rade de ces isles l'espace de quinze iours, & n'est pas croyable combien ce se iour nous fut vtile & commode. Tous nos malades du scurbut recouurerent leur santé, & les autres allegement, tant à cause du bon air, que des bonnes eaus &

aussi de bons fruiçts. Car i'ay remarqué qu'en ceste maladie du scurbut qui est si frequente sur la mer, il n'y a point de meilleure medecine ny de plus certaine que les citrons & oranges & les ius d'icelles: de sorte qu'apres en auoir bien vsé, chascun en fit provision pour s'en seruir au besoin. Et en fin nous fismes voile le septiesme de Iuin, 1602.

Le 21. dudit mois de Iuin 1602. nous repassasmes la ligne equinoctiale vers le Nort & Pole Arctique, enquoy ie n'ay remarqué autre chose que ce que i'ay dit cy dessus en la passant la premiere fois, excepté toutesfois que nous ne trouuasmes tant de calmes & trauades, & ne souffrismes pas les incommoditez que nous auions receuës en la coste de Guinee.

CHAPITRE V.

Naufrage pitoyable du Corbin, où estoit l'Auteur, sur les bancs des Maldives., Comment les hommes se sauuerent en vne isle avec mille peines, & les miseres qu'ils endurerent.



E que i'ay dit des inconueniens de nostre voyage & des traux que nous auons supportez iusques icy, ce n'est rien au prix de ce qui aduint par apres. Je vois maintenāt descrire la plus grāde misere qu'on se puisse imaginer, & m'asseure qu'il n'ya persōne qui lisant cecy ne deplore vn accident si triste & si lamētable, qui nous ruina & nous accabla tout à fait. Voicy comme cela aduint.

Le pemier iour de Iuillet 1602. estās à la hauteur de cinq degrez de la ligne equinoctiale de la bande du Nort, le temps estāt fort beau, & ne faisant ny trop calme ny trop de vent, au point du iour no⁹ aperceusmes que le Croissant n'auoit plus son grand basteau, qu'il trainoit derriere luy depuis l'isle de S.

de S. Laurens, où on l'auoit fait fort bien accōmoder pour s'en seruir au lieu de patache; car il auoit esté arresté des S. Malo entre nostre General & la compagnie des marchāds, de faire vne patache en la plus prochaine terre où nous descendrions au dela du cap de Bonne esperance: mesme on auoit porté pour cest effect toute sorte de bois commode, vn mast & des cordages, le tout approprié & accōmodé, en sorte qu'il n'y auoit plus qu'à l'assembler. C'est bien vne chose fort necessaire pour les grands voyages d'auoir vne patache, afin d'enuoyer recognoistre les endroits qu'on ne cognoist pas, prendre terre quād l'occasion s'en presente, mesme entrer iusques dans les riuieres où vn grand nauire ne pourroit pas aller, & n'oseroit pas sy hazarder. Je remarque la perte du grād basteau qui seruoit de patache, & la faute de n'en auoir point fait, dautant que si cela

Maldines

eust esté, le Croissant eust peu sauuer les hommes de nostre nauire. Incontinent apres nous recogneusmes de fort loin de grands bancs, qui entouroient nombre de petites isles, entre lesquelles nous aperceusmes aussi vn petit voile. A cause de quoy ayas aussi tost abordé nostre General, nous l'aduertismes que nous ne voyôs plus son galion; mais on nous dist que la nuict passée, vn grand coup de mer l'auoit emply d'eau, rompu la corde à laquelle il estoit attaché & amarré, & coulé à fonds, qui estoit, cōme i'ay dit, vne grād' perte & incommodité. Puis le Maistre de nostre nauire (qui seul parloit en ces occurrences, pour ce que le Capitaine & Lieutenant estoient malades, & nostre Pilotte qui estoit Anglois, ne parloit pas François) luy demanda quels bancs & isles c'estoient qui paroissoient, le General & son Pilotte respondirent que c'estoient les isles appellees de *Diego de*

Roy. Et toutesfois nous auions laissé ces isles de Roy quatre-vingts lieues en arriere vers l'Ouest. Il y eut lors grande contestation, entre ceux du Croissant, & les nostres sur la reconnaissance de ces bancs & isles : car nostre Capitaine, Pilote, Maistre & contre-maistre soustenoient que c'estoit les Maldiuës, & qu'il se falloit donner de garde : & nostre General & son pilote opiniastroient le contraire. Mesmes nous vismes de petites barques qui sembloient vouloir nous aborder pour piloter, comme i'ay depuis appris d'eux, que nostre General n'attendit pas, les mesprisant assez indiscrettement. Toute la iournee se passa en cette dispute, tenâstousiours nostre route, & estans les vns pres des autres, iusques à ce que le soir venu, nostre nauire, comme c'est la coutume, alla passer auai le vent, pour donner le bon-soir au General, & prendre de luy l'ordre qu'il falloit

nir la nuit. Lors le maistre de nostre nauire demandant si le passage estoit ouuert, le General luy dist que ouy, & qu'il creust certainement que c'estoit les isles de Roys & non autres; toutesfois pour ce que ce parage luy estoit incogneu, & craignant qu'il n'y eust d'autres bancs ou rochers deuant nous, le meilleur estoit quand la nuit seroit cloze, de mettre le cap en l'autre bord, & courir à l'Oest iusques à minuit, & apres minuit qu'il falloit reuier & remettre le nauire comme auparauant, & courir à l'Est, pour arriuer au point du iour au mesme lieu où on estoit lors, ou vn peu plus auât, afin de ne pas auâcer chemin la nuit, & se perdre sans recognoistre. La nuit venuë, on executa le commandemēt du General; le Capitaine fort malade me chargea d'aduertir de sa part le maistre & contre-maistre, qu'ils fissent bon cart (ainsi s'appelle la veille qui se fait la nuit dans le nauire par

les mariniers chacun à son tour, comme ces sentinelles) & qu'il tenoit certainement que nous estions en lieu bié d'agereux à la veüe des Maldiuës, nonobstant l'opinion du Pilote du Croissant. L'intention de nostre General estoit de passer par le Nord des Maldiuës, entre la coste de l'Inde & la teste des isles, mais tout au contraire, nous allions droit dans le milieu nous y embarasser. Les Pilottes disoient assez qu'ils s'en donneroient de garde: car tous ceux qui font estat de nauiger en ces endroiçts là, doivent craindre & fuir ces escueils & bancs dangereux de cent lieuës loin si il y a moyen, autrement c'est vn grand hazard de passer entre ces isles, sans y faire naufrage. Mais le malheur nous talonnoit de si pres, que nonobstant la pouruoyance de nostre Capitaine, qui eust peu remedier à l'ignorance des autres, ce qui n'estoit point encore arriué de tout le

voyage, chacun estoit profondemēt endormi cette nuit là, mesmes ceux qui auoient charge de veiller pour les autres, le maistre & contre-maistre auoient fait la desbauche & estoient tous yures, le feu qu'on tient d'ordinaire à la poupe s'esteignit, & qui pis est on fist tourner le nauire à l'Est trop tost de demy-heure ou trois quarts d'heure au plus. Tellement qu'en cest estat tous estans endormis le nauire heurta rudement & toucha par deux fois vn banc, & comme au bruit on s'esueilloit en sursaut, il toucha tout soudain vne troisieme fois & se renuersa sur le banc. Le vous laissez à penser en quel estat tous ceux du nauire pouuoient estre, quel piteux spectacle c'estoit que de no^r, & quels cris & gemissements furent iettez, comme de personnes qui se sentent perdus & eschoüez la nuit sur vne roche au milieu de la mer n'attendās que la mort toute certaine. Les vns

pleuroient & crioient de toute leur puissance, autres se mettoient en prieres, & d'autres se confessoient les vns les autres. Le nauire estât à demy renuerfé, nous coupâmes les masts pour l'empescher de renuerfer dauantage, & puis tirâmes vn coup de canon pour aduertir le Croissant qu'il eust à se retirer, de peur de se perdre avec nous. Mais il n'en estoit pas en danger, d'autant qu'il estoit bien derriere & faisoit bon cart. Nous estimions tous que le nauire alloit couler à fonds, d'autant que nous ne voyons rien du tout que de grosses vagues passer par sur nous, comme de fait il n'en falloit pas attendre autre chose, si c'eust esté vn rocher que nostre nauire eust heurté. Trois quarts d'heure apres ou chuiro, l'aube du iour parut, par le moyen dequoy nous recogneusmes des isles voisines, à cinq ou six lieües de distance, au dela des bancs, & le Croissant qui s'en alloit

sans nous pouuoir secourir. Nostre nauire tenoit ferme sur le costé, & le nauire s'estant eschoüé sur vn banc, pouuoit encore ainsi durer quelque peu de temps, car le banc estoit de pierre, & non pas de sable, auquel cas le nauire se fust tout à fait renuersé, & s'enfonçant dedans nous eussions esté tous navez. Cela nous donna quelque espece de cōsolation, & nous fit venir le courage d'essayer par quelque moyé que ce fust de sauuer nos vies, & de tascher à prendre terre, encore qu'avec tout cela, il y auoit peu d'esperance, veu le long espace de mer qu'il falloit passer auparauant que d'aborder, & encore apres cela, nous courions hazard d'en estre empeschez, & d'estre tuez par ceux du pais. Il fut donc aduisé d'accoustrer quelque chose propre pour nous porter, par ce que nous n'esperions pas de pouuoir tirer le galion. On prist des mastereaux & des verges & de

FRANCOIS PYRARD, 3
grosses pieces de bois qu'on lia ensemble, en forme d'yné grâde claye, & par dessus on y cloüa plusieurs plâches & tables tirees du dedans du nauire : on appelle cette maniere de claye vne *panguaye*. Cela estoit suffisant pour nous porter tous facilement, & encore pour sauuer grand quantité de bagage & de marchandise. Nous fumes à trauailler apres cette claye ou *panguaye*, tout ce que nous estiös & de toute nostre force, depuis le point du iour, iusques sur les deux ou trois heures apres midy. Mais tout nostre trauail fut inutile, par ce qu'il fut du tout impossible de la passer au dela des bancs, & de la mettre à flot; Ce qui nous faisoit perdre tout courage & esperance, dautant mesme que comme i'ay dit, il y auoit peu d'apparence d'auoir le galiö qui estoit bien auant dans le nauire sous le deuxiesme pont, & tous les masts estants coupez, il n'y auoit point de moyen

de mettre ny d'attacher aucune poulie pour l'enleuer : & dauantage la mer estoit si grosse & orageuse , que le louësme & les vagues passoient par dessus tout le nauire de la hauteur d'une pique & plus , & falloit à tous momens receuoir toute cette eau sur nous. Ioinct que la mer estât si fascheuse , (car nous voyons venir avec impetuosité le louësme de plus de deux lieuës se rompre , avec vn bruit horrible contre ces bancs & rochers,) le galion n'eust pas resisté à cette violéce. Sur ces entrefaites, nous apperceufmes vne barque qui venoit de ces isles & tiroit vers nous, comme pour recognoistre , mais elle ne s'approcha point que de demie lieuë. Ce que voyant l'vn des nostres qui nageoit le mieux , se met à la nage , & la va trouuer , suppliant par toutes fortes de signes & de cris les hommes qui estoient dedans de nous secourir & assister : mais ils n'en voulurent

rien faire, quelque instance qu'il en
fist, tellement qu'il fut contrainct de
s'en reuenir avec beaucoup de peine
& de peril. Nous ne pouuions que iu-
ger de cette inhumanité & barbarie:
Mais i'ay depuis appris qu'il est estroi-
tement defendu à toutes sortes de
personnes, d'aborder ny d'approcher
d'aucun nauire perdu, si ce n'est par
commandement du Roy, ou qu'il se
rencontraist des officiers du Roy pro-
ches du lieu, lesquels en ce cas peuuēt
sauuer les hommes, & en donner
promptement aduis au Roy. Au de-
meurāt ie ne me puis assez estōner de
ce qu'en cette misere & en ce desef-
poir, plusieurs des matelots & mari-
niers qui estoiet parmy nous, ne lais-
soient pourtant de boire & manger,
& consommer des viures du nauire
plus que nature ne pouuoit por-
ter, disans à nous autres qui leur re-
monstrions, qu'aussi bien nous estiōs
tous perdus, & que pour eux ils ay-

moient mieux mourir de la sorte, & que la mort leur en seroit plus douce. Apres ils iuroient & se battoient les vns les autres, & y en eut quelques vns qui rompoient les coffres de ceux qu'ils voyoient occupez en priere, & qui ne pensoient plus aux choses du monde. Cela certainement me faisoit horreur, & dirois volontiers que les gens de mer, qui sont de cette humeur, comme i'en ay remarqué plusieurs, laissent leur ame & leur conscience sur terre & n'en portét point sur mer, tant ie les voy peu religieux.

Ainsi pour reuenir à mon propos, toutes choses nous faisans desesperer de nostre vie, en fin nous essayasmes d'auoir le galion, à quoy nous tra-uail lions à qui mieux mieux, comme on auoit fait le matin apres la claye; En fin ayans tiré hors ce galion avec toutes les peines du monde, chacun se mit en deuoir & fit le possible pour le racoustrer & mettre en estat de

nous seruir, d'autant qu'il estoit tout ouuert & cassé des coups de mer & des flots. Mais la nuit suruint auparavant qu'il fust entieremēt prest. De sorte que nous demeurasmes la nuit ensuiuant sur le bord du nauire en cette misere & affliction, & parmy tant d'incommoditez & de dangers, le nauire quasi tout plein d'eau, & les flots passants d'ordinaire par sur nostre teste.

Le lendemain 3. de Iuillet 1602. au matin, nous nous mismes à la nage pour passer le galion au dedans des bancs, ce que nous fismes avec beaucoup de trauail & de hazard. L'ayans passé nous nous embarquasmes tous dedans, apres auoir pris des espees, harquebuzes, & demi-piques; en cest equipage nous tirions vers les isles, mais nostre galion qui estoit assez mauuais, estant encore beaucoup chargé faisoit grand eau, & dauantage il cuida estre renuersé cinq ou six

fois par le vent & par les flots, qui estoient grandement violents. En fin apres bien des apprehensions, bien de la fatigue, nous abordaſmes à toute peine à vne des isles nommee *Polladou.*

Arriuez que nous fuſmes à bord, les habitans qui nous attendoient ne nous voulurent iamais permettre de prendre terre, que premierement nous ne fuſſions deſarmez par eux. Tellement que nous eſtans rendus à la diſcretion de ces Inſulaires, ils nous laiſſerent en fin deſcendre, puis tirèrent à ſec noſtre galion, & en oſterent le gouuernail, le maſts, & autres appareils neceſſaires, & les enuoyerent en d'autres isles voiſines, où par meſme moyen ils firent retirer tous leurs baſteaux de leur isle, en telle ſorte qu'il n'en demeura pas vn ſeul. J'ay recogneu par ce commencement qu'ils eſtoient gens d'eſprit & bien aduifez, d'autant que leur

isle est petite, & n'a pas de tour vne lieue, & n'estoient en tout que vingt ou vingt-cinq habitans, de maniere qu'ils auoient à craindre que descendans avec des armes en plus grand nombre qu'eux, nous ne nous fussions rendus maistres de l'isle, & emparé de leurs basteaux, ce qui nous eust esté fort facile si on eust sceu leur foiblesse : mais comme i'ay dit, ils y donnerent bon ordre.

Estans descendus on nous mena tous ensemble en vne loge au milieu de l'isle, où on nous donna quelques fruiets, Cocos & Limons. La vint le Seigneur de l'isle, qui paroissoit fort âgé, & sçauoit la langue Portugaise; par le moyen dequoy il nous interrogeoit & questionnoit de diuerses choses : & apres les gens nous fouillerent & nous osterent tout ce que nous portions, disans que le tout appartenoit à leur Roy, depuis qu'un nauire estoit brisé & auoit fait nau-

frage. Ce Seigneur de l'isle estoit grand seigneur, & comme j'ay depuis appris parent proche du Roy Chrestien des Maldives, qui est à Goa. Voyant que nous portions vne piece d'escarlatte, il nous demanda que c'estoit, Nous luy respondismes que nous l'auions apportee pour la presenter au Roy, & encore que tout ce qui estoit dans le nauire fust à luy, neantmoins elle auoit esté apportee pour la luy presenter plus entiere, craignant qu'elle ne se fust gastee par la mer, ou du tout perduë. A l'instant qu'on eut entëdu que c'estoit pour le Roy, il n'y eut pas vn des habitans qui fist cōtenance de la prendre ny d'y toucher, non pas seulement de la regarder. Il fut toutesfois aduisé entre no^r d'en couper vn morceau, comme de deux ou trois aulnes, & d'en faire vn present à ce Seigneur de l'isle, en esperance de receuoir quelque meilleur traitement. Il la prit & nous en remercia avec

avec tout plein de careſſes, mais il nous fit auſſi promettre de n'en rien dire à perſonne, autrement qu'il aymeroit mieux mourir que de l'auoir priſe. Bien toſt apres entendant dire qu'il venoit des officiers du Roy, il ſe r'auifa & nous la rendit, priant de ne pas dire qu'il l'eut ſeulement maniee. Mais toutesfois le Roy le ſçeut en fin ſix mois apres, & en fut en cholere cõtre luy: & l'eut mandé ſinon qu'il eſtoit malade à l'extremité de la maladie dont il mourut âgé de ſoixante & quinze ans.

Donc ayans eſté dans cette loge par l'eſpace d'un iour, ils prindrent le Maĩſtre de noſtre nauire avec deux mariniers, & les menerent au Roy à quarãte lieuës de la, en vne autre iſle nommee Male où il fait ſa demeure. Le Maĩſtre de noſtre nauire porta avec lui la piece d'eſcarlatte qu'il preſenta au Roy, & fut aſſez bien receu, & logé dans l'enclos du Palais.

Le Roy enuoya auffi tost son beau-
frere avec plusieurs foldats en des
barques, pour aller à nostre nauire
eschoüé, & en tirer tout ce qu'on
pourroit. Estant arriué en l'isle de
Pouladou où nous estions, on nous
traitta mieux à l'occasion de sa ve-
nuë, & nous menoit on souuent dás
leurs barques au nauire, pour leur
ayder à en tirer les marchádises, har-
des & appareils, mais ils se moquoiet
des aduis que nous leur pouuions
donner, car ils en auoient de meil-
leurs: Et de fait pour aller au nauire
de dessus le banc, dautant que com-
me i'ay dit, il estoit impossible que
les barques & basteaux y peussent al-
ler, ils attacherent vn chable qui te-
noit d'un bout au nauire & de l'autre
estoit attaché sur le banc à vne grosse
roche: & ainsi tenát cette corde avec
vne main, on pouuoit aller & venir
seurement de dessus le banc au nau-
ire sans aucun danger, quoy faisant

le loüefme vous passoit feulemēt dessus la reste, & ne pouuoit pas renuerfer ny emporter. Au reste ils auoient vne fort belle inuention pour tirer facilement les canons & autres choses pesantes, encore qu'elles fussent tout au fonds, comme ie diray en son lieu. Ainsi ils tirerēt par diuers iours les marchandises de nostre nauire, & les porterent au Roy; Mais auparauant le beaufrere du Roy qui auoit cette commission, nous diuisa les vns d'avec les autres, & en distribua quelques vns aux isles circondoifines (le plus grand nombre toutesfois demeura à Pouladou, qui est l'isle ou premieremēt nous estiōs descēdus): & s'en retournant menā avec luy nostre Capitaine tout malade qu'il estoit avec cinq ou six. Il fut présenté au Roy & bien receu. Mesme le Roy promettoit de luy equiper vne barque pour le mener à Sumatra où estoit allé nostre General. Ic ne sçay

100 VOYAGE DE
fileust en fin tenu sa parole. Mais
nostre Capitaine mourut en l'isle de
Male, demeure du Roy, enuiron de
six sepmaines apres. A tous les voya-
ges qu'on venoit au nauire, on em-
menoit tousiours quelqu'un des no-
stres en mesme sorte. Quāt à moy, le
beaufreere du Roy diuisant mes com-
pagnōs m'osta d'auec ceux de Poula-
dou, & me mena auec deux autres en
vne petite isle nōmee Paindoüé, di-
stante de Pouladou d'une lieuë seu-
lemēt, où il n'y auoit pas plus de peu-
ple qu'en l'autre. La mes deux com-
pagnons & moy fusmes assez bien
receuz du commencement, & euf-
mes des viures à suffisance, à l'occa-
sion de ce Seigneur qui nous y me-
noit.

CHAP. VI.

*De ce qui arriva aux hommes qui s'estoient
sauvez du Corbin, & les maux qu'ils
endurerent.*

AY raconté par le menu
au mieux qu'il m'a esté possi-
ble, le malheur de nôtre nau-
frage, avec les circonstances de nos
miseres, iusques à ce qu'estás descen-
dus en terre, il sembloit que nous
deussions estre deliurez des dangers
de la mer. Mais ceux que ie diray ne
font pas moindres : la continuation
du mal emporte en fin le malade.
Aussi ceux qui s'estoient tirez du mi-
lieu des flots & des vagues, ne trou-
uerent pas plus d'alegement pour
eux en la terre. Nous estions enuiron
de quarante personnes. Voicy com-
me il en aduint.

Estans encore dans le nauire, pen-
sans à nous tirer de ce peril, il fut
aduisé d'essayer d'auoir tout l'argent

du nauire, & toute la marchandise la plus precieuse, & en porter la plus grand' partie, afin que par la on recongneust que nous estions bons marchands & non pas des pirates & voleurs, & par ce moyen receuoir vn traitement plus fauorable : c'estoit l'aduis de nostre Capitaine. Mais on ne peut rien auoir, d'autant qu'il estoit dans les soutes & tout au fonds du nauire, où la mer estoit si haute, que tout ce que nous pouuions faire estoit de nous tenir par dehors sur le costé. Il demeura donc dans le nauire avec toute la marchandise, & au deffaut de ce on prist vn reste d'argent qui estoit au nauire en general, enuiron de cinq cens escus, & ce que les particuliers auoient porté en leurs coffres, montant encore cinq cens escus. On les accommoda propremēt dans des ceintures de toille. Plusieurs porterent de ces ceintures, les autres non, car il n'y en auoit pas pour tous.

Ce n'estoit pas pour preséter au Roy, comme si on eust peu tirer tout l'argent, mais pour subuenir aux necessitez de nous tous : & neantmoins il semble par l'euenement que ce fut tout au contraire vne occasion de plus grand malheur, & ceux qui en portoient deuindrent les plus miserables. La premiere nuit que nous fusmes en l'isle de Pouladou, nous enterrasmes cest argent de peur qu'estans fouillez, il ne nous fust osté, résolu de ne le point deterrer que bien à propos pour le profit de tous. Mais en fin quand nos compagnons qui estoient demeurez à Pouladou, virét qu'on ne leur donnoit rien à manger & qu'ils mouroient de faim, ils furent contraincts de le deterrer & d'en offrir pour auoir des viures, comme de faict on leur en bailla pour de l'argent. Le mal estoit que la moindre piece de monoye qu'il y eust, c'estoit des pieces de quarante sols, &

les Infulaires voyans l'ignorance des nostres , ne bailloient iamais de retour , tellement que pour vne chose de valeur de deux liars , il falloit bail-
ler vne de ces pieces , si bien que ce faisant pour cinq ou six de ces pieces, vn homme n'estoit quelquesfois pas sustenté. Si nos gés eussent eu l'aduis de faire comme ils font en ces isles, & par tout aux Indes, où tout argent de toute marque & caractere est receu, pourueu qu'il soit de bõ aloy, mais on le coupe en petites parcelles, & puis on le pese à mesure qu'on en a affaire, ce faisant l'argent leur eust duré beaucoup dauantage. Mais comme i'ay dit, pour la moindre denree on bailloit vne piece. De maniere que par ce degast l'argent ne dura gueres à la plus part de ceux qui en auoient, ausquels puis apres les habitans ne voulurent plus rien donner sans argent, & ainsi endurerét toutes sortes de miseres. Les autres qui en auoient

eu dauantage, (car la proportiõ n'estoit pas egale, & c'estoit pour le cõmũ qu'il auoit esté baillé aux particuliers) se cachotent soigneusement de leurs compagnons, & ne leur eussent pas aidé de chose quelconque. Ce qui fut cause que plusieurs moururēt de faim, ne trouuans aucun secours non seulement des Insulaires, mais non pas mesmes de leurs compagnons, ce qui est grandement deplorable. Aussi l'argent estoit cause à ceux qui en auoient, que par ce moyen pouuans recouurer quantité de viures, ils s'en remplissoient sans discretion outre mesure, en vn païs où l'air est fort mal sain à tous les estrangers, encore qu'ils fussent de mesme climat; & ainsi tomboient malades & se mouroient les vns apres les autres. Et au lieu de receuoir de l'assistâce & consolation des leur, ceux qui n'auoient point d'argent, & estoient en grande necessité venoient les desrober, &

leur ostoient l'argent auparauant qu'ils fussent morts. Pour celuy qu'on trouuoit à ceux qui decedoient, les sains qui restoient se battoient les vns contre les autres à qui l'auroit, & se bandoient deux contre deux, & finalement de compagnon à compagnon, avec si peu de charité qu'ils voyoient mourir leurs confreres & cōpatriotes, sans les vouloir aucunement ayder ou secourir. Je n'ay rien veu de si miserable & pitoyable.

Quāt à moy, cōme i'ay dit cy deuāt, ie fus mené par le beaufreere du Roy en l'isle de Paindoüé moy troisieme. Nous n'auions point pris de ces ceintures d'argent & n'auions chose du mode. Cela nous incommoda beaucoup, mais aussi par apres nous nous trouuafmes mieux de n'en auoir point eu. Les autres qui en auoient eu en furent plus accommodez pour vn peu de temps, & puis apres ils en ressentirent aussi de plus grands in-

conueniens. Donc au commence-
mēt les habitās de l'isle de Paindoüé
nous donnoiēt vn peu à viure & tel-
lement quellement, mais quand ils
virent que nos compagnons qui
estoiēt aux autres isles auoient tant
d'argent, & en faisoient si grand de-
gast, ils se resolurent de ne nous plus
rien donner pour viure, fāchez de
ce que nostre venue ne leur appor-
toit pas du profit, comme elle faisoit
aux autres isles : & aussi pour essayer
si par extremité de famine, nous fe-
rions point contraincts de leur en
bailler de celuy qu'ils croyoient que
nous tenions caché ; Mesmes ils s'en
alloient avec des basteaux en l'isle de
Pouladou, vendre à nos compagnōs
des poules, du poisson, des fruiets &
autres prouisions. Et cela en cachet-
te, car il est estroittement defendu de
rien vendre aux estrangers qui se sau-
uent des nauires perdus, ny de pren-
dre d'eux de l'argent ou de la mar-

chandise qui appartient toute au Roy depuis qu'un nauire est eschoué; toutesfois ils peuuent donner à viure & exercer telle humanité que bon leur semble. Comme de fait à quelque tēps de la on fist vne exacte recherche de ceux qui en auoient pris, comme ie diray cy-apres. Or par le moyē de ce complot & mauuaise resolutiō que les Insulaires auoient faite contre nous, qui estoit de ne nous donner plus aucune chose, mes deux cōpagnons & moy fusmes reduicts à la plus grande misere qu'on se puisse imaginer. Tout ce que nous pouuiōs faire estoit de chercher des limats de mer sur le sable pour manger, & aucunesfois par récontre quelque poisson mort que la mer iettoit à bord, & puis nous les faisiōs boullir avec toutes sortes d'herbes à nous incogneues indifferemment, y adioustant pour saler vn peu d'eau de mer : & si d'auanture nous pouuiōs attraper quel-

que citrō, nous y en adioustions. Il se passoit des iours que nous ne trouuions chose quelconque. Cette extremité dura assez longuement, iusques à ce que les habitans recognoissans que nous n'auions point d'argēt, & ayans, comme il est à croire, quelque espece de commiseration, commencerēt à nous estre vn peu moins farouches & barbares : d'autāt qu' auparauant la plus part d'entr'eux, & toutes les femmes & petits enfans se cachoient de nous, & nous fuyoient comme des monstres : de sorte qu'ils ne nous permettoient d'aller parmy leurs villages & maisons. Et mesme ils se seruoient de nous, pour faire peur & menacer leurs petits enfans. En fin ayans recogneu qu'ils deuenoient de iour en iour moins estranges en nostre endroit, & beaucoup plus traictables, nous nous mismes à les acoster & nous offrir à faire tout le seruice à quoy on nous voudroit

employer, ce qu'ils accepterēt. Pour moy ils m'emmenoiēt souuent en leurs basteaux à la mer, & aux autres isles voisines pour leur ayder à pescher, & quelquesfois ie fus employé à d'autre sorte de traual en terre, en recompense dequoy ils me donnoiēt part à leur poisson, quand i'auois esté pescher, & pour tout autre ouurage des Cocos. Mes compagnons de leur costé faisoient le possible pour gagner semblablement quelque chose, (car ils ne prenoient que moy pour aller pescher, ie ne sçay pas pour quelle occasion) & puis nous rapportions tout en commun & en viuiens. Tellement que nous estions reduicts à ce point, que pour du poisson & des Cocos, nous faisons toutes choses les plus viles & mecaniques qu'on sçauroit dire, & les trauals les plus penibles, bref pour dire en vn mot, cela mesme que leurs esclauens ne vouloient ou ne pouuoient faire.

Toutesfois c'estoit sans force ny contrainte, mais nous-mesmes nous y allions offrir, & les supplier de nous employer. Autrement nous fussions morts de faim, car ils ne nous donnoient rien sinon en trauaillant, & encore si petitement, que malaysément en pouuions nous estre nourris & soustenus, d'autant mesme qu'ils ne peschent iamais qu'en temps beau & serain, à cause de leurs voilles, qui sont de toille de Cocos qu'ils ne veulent pas y gaster, & de la pluye qu'ils craignent fort estans tous nuds, principalement en cest exercice: de maniere qu'ayans pesché vn iour, ils n'y retournent parauature de huit iours ou plus. Voyla pour ce qui estoit de nostre viure. Quant au logement nous nous retirions le iour pendant la pluye & la nuit pour dormir, sous vne loge de bois qui estoit sur le bord de la mer, qu'on auoit dressée peu auparauant pour y faire vn basteau. Par

ce moyen nous y auions bien le couuert par dessus, mais par les costez elle estoit toute ouuerte. C'estoit aussi pendant leur hyuer au mois de Iuliet & d'Aoust que les pluyes sont fort continues & importunes, les vents grands & impetueux, ie vous laisse à penser quelle incōmodité nous pouuions receuoir du vent, de la pluye & quelques-fois des grands flots, dont la loge n'estoit qu'à dix pas. Ces grandes & extremes incommoditez furent cause que mes deux compagnōs tomberent malades. Mais moy, graces à Dieu, qui ne l'auois pas esté en tout nostre voyage sur la mer, ie resistay aussi fort longuement.

Pendant que i'allois ainsi traual-
lât pour auoir dequoy viure, ie m'ef-
forçois de retenir & d'apprendre la
langue du païs, le plus qu'il m'estoit
possible, ce que tous mes compagnōs
mesprisoient, disans qu'ils n'auoient
que faire d'apprendre cette langue
particuliere,

particuliere à ces isles, & qu'ils es-
 roient qu'on les enuoyeroit en fin à
 Sumatra trouuer le General, comme
 le Roy auoit promis à nostre Capi-
 taine, & comme ceux des isles nous
 disoient. Je ne desespérois de rien,
 mais la crainte que j'auois que cela
 n'arriuaft pas, me faisoit resoudre à
 tout. Ioint que voyant la peine en
 laquelle nous estions tous, j'essayois
 d'apprendre la langue pour m'en fer-
 uir à propos: ce qui m'a grandement
 aydé. Aussi qu'avec ce dessein que
 j'auois, l'occasion se presenta de
 sçauoir plustost & plus facilement
 cette langue. Car le Seigneur de l'isle
 de Paindoüé où nous estiôs trois, qui
 estoit fort noble & parent du Roy,
 voyant comme ie m'efforçois d'ap-
 prendre leur langue, m'en estima da-
 uantage & me prit en affection. Il
 estoit fort honnestes & courtois, sça-
 uant & curieux, & mesme bõ Pilote,
 & auoit eu les bouffoles & cartes ma-

rines de nostre nauire , dont il me demandoit bien souuent des raisons, dautant que les leur sont faites d'autre façon , bref par ordinaire il estoit bien ayse que ie fusse en sa compagnie pour l'entretenir , & pour respondre à tout ce qu'il me demandoit de nos meurs & façons de faire. Tellement qu'auueclapeine que i'y prenois , cette conuersation ordinaire me fist bien tost apprédre beaucoup du langage du païs. Ce qui rendit ce Seigneur bien-veillant en mon endroit de plus en plus , & estoit cause que ie commençay à n'estre pas du tout si miserable qu' auparauant, ayant souuent par sa liberalité des viures dauantage.

Pour retourner à nos gens qui estoient en l'isle de Pouladou, ils furent en fin plus mal traictez que nous , apres qu'ils n'eurent plus d'argent, & plus affligez de famine , dautant qu'ils estoient plus grand nom-

bre. Le Seigneur de nostre isle de Paindoüé alloit souuent en celle de Pouladou visiter le Seigneur, qui estoit son parent. Vn iour entr'autres depuis que i'eus eu sa cognoissance il me mena avec luy, afin de me donner ce contentement de voir mes compagnons. Le vis par ce moyé & appris le pitoyable estat auquel ils estoient, & les miseres & afflictions qu'ils souffroient, ainsi que ie les ay representees. Côme i'estois avec eux, nous cherchions tous ensemble au bord de la mer, s'il se rencontreroit par occasion quelque chose pour manger: car ils mourroient de faim, & faisoient comme nous auions faict au commencement à Paindoüé. Nous trouuâmes vne fort grande tortuë, comme la mer Indique en nourrit de prodigieuse grosseur, qui estoit renuersee sur l'escaille: elle auoit cinq ou six cens œufs chacun aussi gros que le moyen d'un œuf de poule. Bien aises

d'auoir rencontré cela, nous la fîmes cuire dans sa coquille mesme, avec de l'eau douce, & la mangeâmes. La chair estoit extremement grasse & de bon goust, & les œufs assez bons: Mais apres no^r eusmes to^r vn si grâd desuoyemēt d'estomac, que nous en pēasmes mourir, & moy tout le premier. I'estime q̄ c'estoit pource qu'estans affamez, & n'ayans outre cela chose quelconque à manger, nous en prîmes tous outre mesure. Aussi que nous n'eusmes pas l'aduis de la faire cuire en de l'eau de mer pour la saler & assaisonner: car comme i'ay depuis appris aux Maldiues pendant le temps que j'y ay sejourné, le poisson cuit en l'eau de mer est bien plus sain, & ne faiēt pas si tost mal, & se garde longuemēt quand il est seché puis apres. Les habitans le font tousiours ainsi cuire en l'eau de mer. Je recogneus donc la plus grande pitié du monde, de la grande famine qu'enduroient

mes compagnons, & des malades qui estoient entr'eux: & si ils ne s'assistoiēt point les vns les autres. Je couchay en ceste isle, & le lendemain le Seigneur de Paindoüé, qui s'en retournoit, me r'emmena avec luy, & puis y retournant vne autre fois, il m'y mena par mesme moyen.

Cependant les gens du Roy venoient de iour en iour pour tirer encore de nostre nauire tout ce qu'on pourroit, principalement le plomb dont il estoit doublé, qu'ils prisent fort en ces pais là, & iusques aux clous & au bois qu'ils peurent auoir. Ainsi allans & venans ils emmenoient tousiours peu à peu quelques-vns des nôtres qui estoient fort ayſes d'y aller: & ceux qui auoient encore de l'argent en donnoient pour cest effect. On nous disoit que le Roy deuoit donner vne barque à nostre Capitaine, & quand elle seroit preſte qu'on nous emmeneroit tous. Sur ceste esperan-

ce, nos gens s'alloient tous mourans les vns apres les autres; Nostre Capitaine, le premier marchand, le cōtre-Maistre, & plusieurs autres estoient desjà morts; Le Maistre auoit esté le premier saluer le Roy : mais il voulut retourner au nauire pour prendre des habillements, ce qu'ils nous permettoient librement, d'autant qu'ils n'en sçauoient que faire, & n'estoiēt à leur vsage. Quand donc le Maistre veid qu'on ne tenoit conte de nous venir querir ny de nous enuoyer, & que le capitaine estoit mort, il fit vne entreprise pour se sauuer, laquelle il conduisit secrettemēt vn long temps, au desceu de quelques-vns des nostres, auxquels il ne vouloit pas se descourir. La seconde fois que ie fus le voir il m'en communiqua, & me tesmoigna du regret que ie n'en pouuois estre, mais il n'y auoit point de moyé. Je luy disois que ie ne croyois pas que son dessein peust reüssir, d'autant que

les Insulaires se desioient extrêmement de nous, & principalement de ceux qui estoient à Pouladou, où par ceste défiance ils ne laissoient point de basteaux ny de barques. Mesme les gens du Roy auoient mis des soldats, tant pour prendre garde à nous, que pour descouurir ceux des Insulaires qui receuroiét de l'argent des nôtres, pour apres le leur faire rendre. Neantmoins le Maistre conduisit si dextrement son entreprise, qu'en fin il surprit la barque du Seigneur de Paindoüé qui estoit allé à Pouladou voir son parent, comme j'ay dict lors qu'il m'y mena par deux fois. Il auoit si bien espié l'occasion, qu'il en vint à bout en plein midy, lors que les habitans de l'isle s'en doutoiét le moins. Tellement qu'ayant garny la barque d'eau douce & de cocos, dont il auoit auparauant fait prouision, & qu'il auoit secrettement caché dans le bois il s'embarqua luy douziésme, laissant

encore huit des nostres, quatre malades & quatre sains, au desceu desquels il mit à la voile. Les habitans de l'isle s'en aperceurent bien tost, mais ils n'auoient point d'autres basteaux pour courir apres. Ils vindrent seulement avec vn radeau qu'ils appellent *Candouepatis*, dont ie parleray en son lieu, en donner aduis à ceux de nostre isle. De sorte que nos gens eurent assez de loisir pour sortir des bancs au parauant qu'ils eussent trouué des basteaux, & estoient desia fort esloignez & hors de veüe & de peril, quand les Insulaires s'embarquerent pour courir apres. Ceste entreprinse reüssit à ceux qui s'en allerent: mais cela fut cause de combler de miseres les huit qui resterent. Car les soldats exercerent sur eux par vengeance toutes les rigueurs qu'on scauroit dire. Ils prirent ceux qui estoient en santé, & les lierent & battirent estrangement, & en fin tirerent d'eux tout ce qu'ils auoient

d'argent & de viures: puis ils vindrent aux malades, & cōtraignirent les sains de les porter à la playe & riuage si proche de la mer que quand la maree venoit elle leur mouilloit les iambes, estans d'ailleurs exposez aux injures de l'air, au soleil & à la pluye, qui estoit fort continuë en ceste saison. Et d'auantage leur tindrent tant de rigueur qu'ils ne permettoient pas que ceux qui estoient en santé leur portassent seulement à boire de l'eau douce: car d'autre chose ils n'en auoiët pas pour eux mesmes. Et ainsi ces pauvres malades moururent de faim, & furent apres jettez en la mer: comme ils faisoient tous ceux des nostres qui mourroient, ne voulans seulement permettre aux viuās d'enterrer leurs compagnons morts: au desceu toutesfois du Roy qui en fit enterrer quelques-vns au bord de la mer, principalement de ceux qui moururent en l'isle où il estoit. Mais pour retourner à l'isle de

Pouladou , ceux qui estoient restez m'ont dit que ces pauvres malades se rouloient à toute peine , & se couchoient sur le visage pour manger l'herbe qui estoit sous eux : de sorte qu'ils leur trouuoient à toute heure de l'herbe en la bouche. Le Lieutenant de nostre nauire , qui estoit de bonne maison de S. Malo , mourut en ceste sorte. Des autres qui resterent sains il y en eut vn que la necessité ayāt contraint de grimper la nuit à vn arbre de Cocos pour essayer d'auoir du fruit il cheut du haut de l'arbre qui est fort haut, & se tua : encore qu'auparauant il y eust monté diuerses fois sans inconuenient. Ses compagnons qui demurerent, endurent beaucoup : mesme ils mangeoient des rats quand ils en pouuoient prendre.

Quāt à nous trois de l'isle de Pain-doüé, l'euasion de nos gens ne nous porta autre prejudice que la peur, mais peu ou point de mal. Et de faict

les habitans de l'isle s'assemblerent
portans des bastons en leurs mains,
(car des armes il n'est pas permis, si-
non à ceux qui sont de la gendarme-
rie, lors qu'ils sont au service du Roy)
& nous vinrent trouuer en la loge où
nous estions sur le bord de la mer. Là
ils nous iniurierent & menasserent, &
mesme donnerent quelques coups.
Mais dautant qu'ils ne nous auoient
iamais veu d'argent, ils ne passerent
pas plus outre & nous traitterent
plus doucement, & avec moins de
rigueur que ceux de Pouladou. Ioint
que le Seigneur de l'isle qui estoit fort
humain l'empeschoit, & me tesmoi-
gnoit de l'affection.

CHAP. VII.

*Venue d'un Seigneur portant commission
du Roy en l'isle de Paindoue', qui em-
mene en fin avec luy l'Auteur.*



E que i'ay raconté cy-dessus est l'estat auquel nous auons esté pendant trois mois & demy depuis nostre naufrage; Alors il vint vn grand Seigneur de la part du Roy, ce n'estoit pas le premier qui y auoit esté enuoyé, à sçauoir le beaufreere du Roy, dautant que comme i'ay depuis appris, le Roy ayât entédu qu'il auoit retenu quelque chose du nauire pour son profit particulier, il en fut fort en cholere, iusques à luy donner vn soufflet, & depuis il ne le renuoya plus. Mais en son lieu vn des plus grands & des plus proches de sa personne, auquel il communiquoit ses conseils & affaires plus importantes, se fiant en luy plus qu'en nul autre. C'estoit pour

venir à nostre nauire pour la derniere fois, & acheuer de faire tirer & d'exporter tout ce qui se pourroit, entr'autres quelques canons de fer qui estoient demeurez, & le reste du plomb & du fer: & aussi pour faire la recherche de l'argent que les habitas des isles auoient eu de nous. Il estoit assisté d'un autre seigneur qui a commandement sur tous les nauires, barques, batteaux, maistres des nauires, & mariniers: bref sur le fait de la marine, & que nous pouuons nommer Admiral. A son arriuee il fut receu comme on a de coustume de receuoir les gens & officiers du Roy de qualité releuee. Je la vis faire en ceste sorte. Le Catibe ou Curé assisté des plus anciens & plus apparens de l'isle, vont au deuant du Seigneur qui arriue, & pour cest effect se mettent en l'eau iusques au delà de la ceinture, portans deux ou trois pieces de toille façon du pais, que les principaux por-

tent chacun la sienne sur le bras gauche, & outre vn beau turban; estans près de sa barque ou basteau, ils baissent la main droite iusques aux pieds de ce Seigneur, & puis la leuent & la portent sur leur teste, comme pour signifier qu'ils voudroient mettre leurs testes sous ses pieds: & après ils luy offrent les pieces de toille; Les autres de l'isle viennent aussi en leur rāg saluer le Seigneur, & luy apporter des presents en de petits basteaux qu'ils portēt à deux sur leurs espauls: dans les vns il y a des cocos, dans les autres des bannanes, du betel, & d'autres fortes de fruiets dont l'isle est abondante, le tout bien dressé & arrangé dans des paniers & petits coffins blācs faiets de feuilles de cocos. En fin ils prennent ce Seigneur sur leurs espauls, & le portent en terre, prenans soigneusement garde qu'il ne se mouillast les pieds: ce qu'ils estiment grand deshonneur. Estant donc arriué en

ces isles, il executa premierement sa commission, pour ce qui estoit au nauire, & quand il eut acheué, il alla en l'isle de Pouladon; où il fit la recherche de ceux qui auoient eu de l'argent de nostre nauire, pour y paruenir, il fit prendre & attacher tous les habitans de l'isle, mesmes les femmes, & les fit battre, pour voir s'ils ne confesseroient point. On leur faisoit aussi mettre les poulces entre des bastons fendus qu'on pressoit, puis apres qu'on lioit fort serré, afin que par cette douleur, ils fussent contraincts de recognoistre la verité. Comme de fait ils la recogneurēt, & redirent vne partie de l'argent, non pas tout, car les gens du Roy n'en pouuoiet pas descouurir au vray la quantité, & mesme en accuserēt plusieurs des autres isles, où on enuoya aussi tost. En somme la plus part de ceux qui auoient touché nostre argent, furent contraincts de le rendre, & à un

ou deux ans de la, il se descouuroit tousiours quelqu'un de ceux qui en auoient eu, & s'estoient cachez iusques alors. Les soldats mesmes qu'on auoit laissez pour y prendre garde, en furent conuaincus. Ceux de l'isle de Paindoüé ne furent point en peine, par ce que nous les deschargeasmes, & fut verifié qu'ils n'auoient rien eu de nous.

Toutes ces affaires furent faites en quinze iours, que le Commissaire du Roy sejourna és isles de Paindoüé, Pouladou & circonuoisines, tantost en l'une tâtost en l'autre pour les affaires du Roy suiuant sa commission. Le Seigneur de Paindoüé & le Catibe qui m'affectionnoient me presenterent à luy & me recommanderent estroittement, ils estimoient tous que i'estois quelque grand Seigneur par deçà, & ie ne leur en ostois pas l'opinion voyant qu'elle me seruoit. Cette recommandation fut cause que

se que ce Seigneur enuoyé du Roy
 me prit en amitié, d'autant mesme
 qu'il voyoit que ie sçauois de leur lan-
 gue assez pour m'exprimer & me fai-
 re vn peu entendre, & que ie prenois
 peine de l'apprendre tous les iours.
 I'ay remarqué qu'il n'y a rié qui m'aye
 tant seruy, & qui m'ayt plus concilié
 la bienveillance des habitans, des Sei-
 gneurs & du Roy mesme, que d'auoir
 appris leur langue, & que c'estoit l'oc-
 casion pour laquelle i'estois tousiours
 preferé à mes compagnons, & plus
 chery qu'eux. C'est pourquoy pendât
 qu'il fut en ces quartiers là il voulut
 tousiours que ie le suiuiisse, & que ie
 fusse ordinairement aupres de luy,
 tantost en sa barque au lieu où estoit
 le nauire perdu, tantost en diuerses
 isles: entr'autres il me mena en vne
 petite isle qui est voisine, où il estoit
 allé voir vne de ses femmes. Aussi ce-
 ste affection estoit cause que mes
 compagnons & moy n'eusmes point

330 VOYAGE DE
de disette, eſtât mieux traictez en ſa
conſideration. Le iour deuant qu'il
ſ'en retournaſt, il me demanda ſi ie
voudrois biẽ le ſuiure, & aller à Male
où le Roy ſejourne : ie luy diſ que ie
le deſirois il y auoit long temps. I'a-
uois neãtmoins tant de peur qu'il ne
changeaſt d'aduiſ, que le lendemain
ie ne l'abandonnay en façon quelcõ-
que : tant qu'eſtant tout preſt à ſ'en
aller, vn des foldats de ſa ſuitte le prit
ſur ſon eſpaule, comme ſ'il euſt eſté
à cheual, & entra dans la mer le por-
ta dans ſa barque, d'où il m'appella, &
m'y fit auſſi entrer. I'eſtois grande-
ment ayſe de m'en aller, mais auſſi ie
demeurois triſte de quitter tant mes
deux compagnons de Paindoué, que
ceux de Pouladou, qui eſtoient ſeule-
ment reſtez quatre, & auoient reſiſté
à toutes les calamitez. Leſquels zous
me voyans partir ſans eux ſe mirent à
pleurer amèrement. Ce qu'aperceuant
ce Seigneur, il me demanda comme

à leur truchement ce qu'ils auoient à pleurer : & luy ayant représenté la cause de leur affliction, il me commanda de les consoler & de leur dire de sa part, qu'ils ne se tourmentassent point, Que le Roy les enuoyeroit querir bien tost : & pour luy qu'il eust bien desiré leur faire plaisir, mais qu'il ne l'osoit & ne le pouuoit faire sans tres-expres commandement du Roy. Cela ne les consolait pas beaucoup, voyans que ie m'en allois & qu'ils demeuroient : de sorte qu'ils continuoient ou plustost augmentoient leurs larmes & gemissemens. Ce qui m'affligeoit, & si ie ne l'osois môstrer. Car i'auois appris desja leur humeur pour ce regard, qui est de ne vouloir endurer avec eux des personnes tristes & melancoliques, ou resueurs, disans que telles personnes conspirent quelque trahison ou meschanceté en eux mesmes. Tellement que celuy qui veut estre

bien venu parmy eux , il faut estre gaillard & ioyeux , rire & chanter si est possible , encore qu'on n'en n'ayt ny sujet ny enuie , & qu'on en soit bien esloigné. De fait ie me contrainois tant que ie pouuois , mais luy qui estoit homme d'entendement , voyoit bien au trauers de ma faincte la tristesse que ie portois au cœur. Et lors il me pressa de luy dire ce qui me faschoit. Ce que ie fis & luy confessay franchement qu'outre ma fascherie en general de laisser mes compagnons & les voir pleurer , regrettant leur condition & les miseres qu'ils pourroient endurer , comme ils en auoient desia tant souffert , i'auois dis-je encore vn ressentiment plus particulier. C'est que l'un de mes deux compagnons de Païndoüé & moy , auions dès le iour de nostre embarquement en France , fait profession ensemblemēt d'une amitié si estroitte qu'il n'estoit pas possible de plus , Que ie l'a-

uois tousiours afsisté, & luy moy plus particulieremēt q̄ non pas les autres: & maintenant ie ne luy pouuois taire que ce m'estoit vne grande douleur de me separer de luy & de l'abādonner, Que recognoissant les bienfaits dont il m'obligeoit de plus en plus, cela me rendoit aussi plus hardy à le supplier en ceste occasiō d'auoir quelque esgard à mon affliction, & de me donner encore le contentemēt d'emmener cest homme, & d'auoir pitié des autres qui demeureroiēt. Ces paroles, & dauātage mon visage mouillé de larmes que la tristesse extreme m'arrachoit outre ma volonté, esmūrent ce Seigneur, que i'ay tousiours recogneu extremement courtois & pitoyable, & d'ailleurs fort genereux & magnanime: en sorte que i'oze dire qu'il ne cedit en esprit ny en belle façon à ceux qui naissent en l'Europe. Il parla tout aussi-tost en secret à cest Admiral que i'ay dit, & à quel-

ques autres des principaux qui estoient
aupres de luy, sur ce subyet (comme il
me semble) & apres auoir consulté, il
me dist, que pour me contenter il le
vouloit bien, & sur l'heure fit embar-
quer celui que ie lui monstray. Pour les
cinq qui resterét, il donna ordre qu'on
les diuist, & qu'on en mist vn en
chacune des isles voisines, enjoignant
aux chefs & plus apparens de ces isles
qui estoient là présens à son depart,
de les traicter humainemét, de pren-
dre garde qu'ils ne receussent aucune
incommodité, & de les nourrir aux
despens du public, iusques à ce qu'ils
eussent receu cōmandement du Roy
de les enuoyer. Ainsi ie dis adieu à
mes compagnons plus content que
auparauant, & eux aussi, qui me prie-
rent d'auoir souuenance d'eux, à ce
qu'ils ne demeurassent point long
temps en de petites isles ainsi separez
& diuisez les vns d'avec les autres. Ce-
la faict on mit à la voile, & cinglasmes
le reste de la iournee.

CHAP. VIII.

Arrivee de l'Auteur en l'isle de Male, où il salue le Roy. Execution à mort de quatre François, pour s'estre voulu evader. Arrivee de ses autres compagnons : & les raisons qui empescherent le Roy de les enuoyer en Sumatra.

LA nuit venue nous allâmes surgir à vne petite isle où nous couchâmes : car c'est leur coustume de ne nauiger iamais la nuit. Et le lendemain matin quand ce fut à s'embarquer, ce Seigneur me dist que nous estions proches de quinze ou seize lieuës de Male où estoit le Roy, qu'il n'osoit pas mener plus outre mon compagnon, ne scachant si le Roy l'auroit agreable, & qu'il estoit à propos de le laisser là pour quelques iours, iusques à ce qu'il en eust parlé au Roy pour le faire venir. Ioint que l'isle estant à luy il estoit assésuré qu'il y seroit fort bien

& qu'il en auoit donné charge. Nous arriuasmes en fin à Male, où estans descendus il s'en alla incontinent saluer le Roy, & luy rendre compte de son voyage, commandant à vn de ses gens de me conduire en son logis. Il ne manqua pas entr'autres choses de parler de moy, qui fut cause qu'à l'instant mesme il m'enuoya querir par commandement du Roy. Estant au Palais du Roy i'y demeuray enuiron trois heures en attendant. Sur le soir on me fit entrer dans vne court où le Roy estoit sorti pour voir tout ce qu'on auoit aporté à ce dernier voyage de nostre nauire, à sçauoir les canons, boulets, armes & autres sortes de meubles de guerre & de marine, & les faisoit porter en son magazin qui estoit là. On me dist que ie m'approchasse, & lors ie saluai le Roy en la langue & à la mode du pais: ce que i'auois remarqué soigneusement en cest instant que ie fus admis, & m'en

estois particulièrement informé auparavant. Cela luy plût, & luy donna enuie de s'enquerir de moy à quoy seruoient beaucoup de choses qu'on auoit tirées de nostre nauire, dont il ne pouuoit comprendre l'vsage: je lui en rendis raison, & m'exprimé au micux que ie peus. La nuit estât close, il commanda au Seigneur qui m'auoit amené de me loger & me traiter chez luy, & à moy d'aller tous les iours le voir avec les autres courtisans. Cela fait nous nous retirasmes.

Les iours suiuians ie fus tout occupé à entretenir le Roy, & à luy répondre de tout ce qu'il me demandoit des mœurs & façons de faire des peuples de l'Europe, & de nostre France, des habits, des armes, & de l'estat des Roys, dont il s'enquestoit fort particulièrement. Et luy discourant entr'autres de la grandeur du Royaume de France, de la generosité de la Noblesse, & dextérité aux armes: Il me

dist, qu'il s'estoïoit cōme on n'auoit conquis les Indes, & comment on les auoit laiss   conquerir aux Portugais, qui leur faisoï  t ent  dre que leur Roi estoit le plus grand & le plus puissant Roy de tous les Roys Chrestiens. Le Roy me fist aussi voir aux Reyne  s ses f  mes, lesquelles semblablement m'occupoient plusieurs iours    leur rendre rais   de ce d  t elles m'interrogeoï  t: est  s sur tout curieuses d'entendre la forme, les habits, les m  urs & fa  ons de faire des Dames de France.

Or comme i'ay desia dict, quinze ou seize des nostres auoient est   menez long temps auparauant moy en ceste isle de Male o   le Roy demeure. Quand i'y arriuy ie n'y en trouu   plus que trois,    s  auoir deux Flam  s & vn Fran  ois, lequel estoit malade    l'extremit  , & mourut hui  t iours apres. Au commencement que nos gens y arriuerent, il y auoit    la rade vn nauire Portugais    l'ancre, qui

estoit de Cochin, du port de quatre cens tonneaux tout chargé de ris, & venoient querir des bolys ou coquilles pour les porter en Bégale, où elles sont estimees. Le Capitaine & le Marchant estoient Mestifs, les autres Indiens Chrestiens, & tous habillez à la Portugaise. Ils se mōstrerent fort contraires aux nostres, & disoient tout plein de mal de nous au Roy qui y adioustoit foy, & cela fut en partie cause que nous ne fumes pas si bien traitez qu'il eust fait. Ils nous demanderent tous au Roy pour nous mener à Cochin, ce qu'il consentoit : & de fait fist demander à nostre Capitaine & premier marchand s'ils voudroient y aller, & qu'il le permettoit volontiers. Lesquels firent response avec tous les leur, qui estoient la presens, qu'ils aymeroient autant mourir que d'y aller. A la verité il y auoit bien à craindre pour eux, & ce n'estoit pas pour nous faire du bien,

ny pour nostre cōmodité qu'ils nous vouloiēt auoir. Aussi que les nostres esperoient tousiours que le Roy les enuoyeroit dans vne barque à Sumatra, comme il leur auoit promis. Bien tost apres le Capitaine & premier Marchand moururent, les autres suiuoient petit à petit, accablez des fatigues souffertes iusques alors & du mauuais air & vitieuses eaux de cette isle, qui sōt cause que la plus part des estrāgers n'y peuuēt viure. Et dauantage la nouuelle estant venuë au Roy de l'euasion du Maistre & de nos gēs de Pouladou, il en fut tellement irrité, qu'il fist vn serment solennel de ne laisser desormais aller pas vn de nous. De fait, i'ay ouy asseurer à plusieurs de ses Seigneurs, qu'autrement il nous eust accōmodez d'vne barque, comme nous desirions. Le Pilotte ayant entendu cette resolution, qui le cōfinoit pour toute sa vie dans ces isles, desseigna de prédre vne

barque & feuader, comme ceux de Pouladou. Pour cest effet, il s'associe de trois de nos mariniers, avec lesquels il cacha dans vn bois tout ce qui estoit necessaire. Ce dessein fut descouuert par les Insulaires, qui auoient remarqué leurs allées & venuës dans le bois sur le bord de la mer, & les y auoient espiez. Ils en donnent aduis aux six anciens appelez *Mouscoulis*, qui gouernent les plus grandes affaires du Royaume, lesquels en ayans aduertit le Roy, on fait obseruer curieusement les deportemens de ces quatre (le Pilote & trois mariniers.) Tellement que la nuit qu'ils voulurent s'embarquer ils furent pris sur le faict par les soldats, qui leur mirent les fers aux pieds, & deux iours apres les mirent en des basteaux, feignans les vouloir mener en d'autre illes; & quand ils furent sur mer ils leur couperent la teste à coups de *catty*, qui est fait comme vne fort gran-

de ferpe de ce pais, au demeurant d'acier excellent, fort poli & bien ouré: cela vient de la coste de Malabar & trache des mieux. On leur donna plusieurs coups, & qui ne leur donnoit qu'un coup n'estoit pas estimé bon foldat. Ils en font tousiours ainsi quand c'est pour executer le commandement de leur Roy, & fust à leur parent proche ou mesme à leur frere, pour tesmoigner par là le zele qu'ils ont au seruice du Roy. Aussi quand le Roy aime quelqu'un tout le monde l'aime, & s'il luy veut mal, tout le monde l'a en haine, & personne ne veut le hanter ny frequenter, non pas mesme le voir. Les corps de ces quatre furent iettez en la mer. Au demeurant il ne faut pas s'estonner si le Roy estoit tât courroucé pour ces attentats des nostres qui taschoient à s'eschapper: dautant que là c'est crime de leze Majesté que de desrober vne barque ou basteau & l'emmener

au loing en d'autres Royaumes. Cela ne se peut faire sans passeport & congé du Roy special & precis pour cest effect, encore que le basteau fust à soy. Autremét il y va de la vie, & c'est vn cas irremissible, & ne faut point esperer de grace du Roy quand on en est conuaincu. I'entendis ceste triste nouuelle, & la mort naturelle de nos autres compagnons incontinent après estre arriué à Male, où ce nauire de Cochîn estoit encore, qui emporta la pluspart des appareils de nostre nauire que le Roy leur vendit, principalement ceux d'or il ne se pouuoit seruir. Comme pareillement vn Pilotte du Roy me dist, que les douze de Pouladou s'enfuyans avec le Maître de nostre nauire estoient arriuez à Coilan à la coste de la terre ferme, & dauantage qu'on leur auoit mis les fers aux pieds en vne galere Portugaise où il les auoit veus, & qu'on les menoit à Goa.

L'estois donc moy troisieme en l'isle de Male, avec les deux Flamans. Je fis prier le Roy de faire venir mon compagnon qui auoit esté laissé en chemin, ce qui fut fait aussi tost, & ne fumes separez l'un d'avec l'autre que dix iours. Ainsi nous nous r'assemblames quatre, luy & moy & les deux Flamans. Deux mois apres ie procuray encore qu'on amenast les cinq qui estoient restez espars en de petites isles, aupres du lieu où s'estoit perdu le nauire; quoy faisant nous estions iusques au nombre de neuf, quatre François & cinq Flamans, tous humainement traictez du Roy & de ses Seigneurs. Mais par entre nous il n'y auoit pas bonne intelligence, cela venoit des Flamans qui faisoient tous cinq leur faict à part separez d'avec nous, & mesme par truchemens ils en disoient du mal aux Seigneurs & habitans du pais. L'occasion de ceste discorde vint à cause qu'ils estoient jaloux &

loux & enuieux de me voir plus courtoisement recueilli que non pas eux, que i'estois bien voulu & estimé du Roy, tousiours aupres de luy, & en consequence gracieusement traicté par les grands. A l'occasion de quoy ils se persuadoient aussi que mes trois compagnons François estoient mieux venus, & que ie les fauorisois plus que non pas eux qui m'estoient estrangers. D'ailleurs parce que ie parlois la langue des Maldiuës assez facilement, sans qu'ils en peussent rien entendre: ils s'imaginoient que ie disois du mal d'eux, & que i'estois cause qu'ils ne fussent mieux à leur aise: Et neantmoins c'estoit tout le contraire.

Le serment du Roy irrité contre nous estoit cause que la promesse faite par luy de nous donner vne barque ne s'exécutoit point, & cependât tous nos gens estoient morts, resté neuf. Tellement qu'il n'y auoit point d'apparence d'esperer de sortir iamais

de là. Ce nous estoit vne grande affliction d'y pèser, & nous nous cōfoliōs avec Dieu, & entre no⁹ autres. J'ay remarqué les causes de l'épescchemēt, & la raison que le Roy donnoit de ne nous auoir pas courtoisemēt traicté. Car de verité à tous ceux des nauires que i'y ay veu perdre en mesme sorte pendant mon sejour, il leur a donné moyen de s'en aller, retenant seulement les richesses & marchandises. Mais outre les raisons qu'on m'en auoit dictes, i'ay estimé qu'il y en auoit vne autre, c'est l'argent qu'on auoit emporté du nauire & qui auoit esté dissipé, qu'on peut dire auoir esté cause du plus grand malheur, & de la mort de la pluspart de nos hommes: dautant que le Roy aduertit qu'il y auoit eu de l'argent tiré du nauire, & s'imaginant qu'il y en auoit vne grosse somme que nos gens tenoient cachée, parauanture autant que ce qu'il trouua dans le nauire, il ne vouloit

pas que cest argēt forrist de son païs:
& cependant qu'il en cherchoit plus
qu'il n'y en auoit, la pluspart des
nostres se mouroient: ie croy bien
qu'apres cela l'embarquement du
Maistre, & l'attentat du Pilotte l'ai-
grirent encore dauantage. Il eust esté
à propos de ne prendre point du tout
d'argēt, ou le porter tout au Roy, cō-
me la piece d'escarlattē. Vne fois en-
tr'autres il me sceut biē dire que mes
compagnons auoient caché & recelé
de l'argent, & qu'on ne luy auoit fait
present de la piece d'escarlattē, sinon
parce qu'elle ne se pouuoit pas cacher
comme l'argent, & qu'ils auoient tous
mal faict en cela, indignes à ceste oc-
casion de sa bonne grace.

CHAP. IX.

Grande maladie de l'Auteur, qui luy laissa des incommoditez. Evasion de quatre Flamans, & de la disgrâce du Roy contre ceux qui restèrent.

LE fus environ de quatre ou cinq mois en assez bõne santé:& ne me mãquant que l'exercice de ma religion & la liberté, au reste fort bien à mon aise, logé, nourri & traicté chez ce Seigneur qui m'auoit amené : où on m'auoit logé en vn petit departement qui estoit dans l'enclos de sa maison. L'vn de ses seruiteurs me seruoit à toutes heures, & on me bailloit des viandes & des vstaciles à part, dautant qu'ils ne mangét iamais avec personne qui ne soit de leur religion. Il m'aimoit cõme vn de ses enfãs, dõt il en auoit trois, presque aussi âgez que moy, qui m'aimoient comme leur frere. Ce Seigneur estoit fort en credit auprès du Roy, qui

auoit toute fiance en luy, & s'aimoiēt l'un l'autre de fort longue main dès l'âge de quatre ou cinq ans, & chacun estoit lors âgé de cinquante ans. Estât donc en cest estat, ie tombay malade d'une grosse & ardante fièvre chaude qui est là fort commune & fort dangereuse, principalement aux estrangers, en sorte que peu en reschapent. Encore moins les Chrestiens pour lesquels il n'y a du tout point de remede, d'autant qu'ils ne se voudroient seruir de forciers pour les guarir par charmes & enchantemens, comme font tous ceux de ces isles. Je fus malade plus de deux mois comme à l'extremité, & prés de dix mois auparavant que d'estre entierement, gueri. Il n'estoit iour que le Roy & les Reynes n'enuoyassent sçauoir de mes nouuelles & de ma disposition : il enuoyoit à toute heure des viandes les plus exquisés, & des mangiers les plus delicieux qu'il eust. Et afin que ie fus-

se serui & traicté plus à mon aise, & que ie sceusse mieux demander ce qui m'estoit necessaire, on fit venir vn de mes compagnõs, qu'on chargea d'auoir soin de moy, outre les seruiteurs du logis. La maladie estoit violente & fort facheuse: on la cognoist par toute l'Inde sous ce nom de fièvre des Maldiuës: c'est de ceste maladie que la pluspart de mes cõpagnons estoient morts, comme tous estrangers ne manquent pas d'en estre bien tost atteints: & quand on en reschappe, on peut s'asseurer qu'on guarira des autres maladies auxquelles l'air du pais est sujet: dautant que l'on tourne l'air du pais & la maniere de viure en habitude, & comme si ceste maladie auoit faict vn corps nouveau, on s'y sent du tout accoustumé. Et de faict vn estranger qu'ils appellent en leur langage *Pouradiues*, s'il s'en guarit ils disent qu'il est *diues*, comme qui diroit naturalizé & non plus estranger.

Car ce Royaume en leur langage, & des autres peuples de l'Inde s'appelle *dinar* & les peuples *dines*. Pour reuenir à ma maladie, ie fus huiet iours sans rien aualler que de l'eau, chose qui est fort contraire; Ceux du pais s'empeschent sur tout de boire autre chose que de l'eau bien tiede, en laquelle ils mettent du poivre concassé: ce qui empesche l'enfleure qui suruient autrement apres que le mal est passé. Mais moy ie ne pouuois boire de ce breuage là qui ne desaltere point. Aussi apres que la fièvre m'eut quitte les jambes & les cuiſſes m'enflerent estrangement, comme si i'eusse esté hydropique. Tous les estrangers en font ainsi. Et outre ie ne pouuois pas voir à dix ou douze pas de moy, & craignois encore de deuenir auetugle. La fièvre m'auoit aussi laissé vne opilation & enfleure de ratte qui me cauſoit vne grande difficulté d'haleine. Ce mal de ratte est commun parmi

eux, & l'ont quasi tous fort grosse. Et de fait il m'est tousiours demeuré, tant que i'ay demeuré aux Maldives. Enuiron ce mesme temps le Roy deuint malade, ce qui fut cause qu'estant releué ie ne le peu voir: sinon qu'apres estre guarri, comme il alloit à la Mosquee ie le saluai. Il fut fort estonné de me voir en l'estat auquel i'estois reduit par ceste enfleure, & dict que sa maladie auoit empesché qu'il ne me fist mieux traicter. Et à l'instât commanda à ses gens d'y soigner, enuoyant querir ceux qui estoient experimentez à guarir telle maladie: & mesme donna charge de prendre les onguens chez luy, d'autât que le Roy tenoit par ordinaire quantité de drogues, de medicamêts & de receptes de toutes sortes pour les malades, iusques à des remedes de fortilege; On luy en alloit demander, & il estoit fort aize d'exercer ceste charité enuers toutes personnes: comme aussi pour sçauoir

par ce moyen ceux qui sont malades, qui guarissent ou qui meurent, afin de pouruoir à la sepulture de ceux qui decedent, ayant accoustumé de faire enterrer les pauvres, & qui n'ont moyen de ce faire, chacun selon sa qualité. Donc plusieurs trauailloient apres ma maladie, mais ie n'en guarissois point, iusques à ce que mes jambes se creuans, les eaux qui me caufoient l'enfleure se euacuerent, & mes yeux recouurerent leur premiere force. Mais le mal fut pour moy que ces vlceres de mes jambes deuindrēt fort larges & fort profondes, d'ailleurs si douloureuses que ie ne reposois ny iour ny nuict, & les humeurs prenans leur cours par cest endroit, il estoit malaisé de les resoudre & de fermer la playe. Tellemēt que ie demeuré quatre mois en cest estat: le Roy me faisant cependant traicter & penser au mieux qu'il luy estoit possible. Il y auoit vne petite isle à la veuë de Mar-

le nommee *Bandos*, où demeueroit vn homme qu'on tenoit tres-expert à cela. Le Roy l'enuoya querir, & luy commanda de me guarir fil le sçauoit faire, & qu'il l'en recompenseroit bien : ce qu'il promit. Mais il ajouta que s'il plaisoit au Roy luy permettre qu'il m'emmenast, il se faisoit fort de me guarir bien plustost, d'autant que l'air estoit beaucoup meilleur & plus sain en ceste petite isle qu'en celle de Male. Le Roy luy permit, & donna charge à ses gens de luy administrer tout ce qu'il demanderoit, pour mon viure : comme de fait i'y fus bien traité & pensé par cest homme. Mais ce pendant il suruint vn accident à mes compagnons qui m'affligea fort, & m'apporta beaucoup d'incōmodité. C'est que de cinq Flamans qui estoient à Male, il y en eut quatre qui prirent resolution de s'esuader de ces isles en desrobant vn basteau, voyans le de-

lespoir auquel nous estions tous reduits de ne pouuoir sortir de la avec le congé du Roy. Deux de ces Flamans estoient arriuez à Male avec nostre Capitaine & les autres qui y furent menez ; tellement qu'estant parmy eux lors qu'ils moururent, ils heriterent aussi de leur argent qu'ils tenoient caché. Ainsi ce leur estoit vn moyen facile pour recouurer les choses necessaires à l'embarquement. Voicy comme ils poursuirét leur entreprise. Le facteur du Roy Chrestien des Maldiuës tenoit sa banque en vne salle ou plustost cellier sur le bord de la mer, en l'isle de Male. Il estoit Indien de Cochin & de race de Canarins, & mesme Chrestien, mais au demeurant assez mauuais Chrestien, comme i'ay recogneu depuis. Donc ces Flamans s'accosterent de luy & firent tant à force d'argent, qu'il leur permist de mettre & de retirer en sa salle les prouisions &

hardes dont ils auoient besoin. Il ne restoit plus qu'à attendre & espier l'occasion pour surprendre vn bastteau ; laquelle ayans attendu assez long temps , il arriua en fin qu'un des gens du Seigneur qui m'auoit amené à Male, laissa là aupres son bastteau à cause de la pluye : & attendant toujours d'heure en heure le beau temps, il n'emporta pas le gouuernail, comme il est ordinaire. Ce bastteau estoit apresté pour aller pescher, au reste fort petit, n'estant pas plus long que huit fois la longueur du bras, qui est la mesure la plus commune dont ils se seruent, & s'appelle *rens*, autre chose est en faire de toilles, dont la mesure est plus petite, à sçauoir depuis le coude iusques au bout des doigts (cecy soit dit en passant.) Le bastteau s'appelloit *Donny*, c'est à dire oyseau, pour ce qu'il estoit fort viste de voiles, & estoit tout garny de viures & d'eau douce pour quelques iours.

Nos gens ayans fait cette rencontre, la nuict venuë, s'embarquerent dedans avec leurs hardes & s'en allerēt. Mais le malheur voulut pour eux que cette nuit là & le iour d'apres, il fist la plus grosse & la plus furieuse tourmente qu'on sçauroit croire, qui n'estoit guere moindre que celle que no^rendurâmes à la coste de la terre de Natal. Mesmes ceux des isles disoient qu'ils n'auoient iamais tāt veu choir d'arbres de Cocos en vingt-quatre heures. Je vous laisse à penser si y eut moyen que ces pauvres gens en vn petit basteau fort fresse, & ne sçachans pas les canaux & les conduits qu'il falloit prendre au milieu de tant de bancs & de roches, & par vne si grande tourmente se peussent sauuer. Aussi par apres on trouua au bord de la mer quelques pieces des appareils du basteau, qui fit croire qu'ils s'estoient perdus : comme de fait ils le furent, car depuis on n'en a

iamais entendu de nouuelles, ny par les isles, ny en la coste de terre ferme. Le Roy fut grandement courroucé de cette troisieme euasion, tant à cause que comme i'ay dit, c'est vn crime de leze-majesté de desrober vn basteau, & s'en aller sans congé, que pour ce qu'entre ces quatre Flamans, il y en auoit vn qui estoit bon canonier, & lequel il aimoit à cause de ce. Ce canonier ayant esté retenu à S. Malo pour faire le voyage, & ayant pris de l'argent par aduance, il se maria, de sorte qu'il ne vouloit plus venir, offrant de rendre ce qu'on luy auoit baillé. Ce que nostre Capitaine ne voulut accepter, & au contraire le fist enleuer tout grand par quatre hommes & porter dans le nauire, auquel pour cette occasiõ, il ne fut iamais depuis beaucoup affectiõné; iusques à auoir conspiré diuerses fois avec quelques vns du nauire, lors qu'ils estoient offensez contre le Ca-

pitaine pour quelque chastiment, de faire vn mauuais tour pour faire perdre le nauire, & se sauuer en terre, comme il nous a confessé aux Maldiues. Il fut aussi fort barbare & inhumain à l'endroit de nostre Capitaine, estant malade à l'extremité en l'isle de Male : car il luy osta par force vne robe de chambre dont il se seruoit, & ne peut estre destourné de cela, quelque priere que ce pauvre Capitaine malade luy fist, disant seulement qu'il en auoit affaire, & qu'au denueurant il ne recognoissoit plus de Capitaine, depuis que le nauire auoit esté brisé. Cest inconuenient arriva à ces pauvres Flamans, enuiron de dixhuit mois depuis nostre naufrage. Je recognois parmy tant de miseres que Dieu m'a tousiours assisté, pour ne m'estre rencontré en ces entreprises pour s'esvader, qui ont toutes mal reüssi, comme j'ay dit. Deux iours apres mon compagnon avec le

quel i'auois fait profession d'amitié si estroitte , ayant esté longuement malade deceda , qui me fut vne affliction presque insupportable. Il estoit de Vitré, & dans nostre nauire il faisoit la charge d'Escriuain : ie croy qu'il fut en fin accablé de fascherie & de melancolie, dautant mesme qu'il auoit laissé sa femme & ses enfans pour faire le voyage, & il voyoit qu'il ne falloit plus desormais esperer de retour. Pour reuenir aux Flamans qui s'en estoient allez, quand cela fut decouvert, & que le Roy en eut aduis, on enuoya au logis de nos gens, pour sçauoir au vray ceux qui estoient restez, on y trouua deux François, vn Flaman, & celuy que i'ay dit qui se mouroit. Les six Anciens s'assemblerent au palais du Roy, lieu accoustumé, & là firent venir les trois nostres, où ils les tindrent l'espace de quatre ou cinq heures, leur disans, qu'ils estoient complices de la trahison des autres,

autres, & les menaçans de les faire mourir. Toutesfois voyans qu'ils n'estoient coupables, ils les laisserent aller. Mais le Roy defendit qu'on ne leur baillast plus le ris de prouision qu'on leur deliuroit auparauint de sa part, n'empeschant neantmoins que ceux qui voudroient leur bailler des viures n'en donnassent, si bon leur sembloit, & que pour luy il ne croiroit iamais aucun François. Et de faict ils ne laisserent pas pour cela de trouuer à viure.

Toutes ces choses m'affligeoient infiniment, ma maladie si longue & ennuieuse, la perte de nos gens, la mort de mon amy, & qui plus est encore la cholere du Roy contre nous qui estions restez. Apres estre guarý, qui fut au bout de deux mois que j'auois esté mené en la petite isle de Bantos, i'y voulois sejourner dauantage, pensant euitier par ce moyen le courroux du Roy, & que pendant

ce delay il s'appaiseroit. Mais en fin ie fus conſeillé de n'adjouſter pas de la contumace à mon peché (ainſi appelloient-ils l'inconuenient de mes compagnõs) & de m'en retourner au pluſtoſt aupres du Roy. Ie les creus, & eſtant arriué, comme c'eſt la couſtume, ie m'acheminay tout droit chez le Roy, deuant qu'aller à mon logis; Il arriua qu'il ſortoit en l'vne de ſes baſſes courts, la plus proche du logis où il couche, ie le ſaliué à l'a-couſtume ſans faire ſemblât de rien; Lors il parla à moy, & me demanda ſi i'auois eſté bien traicté, & ſi i'eſtois guarý, meſme voulut voir la place de ma playe. Ce qui me donnoit bonne eſperance, penſant eſtre r'entré en grace comme auparauãt : mais il ſ'en falloit encõre beaucoup, d'autant qu'il defendit qu'on ne me donnaſt rien de ſa maiſon, non plus qu'à mes compagnons. Cela me faſchoit, non pas pour les viures, car les Seigneurs

ne permettoient pas que ie máquasse de chose quelconque. Mais c'est que là vn homme à qui le Roy ne donne point des viure, il n'est rien & a bien peu de faueur : car mesme les plus grands Seigneurs prennent du ris du Roy, ce qui est vn tres-grand honneur, comme au contraire vne espee d'infamie d'en estre priué. Mes amis particuliers ne laisserent pas de m'aimer & de m'assister, voyans bien que le Roy ne disoit point de mal de moy, & que ce qu'il en faisoit, c'estoit pour me donner de la terreur & vn exemple à l'aduenir. Autrement quand le Roy est à bon esciét courroucé contre quelqu'un, il ne trouueroit pas vn amy, & ceux qu'il auoit auparauant l'abandonnent.

Deux mois se passerent en ceste disgrâce, & neantmoins ie ne laissois pas d'aller par ordinaire au palais me presenter pour voir le Roy. On m'auoit appris la coustume du país, qu'il

ne faut pas s'esloigner quand le Roy est fasché, ny laisser à aller au palais par ordinaire, iusques à ce qu'apres vne longue patience le Roy parle & vous remette en faueur. Je tombé de rechef malade d'vne fièvre. Le Seigneur où i'estois logé en aduertit le Roy, qui le chargea de me faire bien traicter, & qu'il n'y espargnast rien. Comme il fit: & pour me donner meilleure esperance, il m'asseura que le Roy n'estoit point du tout fasché contre moy, & qu'au cōtraire il auoit soin de ma santé. Et de fait le Roy commanda qu'on me baillast la provision de ris ordinaire, & à mes trois autres compagnons. La maladie fut courte & i'en guaris incontinent. Six sepmaines apres ie fus bien estonné qu'on me manda au Palais, de la part des six Anciens, pour me dire qu'ils estoient aduertis que nous auions aussi dessein de nous en aller, me faisans commandement de la part du Roy,

de ne hanter desormais ny frequenter mes compagnons, ny leur parler François : & que i'eusse à leur faire aussi les mesmes deffences. Il estoit bien mal-aisé estans logez les vns aupres des autres, d'obeyr à ce commandement, & de nous passer de parler & de communiquer ensemble: ce que toutesfois nous faisions bien en cachette. Et neantmoins quinze iours apres cela fut rapporté au Roy: lequel en estant offensé, commanda qu'on portast mes trois compagnons en vn Atollon nommé *Sonadou*, qui est à quatre-vingts lieuës de Male vers le Sud, & faut passer la ligne pour y aller. C'est le lieu où le Roy enuoye en exil ceux qui luy ont despleu, d'autant que c'est vne isle fort petite, esloignée de sa Cour, où les nauires estrangers n'abordent iamais, & dont les habitans sont fort discourtois, rudes & grossiers. Ce commandement fut fait au Maistre des Nauires du

Roy ou Admiral : lequel auoit conceu vne mauuaife volonté contre moy par jalousie du Seigneur qui m'auoit amené de Paindoüé , avec lequel il estoit lors , & pour ce que m'ayant fait promettre en chemin que ie logerois chez luy, ie ne le peus faire, d'autāt que le Roy me fit loger avec celuy qui m'auoit amené. Donc pour se vanger il m'enuoya dire par vn des Sergens du Roy qui s'appellēt *Mirvaires* , que i'eusse à le venir trouver pour m'embarquer avec les autres, & me porter à Souadou. Il ne falloit point reculer, ny resister à ce commandement : & de fait ie m'en allay fort triste m'embarquer, sinon qu'en ces entrefaites, vn des fils du Seigneur où i'estois logé, qui sçauoit bien que le Roy n'auoit pas donné charge de cela à mon esgard, en aduertit promptement le Roy, qui cōmanda à l'instant qu'on me fist descendre en terre, disant qu'il n'enten-

doit pas que ie fusse autre part qu'au-
pres de luy. Par ce moyen ie fus deli-
uré. Il y eut des Seigneurs qui sup-
plierent le Roy de permettre qu'un
des trois autres fust aussi retiré, &
qu'il iroit à quelque temps de là. C'est
qu'ils affectionnoient cest homme
pour estre bon tailleur, & trompette;
ce qui luy donnoit beaucoup d'ha-
bitudes & de cognoissances parmy
toutes sortes de personnes. Le Roy
l'accorda, tellement qu'il en fut em-
barqué seulement deux, vn François
& vn Flaman; & nous demeurasmes
deux, car depuis le partement des au-
tres, on ne parla plus de l'enuoyer,
par ce qu'ils iugeoient que nous ne
pourrions pas nous euader. Le Roy
m'enuoya querir & me fist vne repri-
mande de nostre desobeïssance: ad-
ioustant qu'il estoit fasché que i'auois
eu dessein de m'efuir, & qu'il ne vou-
loit pas que ie m'allasse nayer, com-
me auoit fait le canonier. Je m'excuse

say doucement, & l'asseuray que ie n'auois esté participant d'aucune de telles entreprises. Ce fut lors que ie commençé à entrer le plus en faueur aupres du Roy. Deux ans apres mes deux compagnons qui estoient bannis à Souadou, furent r'appellez par cette occasion. C'est que l'un d'entr'eux qui estoit Flaman, & qui scauoit fort proprement trauailler en petite menuiserie sur du bois tendre, avec la pointe d'un cousteau, ayant là plus de loisir qu'il n'eust voulu, s'aduisa de faire vn petit nauire à la façon de ceux de Flandres, qui n'auoit de longueur qu'une coudee, mais au demeurant si mignonnemét fait, qu'il n'y manquoit chose quelconque de toutes ses voilles, cordages, vstancilles, & appareils, non plus qu'en vn grand nauire de cinq cens tonneaux. Il l'enuoya au Roy, ce qui fut tant estimé du Roy, qu'admirant ce petit ouurage, il commanda qu'on

fist incontinent reuenir l'ouurier, & pour l'amour de luy son compagnõ. Ainsi nous fufmes derechef ensemble quatre, par l'efpace de quinze mois.

Le Roy me donna vn logis à part affez pres de luy, & tous les iours on m'apportoit de fa maison du ris, & des prouifions neceffaires pour mon viure. Il me bailla auffi vn feruiteur pour me feruir, outre quelque argët & autres prefens dõt il m'accommoda: par le moyen dequoy ie deuins quelque peu riche à la maniere du païs, à laquelle ie me conformois au plus pres qu'il m'estoit poffible, & à leurs couftumes & façons de faire, afin d'estre mieux venu parmy eux. Je traffiquois avec les nauires eſtrangers qui arriuoient là, avec leſquels i'auois meſme pris telle habitude, qu'ils ſe confioient entierement en moy, me laiſſans grande quantité de marchandises de toutes fortes, pour ven-

dre en leur absence, ou pour garder iusques à leur retour, dōt ils me donnoient certaine partie. Et depuis ie demeuré tousiours fauorisé du Roy, que i'allois saluër presque tous les iours, & en consequence bien venu de tous les grands, & affectionné estroittement de plusieurs.

I'auois quantité de Cocos à moy, qui est là vne espece de richesse, que ie faisois accoustrer par des ouuriers, gens qui se louënt pour cest effect. Bref il ne me manquoit rien que l'exercice de la religion Chrestienne, dont il me faschoit fort d'estre priué, comme aussi de perdre l'esperance de iamais reuenir en France. Au demeurant le long sejour que i'ay fait en ces isles, m'ayant donné vne grande cognoissance d'icelles, des peuples qui l'habitent, de leurs mœurs & façons de faire, i'ay bien voulu en laisser par escrit & bien particulieremēt ce que i'en ay appris.

CHAP. X.

Description des isles Maldives, de leur situation, & des peuples qui les habitent.

LE s isles Maldives commencent à huit degrez de la ligne equinoctiale du costé du Nord, & finissent à quatre degrez du costé du Su. C'est vne bien grande longueur, enuiron de deux cens lieuës, & n'ont de largeur que trente ou trente cinq lieuës : distantes de la terre ferme, à sçauoir du Cap Comorin, du Coilan ou Cochin de cent cinquante lieuës. Les Portugais comptent qu'il y a quatre mil cinq cens lieuës de mer, pour y venir d'Espagne.

Elles sont diuisees en treize Provinces, qu'ils nomment *Atollons*, qui est vne diuision naturelle, selon la situation des lieux. Dautant que chacun Atollon est separé des autres, & contient en soy vne grande multitu-

de de petites isles. C'est vne merueille de voir chacun de ces Atollons, environné d'un grand béc de pierre tout autour, n'y ayant artifice humain qui peust si bien fermer de murailles un espace de terre comme est cela. Ces Atollons sont quasi tous ronds, ou en oualle, ayant chacun trente lieues de tour, les vns quelque peu plus, les autres quelque peu moins, & sont tous de suite & bout à bout, depuis le Nord iusques au Su, sans aucune-mét s'être-toucher : il y a entre-deux des canaux de mer, les vns larges, les autres fort estroits. Estant au milieu d'un Atollon, vous voyez autour de vous ce grand banc de pierre que j'ay dit, qui environne & défend les isles, contre l'impetuosité de la mer. Mais c'est chose effroyable mesme aux plus hardis d'approcher de ce banc, & voir venir de bien loin les vagues se rompre furieusement tout autour. Car lors ie vous assure comme chose que

i'ay veuë vne infinité de fois, que le fallin ou bouillon est plus gros qu'une maison, aussi blâc que du cotton: tellement que vous voyez autour de vous comme vne muraille fort blanche, principalement quand la mer est haute.

Au dedans de chacun de ces enclos, sont les isles tant grandes que petites, en nombre presque infiny. Ceux du pais me disoient qu'il y en auoit iusques à douze mil. L'estime quant à moy, qu'il n'y a pas apparence d'y en auoir tant, & qu'ils disent douze mil, pour designer vn nombre incroyable, & qui ne se peut cōpter. Bien est vray qu'il y en a vne infinité de petites, qui ne sont quasi que des mottes de sable toutes inhabitees. Et dauantage le Roy des Maldives met ce nombre en ses titres, car il s'appelloit *Sultan Ibrahim dolos assa* *ral tera atholon*, c'est à dire, *Ibrahim Sultan Roy de treize prouinces & de*

douze mil isles. Quoy qu'il en soit, les Courants & les grandes marees vont tous les iours diminuant ce nombre, comme les habitans m'ont appris, qui disoient mesme qu'aussi à proportion le nombre du peuple diminue, & qu'il n'y en a pas tant qu'il souloit y avoir anciennement. Aussi on diroit à voir le dedans d'un de ces Atollons, que toutes ces petites isles & la mer qui est entre deux, n'est qu'une basse continuee, ou que ce n'eust esté anciennemēt qu'une seule isle, coupee & diuisee depuis en plusieurs. Et de fait ceux qui nauigēt aupres des Maldives, apperçoient le dedans tout blanc, à cause du sable qui est de cette couleur dessus toutes les basses & les roches. La mer y est pacifique & a peu de profōdeur, en telle sorte qu'à l'endroit le plus profond il n'y a pas vingt brasses, & encore c'est en fort peu d'édroits: car on void presque le fond par tout. Ce

sont toutes basses de pierre, roches, & sable, tellement que quand la mer est basse, on n'y seroit pas à la ceinture, & pour la pluspart à my-jambe; & ainsi il seroit lors facile d'aller sans bateau, par toutes les isles d'un mesme Atollon, si ce n'estoit deux choses qui en empeschent. L'une les grands poissons nommez *Paimones*, qui deuorent les hommes & rompent les bras & jambes quand ils se rencontrent; L'autre c'est qu'au fonds de la mer, ce sont pour la plus part rochers fort tranchans & aigus, qui blessent infiniment quand on marche dessus. Et dauantage il se rencontre aussi quantité de branches, d'une chose que ie ne scaurois dire si c'est arbre ou pierre, tant y a qu'il approche du Coral blanc, & est aussi branchu & aigu, mais point du tout poly, au contraire fort rude, tout caué & percé de petits trous, & tout poreus, au demeurant dur & pesant comme pierre. Ils

l'appellent en leur langue *Aquiry*, & s'en seruent pour faire le miel & le sucre de Cocos, l'ayans concassé par petites pierrettes, & le mettant bouillir avec l'eau de Cocos, c'est ce qui fait former leur miel & leur sucre. Cela incommode grandement ceux qui se baignent & qui marchent dans la mer: & pour moy il m'estoit difficile d'aller ainsi d'isle en autre sans balteau, mais eux qui sont accoustumez y vont souuent.

Entre ces isles il y en a vne infinité, & c'est le plus grand nombre, comme ie croy, qui sont entierement inhabitees, & qui n'ont que des arbres & des herbes, autres qui n'ont aucune verdure, & ne sont que pur sable mouuant, encore y en a-il qui sont pour la plus part submergees aux grandes marées, le reste est tout couuert de grosses crabes & escreuisses de mer, ou bien d'une quantité d'oyseaux nommez *pinguy* qui
font

font là leurs œufs & leurs petits, & y en a vne quâtité si prodigieuse qu'on ne sçauroit mettre (ie l'ay souuent expérimenté) le pied en quelque endroit que ce soit, sans toucher leurs œufs, & leurs petits, ou les oyseaux mesmes, qui ne s'enfuyent pas loin pour voir des hommes. Les Insulaires n'en mangent pourtant point, & sont toutesfois fort bons à manger. Ces isles là que i'ay dit estre inhabitees n'ont quasi point d'eau douce. Les autres isles en ont par tout, c'est à dire en fouïlsât des puits, mais on ne sçauroit fouïller trois ou quatre pieds qu'on ne trouue de l'eau douce en abondance, & ce qui est fort estrange à quatre pas du bord de la mer, voire aux lieux qu'elle inonde souuent. I'ay obserué que leurs eaux sont fott froides le iour principalement à midy, & la nuit fort chaudes.

Mais pour retourner aux treize Atollons, en voicy les noms, com-

M

mençant à la pointe du Nord, qui en est la teste, que les Portugais appellét à cause de ce *Cabexa de las ilhas*, & en l'ague Maldiuoise, *Tilla dou matis* en mesme signification, c'est à dire la pointe d'enhaut, laquelle est sous les huit degrez de la ligne du costé du Nord, en pareille hauteur que Cochin, & non point dauantage. Donc le premier Atollon s'appelle *Tilla dou matis*. Le second *Milla dou madoue*. Le 3. *Padypola*. Le 4. *Malos madou*. Le 5. *Ariatollon*. Le 6. *Male Atollon*, qui est le principal où est l'isle de Male capitale des autres. Le 7. *Poulistou*. Le 8. *Molucque*. Le 9. *Nillandous*. Le 10. *Collo madous*. Le 11. *Adou matis*. Le 12. *Souadou*. Le 13. *Addou* & *Poue Mollucque*, qui en sont deux petits distinguez & separez ensemble comme les autres, mais fort petits, pour raison dequoy ils ne sont comptez que pour vn. Toutesfois *Addou* comme le meilleur donne le

non à l'autre. J'ay esté pendant mon séjour en tous ces Atollons, & navigé es enuironns avec ceux du païs. Chacun des Atollons est separé de son voisin par vn canal de mer qui passe entre-deux, les vns estroits, les autres larges, chacun diuersement. Mais quoy que soit on ne peut y passer avec de grâds nauires sans se perdre. Toutesfois il y en a quatre qui sont beaucoup plus larges que les autres, & qui se peuuent facilement passer par les plus grands nauires: mais toutesfois ils sont tous fort dangereux, & y a bien du hazard d'y aller, & principalement la nuit: car c'est pour se perdre infailliblement comme nous fîmes, par ce qu'il ne laisse pas de s'y r'encôtrer quelques basses, & quelques roches qu'il faut euit. J'ay veu aux Maldiuës plusieurs cartes marines où cela estoit fort exactement remarqué. Côme aussi ces peuples sont merueilleusement adroits

à les euter, & se tirer des passages tres dangereux sans s'y perdre. Je les ay veu souuēt passer au milieu des bacs, de basses & de roches, par de petits canaux si estroits, qu'il n'y auoit q̃ la place de leur barque, & quelquesfois si iuste qu'elle frayoit les rochers des deux costez; & neantmoins ils alloiēt assurement au milieu de ces dangers & la voile haute : & moy qui estois conduit par eux en auois tres-grande apprehension, ce qui m'est souuent arriué. Mais ie n'ay iamais eu telle apprehension que de me voir vne fois estant avec quelques vns de ces Insulaires en vn petit basteau, qui n'auoit pas plus de quatre brasses de longueur, la mer plus haute que moy de deux piques, si orageuse & si enflée que rien plus. Il me sembloit à tout momēt, que le louësme m'emportoit hors du basteau, où i'auois bien de la peine à me tenir, & eux ne s'en soucians pas ne faisoiēt que rire.

Car ils n'apprehendent point la mer, & sont fort adroicts à conduire des barques & basteaux, estans faits à cela & accoustumez dès leur jeunesse, autant les grands Seigneurs que les pauvres gens, ce leur seroit des-honneur de ne l'entendre pas. C'est pourquoy il seroit impossible de dire le nombre des barques & basteaux qui est par toutes ces isles, dautant que les plus pauvres veulent auoir vn basteau à eux, & les plus riches plusieurs. Ils ne nauigent iamais la nuit & prennent terre tous les soirs, ne nauigeans qu'à veüe d'œil sans bouffole, horsmis quand ils sortent hors leurs isles, & vont en quelque grand voyage. Pour mesme raison ils ne font pas grande provision, dautant qu'ils achètent de iour en iour, tout ce qui leur est nécessaire en diuerses isles. Il y a aussi des isles qui dans l'enclos d'un Atollon sont encore enuironnées d'une

basse, & n'y a qu'une ou deux ouvertures fort estroittes & difficiles à remarquer : à l'occasion dequoy il est besoin qu'ils entendent bien la maniere de conduire dextrement leurs barques, autrement s'ils manquoient le moins du mode, leur barque seroit renversée & la marchandise perdue. Car quant aux personnes ils sçavent si bien nager, qu'en ces endroits là de mer ils se sauvent tousiours ; & pour dire vray, ils sont comme demy poissons, tant ils sont accoustumez à la mer, où ils vont tous les iours, soit à la nage, soit à pied, soit en bateau. Je leur ay veu maintesfois au dedans de leurs bancs, où la mer est pacifique, comme i'ay dit, Je leur ay veu dis-je courir à la nage apres des poissons, qu'ils auoient soudainement aperceus en se baignant, & les prendre à la course. Cela leur est ordinaire. Et neantmoins il ne laisse pas souuent de se perdre des

barques avec toute leur dexterité. Le plus grand inconuenient, ce sont les Courants lesquels courent tantost à l'Est, tantost à l'Ouest, par entre les canaux des isles, & en diuers autres endroits de la mer, six mois d'un costé, six mois de l'autre: non pas certainement six mois d'un costé & d'autre, mais quelquesfois plus, quelques fois moins, c'est ce qui les trompe & les faict perdre d'ordinaire. Les vents sont assez souuent fixes comme les Courants du costé de l'Est ou de l'Ouest, mais ils varient bien dauantage, & ne sont pas si reglez, biaisans quelquesfois vers le Nord ou vers le Su: & le courant va tousiours son cours accoustumé, iusques à ce que la saison change, laquelle, comme i'ay dit, est muable, ce qui cause des inconueniens aux vaisseaux. I'en remarqueray cy-apres des exemples.

Il y a aussi à ce propos vne cho-

*Entrée des
Atollons.*

se grandement remarquable. C'est que les Atollons estans ainsi que j'ay dit cy-dessus, tous de fuitte & bout à bout, separez par des canaux de mer qui passent au trauers, ils ont des ouuertures & des entrees opposites les vnes aux autres, deux d'un costé & deux de l'autre, par le moyen dequoy on peut aller & venir d'Atollon en Atollon, & auoir communication ensemble en tout temps. Enquoy on peut obseruer vn effect de la prouidence de Dieu, qui ne laisse rié imparfait. Car s'il n'i auoit que deux ouuertures en chacū Atollō, à sçauoir l'une d'un costé à vn bout, & l'autre de l'autre, il ne seroit pas possible de passer d'Atollō en Atollon, ny d'ouuerture en ouuerture, à cause de l'impetuosité des courans; qui courent six mois à l'Est & six mois à l'Oüest, & ne permettent pas de trauerser, mais emportent à val. Et quand les deux ouuertures ne seroient point opposites,

ains l'une du costé de l'Est, l'autre de celui d'Oüest, on pourroit bien facilement entrer, mais non pas retourner, sinon apres que les six mois seroient passez & le courant changé.

Or comme ces entrees sont disposees, on peut nonobstant les Courats aller d'Atollon en autre, en toute saison, & trafiquer & cōmuniquer ensemble librement, comme ils font. D'autāt que chacun Atollon est ouuert par quatre endroits, qui respondent à ses deux voisins; Pour exemple, il y a vne ouuerture du costé de l'Est, qui est presque droittement opposite à l'entree de l'autre Atollō, & du costé de l'Oüest il y en a vne autre qui est semblablement au droit de celle de l'Atollon voisin. De sorte que si le Courant va d'Est à l'Oüest, on ne peut pas droittement trauerser d'entree en entree, mais en ce cas on sort par le costé de l'Est, qui est lors le haut & le dessus du Courat, & en le

fuiuant de biais on va entrer en l'autre Atollon , par l'entree qui est à l'Oüest. De mesme on peut reuenir promptement, & toutesfois & quantes, sans attendre le changement de saison : mais en ce cas il faut sortir par l'ouuerture de l'Est , qui estoit opposite à celle d'où l'on est party , & aller biaisant entrer par l'ouuerture d'Oüest en l'autre Atollon. Quand le Courant est changé & qu'il court de l'Oüest à l'Est, il faut faire le contraire de ce que j'ay dit, c'est à dire sortir par le dessus du Courant, & entrer par l'ouuerture de l'autre Atollon , qui est lors au bas du Courant, à sçauoir du costé de l'Est. L'vtilité & la necessité de ces entrees paroist, en ce que nonobstant cela, il ne laisse pas de se perdre assez souuent des barques & des basteaux, que les Courants emportent outre leur gré, principalement lors que des calmes ou vents contraires les prennent en che-

FRANÇOIS PYRARD. 187
min. Que si ces entrees n'estoient
cōme ie les ay representees, ce seroit
bien pis, & n'y auroit moyen de na-
uiger d'Atollon en Atollon.

Au reste les entrees de ces Atol-
lons sont diuerfes, les vnes sont assez
larges, les autres fort estroittes: la plus
large n'a pas plus de deux cens pas ou
enuiro, il y en a qui n'en ont pas
trente & encore moins. Aux deux
costez de chacune de ces entrees par
tous les Atollons, il y a deux isles, vne
de chacun costé, vous diriez que ce
seroit pour garder l'entree, comme
de fait il seroit fort aisé, si on vou-
loit, avec du canon d'empescher les
nauires d'y entrer, par ce que la plus
large n'a pas plus de deux cens pas.

Quant aux canaux qui separent
les Atollons, il y en a quatre fort na-
uigables, où les grands nauires peu-
uent passer, pour trauerfer les Mal-
diues, comme il en passe souuent d'e-
strangers de toutes fortes, mais ce

*Canaux
de mer &
les passa-
ges.*

n'est pas sans danger, & s'y en perd tous les ans grand nombre. Ce n'est pas qu'on affecte d'y passer, car tout au contraire on les fuit le plus qu'on peut, mais elles sont situées de telle sorte au milieu de la mer, & sont si longues, qu'il est malaisé de s'en échapper, principalement les Courants y portēt les navires malgré eux, quand les calmes ou vêts cōtraires les surprenent, & qu'ils ne peuvent bien fayder de leurs voiles, pour se tirer des Courants. Le premier à prendre du coste du Nord, est celuy où nous nous perdîmes à l'entree sur le banc de l'Atollon de *Malosmadou*. Le second approchant plus pres de Male s'appelle *Caridou*, au milieu duquel est la plus grande de toutes les isles, ainsi entouree de bācs comme j'ay dit. Le troisieme est apres Male, tirant vers le Su, & s'appelle *Addou*. Le quatrieme est nommé *Souadou*, qui est droitement sous la ligne equinoctiale,

c'est la plus large de tous, ayant plus de vingt lieues d'estenduë. Les Insulaires allans par les isles & Atollons ne s'aydent point de boussole, sinon en grands voyages fort au loin, mais quand il faut passer ce large canal ils s'en seruent. Tous les autres canaux entre les Atollons sont fort estroits, & pleins d'ecueils & de basses, & ne se peuuent passer qu'avec petites barques, encore faut-il auoir grande connoissance des lieux, pour s'en tirer sans peril. J'ay trouué estrange nauigeant avec les Insulaires au canal qui separe Male & Poulisdou, & qui porte le nom de Poulisdou, & a sept lieues de large ou enuiron, que la mer y paroist noire comme de l'ancre, neantmoins à en prendre dans vn pot, elle ne differe pas de l'autre; ie la voyois tousiours bouillonner à gros bouillons noirs, comme si c'estoit de l'eau sur du feu. En cest endroit la mer ne court pas comme aux

autres, ce qui est effroyable à voir : il me sembloit que i'estois en vn abisme, ne voyant pas que l'eau se meust ny d'un costé ny d'autre. Je n'en sçay point la raison, mais ie sçay bien que ceux du pais mesme en ont horreur: il s'y rencontre aussi fort souuent des tourmentes.

*Téperatu-
re de l'air.*

Par ce que i'ay dit que ces isles sont si proches de l'equinoctial, deçà & delà, on peut iuger quelle est la qualité de l'air, qui est fort intemperé & la chaleur excessiue. Toutesfois le iour & la nuit y sont egaux en tout temps, & les nuits y sont fort fraiches, & amènent force rosee. Cette fraischeur est cause qu'on peut habiter le pais moins incōmodement, & que les herbes & les arbres foisonnēt nonobstant l'ardeur du Soleil. L'hyuer commence au mois d'Auril, & dure six mois, & l'esté au mois d'Octobre, qui dure six autres mois. L'hyuer est sans gelee, mais cōtinuel-

lement pluvieux. Les vents aussi sont lors fort impetueux du costé de l'Oüest ; au contraire l'esté est extrêmement chaud & n'y pleut iamais. Les vents sont fixes du costé de l'Est.

On tiét que les Maldives ont esté ^{Des peuples.} autresfois peuplées par les Cingala, (ainsi s'appellent les habitans de l'isle de Ceylan.) Mais ie trouue que les Maldives ne ressemblent aucunemét aux Cingala, qui sont noirs & assez mal formez. Et ceux-cy sont bié formez & proportionnez, & y a peu de difference d'auec nous, hors mis la couleur qui est oliuastre. Toutesfois il est à croire que le lieu & la lōgueur du tēps les ont rédus plus beaux que ceux qui ont premieremét peuplé les isles. Ioinct qu'il s'y est aussi rangé grand nombre d'estrangers de tous les costez, qui s'y sont habituez, outre tant d'Indiens, qui de temps en tēps se sont perdus, comme nous fismes, & qui s'y perdent tous les iours

& y demeurent. C'est pourquoy le peuple qui habite depuis Male & aux enuironns iusques à la pointe du Nord se trouue plus poly, plus hōneſte & plus ciuilizé: & celuy qui eſt du coſté du Su vers la pointe d'embas, eſt plus groſſier en ſon langage & en ſes façons de faire, meſmes n'eſt pas ſi bien formé de ſon corps: & ſ'y voyent encore pluſieurs femmes, principalement les pauures qui ſont toutes nues ſans aucune hōte, n'ayās qu'vne petite toille en tout pour couvrir les parties hōteuſes. Et ce d'autant q̃ le coſté du Nord a tousiours eſté plus hanté & frequenté des eſtrangers, qui ſ'y marient d'ordinaire. Auſſi que c'eſt le paſſage de tous les nauires, ce qui enrichit le païs, & le ciuilize de plus en plus, qui eſt cauſe que les perſonnes de qualité & de moyens ſe rangent plus volontiers là, que non pas vers le Su; où meſme comme i'ay deſia dit, le Roy enuoye
en

en exil ceux qu'il veut punir de bannissement. Néanmoins le peuple qui habite le costé du Su, n'est en rié qui soit moins entendu ny spirituel que l'autre, sil ne l'est dauantage, pour quelque chose que ce soit. Mais quant à la Noblesse, elle est toute du costé du Nord, d'où l'on prend aussi les foldats.

En somme generalement ce peuple est fort spirituel, grandement adonné à la manufacture de toutes fortes d'ouurages, en quoy ils excellent, mesme aux lettres & sciences à leur mode, notamment à l'Astrologie, dont ils font grand estat. Ce sont gens prudens & aduisez, fort fins en la marchandise, & à viure parmy le monde. Au demeurant vaillans & courageux, & entendus aux armes, & qui viuét d'vne grâde regle & police. Quant aux femmes elles sont belles, horsmis qu'elles sôt de couleur oliuastre : & mesme il s'en trouue plu-

fieurs auffi blâches qu'ë Europe, toutesfois elles ont les cheueux to^r noirs: mais ils eftiment cela beauté, & plusieurs les font ainfi venir, par ce qu'ils tiennent la teſte raze à leurs filles, iufques à l'aage de huit ou neuf ans, ne leur laiſſans iufques à lors qu'un petit de cheueux tout du lōg du frōt, pour les diſtinguer d'avec les garçons qui n'en ont point du tout, encore n'eſt-ce pas dauantage que le ſourcil, & depuis que les enfans ſont nez, ils les razent de huit iours en huit iours, ce qui rend les cheueux fort noirs, qui ne ſeroient quelquesfois pas tels: car j'ay veu des petits enfans les auoir à demy blonds.

De la fertilité du pays & des vures.

Grains.

Les Maldives ſont fort fertiles en fruiçts & autres commoditez neceſſaires pour la vie de l'homme. Il y viēt du mil en abondāce, cōme auffi d'une autre petite graine appellee *Bimby*, qui eſt ſemblable au mil, ſinon qu'elle eſt noire comme la graine de na-

uets. Ces graines se semēt & se cueil-
lent deux fois l'an. Ils les meslent &
en font vne maniere de farine, de la-
quelle ils font de la boüillie avec du
lait & du miel de Cocos, & aussi des
tourteaux & bignets, & plusieurs au-
tres sortes de mangiers. Il y croist aus-
si des racines de plusieurs sortes dont *Racines.*
ils viuent, entr'autres d'une nommee
Itelpou, qui prouient à foison sans
estre semee, & est ronde & grosse
comme les deux poings. On la broye
en frottant sur vne pierre fort rude,
puis on la met sur vne toille au soleil
pour secher, cela deuient cōme vne
maniere d'amidon ou farine fort blā-
che, dont ils font de la boüillie, &
des tourteaux & galettes, qui est vn
manger fort delicat, sinon qu'il char-
ge vn peu l'estomach. Il y a encores
d'autres sortes de racines de fort bon
goust, & en grand nombre, qu'ils
sement & cultiuent, les vnes rouges
comme bette-raues, d'autres blan-

ches cōme nauets, & sont plus grosses d'ordinaire que la cuisse d'un homme. On les cuit & accoustre de diuerses sortes, & mesme pour les garder au long de l'annee (par ce qu'ils ne viennent qu'à la fin de l'hyuer au mois de Septembre,) ils les confisent avec du miel & du sucre de Cocos, & c'est vne bonne partie de la nourriture de ces peuples. De fourment ou de ris il n'y en croist point, mais il vient quantité de ris de la Terre ferme, que les marchāds leur apportent, & pour ce ils en vsent fort, & est à bon marché. On le mange & accoustre de diuerses sortes, le faisans cuire seul dans l'eau, & on le mange avec d'autres viandes au lieu de pain : ou bien y mellans des espiceries : quelques-fois avec du lait & du sucre de Cocos, quelques-fois ils y font cuire des poules, ou bien du poisson, ce qu'ils accommodent fort proprement & delicatement. Ils le font aussi cuire,

Ris.

puis secher & broyer, & de cette farine avec des œufs, du miel, lait & beure de Cocos en accoustrent des tourtes & mangiers fort excellens. Au reste les herbes & les arbres foisonnent par tout dans ces isles, grand nombre qui portent fruit, autres qui n'en portent point, & dont ils mangent neantmoins les fueilles, qui sont douces & delicates, autres qui seruent à toute autre sorte d'usage. Je les descriray particulierement en autre endroit, & suffira icy de l'auoir indiqué. Pour les fruits, il y a des citrons, grenades, oranges en si grand abondance que rien plus: des banananes, que les Portugais appellent figues d'Inde, qui est vn gros fruit qui multiplie beaucoup, deliceux & de grande nourriture, en telle sorte qu'ils en nourrissent les petits enfans au lieu de bouillie, outre vne infinité d'autres que ie ne puis designer, dont les vns ressembtent en quelque cho-

*Arbres
& fruits.*

Banananes.

Cocos.

se à nos prunes, poires, figues, concombres & melons, bien que ce soit en des arbres. Mais il n'y en a point de plus utile que le Cocos ou noix d'Inde, lequel abonde aux Maldives, plus qu'en lieu du monde, qui en fournissent par maniere de dire, plusieurs regions voisines, à cause dequoy les habitans en sçauent mieux tirer la substance & les commoditez qu'on en peut auoir, que non pas les autres. C'est bien la plus grande & merueilleuse manne qu'on sçauroit imaginer, parce que ce seul arbre peut seruir à tout ce qui est necessaire pour la vie de l'homme, leur fournissant en abondance du vin, du miel, du sucre, du laiët & du beurre: & dauantage la moielle ou l'amande sert pour manger avec toutes sortes de viandes au lieu de pain: car là il n'en fait & ne s'en void point. De sorte que i'ay esté cinq ans ou plus sans en gouter, ny seulement en voir: & toutesfois

i'estois si accoustumé à ceste façon de
 viure que cela ne me sembloit point
 estrange. Outre cela le bois, l'escorce,
 la fueille, & les coquilles sert à faire
 la plus grand part de leurs meubles &
 vstâciles. Mais ie ne me veux pas icy
 arrester à le descrire, cela seroit trop
 long, & m'esloignerois de mon dis-
 cours, il sera plus commodement en
 autre lieu, où ie représenteray la des-
 cription particuliere de cest arbre
 merueilleux, peut estre plus ample-
 ment, qu'aucun n'a fait par cy-deuât,
 pour l'auoir cogneu exactement, &
 pour en auoir vescu pendant vn si
 lōg temps. Quant au bois pour brus- *Bois.*
 ler, il y en a telle quantité qu'il ne fa-
 chete point, d'autant que le pais est
 fort couuert de toutes sortes d'ar-
 bres, ce qui donne vne grande om-
 bre & beaucoup de fraischeur & de
 plaisir: mesmement des arbres qui ne
 seruent à autre chose qu'à brusler,
 estât loisible de les aller couper quād

on en a besoin. Comme aussi il y a des isles entieres qui en sont pleines, où chacun enuoye tous les iours ses gens & esclaves en querir pour son usage. Au reste en cette abondance de fruiets, comme i'ay dit, c'est chose admirable que chacun des treize Atollons produict diuersité de commoditez, encore qu'ils soient tous sous mesme climat, neantmoins chacun n'a pas tout ce qui luy est necessaire, en sorte qu'ils ne se peuvent passer les vns des autres. Vous diriez que Dieu ayt voulu que ces peuples se visitassent les vns les autres, tant il y a de diuersité, & ce qui abonde en l'un, est rare en l'autre. Je veux bié, comme il est veritable, qu'il croisse quelque chose par tout de ce qui abonde particulierement en vn lieu, mais c'est fort peu. Voire mesme ces peuples ont fuiuy en leur habitation vn ordre semblable, car les gens de mestier sont assemblez en

des isles à part, comme les tisserans en l'une, les orfeures en l'autre, les faiseurs de nattes, les potiers, les tourneurs & menuisiers : bref tous leurs mestiers ne sont point meslez : chacun a son isle. Neantmoins ils se communiquent aux autres isles en cette sorte. C'est qu'ils ont des bateaux couverts d'un petit tillac, & vont d'isle en isle travaillant & debitant leur marchandise, & sont quelquesfois plus d'un an auparavant que de retourner en leur isle & demeure ordinaire. Ils meinent avec eux tous leurs enfans males, depuis l'âge de quatre ou cinq ans, pour les apprendre & les accoustumer : au demeurant ils couchent tousiours en leur barque & y boient & mangent, & le plus souuent y travaillent. Il me souuenoit voyant cela des chaudronniers qui vōt de village en village. Je pourrois specifier icy les Atollons & les isles qui produisent chacū des fruiçts

& commoditez particulieres, mais cela seroit superflu.

Animaux.

Poules.

Quât aux animaux il y a des poules en si grand nombre, que c'est chose estrange, & ne coustent qu'à prendre: car elles sont sauuages: & au marché ne se vendent qu'un sol la piece, & semblablement trête six œufs pour le mesme prix; C'est la viande dont ils vsent le plus, après le poisson. Il y a aussi quantité de pigeons, de cannes, de rasles, & de certains oyseaux qui ressembtent du tout à des esperuiers, mouchetez de noir & de gris, lesquels pourtant ne viuêt pas de proye, mais de fructs, & plusieurs autres especes differentes, le tout sauuage & non domestique.

Corneilles.

Les corneilles incommodent un peu les habitans: car elles sont si hardies, qu'elles entrent dans les maisons pour y prendre quelque chose, encore qu'il y ait des hommes presens, dont elles ne s'effrayêt quasi point, ce qui me sembloit fort estrâ-

ge. Les chauuesfouris y sôt aussi grosses que des corbeaux. On est aussi là fort incommodé des mousquites ou cousins qui piquent viuement ; comme pareillement de la multitude des rats & des lironz qui se trouuent par tout. Au reste point d'animaux venimeux, horsmis quelques couleures. En la mer il y a vne espee de couleures qui sont fort dangereuses. On veoid beaucoup de chats, de fouynes & furets. C'est tout ce que i'ay peu remarquer des animaux qui croissent en ces isles. I'y en ay veu d'autres de toutes sortes, mais ils viennent de dehors. De bestes de monture il n'y en a point ; d'autres gros animaux aussi peu, de sauages ni de domestiques. Bien est vray qu'il y a des vaches & bœufs enuiron de quatre ou cinq cens : mais ils appartiennent seulement au Roy, qui les fait nourrir en son isle de Male : ce qui estant amené de la Terre ferme par curiosi-

té a multiplié iusques à ce nombre, d'autant qu'on n'en mange point, si non quatre ou cinq fois l'an, aux grandes festes que le Roy en fait tuer vn, & quelquesfois pour en donner à des nauires estrangers, que le Roy veut gratifier. I'y ay veu aussi quelques moutōs qui sont pareillemēt au Roy. De chiens il n'y en a point, & d'auantage ils les ont en horreur. Pendant que i'y estois les Portugais de Cochīn en enuoyerent deux au Roy par singularité, qui les firent incontinent nayer. Si vn chien auoit touché quelqu'un d'eux, il feroit baigner à l'instant, comme pour se purifier.

Poisson.

La mer est tellement poissonneuse que c'est merueille, & de toutes sortes grāds & petits, principalemēt à cause que la mer est basse & pacifique entre les Atollōs, outre quelque autre propriété de ce parage. La pescherie en est tres-abondante, c'est le plus grand exercice des Insulaires. Aussi

est-ce leur principale nourriture, soit frais avec du ris ou autres viandes, ou fricassé avec de l'huile de Cocos, ou bien cuit en l'eau de mer, & séché pour le garder, dont outre cela ils en-uoient iournellemēt plusieurs nauires chargez en Sumatra & autrepars. Entre ces poissōs il y en a de gros qui les incommodent, d'autant qu'ils deuorēt les hommes, quand ils se vont baigner ou pescher, & mesmes il s'en salut fort peu qu'ils ne me deuorassent. On void grand nombre de personnes qui ont perdu les bras ou les jambes, ou autrement estropiez par tel inconuenient.

Cette grande abondance de toutes choses fait qu'il y couste fort peu à viure, & tout y est à bō marché. On a quatre cens Cocos pour vn larin, qui vaut huiēt sols, cinq cens bannanes aussi pour vn larin : semblablement pour le mesme prix cent gros poissons, ou bien yne douzaine de

Bon marché de viures.

pouilles, ou trois cës liures de racines, & ainfi des autres: de forte qu'il n'y a pais en l'Inde, où les eſtrangers y enrichiſſent ſi toſt, par ce que le trafic y eſt fort bon, & les viures y couſtent fort peu. Auſſi diſent-ils par prouerbe, qu'eux habitans naturels ne ſ'enrichirōt iamais, & q̃ les eſtrangers ſeront riches. Quant à moy i'eſtime que c'eſt la facilité du viure qui les rend pareſſeux au trauail & negligens: ce qui les empêche d'enrichir, d'autant que la plus part ne ſe ſouciēt que d'auoir dequoy viure, ſans autre ambitiõ ny auarice, & ne ſe mettent en peine d'autre choſe.

*De l'ifle de
Male.*

L'ifle principale, comme i'ay dit, ſ'appelle *Male*, qui donne le nom à tout le reſte des autres: car le mot de *Dines* ſignifie vn nombre de petites illes amasſees; elle eſt à peu pres au milieu de toutes les autres illes, & cōtient de tour enuiron d'vne lieuë & demie. C'eſt la plus fertile de routes

les isles, l'estape & l'abord des autres, & des estrangers, le sejour du Roy & de la Cour. En consequence dequoy elle est la plus habitee, mais certainement la plus mal saine, dont ils rendent cette raison, que de toute memoire & antiquité, les Rois y faisās leur sejour, il s'y meurt beaucoup de personnes qu'on y enterre, chacun à part: de sorte que toute l'isle en estāt remplie, le Soleil qui est fort ardent dōnant la dessus, il s'en esleue des vapeurs facheuses & malsaines. Aussi q̃ les eaux y sont fort mauuaises, à cause dequoy le Roy est contraint, pour luy & sa maison d'en enuoyer querir d'une autre isle, où l'eau soit meilleure, & où on n'enterre personne.

Par toutes les isles il n'y a point de villes clozes, non pas mesme en l'isle de Male. Mais toute l'isle est remplie deçà & delà de maisons & logemens, soit des Seigneurs & gentils-hommes, soit du commun peuple, & ain-

*Maisons
& basti-
mens.*

fi aux autres. Toutesfois les maisons sont distingues par ruës & par quartiers, avec vn assez bel ordre, & chacun sçait son département.

Les maisons & edifices du commun peuple sont de bois de Cocos, qu'ils coupent du tronc de l'arbre, on les couure de la feüille du mesme arbre, cousues en double les vnes d'as les autres. Les Seigneurs & les riches en fõt bastir de pierre, qu'õ tire de la mer desso⁹ les basses, où on en trouue tât qu'on veut, de lōgues & de grosses. Elle est polie & de belle emplitte, fort blanche, vn peu dure, toutesfois à syer & à cailler: mais quand elle est à la pluye: elle perd à la longue sa dureté naturelle & sa blancheur, & en fin deuient toute noire quand elle est battuë de la pluye, ou mouillée d'autre eau douce. La ma-

*La manie-
re de tirer
des pierres
de la mer.*

nere de la tirer de dedans la mer est remarquable; il croist en ces pais là vne sorte d'arbre qu'ils nomment

Candou,

Candou, qui est aussi gros que les noyers de deçà, approchant de la feuille du tremble, & aussi blanc, mais extrêmement mol. Il ne porte aucun fruit, & mesme n'est pas propre à brusler: estant sec on le scie en planches, dont ils se seruent comme nous faisons icy du sapin. C'est le bois le plus léger qu'on puisse voir, & plus que le liege. Ayans remarqué dans l'eau la pierre qu'ils veulent auoir, ils y attachent bien fermé vn bon chable. Cela leur est ordinaire, car comme i'ay dit cy-deuant, ils sont demy poissons fort adroits à la nage, leurs femmes mesmes nagent aussi bien ou mieux que les hommes de ces quartiers: en sorte qu'ils vôt quasi tous & à tout propos au fonds de la mer, à quinze ou vingt brasses d'eau où ils demeurent long temps, & y considerent le fonds: bien souvent pour voir s'il fait bon y poser l'anchre, quelquesfois aussi au lieu

*Arbre de
Candou
et ses pro-
prietez.*

d'anchre, ils choisissēt quelque grosse roche au fonds de l'eau & y amarrent leur chable. Donc apres qu'ils ont choisi la pierre qu'ils veulent tirer, & qu'ils l'ont attachee à leur chable, ils prennent vne planche de ce bois de Candou, & la lient ou enfilent (quand elle est percee) à leur chable tout contre la pierre, & puis dessus en adioustent vne quantité de ces mesmes planches, selon qu'il en est besoin, tant que cela qui est merueilleusement leger & flottant au dessus de l'eau, emmeine avec soy la pierre & l'entraîne en haut, quelque lourde qu'elle soit, ou quelque autre chose pesante, iusques à cent milliers. C'est chose que j'ay veu faire quasi tous les iours. Les canons de nostre nauire submergé qui estoient au fonds, les anchres & les autres choses de poids furent tirees par eux en cette sorte, en la presence de nous tous qui pensions leur don-

ner quelque aduis , mais ils en sçauoient bien plus que nous. Par la mesme inuention qui leur est ordinaire & commune , i'ay aussi veu que le port de l'isle de Male estant rempli de grosses roches, en sorte que les nauires n'y pouuoient surgir ny anchrer à seureté, fut curé, nettoyé & rendu nauigable avec bon anchrage, en moins de quinze iours. Ils tiroient à terre avec ce bois qui flotte les rochers, ou bien les portoient en lieu fort profond, & puis coupants leurs chables les laissoiét tomber au fonds. Voila la façõ de tirer les pierres pour leurs bastimens. I'adiousteray deux autres manieres comment ils se seruent de l'arbre de Candou, puis que i'en ay desia tant parlé. L'une c'est qu'ils prennét cinq ou six grosses pieces de bois, & les lient ensemble tout de rang, & dessus y mettent des planches de sciage du mesme arbre en forme d'une claye bien platte & bien

droicte, puis à l'entour ils y releuent de petits bords deuant, derriere, & aux costez, & au milieu pour s'asseoir. Cela leur sert pour aller sur la mer & pour passer d'isle en autre; l'y suis passé moy dixiesme, & c'est principalement avec cest instrument qu'ils font leurs grandes pesches. Chacun en a vn à soy, pour ce que cela leur est commode, & ne faut qu'un homme pour le mener & conduire, quelque tourmente qu'il face, j'entends entre les Atollons & canaux, non pas tant en haute mer. Il ne faut point craindre la dessus de renuerse, car cela flotte tousiours sur l'eau, & dauantage en le faisant, ils sçauent si bien mesurer ces pieces de bois, les mettre en ordre & leur donnent si bien le contrepoix, que iamais il ne tourne ny renuerse. On l'appelle en langue du pais *Candou patis*, de l'arbre dont il est composé. Il y a vne autre propriété de l'arbre Candou, à sça-

uoir qu'en frottant des morceaux d'iceluy l'un contre l'autre, il en sort du feu, & c'est avec cela qu'ils allument du feu, & s'en seruent comme nous faisons de fusils. Donc les pierres pour bastir sont prises de la mer, en la façon que j'ay descrit. Quant à la *Chaux* *faite de cor-* *quilles.* chaux, ils l'a font d'escailles & coquilles qu'on trouue au bord de la mer, ce qui ioinct & lie fort bien les bastimens. I'omettois que les rats & les fourmis les incommodent extrêmement, avec d'autres sortes de vermines par toutes leurs maisons, & consomment les grains & prouisions, fruiets & marchandises tendres: tellement qu'on bastit des loges & greniers sur des pilottis en la mer, pour les garantir & conseruer: & s'en void beaucoup de telles.

Mais puis que j'ay parlé des peuples, auparauant que de passer plus auant, il est à propos d'adiouster vn mot de leur langue, & quelle elle est.

Langue.

Il y a deux langues en vſage. La premiere qui eſt particuliere aux Maldives, & qui eſt fort ample; En cinq ans & plus que j'ay demeuré là, ie l'auois appriſe comme ma langue maternelle, & me l'eſtois renduë fort familiere. La ſeconde, c'eſt la langue Arabique, qui y eſt fort eſtimee & qu'ils apprennent comme on fait le Latin de deçà. Auſſi leur ſert-elle iournellement en leurs prieres. Outre les lāgues extraordinaires, cōme celle de Cambaye & Guzeratte, de Malalaca, & meſme le Portugais, qu'aucūs ſçauent à cauſe du commerce & de la communication qu'ils ont enſemble. En l'Atollō de Souadou, & vers le Su des Maldives, on parle vn langage malaiſé à entendre, groſſier & rude, mais toutesfois qui n'eſt que de la langue commune.

CHAP. XI.

*De la religion des habitans des Maldives,
& des ceremonies qu'ils observent par
entr'eux.*

LA religion qu'ils tiennent est celle de Mahomet, & n'y en a point d'autre par toutes ces isles, si ce n'est des estrangers qui y abordent, encore sont-ce le plus souvent Arabes, ou Malabares, ou Indois de Sumatra, qui tiennent la mesme religion. Leurs Temples s'appellent *Mesquites*, qui sont bien bastis de belle pierre taillee, & bien jointe: la muraille espaisse au milieu d'un grand enclos carré entouré de murailles où est leur cimetiere, où ils enterrent leurs morts, c'est à sçavoir vne partie: car ils choisissent leur sepulture où ils veulent par tout, & en veulent auoir chacun vne en particulier. Ce Temple est quar-
ré, & est tourné vers l'Occident,

Temples.

pour ce qu'ils disent que c'est le costé du sepulchre de Mahomet à leur esgard. Il y a trois portes, & à l'entrée de chacune porte par dehors, il y a vn puits large où on descend par des degrez, pour seruir à leurs laumens, & de là iusques dedans la porte : le pavé est de belles & grandes pierres fort polies & fort nettes, afin de ne se gaster pas apres estre laué, & faut monter huit ou neuf marches dont le Temple est esleué. Le bas du pavé dans le Temple est couuert de belles nattes & tapis, & sont curieux de tenir cela net & propre, & mesme l'on n'oseroit y cracher ou moucher, & si ils ne portent point de mouchoir, mais s'ils en ont enuie, il faut qu'ils sortent hors la porte. Le comble est faict de bois, enquoy i'ay admiré la charpenterie: car cela est si polly, si bien ouuré, qu'il ne se peut rien de mieux. Les parois sont reuestus de bois menuisé & elabouré de

mesme: & le tout tant la charpenterie du dessus que la menuiserie du dedans, est assemblé sans clou ny cheuille quelconque, & tient neantmoins si ferme qu'on ne le peut dessembler, sinon qu'on en sceust l'artifice. On void de grands tableaux, ou de pierre ou de bois, attachez en diuers endroicts des murailles, où sont grauees des lettres & des escrits en langue Arabesque. Au bout du Temple vers l'Occident, il y a vn petit enclos de bois, comme vne memoire de chœur d'Eglise (c'est à sçauoir celuy de l'isle de Male) où se met le Roy, avec celuy qui est le plus proche de sa personne, qui porte son espee & sa rondache, le grand Pandiare, l'vn des Catibes & les quatre Moudins. Au costé de cest enclos, il y a deux grandes galleries où se mettent les soldats & Capitaine avec leurs armes. Et generally par tout le Temple, qui est fort spacieux, & de grande esten-

duës, il y a des separations de certains lieux destineez à certaines personnes, non toutesfois pour vne personne separement, mais pour ceux qui sont d'un certain ordre, estat, aage, ou qualité. Ce qui s'observe si bien, qu'aucun n'oseroit se placer en un lieu qui est destiné à vne autre condition de personnes, autrement on est condamné en l'amende ordonnee pour ce sujet. Ainsi il n'y a point d'enuie, de ialousie, ny de dispute pour les lieux, & un petit peut facilement & sans peine faire condamner sur le champ un grand Seigneur en l'amende qui auroit pris sa place, comme le grand sur le petit. Dans ce Temple il y a des lampes qui demeurent continuellement allumees. Ces Temples ou Mesquites sont fort frequens par toutes les isles habitees, & se void telle isle où il y en a neuf ou dix, mais leur feste ne se celebre iamais qu'en vne qui est destinee pour cest effect, & con-

sequeument plus grande que les autres, qui ne sont que cōme chappelles ou oratoires pour y faire prieres, fondees par la deuotion des particuliers. La premiere & la principale où se fait la feste est bastie & rentee aux despens du commun. Aussi est à remarquer que leur feste ne se celebre point en vne isle, sil n'y a quarante personnes, qui ayent passé l'aage de quinze ans, sans y comprendre le Caribe, dautant qu'elle ne se peut faire si ce nombre n'est accompli: en consequence dequoy il ne peut y auoir de Caribe en ceste isle là, qui est celuy qui fait le principal de la ceremonie. Tellement que les habitans vont en vne autre isle voisine; & ne laissent pas d'auoir vn ou plusieurs Mesquites en leur isle, pour y aller faire leurs prieres iournellement. Chaque Mesquite a son prestre qu'ils appellent *Moudin*; les isles qui ont, comme i'ay dit, vn nombre suffisant

de peuple, ont auffi chacune vn Catibe, qui est fuperieur en la religion, qui dit les prieres publiques & les fermons & exhortations, ayant fous luy les Prestres particuliers ou Moudins des Mesquites : & tous enfemble feruent à enseigner le peuple en la loy de Mahomet, & monstrent, notamment les Moudins aux enfans à lire & efcire la langue du païs & celle d'Arabie : en recompense dequoy les peres & meres leur donnent ce que bon leur semble, chacun à volonté.

Prieres.

Tous les iours de la sepmaine ils vont au point du iour au Temple, & en rendēt vne raison felō leur croyance, à fçauoir que le monde est plat & non pas rōd, & qu'il y a vne muraille de cuiure tout autour qui empesche que le monde ne soit fubmergé des eaux qui l'enuironnent, & que le diable ennemy du genre humain, est apres toute la nuit pour percer &

miner ceste muraille, & quâd le point du iour vient qu'il s'en faut fort peu qu'elle ne soit trouëe ; Pour raison dequoy tous les hommes depuis l'âge de quinze ans , vont dès le point du iour à leurs Mesquites , faire l'oraison , disans que sans les prieres, tout le monde periroit. Quatre autres fois du iour ils y entrent encore, à midy, à trois heures apres midy , au soleil couchant , & à dix heures du soir , demeurans en la Mesquite à chacune fois l'espace de demie heure. Quant aux femmes , elles n'entrêt iamais dâs les Temples, mais demeurent en leurs maisons & y font leurs prieres. Toutes-fois il ne va qui ne veut au Temple , les iours ordinaires de la sepmaine , & on peut faire ses prieres & ceremonies qu'ils appellent *Nemandé* en son logis, ou autre part, ailleurs : Et encore qui plus est, on ne contraint personne de les dire ; Mais neâtmoins si on sçait qu'un homme

ne les face point, personne ne veut manger ny communiquer avec luy; c'est toute la punition qu'on luy en faict, & disent qu'il n'est pas bon Mouceliman. C'est pourquoy ils les font presque tous; c'est pourtant vne grande sujection qu'ils se donnent, autant les personnes occupez que les autres, & s'y passe bien du temps.

Latemes.

Auparavant que d'entrer au Temple, ils se lauent les pieds, les mains, les oreilles, la bouche, & les yeux, faisant encore de certaines ceremonies & prononçans des prieres, qui sont diuerfes selon les heures, selon les festes, ou bien selon les occasions pour lesquelles ils se lauent; comme par exemple quand ils ont vriné ou fait leurs necessitez, ou touché à leurs parties honteuses; ils faut s'aller lauer, & dire des prieres destinees à celà, comme aussi pour auoir eu compagnie de femme, d'une autre sorte; mesme de leur propre femme enco-

re d'une autre sorte, croyãs estre pol-
lus, & sont tant scrupuleux, qu'ils
n'obmettroiẽt cette ceremonie pour
rien du monde, & croyent que par
ce moyen ils se nettoyẽt & purifient
de leurs pechez & ordures. Ce que ie
trouue indecent, outre la superstitiõ
de leur erreur damnable & abomi-
nable, d'autant qu'ils se lauent & bai-
gnent tous en public, à la veuë de
tout le monde, & plusieurs ensem-
ble, & disent leurs prieres tout haut,
tellement que par ceste diuersité de
prieres, selon les occasions, on co-
gnoist tout ce qu'ils font de plus ca-
ché, & sçait-on quand ils couchent
avec leurs femmes ou non, ou bien si
c'est avec d'autres.

Tous sont circoncis, à sçauoir les *Circoncision.*
enfans males quand ils ont atteints
l'aage de sept ans; & lors on fait des
festins qui durẽt l'espace de dix iours
à tous venãs, chacun selon ses moyës
& sa qualité, on dance au son des

flustes & tambours, avec toutes sortes de resiouyssances. Pour la circoncision, il y a des Maistres & operateurs qui ne font que circoncire, & ne se messét d'autre chose. La forme qu'on garde en cela est telle. Six ou sept heures auparauant la circoncision, on enuoye baigner en la mer l'enfant qui doit estre circoncis, où on les fait tenir iusqu'à ce qu'on les appelle quād l'heure est venue, & disent qu'ils fōt cela pour faire retirer la verge, & pour rendre la peau plus tendre & plus molle. Chacū fait cōstruire en la cour de sa maison vne loge faite expres, & l'environnent tout à l'entour de toilles, où destoffe de foye: on couure le bas de la terre avec du sable blanc & menu; On mene l'enfant en ceste loge qui est tenu par deux, ou trois Moudins, à ce qu'il ne remue ça & là, lesquels cepédāt chātēt des versets & des prieres propres pour cest effect. L'operateur, prenāt

vn peu de chaux blâche destrampée, marque tout autour de la verge l'endroit où il doit faire l'incision, puis tire la peau du prepuce le plus qu'il peut, & la lie d'vne petite corde, & apres fait l'operation avec vn rasoir qui ne sert qu'à cela, bien tranchant & bien affilé. On demeure à guarir enuiron de quinze iours: & apres l'opérateur meine le circoncis à la mer & sy baignent, le maistre ou opérateur disant cependant quelques prieres faisant des ceremonies. Auparauant qu'vn enfant soit circoncis, ils disent qu'il est innocent, & qu'il ne peut pecher: & de fait la plus part iusques à cest aage, ne portent point de toille pour se couvrir les parties naturelles, disãs que celuy qui ne peche point n'a point de honte, mais depuis la circoncision ils ne mâquent plus à se couvrir. Pour les filles on ne fait aucunes festes ny ceremonies, fors que pour les circôcise ils

tirent deux ou trois gouttes de sang de leur nature, lors qu'elles viennent à l'âge de deux ans. Quand les enfans sont devenus grands ils portent un grand respect à celuy qui les a circon-
cis, & l'appellent leur Maître.

Festes.

Tout du long de l'année ils célèbrēt plusieurs festes. Premièrement chaque semaine on solennise le Vendredi, & appellent cette feste *Oucou-rou*, où tout le peuple se trouue, c'est à dire, les hommes & garçons, car les femmes n'y vont point, ny les enfans, sinon qu'ils ayent atteint l'âge de quinze ans, ou au moins qu'ils soient capables de leur loy, & qu'ils ayent desia couru tout l'Alcoran, qu'ils appellent *Colroan*. Le Jeudy au soir, qui est la veille de la feste, ils prient pour les morts : & pour ce ils preparent à manger & à boire & l'en-
uoyent à leurs Prestres ou Moudins des Mesquites, auprès du lieu où sont enterrez les defuncts pour prier Dieu

pour eux : sinõ ils les font venir prier en leurs maisons, & les y traictēt : tellement que d'ordinaire les Moudins ne peuuent fournir à manger, & differēt de faire des prieres pour quelques vns, de peur qu'il ne leur fallust manger lors qu'ils ne sçauroient.

Cette feste du Vendredy est celebrée avec grande ceremonie, & d'un bel ordre, comme ie l'ay veu faire en l'isle de Male. Le matin celuy qui a la charge de faire les cris publics de la part du Roy, s'en va faire le tour de l'isle, portant en sa main vne maniere de cloche de fonte, nommée *Colly*, qui ressemble du tout au couuercle d'un alembic, avec vn maillet de bois, dont il bat sa cloche : & à chacun carrefour il s'arreste & admoneste le peuple qu'il est leur feste *Oucourou*. Il est assisté de trois personnes tenant des trompettes qui sont toutes droictes, & qu'ils appellent en leur langue *Tarapilly*, lesquels sonnent

quant & quant luy. Le peuple estant
aduerty de la feste cesse son travail,
qu'on ne peut reprendre de tout le
iour, & se met à se baigner & lauer,
disant certaines prieres, qui sont dif-
ferentes, comme i'ay dit, selon l'oc-
casion ou la feste pour laquelle ils se
baignent. Chascun s'habille de ses
beaux habits & se met le mieux en
ordre qu'il peut selon ses moyens &
sa qualité, & tous depuis l'âge de
quinze ans s'ot obligez de sy trouuer.
Cependant au Palais du Roy, sur le
porrail les ioïeurs d'instrumens, qui
sont diuerses sortes de tambours &
de fleustes, (car ils n'ont point d'in-
strumens à cordes) ioïent & sonnent
continuellement depuis le matin ius-
ques à midy. Les trompettes y sont
aussi, & tous ont certaines notes, &
s'accordent fort bien. Il y a aussi les
quatre Moudins du Roy, qui sont
gens de qualité & de bonne maison,
dautant que ceste charge est hono-

rable & de valeur, & ne peut on estre
 Catibe en l'isle du Roy sans auoir
 esté premierement de ces quatre. Ce
 n'est pas comme les Moudins des
 Mesquites, qui seruent à tout le mo-
 de à toutes occasions, mais ceux cy
 ne seruent qu'à ce iour de feste, &
 aux autres solennitez. Donc ces qua-
 tre Moudins tous enséble sur vn ba-
 stimét de pierre, fort haut esleué qui
 est tout ioignant la Mesquite, met-
 tans la main à leurs oreilles crient
 par trois fois de toute leur puissance,
 d'une voix effroyable, ces parolles en
 langue Arabesque, *Alas alas aquebar*,
 c'est à dire, *grand Dieu* : & puis ad-
 ioustent quelque chose de Mahom-
 met. Puis vont au Palais du Roy en
 faire autant : & lors le Roy, fil a vo-
 lonté de sy trouuer, comme il n'y
 manque gueres, il enuoye vn tapis de
 soye pour estendre au lieu où il se
 met: si non c'est vne marque certaine
 qu'il ne sy trouuera pas. Delà les

Moudins vôt au logis du Catibe, faire le semblable. Dôt estant aduertý, il s'habille d'un long vestemēt de toille blanche, & met par dessus comme vn faye, ou robe de soye faicte à la mode d'Arabie; les Moudins l'attendent & luy attend le Roy, ou s'il n'y va point, il sort à l'heure accoustumee, à sçauoir sur le midy. Il a dauantage la teste voilee d'un voile blanc qui le couure entierement, en sorte qu'il ne void pas, & faut qu'un des Moudins le meine par la main & le conduise à la Mesquite, où il arriue le dernier, quand tout le monde est assemblé, & que le Roy y est & a fait ses prieres, d'autant qu'aussi tost apres estre entré, il faut qu'il commence promptement. Ainsi le Catibe (qui est comme vn Curé) se place au bout du Temple, & monte sur vn lieu esleué de bois, qui est fait expres, haut de six ou sept marches. Là tenant vne espee nuë en main, qu'il

manie ça & là, il recite ses prieres accoustumées, dont il change tous les Vendredis iusques à la fin de l'année, qu'on recommence de rechef. Il dit tout par cœur, & ce pendant l'un des Moudins tient le liure, & s'il aduenoit que le Catibe manquast non pas d'un mot, mais d'une syllabe ou d'une lettre seulement, le Moudin le reprédroit tout hault & sans feinte: d'autant qu'ils disent que si on faillloit d'un point, la feste feroit nulle, & ne vaudroit rien. Je les ay veuz en grand scrupule, & en dispute les uns avec les autres pour ceste occasion. En l'isle de Male il y a deux Catibes pour se soulager l'un l'autre, & celebrer la feste chacun à son tour, sepmaine apres sepmaine, les autres isles n'en ont qu'un; Ce seruice dure enuiron deux heures. Quelquefois le grand Pandiare qui est le superieur en la religion par toutes les isles, dit un sermon ou remonstrance, selon l'occa-

sion, & adiousté quelque priere pour la santé de quelqu'un, ou pour la ruine & destruction de leurs ennemis, selon que le cas y eschet, & que le sujet se presente. Apres auoir paracheué, tout le peuple se saluë en se prenant les mains les vns des autres, & disans *Salan à lescon*, qui est le salut ordinaire de tous les Mahometas.

*Festes de la
Lune.*

Les iours de la nouuelle Lune, tous les mois de l'annee on fait pareille feste, & se resiouyssent quand ils ont veu la Lune. A l'entree des Mesquites, & à toutes les portes de leurs logis, tât dehors que dedans, ils mettent aux deux costez des coquilles de Cocos coupees par la moitié, comme des escuelles de bois, & les emplissent de sable blanc, & dessus de la braize, ne cessans presque toute la nuict d'y mettre brusler des gommés aromatiques & des bois odoriferâts & parfums: comme pareillement au dedans de leur maison, aux coings

des liets & ailleurs; mais sur tout, ils solennisent quatre nouuelles Lunes en l'an plus que les autres.

Au mois de Decembre ou enui-
ron à la nouuelle Lune, ils obseruēt
vn ieufne appelé en Arabe *Ramedan*,
& en leur langue *Rodet*. J'ay dit en-
uiron le mois de Decébre, car ie ne le
puis pas designer certainement, dau-
tant que leurs mois & leurs années
sont Lunaires, & ne sont pas arre-
stées comme les nostres. Ce ieufne
solennel commence à la nouuelle
Lune, & finit à la nouuelle Lune du
mois suiuant; Mais il ne commence
pas iustement au point de la nouuel-
le Lune, ains lors qu'ils l'apperçoiiēt:
de sorte qu'il y a des Atollons & des
isles où ils cōmençent plustost d'un
iour, ou plus tard, selon qu'ils ont peu
descourir le croissant. Mesmes les
mois vont ainsi, on ne compte vn
nouueau mois que depuis que la Lu-
ne a esté veüe, ce qui est assez incer-

*Ieufne du
Ramedan.*

tain, quand le temps est obscur & ne-
buleux : & diuers quelquesfois selon
les lieux. Pour veoir donc la Lune
tout le monde se range au lieu le plus
haut & le plus eminent de leur isle, &
sont fort ambitieux à qui l'aperçe-
ura le premier & la montrera à d'au-
tres. Aussi tost ils se mettent en prie-
re, & se prennent les mains les vns aux
autres, & se saluent de leur salut or-
dinaire, & continuent leur deuotion
tout le iour suiuant. Cela se fait à tous
les commencemens du mois : mais au
mois du Ramedan, la ceremonie est
bien plus grande. Ceste nuit là, les
hommes & les femmes chacun à part
se vont visiter, & se festoient & re-
jouyffent ensemble en festins, dan-
ces & gaillardises, tellement qu'il est
presque iour quād ils se retirent. Au-
parauant que le iour soit venu ils se
baignent tous, & font des ceremo-
nies particulieres a ceste nuit là seu-
lemēt, & disent par là qu'ils sont net-

toyez de tous les pechez qu'ils ont fait par le passé, & sont disposez à celebrer le ieufne qui fuit. Ils se nettoient & lauent fort les déts, & quittent leur bettel, encore que ce soit chose à quoy ils sont tant accoustumez, que malaisément ils s'en peuuent passer: puis se vont coucher. Et de là en auant ils ieufnent tant que la iournee est lōgue iusques à la nuit, avec tant de superstition, que non seulement ils ne goustēt de chose du monde, mais aussi ils n'oseroiēt lauer leur bouche, ny mettre leurs doigts dedans, non pas mesme aualler leur salie. Ce qui les contrainct souuent de cracher, & les incommode grandement, principalement quand ils sont au temple, où il n'est pas licite de cracher, & faut à tout propos qu'ils sortent dehors. Les hommes peuuent se baigner pourueu qu'ils ne plōgent la teste dedās l'eau, de peur qu'il n'en entraist quelque goutte dans le corps:

mais les femmes ne le peuuent, disans qu'elles prendroient de l'eau par enbas : voila quelle est leur superstitiō. Aussi tost que le Soleil est couché, les hommes se lauent à l'accoustumee, & font leurs prieres au temple, & les femmes en leur maison, & puis ils se mettent à faire bonne chere avec leurs amis, & se traittent les vns les autres, chacun à son tour. Il n'y a celuy qui n'en vse ainsi, & qui ne vueille festoyer ses amis. C'est pourquoy long temps auparauant ils font les prouisions necessaires pour cest effect, & font amas de toutes sortes de viandes & cōmoditez. Les plus pauures mesme en font autant, & taschent d'espargner ce qu'ils peuuent pour faire bonne chere pendāt le Ramedan, avec ses parens, ses amis, ses voisins, & ceux qui sont de son mestier, & despençent plus en vn mois qu'aux six precedens. Le Roy traicte à diuers iours grand nombre

de personnes, vn iour les Seigneurs de qualité, vn autre les foldats, vn autre le Pandiare, Catibe, Moudins & autres personnes de religion, & ainsi diuerſement à tout le peuple de l'isle, n'appellant iamais qu'une fois vne meſme ſorte de personnes; ce qu'il fait fort magnifiquement & ſomp tueuſement à la mode du pays avec vn fort bel ordre & diſpoſition. De meſme les Seigneurs font de ſemblable à l'endroit de leurs amis & égaux, car c'eſt vne choſe qu'ils obſeruent religieuſement de ne manger point avec perſonnes de rang & de qualité diſſerete. Les Capitaines traictent les ſoldats, & ainſi chacun en particulier, depuis les plus petits iuſques aux plus grands. On appelle ce ſouper *Roder pillauay*, comme qui diroit, rupture du ieune. Il n'y a que les hommes & les garçons qui ſe feſtoient ainſi; les femmes n'y vont point. Bien eſt vray que la nuit elles s'enuoyent

des prefens & des viâdes les vnes aux autres : & dauantage se baignēt toutes le soir, auquel tēps il n'est pas permis aux hōmes de se baigner. Ils disent q pendant tout le temps du Ramedan, les hommes s'abstiennent de toucher à leurs femmes, pour le iour pendant qu'ils ieusnent, mais non pas la nuit : toutesfois quand cela est, ils sont tenus de s'aller baigner tous deux ensemble, & dire certaines prieres la nuit mesme, auparauant que le iour vienne. Tous les iours de ce mois là, iusques à la nouuelle Lune suiuant, ils ieusnent en mesme sorte que ie viens de descrire ; pendant lequel temps, ils s'abstiennent & s'empeschent le plus qu'ils peuuent de pecher, plus qu'en tout autre temps, & sont fort desireux de faire de bonnes œuures. S'il aduient qu'ils rompent leur ieusne vn iour ou plusieurs, par quelque petite occasion que ce soit, ils adioustent à la fin autant de iours

qu'ils ont manqué, ce qui aduiuent assez souuent, par ce qu'ils y sont fort superstitieux, comme i'ay dit, en sorte qu'ils tiennent que le ieusne ne vaut rien quand on saigne par quelque endroit. Au demeurant ils ne veulent tous rien faire ny trauailler pendant le mois du ieusne, quelque pauureté qu'ils ayent, & se resoluent de n'aller point hors leur isle, ny y enuoyer; Toutesfois il ne leur est pas defendu de trauailler, mais ils ne le veulent pas. Le Pandiarc fait tous les iours au Palais du Roy vne predication à trois heures apres midy, qui dure deux heures, où tous les habitans de l'isle de Male sont soigneux d'assister. Ils employent le reste du temps à l'exercice des armes, & à diuers ieux & exercices, comme à la balle & peloteg, dont ils ont de trois sortes, & la poussent avec les pieds: & s'assemblent par bandes & cōpagnies pour ce faire. Semblablement les femmes & les

filles se visitent en leurs maisons, & ioient de petits jeux conuenables à leur sexe, & à leur façon de viure, dõt elles ont plusieurs manieres & inuention. Dõt le ieufne du Ramedan dure vn mois, depuis vne nouuelle Lune iusques à l'autre. Les femmes & les filles sont tenues de ieufner huit iours plus que les hommes, après le mois passé, & disent que c'est à raison de leurs fleurs.

Deux iours auant que le Ramedan finisse, tous les habitans des Maldiuës, tant petits que grands, sont tenus d'apporter ou d'enuoyer leurs noms, pour estre escripts & enregistrez, sçauoir ceux de l'isle de Male au Pandiarc, & ceux des autres isles au Naybe de leur Atollon. Et ce faisant, il faut bailler & offrir pour chaque personne vn demy larin, qui peut valoir quatre sols de nostre monnoye, ou autant vallant en marchandise; Ce qu'ils executent fort volontairement

tairement & fidèlement, d'autant qu'ils croient que sans cela leur ieune seroit de nul effect. Ils l'appellent *Pitouron*, disàs que c'est le tribut qu'ils payent à Dieu, & à Mahommet; en telle sorte que ceux qui n'ont dequoy payer ceste espece d'offrande, en demandent aux plus riches, qui leur donnent volontiers pour cela. Les autres qui n'ont pas presentement moyen de bailler le demy larin ou la valeur, ne laissent pas de se faire inscrire, & declarent qu'ils ne le peuuent fournir sinon apres la feste, & en font leur debte. Les peres & meres payent non seulement pour eux, mais aussi pour tous leurs enfans, quand ils ne viendroient que de naistre, iusques à ce qu'ils soient mariez, & demeurerent hors d'auec eux, & pour leurs vallets & esclaves. Les deniers qui prouiennent de cela sont puis apres partis & diuisez en trois parts; L'une est attribuee aux prestres, comme aux Pandiare,

Naybes, Catibes, Moudins & autres semblables. La seconde est donnée à ceux qui se sont faits nouvellement de leur religion. Et la troisieme, c'est pour les pauvres.

*Feste d'r.
dn.*

Le temps du ieufne finy on celebre vne grande feste, & des plus solennelles qu'ils ayent, qui s'appelle *Ydu*, le iour n'en est pas certain non plus que le commencement du *Ramedan*, d'autant que c'est le iour de la nouvelle Lune subsequente, c'est à dire quand on l'a aperceüe, ce qui red vn peu d'incertitude au iour, & le fait varier tous les ans. Tous se leuent de grand matin, & se lauent & baignent tout le corps, & ont des ceremonies & prieres particulieres pour cela; puis ils s'accoustrent de parfums & senteurs, & se reparent des plus beaux habits qu'ils peuvent, lesquels sont faits exprés, & ne seruent que ce iour là, & la feste d'apres, & les conseruent de là en auant avec grand soin

& diligence, pour estre mis apres leur mort sur leur cercueil, quand on les porte en terre. On se trouue au temple de bonne heure, à sçauoir sur les sept ou huiet heures, & non pas à midy, comme le Vendredy. Le seruice dure enuiron d'une heure & demie, moins qu'à l'ordinaire : & puis quand le Roy sort, il s'en retourne en son Palais mieux accompagné, & de personnes plus lestes & magnifiques qu'un autre iour, & ce pendant on tire les canons qui sont aprestez, on n'entend par tout resonner que tambours, fleustes & coups d'arquebuse. Quand le Roy est entré en la deuxiesme court de son Palais, on luy amene un bœuf & un mouton qu'il fait tuer deuant luy & toute l'assistance, cōme une maniere de sacrifice, & puis à l'heure cōuenable, il fait festin le plus excellent qui se puisse faire en ce pais là, à toutes sortes de personnes de son isle, chacun selon son rang & sa qua-

lité, en diuerſes chambres & ſtances à part, qui ſont tenduës de belles tapisſeries. Les deux iours la feſte dure encores : les grands & les capitaines traittent leurs amis, ſoldats & ſeruiteurs; apres diſner ce ne ſõt que jeux, que dances & reſiouyſſances deuant le Palais du Roy ſeulement: & le troiſieſme iour de la feſte, deuant la maiſon des grands & des perſonnes de qualité releuee, auſquels on rend cet honneur. Les principaux ieux c'eſt avec les armes, la rondache & l'eſpee toute nuë, avec laquelle ils ſe battent dextrement, & eſcriment les vns contre les autres, ſans s'offençer, portans tous les coups ſur la rōdache: ou bien avec des picques au fer deſquelles pend vne ſonnette, dont ils ſe portēt des coups en meſme forte ſur la rondache. Et tous font ceſte petite guerre de bonne grace, en dançant & ſautant à la cadēce des tábours, fleuſtes, & inſtrumens de muſique, qui joiēt

incessammēt. D'autre dance on n'en vſe point là, ny en autre temps, ny les hommes, ny les femmes, ſi ce ne ſont quelques gēs perdus qui s'amuſent la nuit à bouffonner pour faire rire les autres. Il y en a qui ſe deſguisent & s'habillent d'habits eſtrangers, & qui conſtruient des nauires & galeres grands & capables, qu'ils font marcher avec des rouës & reſſorts, & ſe mettent dedans avec leurs armes, s'approchans les vns des autres en cōbattant, ce qui donne bien du plaifir. Le Roy dōne à tous ceux de ſa cour, tant grands que petits, du bettel & de l'arecqua, ce qu'on reputē à grand honneur, & tous chefs & capitaines doiuent faire le ſemblable à leurs gens, ſoldats & inferieurs.

Quarante iours apres ceſte feſte, ils en font vne autre qu'ils appellent *Mas Idu*, c'eſt à dire grand feſte, & dure trois iours, où ils obſeruent les meſmes choſes. C'eſt le iour ſolennel

Grand
Fête.

auquel se trouuent à la Mecque les pelerins Mahommettans , qui vont au sepulchre de Mahomet. Là se font plus de ceremonies qu'en tout le reste de l'annee ; de tous les quartiers du monde il y en aborde à ce iour là, & font quelquesfois dix ou onze mois à attendre que la feste retourne quād ils ne peuuent arriuer à temps, & que la feste est paffee.

Feste d'A-
uail.

Enuiron le mois d'Auail ou de May à la plaine Lune, vn iour deuant & vn iour apres ils font vne certaine feste appelee *Poycacan*, c'est à dire la pleine Lune. C'est plustost vne resiouyffance que non pas vne feste. Le soir venu les voisins s'assemblent & apportent chacun sa portion de ris; ils font vn grand feu au carefour le plus proche d'eux, & là font cuire leur ris. Ce pēdant qu'ils font tous autour du feu, les instrumēs de musique sonnent ; quelquesfois il y a des boufons desguisez en oyseaux, bestes sauuages

ou autres fortes qui viennent dancier, & font des gestes & postures lasciuues & deshonneſtes, encore que ce ſoit en la preſence des femmes & des filles, qui ſe trouuent là auſſi bien que les hommes. Cela ſe fait generalemēt par toutes les iſles, meſme au Palais le Roy donne du ris aux ſoldats pour la faire. Ils diſent que ce fut à ceſte Lune là qu'il arriua du ris en ces iſles la premiere fois, & qu'a cauſe de ce ils font de tout temps ceſte ſolennité.

Au mois de Iuin ou enuiron (car comme i'ay dit, leurs mois ne ſ'accordent pas aux noſtres) on fait vne feſte des morts, avec beaucoup de fortes de ſuperſtitiōs. Ce iour le Roy avec toutes ſes fēmes (qui n'ont permiſſion de ſortir de leurs maiſons que ce iour là) va viſiter les ſepulchres de ſes predeceſſeurs, & quelques autres ſepulchres de perſonnes qu'ils tiennent ſaincts en leur religion, où il fait des offrandes, & y bruſle des

*Feste de
Iuin.*

parfums. Chacun va auffi au fepulchre de fes parens & amis, & on prefente autant de plats de viande qu'ils ont de perfonnes proches & amies, qui foient morts. Ces viures font ferez par les Moudins des Téples voifins, qui font autant de prieres particulieres, comme il y a de plats.

*Aumof-
ne.*

Le lendemain il fe fait vne aumofne generale au Palais du Roy, que le Roy fait de fa main propre à tous les pauvres, qui fçachans cela y accourêt de toutes les ifles les plus efloignees. Il fait auparauant enquerir quelles perfonnes ce font, & fi veritablement elles ont befoin : car à ceux qui n'ont difette & qui fe prefentent, on leur donne feulemment vne petite bague d'argent qui vaut demy larin, dont le Roy fait faire grand nombre auparauant le iour, pour donner aux gens de baffe cōdition qui ameinent là tous leurs enfans, pour receuoir du Roy chacun fa bague. Ce mefme

iour tous ceux qui tiennent maison font aussi l'aumosne , selon leurs moyens: estans tenus de donner aux pauvres , la cinquantesme^e partie de leur bien, pourueu qu'on soit riche de cent larins pour le moins, & ceux qui n'ont pas vallant cent larins, ne sont tenus & obligez à faire l'aumosne.

Vers le mois d'Aoust ou Septembre , deux iours durant, le Roy fait cuire vne grande quantité de ris fort liquide , où on met la moitié de miel & de laict de cocos , puis on le porte par toute l'isle en des tinettes qui tiennent presque vn muid chacune. Ceux qui le portent ont des escuelles & des cuilliers pour en donner à tous ceux qu'ils rencontrent: il n'y a personne qui n'en préne, soit pauvre ou grand seigneur. Tout le peuple en fait de mesme en particulier , & faut que les plus pauvres en cuisent , & s'en enuoyent les vns aux autres. Ils me disoient qu'on faisoit ceste feste pour

*Feste
d'Aoust.*

vn miracle que fit Mahomet à pareil iour, estant à la guerre.

Feste de
nuict.

Il y a encore vne feste bien solennelle enuiron le mois d'Octobre, qui se fait la nuict, & s'appelle *Maulude*, & disent que c'est la nuict que Mahomet leur prophete mourut. Voicy quelle est la ceremonie. On la fait soigneusement par toutes les isles: mais ie l'ay veu faire en l'isle de Male en six endroits. Le Roy en fait la despense en vn endroit: aux quatre coins de l'isle elle se fait par le peuple qui s'assemble chacun en son quartier, & aussi ceux qui demeurent au milieu de l'isle, la font au milieu; estât à remarquer que iustement il y a pareil nôbre de personnes en vn endroit qu'en l'autre. En chacun de ces six endroits on fait dresser & construire exprés vne maison de bois de soixante pas de long sur quarâte de large ou enuiron: la couuerture est de feuille de cocos: & faut que le bois dont elle est com-

posée n'aye iamais seruy à autre chose, & qu'il ne serue plus depuis, non pas mesme à l'autre feste de l'annee suiuiante. On couure le bas avec du sable blanc & menu de l'espaisseur de demy pied. Ceste maison est par dedans tenduë de tapisserie de cotton ou de soye de toutes couleurs la plus belle & la plus riche qu'ils peuuent recouurer. Au dessus pour seruir de plafonds ils y estendent vne piece de toille de cotton fort blanche, & fort fine, & pour la soustenir ils tédent des cordons de cotton teints en noir, de costé & d'autre en quarré & en biais, si propremēt que le blac qui est au dessus paroist distingué en petits quarez & lozanges, qui sont de pareille proportion l'vne que l'autre; cela est de bonne grace. Sur le sable dont la terre est couuerte, on estéd de belles nates neuues, où chacun s'asseoit, & n'y a point d'autres sieges. De tous costez on attache des lampes de cui-

ure, iusques au nombre de trente, & chacune est grande & a douze mesches, tellement qu'il fait là presque aussi clair qu'en plain iour. Au milieu il y a vne table de la hauteur du genou, où on arrange en des petits coffins & paniers, & en des vases lacrez & vernis, diuerses sortes de mangiers, qui sont faits de farine de ris avec du sucre de cocos, comme des petits macarons de la grosseur du poulce, ce qui est accommodé & dressé fort proprement, tout est couuert de belles fleurs qui flairent bon, & tout autour il y a des pots pleins de liqueurs mixtionnees de diuerses choses, principalement d'ambre & de musc : le tout couuert pardessus d'une grande toille de cotton, ouuree & diuersifiée de couleurs. Le peuple se pare & accoustre le plus braue qu'il peut, & n'y a que les hommes & garçons qui y aillent, & non pas les femmes. Ils s'assemblent à huit heures

du soir, & s'asseoient bien en ordre selon leurs rangs. Toute la nuit le Pandiare, le Catibe & les Moudins ne cessent de chanter de toute leur puissance, alternatiuement & par forme de cœur: & neantmoins ce chât n'est pas sans reigle, car il y en a qui ne sçauent pas le chant, & faut qu'ils l'apprennent des maistres qui l'entendent: Aussi s'accordent-ils bien, & ce chant n'est pas desagreceable; on l'appelle *Zicourou*. Quand ce vient l'heure de minuit, tout le monde d'un accord tant grands que petits se couchent tout du long, & donnent du front en terre, y demeurans quelque espace de temps. Puis tout soudain le Padiare ou le Catibe se leue debout, & tous apres luy, qui se mettent à sauter les vns sur les autres, comme s'ils estoient vraiment fols & forcez, crians tant qu'ils peuuent *aly alas Mahomedin*. Je leur ay demandé pourquoy ils faisoient cela, & me deman-

dans quoy, ie leurs disois ces fauts & dâces forcenees, ils me disoient qu'ils ne pensoient point auoir dancé ny rien fait, bien se souuenoient-ils que vn espace de temps ils auoient esté ravis en extase, & faits participâs du Ciel & des ioyes de leur paradis. Quelquesfois le Pandiare demeure plus d'une heure, comme mort, ils disent qu'il est rauy au Ciel, & que c'est signe d'estre homme de bien. Le Roy n'assiste gueres à ceste feste là tout du lōg, mais il yviēt voir ce qu'on fait pēdant vne heure ou deux, & puis s'en retourne. Je l'ay veuë plusieurs fois avec luy en ceste sorte. On eslit cinquante personnes pour seruir les autres, qui est vn grand honneur, & n'y a personne qui ne fust bien-aïse de faire ceste charge, car on n'y appelle que les plus apparens & enfans de bōne maison qui s'en sentent bien honorez. Ils baillent de temps en tēps pendant la nuit, à toutes sortes de

personnes qui sont assis en leur rang, vn plat de bettel & d'arecqua qui est taillé & accoustré d'autre façon que celuy qu'on masche d'ordinaire, i'entends le commun peuple, car celuy dont le Roy & les grands Seigneurs vsent, est tousiours appresté en mesme forte : & en donnent iusques à douze plats à chacune personne, autant au plus petit qu'au plus grand; Pareillement ils portent à tous ceux qui veulent boire des breuuages à leur mode, dans de grandes coupes de cuiure fort beau & bien ouuré, ayans leur couuercle au dessus; Le monde est disposé par rangs, & y a des places vuides & des chemins pour passer des vns aux autres. Sur la fin de la nuit on cesse de chanter, & les Catibes disent des prieres : puis ils s'en vont au milieu de la maison où est dressée cette table que i'ay dit, la descouurent & messent tout ensemble, & en distribuent à chacun vn

morceau, dont ils font grand estat, & l'emportent en leur maison, pour tesmoigner qu'ils ont esté de la feste. Séblablement ils prennēt les liqueurs aromatiques, qui sont en des vases au mesme endroit, & en jettent & touchēt avec leurs mains sur le corps de tous ceux qui sont presens, qui reçoivent cela comme vne benediction de grand' efficace. Apres tout cela il faut manger, car toutes leurs solennitez ne se celebrēt point autrement. Pour cest effect, ceux qui seruent apportent des bassins & de l'eau pour se laver les mains & la bouche, d'autant qu'ils n'ont fait que mascher du betel toute la nuit, & puis on apporte à manger dans de grands plats fort pesants, qui en contiennent plusieurs autres petits, où il y a diuerses viandes. Ils sont trois à les porter, & s'assemble huit ou neuf à chasque plat, & quand ils ont acheué de manger, ils s'en vont coucher en leur maison.

Suite de leurs ceremonies aux nopces & mariages, & aux obseques & funeraillles.

CHAP. XII.

EN leurs mariages ils vsent *Mariages.* aussi de beaucoup de formalitez & ceremonies; c'est le Pandiare ou les Naybes auxquels seulement ils s'adressent pour cest effect: lesquels enuoyent leurs *Dena-* nits ou sergens, pour s'enquerir & s'informer de ce que ie diray cy apres. Et si toutes choses conuiénent, la fille ou la femme enuoye vn de ses parens paternels, auquel elle donne pouuoir de la representer. Luy donc avec le mary futur, se preséent deuant le Pandiare ou Naybe, lequel certifié de tout ce qu'il desire, prenant la main du marié qui est present, il luy demande s'il veut bien prédre la femme aux conditiõs qui ont esté auparauant proposees, & au parent de la

femme qui la represente, il demande le meſme : & ſils reſpondent que ouy, il fait ſes ceremonies accouſtumees, & prend atteſtation des teſmoins qui ſont preſens de la promeſſe de ce mariage, & de tout ce qui ſ'eſt paſſé. Apres ils vont trouver la femme qui attend en ſa maiſon, où ils banquettent avec leurs amis, ſelon leurs moyens : les inſtrumens de muſique ſonnans tout le long du iour. Pluſieurs perſonnes les viennent voir & ſaluër, auxquels on donne du bettel, c'eſt l'honneur du pays, comme icy de preſenter la collation. On enuoye auſſi au Pandiare ou Naybe deux larins, vn plat de viande, & vne boiſte de bettel. Pareillement ceux qui ſe marient ont accouſtumé de donner des preſens au Roy & aux Reyneſ : à ſçauoir le mary au Roy, & la femme à la Reyne, comme auſſi à leurs proches parens & amis. Et au contraire quand le Roy ſe marie, il

reçoit des presens de tout le monde de son Royaume, tant des grands seigneurs que du commun peuple, hommes ou femmes, qui tous s'en vont d'un bel ordre, chacun avec ceux de sa qualité, de son ordre ou de son quartier, ou de son sexe, luy offrir des toilles, des robbes, turbans, viandes, fruiets, fleurs & autres choses à proportion des moyens de ceux qui dōnent. Ceux de l'isle de Male y vont eux-mesmes, & ceux des autres Atollōs y enuoyēt en general leurs deputez, & aussi ceux des principales isles; & les grands seigneurs en particulier, attendans qu'ils viennent puis apres à commodité eux-mesmes le saluër. Neātmoins le Roi ne sort point de ce iour là, & ne se monstre point, mais à toute heure ses gēs luy vōt dire ceux qui arriuēt en sa salle, de quelle qualité ils sont, comment accoustrez, & les presens qu'ils apportent, qui luy sont en fin presentez. Cela monte à

beaucoup, & tout appartient à la Reyne nouvellement mariee.

*Pluralité
de femmes.*

Les hōmes peuuent auoir en mesme temps trois femmes, & non plus, en cas qu'ils les puissent nourrir & entretenir. Si elles demeurent routes trois en vne mesme isle, le mary est obligé par leur loy, de coucher autāt de nuicts avec l'vne qu'avec l'autre, mais ils ne s'y assujettissent pas. Ceste loy est mal ordōnee pour ces pays là, car trois hommes ne suffiroient pas à vne femme, tant elles sont impudiques.

Donaire.

Les femmes n'ont rien en mariage & ne portent rien; c'est aux maris qui les prennent de les accommoder de tout ce qui leur est necessaire, & de faire les fraiz de nopces selon leur qualité. Aussi ils leur constituent vn doüaire qu'ils appellēt *Rans*, non pas selō les biēs & la qualité du mari, mais selon la qualité de la femme, & selon que ses meres & ayeulle en ont eu: car

elle ne peut auoir moins. C'est pourquoy bien souuent le Pandiare en renuoye sans les marier, quand il void que les biens du mary ne pourroient pas suffire à vn tel doüaire: encores que les vns & les autres demandassent qu'on les mariaft ensemble, sans prendre garde au doüaire.

Les empeschemens du mariage, dont le Pandiare ou Naybe s'informe auparauant que de marier quelqu'un, sont, d'estre freres ou cousins germains, ou d'auoir beu du lait d'une mesme nourrice, de s'estre autresfois appelez, en tesmoignage d'amitié, du nom de fils ou fille, pere ou mere, frere ou sœur: parce qu'en tous ces cas on ne peut contracter mariage ensemble.

Les garçons se marient quand ils *Age.* veulent, mais les filles ne le peuuent qu'elles n'ayēt atteint l'âge de quinze ans; i'entends quand elles sont orphelines & destituees de leur pere,

quand bien elles auroient leur mere, laquelle n'y a aucun pouuoir, ny tous les parens maternels ; A deffaut de pere, il faut que leur frere les marie, ou quand ils n'en ont point, le plus prochain parent du costé de son pere. Mais les peres marient leurs filles le plustost qu'ils peuuent dès l'âge de dix ans, & disent que c'est vn grand peché que de laisser leur fille endurer necessité d'homme. C'est pourquoy ils les baillent, dès qu'elles ont atteint l'âge de dix ou vnze ans, au premier qui les demande, sans en faire aucune difficulté, soit vieil, soit ieune, homme ou garçon, pourueu qu'il y ayt peu de disproportion en la qualité de l'un & de l'autre, & ne considerét que cela.

Divorce

L'homme peut quitter sa femme quand il veut, pourueu qu'elle s'y accorde : autrement si elle ne le consentoit pas, l'homme la pourroit bien quitter, mais il seroit contrainct de

luy payer son doüaire. Ce qui n'arriue, dautant que quelque regret que la femme en peust auoir, neantmoins elle ne demande pas son doüaire, parce que ce luy feroit honte entre les autres femmes, qui luy reprocheroiët qu'elle est lasche & pusillanime, & qu'elle n'a point de merite, comme craignant de ne pouuoir retrouver d'autres maris: cōme de fait on ne la recercheroit pas. Tellemēt que cette opinion vulgaire empesche qu'on ne puisse iouyr de ce que la loy ordonne. Aussi la femme peut se separer, pourueu que le mary le consente: autrement non. Ce diuorce est fort frequent entr'eux, & faut qu'il soit fait en presence de tesmoins. Cela leur apporte beaucoup de differens, parce que biē souuēt par cholere ils fōt diuorce ensemble d'un commun consentement, & puis aussi tost l'une des parties voudroit bien que le diuorce ne fust point, l'autre ne s'y accorde

pas : & ainsi ils en viennent deuant le Iuge , où il faut amener tesmoins pour la preuue des diuorces & des mariages.

Après le diuorce fait, il est permis aux parties de se marier où bon leur semble. Mesme ils se peuuent remariier ensemble, cōme de nouueau, iusques à trois fois seulement & non plus : sinon que la femme après les trois fois eust esté mariee à vn autre, & qu'il l'eust quittee. Comme ils sont legers en leurs volontez pour les mariages, cela leur arriue souuent qu'après trois mariages & trois diuorces de deux mesmes personnes, ils ont encore enuie de se remettre ensemble, & la loy ne leur permet pas ; mais voicy le moyen dont ils s'aduissent. C'est qu'il se trouue des personnes viles & abjectes, lesquels pour de l'argent qu'on leur donne, contractent mariage avec la femme, & couchent vne nuit avec elle, sans luy toucher

neantmoins (elle ne le permettroit pas, & cela est ainſi conuenu :) & le lendemain il iure qu'il a eu ſa compagnie, & puis deux ou trois iours apres il la quitte en preſence de teſmoins. Par ce moyen les parolles de la loy ſont executees, & trois mois apres les anciens conjoints ſe marient de rechef enſemble. Les plus grandes dames ſont contraintes en tel cas de paſſer par là. On appelle ces mediateurs *Medu piry*, comme qui diroit mary d'entredoux, ils ſont fort meſpriſez meſme du cõmun peuple, cõme gens infames, ſans hõneur & ſans cõſcience. C'eſt vne grãde iniure que d'eſtre appellé *Medu piry* : Meſme ſ'il aduenoit par cas d'aduenture qu'un homme eſpouſaſt vne femme, qu'un autre euſt quittee deſia par trois fois, & que puis apres luy venant à la quitter, l'ancien mary l'eſpouſaſt de rechef, il ſ'en offenceroit grandement, comme ſi on l'auoit fait ſeruir de

Medu piry, & n'auroit point d'honneur s'il ne s'en vengeoit. Au reste on ne peut se servir que deux fois de ce *Medu piry*, & apres ils ne peuuent plus se marier ensemble; estant à remarquer que les fraiz de nopces, & les presens qui se donnent, ne se font pas quand ce sont les mesmes personnes qui se r'allient. Ainsi par le moyé de ces diuorces frequēs, ils se marient plusieurs fois, & changent si souuent que c'est vn prodige; il y en a tel qui en sa vie aura eu quatre vingts fēmes & plus: entre autres le Pandiare qui mourut vn peu apres q̄ ie demeureray en ces isles, en auoit eu iusques à cent. Et en mesme sorte les fēmes ont grād nombre de maris. Mais tant s'en faut que cela leur soit imputé à quelque espece de blasme, elles se glorifient tant plus elles ont changé de maris, & si quelqu'un les recherche, elles en racontent le nombre, comme chose fort recommandable: aussi n'en font

elles pas moins prisees par ceux qui les recherchent, sinon plus estimees: & mesme ils ne font pas plus d'estat d'une fille encore vierge, que si elle ne l'estoit point; quand ce seroit le Roy, & les plus grands seigneurs. Il se trouue neantmoins, nonobstant ce changement si ordinaire, des hommes & des femmes qui demeurent longuement ensemble, pour ce qu'ils fument & s'affectionnent plus que les autres.

Or apres la dissolution du mariage par diuorce ou par mort, les femmes ne peuuent pas se remarier aussi tost. Mais quand le mary est mort, il y a quatre mois dix iours ordonnez à la femme pour pleurer son mary. Encore pour se marier il ne suffit pas que la femme dise à la volée que son mary est mort: car il faut qu'elle prouue son decez par trois tesmoins, qui rapportent le temps, la forme & la cause de sa mort. Toutesfois si le

mary estoit absent du Royaume, & q̃ la fême n'eust aucune chose à luy, elle se peut remarier vn an apres. En diuorce il y a aussi vn temps presiny: car il est necessaire que la femme verifie que depuis sa separation avec son mary, elle a eu trois fois ses fleurs, & faut qu'elle attende ce temps la, à se remarier: ce qu'ils font pour empescher l'incertitude de l'estat des enfans, si elle estoit grosse. C'est dequoy le Pandiare ou Catibe s'informe particulièrement, & fait visiter la femme qui se veut marier par trois autres femmes de son quartier, qui sont en bonne reputation; & dauantage il la fait iurer si elle a eu trois fois ses fleurs.

Obseques
et fune-
railles.

Quant à la sepulture, c'est chose qu'ils ont en grande recommandation, & enquoy ils font le plus superstitieux. Premièrement le corps de l'homme mort est lauë par six hommes, & si c'est vne femme par six

femmes , qui employent plus d'un muid d'eau à le lauer. Et estant laué ils le couurent & garnissent de cotton, & l'enfeuèlissent dans deux toiles de cotton blanc , l'une sur l'autre , luy mettans la main droite sur l'oreille , & la gauche tout du long de la cuisse , & le posent en vn cercueil faict de l'arbre de Candou , couché sur le costé droict, iusques à ce que le corps soit porté en terre. Les femmes parentes & voisines s'assemblent & viennent pleurer sur le corps , racontans à tous les loüanges du deffunct, ou deffuncte. Ces six hommes & six femmes sont officiers publics , & achètent cela du Roy à deniers comptans , & outre à leur aduenië en l'office donnent vne somme à leurs compagnons d'office qui est departie entr'eux. Leur gain est commun, & se depart egallement entre les six hommes & les six femmes , soit que ce soit vn homme ou vne femme,

& qu'il n'y ayt que les vns ou les autres qui ayent le plus trauaillé. Au depart de ce corps, ces femmes se mettent à crier & hurler le plus effroyablement qu'ils peuuent, & continuēt de pleurer tout du lōg des obseques. Le deffunct est porté en terre, par six de ses plus proches ou de ses meilleurs amis, au lieu où est sa sepulture qu'il a choisie & accommodée de son viuant. Car ces peuples sont tous tellement curieux de leur sepulture, que dès qu'ils sont mariez & qu'ils ont quelque moyen, ils preparent curieusement tout ce qui concerne leur enterrement, la place, le cercueil, pierres pour le tombeau, toilles pour enseuelir, & choses semblables: mesmes ils mettent à part, & assemblent petit à petit, l'argēt qui est necessaire pour cela, & mourroient plustost de faim que d'y toucher. Ils font aussi faire chacun deux habits les plus riches qu'ils peuuēt, selon leur qualité, qu'ils

portent à leur feste d'*Ydu*, & puis les
conferuent en leurs coffres, comme
i'ay dit, pour seruir le iour de leur en-
terrement, à sçauoir à mettre sur leur
cercueil. Ces habits sont puis apres
partagez entre les Prestres du tem-
ple. Donc les parens & amis accom-
pagnent le corps, & grand nombre
de personnes qui se trouuent sans
qu'on les prie, ni qu'on les aduertisse,
qui marchent tout autour du corps
confusément & sans ordre. Depuis la
maison iusques au lieu du sepulchre,
on va semant & iespandant par la
place des bolys qui sont petites co-
quilles dont ie parleray en son lieu;
afin que les pauures les ramassent &
en facent leur profit. On fait aussi
porter quantité de ris & de mil, qu'on
distribué sur le lieu à tous les pauures
& aux Prestres & Moudins : excepté
aux Pandiare, Naybes, ou Catibes,
ausquels on donne vn petit paquet
de linge noué où est de l'or ou de l'ar-

gét, selon les moyès du defunct & de
ses heritiers. Deuant le corps marche
vn homme qui porte vne bouteille
plaine d'eau faite de fleurs aromati-
ques, & la va jettant & aspergeant sur
tous ceux qui se rencōtrent au lōg du
chemin; pour raison dequoy on luy
dōne vne piece de soye ou de cotton
toute neuue, conformemēt aux biēs
du defunct: comme aussi les fix qui le
portēt en terre ont chacun la sienne.
La sepulture des plus grands & des
plus riches est ordinairement dans
les cimetieres qui sont autour des
Mesquites; où on achete les places
assez cherement, sinon qu'on eust
fait bastir la Mesquite, d'autāt qu'en
ce cas ils ont accoustumé de retenir
place pour eux & pour leur famille,
tout joignant la Mesquite: aussi c'est
la place la plus honorable. Cest argēt
est distribué avec les autres profits
semblables entre les Prestres de la
Mesquite: car outre les Moudins
chaque

chaque Mesquite a vn certain nombre de Prestres qu'ils nōment *Quianany*, qui sont entretenus des reuenus que leur ont laissé ceux qui ont basti le Temple, pour le seruice & entretenement du Temple & cimetiere; Il n'y a que ceux de ce Temple qui puissent seruir aux funerailles de celuy qu'on enterre là, & non point ceux des autres. Toutesfois cōme il y en a plusieurs qui desirent grand nombre de Prestres à leur sepulture, ceux du Temple appellent les voisins en tel nombre qu'on veut. Ces Prestres chantent continuellement pendant trois heures que se fait la ceremonie. Sur l'endroit de la fosse on tend vne grande couuerture de soye ou de cotton, iusques à ce que la fosse soit faite, & que l'enterremēt soit paracheué, & puis elle demeure au Moudin. Dessus & à costé de la fosse ils y mettent quantité de sable blanc & menu. Mettans le corps de-

dans, ils luy tournent la face vers le costé du sepulchre de Mahomet, & puis le couurent de sable blanc, & l'aspergent d'une bouteille d'eau en signe de rafraischissement, & par dessus on couure la fosse d'une grande toille de cotton. Apres cela les parens ayans porté quantité de viandes & de viures, en donnent à manger à tous les Moudins & assistans.

Quand c'est vn grand Seigneur, on ne fait pas plus de ceremonie, sinon qu'on chante plus long temps, ce qui se continuë vn an durât, & on y enuoye tous les iours des plats de viande avec du bettel, ce qui est pris par le Moudin. Si c'est vn Roy ou Reyne, cela dure tous les iours de la vie de son heritier. Pour le regard de tous les autres, on ne cesse par trois Vendredis apres l'enterrement, de faire prieres pour le deffunct iour & nuict au lieu où il est enterré, & le plus souuent les Prestres qui chan-

tent, mangent & prennent leurs repas sur la fosse mesme. En fin on fait vn festin general auquel on inuite tous les parens & amis, avec les Prestres & Moudins, disans que lors ils enuoyent l'ame du deffunct en Paradis. Cela se fait en la court de la maison du deffunct, en vne loge de bois, faite expres; bref ils font tant de frais que bien souuent leur bien y est consommé. Le mesme iour on pose des pierres aux deux bouts de la fosse, qui sont de la largeur mesme, & plantees droit, hautes ou basses selō la qualité des personnes; La dessus on graue le nom du deffunct, avec ses loüanges. Tous les ans le iour de la feste des morts, on met du sable blanc nouveau sur la fosse, & on y brusle force parfum & encens. Ceux qui ont des moyēs laissent des reuenus à certaines personnes, pour prédre la peine d'entretenir leur fosse couuerte de sable blanc, & de la nettoyer tous les ma-

tins, la faifans environner tout autour de petits piliers & baluftres de bois, afin qu'on ne marche deffus. Car ils ont horreur de marcher fur le lieu où quelqu'un auroit esté enterré, & s'en donnēt biē de garde, estimans que les deffuncts s'en sentent offencēz; & que c'est vn grand peché. Il y a des sepulchres qu'ils estimēt faincts, & y tiennent continuellement allumees plusieurs lampes. Au reste ils reuerent grandemēt les os des morts, & quand en faifant vne fosse, ou par quelque autre occasion il s'en decouure quelques vns, il n'y a personne qui oſast y auoir touché, non pas meſme le Pandiare ou les Catibes ſans mettre vn linge entre-deux; c'est pourquoy ils n'enterrent iamais deux corps en meſme endroit.

Au demeurant ie n'ay point veu qu'ils vſaſſent d'habits de dueil, ou autres que leurs habits ordinaires. Seulement les parens allans à l'enter-

rement ostent leur turban , marchans la teste nuë : & continuent ce iour là, & quelques autres apres à leur volonté , car il n'y a point de temps limité : & dauantage s'abstiennent de mascher du bettel.

Ceux qui sont tuez en combattâr cōtre ceux qui sont de religion contraire , sont enterrez sans ceremonie dans leurs habits mesmes , en la mesme place où ils ont esté tuez. On ne fait point de prieres pour eux, disans, qu'ils sont saincts & bien-heureux : & de fait ils les appellent & inuoquent en leurs afflictions.

Ils ne transportēt iamais vn corps mort d'une isle en vne autre , & quād ce seroit le Roy , on l'enterre où il est decedé.

S'il aduient que l'un d'entr'eux meure sur mer , le corps du mort est lauë & enseuely avec toutes les ceremonies susdites, & mis en vn cercueil, qu'ils attachent sur trois ou quatre

pieces de bois de l'arbre Cádou ; afin qu'il flotte tousiours sur l'eau , & puis le jettent en la mer. Dans le cercueil ils mettent de l'argent selon leur richesse, avec vn escriteau portant la religion de celuy qui est mort, prians ceux qui le trouueront de prendre l'argent , & de l'enterrer honnestement.

CHAP. XIII.

De la forme de leurs habits, De leur maniere de viure , Exercices ordinaires, & autres coustumes particulieres qu'ils obseruent en leurs deportemens.

Forme des
habits.



VANT à leurs vestemens, voicy comme ils s'habillent. Premicrement les hommes attachent autour de leurs parties honteuses vne grande bande de toille qui ioinct tout autour, de peur qu'allans & venans, ou en faisant quelque ouurage, on ne peust les apperceuoir

descouuertes. Apres ils mettent vne petite toille de cotton teinte en bleu ou en rouge, ou autre couleur, qui ne leur va que iusques au genoüil. Defsus ils mettent vne grande piece de toille de cotton ou de soye, s'ils sont tant soit peu riches & accommodez, ce qui descend iusques à la cheuille des pieds, & ceignent cela d'un beau mouchoir quarré brodé d'or & de soye qu'ils plient en trois pointes, & l'estendans sur les reins le ioignét par deuant; Puis pour plus grand ornement ils adioustent vne petite piece de soye de diuerses couleurs, claire comme vn crespé, qui est courte & ne leur va que iusques au milieu des cuisses: & apres tout cela, ils se ceignent d'une grande ceinture de soye, qui est semblable à leur turban, où il y a de belles franges, laissans pendre les bouts sur le deuant. Dans cette ceinture, sur le costé gauche, ils passent leur couteau, ce qu'ils estiment

fort honorable, & n'y a personne qui n'en porte. Ce sont des cousteaux fort bien faits, tout d'acier excellent, car ils n'ont l'invention de mesler le fer avec l'acier. Ceux qui ont quelques moyens en portét dont le manche & la gaine est tout d'argent ouuré & façonné. Au bout de la gaine il y a vne boucle d'argent, d'où pend vne petite chaîne aussi d'argent, où sont attachez vn cure-dét & vn cure-oreille, & autres petits instruments. Les autres qui n'ont pas moyen d'en auoir de si chers, portent la gaine de bois ouuré, le manche d'yuoire, ou d'os de poisson, comme de balaine ou autre animal marin, d'autât qu'ils ne veullent pas en porter d'os d'animal terrestre. Ils sont curieux de ces cousteaux, & n'estimeroient pas estre bien vestus s'ils n'en auoient à leur ceinture : & n'y a si vil & si abiect qui ne porte le sien : c'est leur deffence. D'autres armes il n'est pas permis à

personne d'en porter. Il n'y a que les soldats & les officiers du Roy qui en puissent auoir : encore est-ce tant qu'ils sont au seruice du Roy en l'isle de Male, où ailleurs où il les enuoye. Ceux-là ont d'ordinaire à leur costé vn poignard ondé qui s'appelle *Cris*, & vient de Sumatra, de Iaua & de la Chine. Et outre quand ils vont par la ruë, ils portent tousiours l'espee nuë en vne main, & la rondache en l'autre avec vn jaelot. Les soldats ont vne autre marque particuliere, c'est qu'ils ont de grands cheueux qu'ils ioignent ensemble, & les attachent comme vne grosse houppe. Leur principale brauerie c'est de porter autour d'eux à la ceinture plusieurs chaisnes d'argent, il n'y a celuy qui ayt vn peu de bié, qui n'en vueille auoir, soit homme ou femme, garçon ou fille, plus où moins, à proportion de ses biés & de sa qualité. C'est en quoy ils mettét tout leur tresor, & le

destinent d'ordinaire pour faire les fraiz de leurs obseques. Mais il n'y a que les grands Seigneurs ou bien les estrangers qui les puissent porter par dessus leurs toilles & les faire paroistre ; les autres les portent cachees par dessous : & neantmoins il leur en faut auoir pour le dire, & pour les monstrier en particulier. Le reste du corps depuis la ceinture iusques en haut demeure nud, i'entends le commun peuple, car les Seigneurs de qualite ne sont pas ainsi. Toutesfois les iours de feste ils se couurent de jupes & casaques de cotton ou de foye, qui s'attachent avec des boutons de cuiure doré, d'autant que d'or ils n'oseroient en porter, il n'y a que le Roy seul qui en ayt. Ces jupes sont de toutes sortes de couleurs, mais les extremittez sont bordees de blanc & de bleu. Les manches ne viennent que iusques au coude, disans que si elles venoient iusques au poignet

comme à nous, ils n'auroient pas le maniment des bras libres. Avec cela ils mettent des calleçons de couleur qui sont fort estroits, & leur prennent depuis la cheuille des pieds iusques à la ceinture, ce qu'on attache par embas aussi avec des boutons dorez. Les Seigneurs s'accoustrent par ordinaire avec les jupes & casques que i'ay dit. Il y en a d'autres en grand nombre, lesquels aux iours de festes ne mettent point de casques, mais s'accomodēt d'une autre sorte de brannerie. C'est qu'ils broient du sandal & du camfre sur des pierres fort lices & polies qu'on aporte de la Terre ferme, & quelques autres fortes de bois odoriferants, puis meslangent cela avec de l'eau de fleurs distillee, & se font couvrir de cette paste tout le corps, depuis la ceinture iusques en haut, y adioustans plusieurs façons avec le doigt, telles qu'ils s'imaginēt: il me sembloit que c'estoit des pour-

points decoupez & façonnez, mais cela est de tres bõne odeur. Quelques fois ils y collèt des fleurs les plus belles & de meilleure senteur. Ce sont leurs femmes ou leurs amis qui les accoustrent en cette sorte, & qui font dessus leur dos les figures comme il leur plaist. C'est vne espece de brauerie qui est fort frequente, mais ils n'osent se presenter ainsi accommodez deuant le Roy ny dans son palais.

Ceux qui ont esté en Arabie, & visité le sepulchre de Mahomet à la Mecque sont fort respectez & honorez de tout le monde, de quelque qualité qu'ils soient, pauvres ou riches, comme il y en a grand nombre de pauvres. On les nomme *Agy*, & pour estre recogneuz & remarquez entre les autres, ils portent tous des jupes de cotton fort blanches, & de petits bonnets ronds sur la teste, aussi tous blancs, avec des chappelllets en la main; & quand ils n'ont pas le

moyen de s'entretenir habillez de cette sorte, le Roy ou les Seigneurs leur en donnent, & n'en manquent point.

Sur la teste tous portent des turbans rouges, ou bigarrez de diuerfes couleurs; la plus part les ont de soye, les autres qui n'ont le moyen de cotton fort fin. Les soldats & officiers du Roy les portent accōmodez d'une sorte qui n'est pas permis aux autres, mettans aussi le plus souuent à leur teste de ces mouchoirs brodez que j'ay dit, & autres qu'eux ne le peuuent faire. Leurs cheueux longs ne laissent pas de paroistre comme ils mettent leur turban.

Tout le peuple est nud pieds & le plus souuent nud jâbes. Neantmoins dans leur logis ils se seruēt d'une maniere de pātouffles ou sandalles faites de bois, & quand quelqu'un de qualité, plus grande que la leur, les vient visiter en leur maison, ils quittent ces

sandalles & demeurent nuds pieds.

*Habits des
femmes.*

Quant aux femmes, elles ont premierement vne grande toille de cotton ou de soye de couleur qui les environne depuis la ceinture iusques en bas, ce qui leur sert cōme de cotte; Par dessus elles mettent vne robe de taffetas ou de cotton fort legere, mais fort longue, qui leur descend iusques aux pieds, les bords sont bleux & blancs. Je ne puis mieux comparer cette robe, pour en faire entendre la figure, qu'aux chemises que les femmes portent de deça. Elle est vn peu ouuerte sur le col, & fermee avec deux petits boutons dorez, & autant à la gorge par deuant, sans estre ouuerte plus auant sur le sein : tellemēt que voulās dōner la māmelle à leurs enfans, il faut qu'elles leuent leurs robes, sans toutesfois qu'on puisse rien apercevoir par dessous d'indécet, à cause de la toille qui leur sert de cotte, cōme i'ay dit. Leurs bras sont

chargez de gros brasselets d'argent, quelquesfois depuis le poignet iusques au coude ; il y en a qui les portent meslez d'airain, notamment les plus pauvres, & les autres d'argent fin & massif, en sorte qu'il s'en trouue qui portent trois & quatre liures d'argent en leurs bras : & dauantage elles ont encores des chaisnes d'argent en ceintures par dessus leur toille, qui ne se monstrent point, sinon quelques fois quand les robes sont fort claires. Tout autour du col, si ce sont femmes de moyens & de qualité, elles ont plusieurs chaisnes d'or, où ils enfilent des pieces d'or monnoyé, qui leur vient d'Arabie, ou d'ailleurs de la Terre ferme.

Leurs cheueux sont entrelassez les vns dans les autres, & quelquesfois elles les couurent encore, pour paroistre en plus grosse touffe, d'une fausse perruque, qui est de cheueux d'hommes, car les femmes ne cou-

pen iamais leurs cheueux, ce qu'ils couurent d'un refüeil doré, que les grandes Dames couurent de pierres precieufes. Aux oreilles elles portent des pendans fort riches fuiuant leurs richesses, mais ils les portét d'une autre façon qu'on ne fait pas icy. Car les meres percent les oreilles de leurs filles quand elles font en bas âge, non feulement en vn endroiët au gras de l'oreille, mais tout du long du cartilage en plusieurs endroits, & y tiennent des filets de cotton pour nourrir les trous & les entretenir, afin d'y mettre, quand elles font deuenues grandes, de petits clous dorez, iufques au nôbre de vingt-quatre pour les deux oreilles. La teſte du clou eſt ornee d'ordinaire d'une pierre precieufe ou d'une perle, & outre au gras de l'oreille, il y a encore vn pendant façonné à leur mode. Quand les femmes vôt par la ruë ſoit de nuit ou de iour, bien qu'il ſoit fort rare qu'elles ſortent

fortent le iour, elles portent vn voile sur la teste ; mais elles le mettent bas en entrant chez les Reynes ou Princesses, ou mesme chez plus grandes qu'elles, non toutesfois deuant des hommes, non pas mesme deuant le Roy : ains au contraire c'est lors qu'elles se cachent dauantage, quand elles pensent estre aperceues par des hommes.

I'ay dit qu'elles portoiēt des chaines d'or au col, & des pierres precieuses en pendans d'oreilles, mais en cela est à remarquer, qu'aucun soit homme ou femme, si n'est Prince ou biē grand Seigneur, n'oseroit auoir porté ny bagues ny pierreries, ny bracelets, carquans ou pendans d'oreille, ny chaines d'or, sans permission du Roy, si ce sont des hommes, ou des Reynes si ce sont des femmes, dont on expedie lettres. Laquelle permission s'achete à deniers comptans, sinon qu'on en fust gratifié,

comme les femmes le font souuēt. Il n'y a que les Reynes & les Princeſſes qui puiſſēt porter des brasselets d'or, ny aux jambes ny aux bras: ny pareillement qui puiſſent mettre des anneaux au doigt apres le pouce fors les Reynes: les Princeſſes & grandes Dames en celuy du milieu, & aux deux autres toutes les femmes avec permission, & les hommes ſeulement au poulce. Ainſi chacun ſçait ſon rang & ſa qualité, & ce qu'il peut auoir d'ornemens, tant luy que ſa femme, & n'y a point de conſuſion en cela. Voire meſme ſi la femme de quelqu'un qui n'eût pas accouſtumé d'eſtre braue auparauant commençoit à ſe parer dauantage, ou qu'un homme portaſt des bagues au doigt, encore qu'en ce faiſant il n'excedaſt pas ce qui eſt permis; toutes-fois on l'impoſeroit plus haut à la taille pour raiſon de ce: excepté les officiers du Roy & des Reynes, qui

ne payent point de taille, ny pareillement les habitans de l'isle de Male, mais ceux cy ont assez d'autres charges & font plusieurs frais extraordinaires. Les estrangers & leurs femmes ont ce priuilege qu'ils peuuent s'habiller comme il leur plaist, porter tout ce qu'ils veulent d'ornemens & de braueries, sans permission, autant que les plus grands Princes ou que le Roy mesme. Bref en beaucoup d'autres choses i'ay remarqué que les estrangers ont beaucoup de droicts & de priuileges que n'ont pas les naturels du pais. Aussi le Pandiare, les Naybes & Catibes de l'isle de Male peuuent se vestir & orner comme il leur plaist, sans estre astraits aux loix pour ce regard cōme les autres. En fin pour retourner à nostre discours, les femmes sont curieuses de se parer & de s'accōmoder proprement; de se baigner tous les iours, se lauer les cheueux d'huile de senteurs : &

de porter des parfums & bonnes senteurs. Elles ont aussi vne coustume de se rougir les pieds & les ongles des mains. C'est la beauté du pais : ce qu'elles font avec le jus d'une certaine herbe, & cela dure iusques à ce que l'ongle ayt poussé de nouveau, & lors elles en remettent d'autre. Certainement elles paroissent assez belles & de bonne grace, tant à cause qu'elles s'habillent joliment, que par ce qu'elles sont bien formées & de belle taille, au demeurant de couleur oliuastre, pour la plus part : encore qu'il s'en trouue beaucoup qui sont brunes, & autres qui sont fort blanches, comme on pourroit faire en ces pais.

*Coustumes
particulie-
res en leur
viure.*

Generalement ces peuples tant hommes que femmes ont plusieurs coustumes particulieres en leur façon de viure & en leurs deportemens. Premièrement iamais ils ne mangent ensemble, fils ne sont d'une mesme

qualité & condition: & c'est deshonneur que d'estre à manger avec vn inferieur. Aussi ne se festoyent-ils gueres les vns les autres, sinon aux festes & solennitez que i'ay dictes. Que si autrement ils veulent traicter leurs amis, ils font preparer chez eux vn mets de plusieurs plats, qu'on sert sur vne grande table ronde couuerte de taffetas, & l'enuoyent au logis de celuy qu'ils veulent festoyer: ce qu'ils tiennent à grand honneur. Estans en leur particulier, ils n'ayment pas que d'autres les voyent manger, & se retirent au derriere de leur logis, abaissans encores toutes leurs toilles & tapisseries qui sont au deuant d'eux, afin de n'estre point veuz. Auant que manger ils disent des prieres, & au sortir semblablement. Ils n'ont point d'autre table que le plancher de leur logis, qui est couuert de petite natte bien jolie, & la dessus s'assoyent les pieds croisez. De linge ils ne s'en ser-

uent point , mais de peur de gaster leurs nattes ils vsent de grandes feüilles de Bannianes sur lesquelles ils mettent leurs plats , & d'autres deuât eux comme au lieu d'affiettes: & sont si propres en leurs repas, qu'ils ne respandēt iamais riē au lieu où ils mangent , non pas mesmes vne goutte d'eau , encore qu'ils se lauent la bouche deuât & apres leur disner , ayans des bassins propres pour cela. La vaisselle est de terre comme de la Fayance , figuree à la mode du pais , & viēt de Cambaye ; ou bien de pourcelaine de la Chine , qui est là fort commune ; & s'en seruent quasi tous. Mais on ne sert iamais vn plat de terre ou de pourcelaine , que ce ne soit dans vne maniere de boüeste ronde , vernie & lacree , qui est ouurage de la Chine , & vn couuercle par dessus de mesme estoffe : & encore on couure cette boüeste ainsi fermee d'une piece quarrée de mesme grandeur , qui

est de foye ouuree en diuerſes façons, à point d'eguille, & de toutes couleurs. Les plus pauvres ſe ſeruent ainſi à plats couuerts, par le moyen de ces bouieſtes de la Chine. qui couſtēt fort peu. La raiſon eſt à cauſe des fourmis, dont il y en a vne ſi eſtrāge quantité, qu'ils rempliſſent tout, & eſt mal-ayſé de conſeruer quelque choſe, ſans qu'elle en ſoit incontinent toute couuerte. Auſſi ils ſont ſi curieux en leur māger, qu'ils ne gouſteroient pas d'une viande où il ſeroit tombé vne mouſche, vn fourmy, ou quelque autre petit animal, ou la moindre ordure, tellement qu'ils la donnent aux oiſeaux quand cela arriue. Car de la bailler aux pauvres, ils n'auroient garde, ne leur donnans choſe qu'ils ne vouluſſent biē, & qui ne ſoit appreſtee comme pour eux meſmes. Auquel propos i'ay remarqué que les pauvres venās à leur porte, ils les font entrer en la maiſon, &

leur font pareille chere qu'à eux mesmes, disans qu'ils sont seruiteurs de Dieu comme eux. Or pour reuenir à leur forme de viure, & aux vstencilles dont ils se seruēt à table, les plus grands Seigneurs n'ont pas d'autres vaisnelles ny plus riches que les autres, se seruans de celle que i'ay dit; Dautant qu'encore qu'ils se peussent seruir, s'ils vouloient, de vaisnelles d'or ou d'argent, neantmoins leur loyle deffend, & ils ne le font pas à cause de ce. S'il arriue que leur vaisnelle de terre ou de pourcelaine soit vn peu fellee, ils ne mangent plus dedans, la tenans pour polluë. De cueilliers on ne s'en sert point là, pour manger du ris ny autre chose, ny pareillement en tout le reste de l'Inde, mais on le prend avec les doigts: ce qu'ils sont accoustumez à faire proprement & dextrement, sans rien gaster; c'est la plus grande inciuilité du monde, & digne de grand blafme

entr'eux, que de laisser tomber quelque chose en mangeant. Pendant ce temps là, aucuns de ceux qui sont presens n'oseroient cracher, ny tousser, & faut se leuer & sortir hors pour ce faire. Il n'y a rien qu'ils abhorrent tant que le crachat, ny qu'ils estiment plus deshonneste. En mangeant ils ne se seruent iamais de la main gauche, pour ce que c'est celle-là dont ils lauent leurs parties honteuses. Volontiers au commencement de leur repas, ils mangent vn Cocos demi-meur & en boiuet l'eau, disans que cela est fort sain, & qu'il leur fait bien. Au reste ils mangent tous fort auidement, & en grand haste, tenans qu'il est bien honneste de n'estre pas long à manger : & cependant s'ils sont en compagnie, ils ne se disent mot les vns aux autres. De boire en mangeant c'est inciuilité : ils ne le font iamais, de sorte qu'ils se moqueroient de nous qui en vfions au-

Breuvage

trement : Mais apres auoir mangé leur saoul, ils boiuent vne fois. La boisson la plus cōmune c'est de l'eau, ou bien du vin de Cocos tiré le mesme iour ; On en fait de deux autres fortes plus delicates, l'vne est chaude composee d'eau & de miel de Cocos avec quantité de poiure (dōt ils vsent beaucoup en toutes leurs viandes) & d'vne autre graine apellee *Cahoa* : l'autre est froide & plus delicate, faicte avec du sucre de Cocos destrampé dās de l'eau. Mais ces breuuages sont pour le Roy & pour les grands Seigneurs, ou pour les festins solennels de leurs festes. Ils boiuent dans des coupes de cuiure fort beau & fort bié mis en œuvre, qui ont aussi leur couuercle. Apres le repas, & qu'ils se sont lauez, on leur presente vn plat de bettel, au lieu de dessert, car les fruiçts sont seruis quant & quant la viande. Ce sont les femmes & filles qui leur apprestent à manger, & qui font la

cuisine, & non pas des hōmes. C'est la *Cuisine.*
 plus grande iniure qu'on puisse faire
 à vn homme que de l'appeller *cisdy*,
 c'est à dire cuisinier: & s'il s'en trouue
 qui s'adonnent à cela (comme il y en
 a quelques vns principalement chez
 les grands, qui trouuent qu'ils font
 mieux la cuisine que des femmes) ils
 sont moquez & mesprizez de tout le
 monde, en telle sorte qu'on ne les
 tient plus pour hommes, mais pour
 femmes: & mesmes ils n'oseroient
 hanter que parmy les femmes, ny
 faire autre exercice, aussi ne fait on
 difficulté de les laisser avec elles.

Quand il faut tuer quelque ani- *Costumes*
 mal pour leur viure, il y a bien du *particulie-*
 mystere. Ils leur coupent la gorge en *res super-*
 se tournans du costé du sepulchre de *stitieuses.*
 Mahomet, & tout aussi tost les
 quittent, ou les jettent, sans y tou-
 cher iusques à ce qu'ils soient morts
 entierement. Que si quelqu'un y
 touchoit auparauant, ils jetteroient

cette chair, & n'en mangeroiét point. Ce n'est pas tout, il faut que ce ne soit que par vn certain endroit seulemēt qu'on leur coupe la gorge, autremēt personne n'en mangeroit : & tout le monde ne s'entend pas à cela, ce sont principalemēt des Prestres ou Mou-
dins qui le sçauent : ou bien ceux qui l'entreprennēt doiuent estre anciens & non pas ieunes, & qu'ils ayēt eu des enfans. Je prenois plaisir à voir que par ordinaire pour tuer vne poule, il falloit courir par toute vne isle pour trouuer vn hōme qui la sçeuſt tuer, encore pourueu qu'il le vueille faire : dautant qu'ils reculent tant qu'ils peuuēt à faire ce mestier. D'vne poule ils l'escorchent & en jettent la peau & le col, le derriere, avec tout ce qui est dedans, & mangent le reste.

En toutes leurs actiōs ils sont scrupuleux & superstitieux, mesme aux plus petites choses. Apres auoir dormy, soit de iour ou de nuict, ils ne

manquent pas aussi tost qu'ils sont cueillez, de se laver les yeux & la face, & se frotter d'huile, mettans encore d'un certain noir sur les fourcils, & n'oseroient avoir parlé à qui que ce soit qu'ils n'ayent fait tout cela. A l'entree des Temples, il y a de petits paquets de feuilles de Cocos, pour se frotter les dents, dont ils ont bié du soin, à se les laver & nettoyer, disans dauantage, que la couleur rouge du bettel & de l'arecqua qu'ils mangent continuellement y préd mieux: de sorte qu'ils ont tous les dents rouges, à force de mascher du bettel, & estiment cela beau. Aussi en portent-ils tousiours sur eux, dans les replis de leur ceinture, & ce seroit deshonneur à un homme, s'il estoit trouué sans en avoir sur luy; c'est la coustume en se rencontrant les uns les autres par les chemins de s'entre-donner chacun du sien. Ils se lavent plusieurs fois de iour, non seulement pour

plaisir & commodité, mais par religion, ou bien entrant au Temple, les extremitez, comme j'ay dit, ce qu'on dit en leur langue *voulos* : ou mesme apres auoir vriné, ou fait leurs necessitez, ils se lauent les parties honteuses avec la main gauche, ou bien ils se baignent le corps entier, ce qu'on appelle *Innan*, selon les festes avec diuersité de formes & de ceremonies. Tellement qu'en se lauant en public, comme ils font, on cognoist pourquoy ils se baignent, comme entr'autres quand ils ont eu compagnee de leurs femmes, soit de iour ou de nuict, on les void se plonger trois fois la teste sous l'eau : ce qui est fort indecét. Quand ils sont assis en quelque endroit, il faut bien se donner de garde de passer par derriere eux: car ils tiennent que c'est vn grand afrôt, & qu'il leur en arriuera quelque malheur: Mais si c'estoit chose necessaire, celuy qui veut passer se courbe

bien bas, & baïsse ses deux mains iufques en terre, en difant *assa*, comme qui diroit, ne vous desplaife. C'est vne grande indiscretion eftant affis en quelque lieu en prefence d'autres de branler les jambes; ils s'en formalizent à bon efcient, & difent que c'est figne de malheur. Auffi en forrant pour aller en quelque voyage, ils ne defirent rencontrer ny toucher perfonne, & s'il leur arriuoit quelque inconuenient ou malheur, ils l'attribuent à celuy qui les a touchez. Sur tout quand ils vont pefcher, il ne faut pas les faluër, ny leur donner le bonjour. Depuis le Soleil couché du Ieudy au foir, iufques au lendemain fur les trois ou quatre heures, ils ne fouffrent pas qu'on emporte rien de chez eux, quand ce feroit leur plus grand amy, ou leur pere, qui leur emprūtaft quelque chofe, ils ne la bailleroient pas pour lors, & mefme ne rēdroient pas ce qu'on leur enuoyeroit deman-

der, qui ne feroit pas à eux: mais toutesfois pour receuoir quelque chose & la laisser entrer en leur maison pendant ce temps-là, ils n'en font pas de difficulté. J'ay remarqué cecy de louïable en eux, que s'ils disputent ou querellent ensemble, & quelque inimitié qu'ils ayent, ils gardent sur tout de ne s'entre-reprocher iamais le boire ou le manger, qu'ils se feroient donner l'un à l'autre: Si quelqu'un le faisoit, tout le monde luy courroit sus.

En nauigeant, s'ils sont surpris de vents contraires ou de calmes, ils font des vœux à celui qui commande aux vents, lequel ils n'appellent pas Dieu, mais Roy, & n'y a isle où on ne trouue vn *Siare*, comme ils appellent, qui est vn lieu qui est dédié au Roy des vents, où ceux qui sont échappés du danger, vont faire leurs offrandes iournellement de petits basteaux & nauires faictes expres,
pleins

pleins de parfums, de gommcs, de fleurs & de bois odoriferas. On brusle les parfums, & on iette les petits basteaux dans la mer, afin disent-ils, que ce Roy des vêts les accepte. Aussi ne pouuans aisement mettre leurs nauires & galeres à flot, ils tuent des coqs & des poules, & les iettent dans la mer au deuant du nauire ou basteau dont ils se veulent seruir. De mesme ils croyent qu'il y a vn Roy de la mer, auquel en mesme sorte on fait des prieres & ceremonies, en leur nauigation, & quand ils veulent aller pescher; craignans sur tout de fascher ou d'offencer ces Roys des vents & de la mer. De maniere qu'estans sur mer, ils n'oseroient cracher du costé du vêt ny ietter chose quelconque, de peur qu'il ne s'en courrouçast: & pareillement ne regardét iamais derriere eux. Quand i'estois en leur basteau, il leur faschoit de voir que ie ne gardois point ces supersti-

tions. Tous les basteaux, barques & nauires sont dediees à ces puissances des vents & de la mer : & de fait ils y portent autant de respect que si c'estoit à leur Temple, les tenans fort nets, & ne voulans pas y commettre aucune chose sale & deshonneste. Ainsi ils honorent encore les Roys des autres elemens (comme ils les appellent) mesme celuy de la guerre, & tous avec de grandes ceremonies.

*Remedes
de sorcel-
leries.*

Ils font grád' estat de certains caracteres, qu'ils portét par deffous leurs habits, enfermez dans de petites boüestes que les riches font faire d'or ou d'argent. Ce sont les Magiciens & forciers qui leur donnent, & disent que cela porte bon-heur, & guarit ou guarentit de plusieurs maladies. En leurs maladies ils ont peu de remedes, sinon d'auoir recours à des Magiciens & forciers, qui sont leurs seuls medecins, & n'en ont point d'autres. Aussi croyent-ils tous que leur mal

est causé par le diable pour les tra-
 uailer, qu'il est seul cause de leur
 mort & de leurs maladies. A cette
 cause ils l'inuoquét & luy offrent des
 fleurs, preparent des festins de tou-
 tes sortes de viandes & de breuuages,
 qu'ils mettent en certain lieu secret,
 où ils les laissent consommer, si ne
 venoit d'aduéture quelques pauvres
 qui les prissent. A mesme dessein ils
 tuent des coqs ou des poulles, en se
 tournans deuers le sepulchre de Ma-
 hommet, puis les laissent là, prians
 le diable de les accepter, & se depor-
 ter laissant le malade en patience.

Mais puis que i'ay parlé de leurs *Maladies.*
 remedes de forcellerie, il semble estre
 necessaire de dire quelles sont leurs
 maladies, & puis i'adiousteray à me-
 sure les remedes naturels qu'ils pra-
 tiquent. La fièvre y est fort cōmune,
 qu'ils appellent *homan* : mais elle est
 tres-dangereuse aux estrangers qui
 abordent là, & les consume en peu

de iours. I'en ay defia parlé, l'ayant
cogneuë par experiëce, pour en auoir
veu mourir beaucoup de mes com-
pagnons, & l'auoir euë moy-mefme.
Elle eft cogneuë par toute l'Inde fous
ce nom de fièvre des Maldiuës. De
dix ans en dix ans il vient vne mala-
die appellee *carinadiri*, pour laquelle
ils fabandonnēt les vns les autres, cō-
me fi c'eftoit la peste. Elle reffemble
à la verolle des petits enfans de deçà,
& de cette maladie il fe meurt beau-
coup de peuple. Le mal des yeux y eft
fort commun, & f'y void grād nom-
bre d'aucugles, & la plus part ont la
veuë courte. Il leur arriue auffi sou-
uent qu'ayans efté long temps au fo-
leil fur le haut du iour, apres le foleil
couché ils ne voyent plus goutte,
quelque feu ou lumiere qu'on leur
puiffe approcher, quand il y auroit
cent flambeaux, fans toutesfois fen-
tir autre mal. On appelle ce mal ou
incommodité *rofnans*. Pour la guarir

ils font cuire le foye d'un coc, & dessus escriuent des paroles & des charmes, & l'auallent sur le point du coucher du soleil. Mes compagnons & moy nous fusmes incommodez de cela quelque temps, mais en fin ayans appris la recepte, nous prîmes du foye de coc, rejettans leurs charmes pour voir si cela seruiroit, & nous trouuâmes que cela nous guarissoit aussi bien qu'eux, sans se seruir de leurs forcelleries. Ils sont fort sujets à la galle, qu'ils nōmmēt *caz*, mais ils la guarissent avec de l'huile de Cocos; Les dartres les incommodent aussi grandement & sans remede, car il y a des personnes ausquels elle couure presque tout le corps. Ces maux leur viennent à cause de la quantité de poisson salé qu'ils mangent, & aussi qu'ils ne salent presque toutes leurs viandes, qu'en y mellant de l'eau de mer parmy. En hyuer, lors que les pluyes sont fort continuës, & qu'ils

vont néanmoins nuds pieds, il s'attache dessous leurs pieds & entre les orteils vne maniere de cirons, qui naist dans les fanges, cela leur fait venir des vessies & des bubes pleines d'eau, qui puis apres venans à se creuer, il s'y engendre des vlcères, ce qui les empesche de marcher. Ces cirons s'appellent en leur langue *Quilla panis*, c'est à dire cirons de bouë; Par tout le corps ils sont aussi trauaillez de cirons. Tous communement ont la ratte grosse, mais outre cela ils sont sujets à l'auoir oppilée, le ventre fort grand & dur, & à en endurer beaucoup de mal. On tient que cela vient des eaux des isles qui ne sont pas trop saines, & mesme ils en ont la fièvre. Cette maladie s'appelle *oncory*. Le remede dont on y vse comme en toute autre enflure ou douleur de membres qui paroist, est qu'ils s'appliquent de gros boutons de feu sur la partie enflée & douloureuse: cela fait vne

escarre & ouuerture assez large, & appliquent dessus du cotton trempé en de l'huile de Cocos, dont ils se trouuent fort bien. I'en ay veu qui estoient ainsi bruslez & cauterisez en cinq ou six endroits. Mais pour moy lors que ie fus malade, ie ne voulus souffrir qu'on m'appliquast ce remede. Quant aux vlceres, ils se guarissent avec des plaques de cuiure qu'ils mettent dessus, ce qui les guarit du tout, comme ie l'ay experimenté. Outre les remedes que i'ay descrit, ils ont quelques receptes & compositions de leurs herbes & de leurs drogues pour diuerfes maladies, & principalement pour les blesseures, qu'ils guarissent assez dextrement. Toutesfois ils ne scauent que c'est aux playes d'vser de bandages, & de linges, appliquans seulement les onguens, comme on fait icy aux cheuaux. Les cattherres & deffluxions les travaillent aussi quelques fois, & les gouttes

dans les os. Mais j'ay remarqué qu'ils ne sçauent que c'est de la douleur des dents; il y a apparence que c'est à cause de ce bettel qu'ils maschent d'ordinaire, qui fortifie les genciuës: & de fait pour en auoir vſé comme eux, ie n'auois point mal aux dents, encore que i'y aye tousiours esté assez sujet autre-part.

*Nourritu-
re des pe-
tits enfans.*

En la nourriture des enfans, ils ont quelques coustumes & façons de faire particulieres, que ie n'ay veu obseruer ailleurs. Aussi tost que leurs enfans sont nez, ils les lauent en de l'eau froide six fois de iour, & puis les frottent d'huile, & continuent long temps ce lauement; & dauantage toutesfois & quâtes qu'ils pissent ou font leurs ordures, ils leur lauent avec de l'eau les parties honteuses, comme si c'estoit à de grandes personnes. Les meres nourrissent elles-mesmes leurs enfans, & n'oseroient les faire allaiter par d'au-

tres , non pas meſme les Reynes, diſans ordinairement que les animaux allaictent bien leurs petits, mais ils ſe ſeruent de ſervantes pour leſtenir , porter & gouverner. Outre la mammelle on leur fait vne maniere de boullie de ris ou de mil , broyé & mouillé , puis cuit avec du laiët & du ſuc de Cocos. La plus part notamment les pauvres leur donnent des bannanes. Ils n'emmaillotent iamais leurs enfans, & les laiſſent libres: & toutesfois ie n'en ay iamais veu de contrefaits. On les couche ſuspendus en l'air, dans des petits liëts de corde, ou petites chaiſes, où ils ſont branlez & bercez. Dés l'âge de neuf mois ils commencent à cheminer. A neuf ans on les fait nourrir aux eſtudes & exercices du païs.

Ces eſtudes ſont d'apprendre à li- *Eſtudes.*
re & eſcrire, & à entendre leur Alcoran, pour ſçauoir ce qu'ils ſont obligez de faire. Les lettres ſont de trois

Ecriture.

fortes, l'Arabique, avec quelques lettres & quelques poincts qu'ils y ont adiousté pour exprimer leur langue : vne autre dont le caractere est particulier à la langue des Maldiuës, & outre vne troisiëme qui est commune à Ceylan, & à la plus part des Indes. Ils escriuent leurs leçons sur de petits tableaux de bois, qui sont blanchis, & lors qu'ils sçauent leur leçon par cœur, ils effacent ce qu'ils ont escrit, & les reblanchissent de rechef, sinon que l'écriture deust estre conseruee & demeurer à perpetuité. Car en ce cas ils escriuent sur du parchemin, qui est faict de fucille d'arbre appellé *Macare queau*, laquelle fucille est longue d'une brasse & demie, & large d'un pied. Ils en font des liures qui durent autant ou plus que les nostres, sans se gaster. Pour apprendre à escrire à leurs enfans, ils ont des planches de bois faites expres, bien polies & bien vnies,

& estendent dessus du sable fort menu & fort delié, puis avec vn poinçon ils font les lettres, & les font imiter, effaçans à mesure qu'ils ont escrit, n'usans point en cela de papier. Ils portent tous grád respect & honneur à leurs maîtres, tel qu'à leurs propres peres : pour raison dequoy ils ne peuuent contracter mariage ensemble, comme liez d'une affinité.

Il se trouue par entr'eux des gens qui *Sciences*

poursuiuent leurs estudes & sont estimez fort sçauans en l'intelligence de l'Alcoran, & aux ceremonies de leur loy; Ce sont principalement les Moudins, Catibes ou Naybes.

Les Mathematiques y sont enseignees, & en font aussi grand estat, notamment de l'Astrologie, à laquelle plusieurs personnes estudient, d'autant qu'à tout propos on consulte les Astrologues : il n'y a celuy qui voulust rien entreprendre, sans leur en auoir demandé aduis. Et non seu-

Astrologia

lement ils veulent ſçauoir leurs nati-
uitez, & faire prendre l'horoscope,
mais auſſi ſil faut faire quelque ba-
ſtiment, ſoit de bois ou de pierre, il
faut ſ'enquerir de l'Aſtologue, à
quelle heure il ſera meilleur de le cō-
mancer, afin que ce ſoit ſous vne
bonne conſtellation; ſi vn baſteau,
de meſme, encore diuerſement ſe-
lon l'vſage auquel on le veut em-
ployer, prenans iour ou heure diffe-
rente d'un nauiſſe de guerre, ou de
marchandiſe, ou de peſche. Dauan-
tage pour entreprendre vn voyage,
ou quelque autre affaire que ce ſoit,
ce n'eſt pas ſemblablement ſans ſça-
uoir & ſ'enquerir de l'Aſtologue,
quelle en pourra eſtre l'iſſuë, & ſi le
iour eſt bon ou mauuais, ſi la planete
eſt fauorable ou malheureuſe. Que
ſil leur arriue quelque choſe de ſini-
ſtre, ils en attribuent la cauſe au iour,
& le prennent en patience, diſans
que c'eſt la volonté de Dieu qui ſac-

complit. Le Roy tient tousiours auprès de luy nombre de ces Astrologues, avec d'autres Mathématiciens, & se sert souuent d'eux.

Ces Insulaires s'exercent fort aux armes, soit à se seruir de l'espee avec la rondache, soit à tirer dextrement de l'arc, ou de l'arquebuse, soit à manier la pique: & en tiennent escolles, dont les Maistres sont grandement honorez & respectez, & d'ordinaire ce sont grands Seigneurs qui font cest exercice. Il n'y a point d'autres jeux que la balle & pelotte, qu'ils reçoient & jettent avec bien de l'adresse, encore que ce ne soit qu'avec les pieds.

*Exercice
des armes.*

Ils s'adonnent aussi à la manufacture, & y sont bien propres & bien adroicts. Tellement qu'il y a par entr'eux grand nombre de mestiers de diuerses sortes, pour les meubles & ustencilles & autres commoditez.

Mestiers.

Le plus grand exercice qu'ils facēt, *Pescheries.*

& le plus ordinaire c'est la pesche, que tous exercent indifferemment en tous les lieux des Maldives, sans qu'il y ait, comme autre-part, certaines personnes de cette vacation, ou certains endroicts propres à cela, qui ne soient pas publics. La liberté naturelle y demeure, & chacun peut pescher où il veut & tant qu'il veut. C'est vn exercice qu'ils tiennēt honnestē & honorable, & dont les plus grands Seigneurs se meslent, y prenants grand plaisir, comme on fait icy à la chasse, sans vouloir profiter autrement de la prise. Au contraire toutes les personnes d'honneur & de qualité quand ils ont esté à la pesche, & pris du poisson, ils en enuoyent à leurs amis, & en donnent à tous ceux qui en veulent aller querir chez eux; Et outre en font cuire quantité avec des Bannanes vertes, qu'on appelle aux Maldives *quella*, & prient tous les voisins d'en venir mager, ce qu'ils

font sans autre ceremonie, comme par desbauche. Les Roys mesmes ont des officiers pour leur seruir lors qu'ils se veulent donner ce plaisir, comme aussi estans Insulaires, habitans de petites isles de peu d'estendue de terre, la pesche c'est leur chasse. Il y a douze personnes destinees pour cōduire & mener le bastteau du Roy quand il va pescher, & faire tout ce qui est necessaire pour la pesche. Ce sont tous grands Seigneurs qui sont pourueus de ces offices, dont ils se estiment fort honorez, & les achètent chèrement. Par dessus eux il y a vn chef des plus grands, qui doit tenir le gouuernail du vaisseau. Le Roy donne à chacun des douze, vn gros anneau ou brasselet d'argent pour mettre dans le bras droit, du poids d'vn quarteron de liure, qui s'appelle *gaux*, & est comme le poids d'icy: & au Capitaine vn d'or, qu'ils portent quand le Roy pesche. Toutesfois le

Roy qui regnoit lors que i'y estois, alloit rarement pescher.

La pesche des Maldiues se fait de plusieurs façons. La grande pesche du poisson dont ils font grand trafic se fait hors de leurs bancs & Ato-lôs en haute mer, à six ou sept lieues, où cest espece de poisson se tient tousiours. On y pesche vne quantité admirable de gros poissons, de sept ou de huit fortes, qui sont neant-moins quasi de mesme race & espe-

*Pesche des
albacho-
res, bonites
& daura-
des.*

ce, comme bonites, albachores, daurades & autres, qui sont fort semblables & de mesme goust, aussi se trou-vent-ils tousiours ensemble & en mesme parage, & se prennent en mesme façon. A sçauoir avec vne ligne d'une brasse & demie de gros fil de cotton rond, emmanchee dans vne grande canne, qui est vn bois bien fort & bien gros, dont on se sert par tout aux Indes, pour bastôs, perches ou leuiers. L'hameçon qui se
met

met au bout est d'une autre sorte que les nostres. Il n'est pas tant replié, mais plus estendu, & est pointu au bout comme une espingle, sans avoir d'autre acroc ny languette, ressemblant du tout à la lettre h de l'écriture Françoisse courante. D'amorce on n'y en attache point, mais le iour d'aparavant on fait prouision de quantité de petits poissons, qui sont gros comme petits gardons, ou mesme comme des ablettes, qui se trouvent en grand nombre sur les bancs, & sur les sables, & les cōseruēt en vie par les enfermer dans des poches faites de corde de Cocos, à petites mailles & les laisser tremper en la mer à la queue de leurs barques. Quand ils sont en haute mer, où se fait la pesche, ils sement par tout ces petits poissons, & laissent aussi pendre leur ligne. Les gros poissons que j'ay dit sentans le petit poisson, qui n'est pas frequent en haute mer, y accourent

en quantité, & par mesme moyen ils s'attachent à l'hameçon, qu'on fait blanchir & estimer tout expres; d'autant que c'est vne espece de poisson fort goullu & fort sot, qui se prend à l'hameçon blanchy, pensant que ce soit vn petit poisson blanc. On ne fait donc que leuer la ligne dans le basteau, où le poisson tombe aussi tost, n'estant pas beaucoup attaché, & on la remet en mer à l'instant, où il s'en prend ainsi vne estrange quantité: tellement qu'en moins de trois ou quatre heures, leurs basteaux en sont tous pleins: & ce qui est à remarquer, cependant ils vont tousiours auât la voile haute. Ce poisson qui se prend ainsi, s'appelle generalemēt en leur lāgue *Cobolly masse* c'est à dire du poissō noir, par ce que tous sōt noirs. Ils le font cuire en de l'eau de mer, & puis secher au feu sur des clayes, en sorte qu'estant sec il se garde fort lōg temps. C'est dequoy ils font si grand

trafic, non seulement entr'eux, mais aussi fournissans le reste de l'Inde, où cette marchandise est fort requise.

Il y a vne autre sorte de pesche qui se fait la nuit, sur les bancs au tour des Atollons, deux fois le mois seulement, lors que la Lune est en conjunction, & lors qu'elle est pleine, trois iours à chacune fois. Elle se fait avec de ces clayes qu'ils nomment *Candoue patis*, dont j'ay parlé cy-dessus, par le moyen dequoy ils vont la nuit sur les bancs faire leur pesche, à la ligne. Ce sont de grandes lignes de cinquante ou soixante brasses de long, de gros fil de cotton fort dur, qu'on noircist avec vne escorce d'arbre dont ils se seruent au lieu de braits ou de poix, afin de conseruer le fil plus long temps & l'empescher de pourrir. Au bout il y a des hameçons, où on attache de l'amorce, en mesme sorte que les nostres. Avec ces lignes ils prennent quantité de

Autres sortes de pesches.

poisson, d'une espece que ie n'ay point veu ailleurs, qui est long de trois ou quatre pieds, & large à l'aduenant, tout rouge, & le dedans fort blanc & ferme, quand il est cuit. C'est le plus excellent & le plus delicieux manger qu'on scauroit dire, pour raison dequoy ces peuples qui imposent à peu pres les noms aux choses, pour en designer la nature, l'appellent en leur langue *le Roy de la mer*. Ils le mangent frais & ne le salent point. En mesme sorte on prend plusieurs autres especes de poissons, en quantité admirable & prodigieuse, & me feroit impossible de les distinguer, tant la multitude est grande, & des poissons que nous ne cognoissons point par deça, & que ie n'ay point mesme remarqué autre-part. Suffira de l'exprimer ainsi generalemēt pour faire cognoistre la richesse principale du pais, & si y a encore quelque chose de particulier, ie le reserue ail-

leurs. Aussi ont-ils de toutes sortes de refts, de filets, de nasses, & instrumens de pescherie, comme nous auons icy, dont ils peschent du poisson de toutes façons sur les basses de la mer, mais ce n'est que pour manger frais, & n'en font aucun trafic. Sur le bord de la mer, où elle est fort basse, ils passent le temps & prennent plaisir à pescher de petit poisson, qui ressemble à des sardines, & qui est aussi fort delicat, avec vn refts de fil de cotton de grande estenduë, ayant tout à l'entour des morceaux d'estain, qui s'entre touchët, ce qu'ils jettent subtilement lors qu'ils apperçoient quantité de ce petit poisson, qui se trouue arresté dans l'estenduë de ce refts par le moyen de l'estain, qui tire le refts iusques au fonds sur le sable & les y enferme. Mais voicy vne autre sorte de pesche que j'ay trouuee fort estrange & pleine d'industrie.

Car deux fois l'année, lors des equinoxes, & aux grandes marées, ils font vne pesche generale, vn grand nombre de personnes ensemble en certains endroits de la mer. Pour entendre la forme de cette pesche, il faut donc scauoir que le flux de la mer s'estendant & montant lors plus auant que tout le reste de l'année, & passant les bornes des autres marées, de mesme le reflux à mesme proportion, s'abaisse & se retire beaucoup, descouure à sec les basses & les roches, qui ne se voyent point en autre temps. En ces lieux-là pendant que la mer est retiree, ils obseruent quelque recoin commode, & posent tout autour de grosses pierres l'une sur l'autre, iusques à vne grande hauteur, tellement que cela ressemble à vne muraille ronde, ou à vn ravelin. C'est enclos a quarante pas de tour ou environ, & l'entree qu'on y a lailsee a deux ou trois pas de large. Ils s'assem-

blent trente ou quarante hommes, & chacun d'eux porte cinquante ou soixante brasses de grosse corde de Cocos, où de brasse en brasse est attaché vn morceau d'ecalle de Cocos seche, pour faire flotter tousiours la corde sur l'eau, comme on se sert icy du liege. Puis on lie ensemble les cordes que tous ont apportees en particulier, & on les estend en rond dessus les basses: Je vous laisse à penser quelle estenduë cela peut auoir en rondeur. C'est chose estrange que tout le poisson qui est en dedans cette corde se trouue pris, encore qu'il n'y ait autre rests ny instruments que la corde qui flotte seulement sur l'eau, sans qu'aucun filet en despende. Mais le poisson craint la corde & l'ombre de la corde; tellement qu'au lieu de passer par dessous pour s'eschapper, & ne se laisser pas enfermer, ils fuyent cette corde, pensans qu'il y ayt vn filet dessous qui les arrestast.

Les hommes vont tous se rendre à cest enclos de pierre que i'ay dit, tirans la corde petit à petit, les vns d'un costé, les autres de l'autre, les vns en bateau, les autres dans l'eau, d'autant que sur ces basses là, la mer est peu profonde, & n'en ont au plus que iusques au col, & pour la plus part bien moins. Ainsi à mesure qu'ils amènent la corde, le poisson la fuit & se serre vers l'enclos, tant qu'en fin la corde estant quasi toute tirée, ces poissons entrét tous dedans: & aussi tost ils bouchent l'entrée avec des faisceaux de branches & de fueilles de Cocos, liees bout à bout, vingt ou trente brasses, & serrez ensemble de la grosseur d'un homme. Après il y a grand plaisir à voir le poisson pris qui se debat & remuë, & en telle quantité que quelques-fois il s'y en trouue dix ou douze mille & plus, de toutes sortes, mesme quantité de gros & grās, desquels ils emplissēt des sacs & po-

ches de refüeil, dont la maille est fort petite, les mettäs à l'emboucheure & chassans le poisson dedans, en telle forte qu'ils n'en perdent pas vn seul; i'en ay veu de si gros, que c'estoit tout ce que pouuoit faire vn homme d'en porter vn. I'ay esté souuent à cette pesche, & en ay eu pour ma part plus de cent gros poissons, & si i'estois le moindre & l'estranger entre tant de personnes, qui tous auoient leur part bien complete. Tout ce poisson est employé pour leur viure & pour leurs festins & delices, car ils ne font aucunement trafic de celuy-là, encore qu'ils le facent cuire & puis apres secher sur des clayes, autrement ils n'en pourroient pas garder long tēps si grand' quātité sans se corrompre. Cette pesche ne se fait qu'vne fois en six mois sur chaque basse, & on ne retourne pas souuent en mesme endroit à cette maniere de pesche, si non à l'autre equinoxe qu'on en fait

autant. Le poisson qui se trouue sur les basses ou enclos des bancs & des Atollons, s'appelle en langue Maldiuoise *phare masse*, comme qui diroit poisson de basse ou de banc, car *phare*, c'est à dire vne basse ou vn bâc & roche, & *masse* est du poisson. L'autre qui se prend en haute mer, s'appelle cōme i'ay desia dit *combolly masse*, c'est à dire poisson noir. C'est celuy dont ils font si grand trafic, & dont ils fournissent toutes les costes de la Terre ferme. Il est cuit en l'eau de mer & seché, car d'estre autrement salé il ne l'est pas, bien qu'ils en falent quelquesfois, toutesfois il demeure tousiours en la saumure, iusques à ce qu'on en ait affaire. Mais ce n'est pas de celuy qu'ils transportent ou qu'ils enuoyent dehors. Aussi il ne se fait point de sel aux Maldiues, celuy dont ils se seruent vient de la coste de Maluaire, ce qui ne pourroit suffire à vne telle quantité de poisson.

qu'on pefche tous les iours, tant pour la prouifion des habitans, que pour la marchandife. Car de verité il n'y a lieu en toutes les Indes, & non plus ailleurs (comme ie croy) où la pefche foit plus riche & plus abondante.

L'omettois auparauant que finir ce difcours des façons de faire & des exercices des Infulaires, de dire vn mot de leurs meurs. Ce qui eft aifé à recueillir de leurs deportemens que j'ay representez: toutesfois il ne fera mal à propos d'en toucher icy quelque chofe. Ce peuple eft fpirituel, aduifé, fin & discret en la plus part de leurs actions. De courage ils n'en manquent pas auffi, & aiment les armes & l'exercice. Ils font induftrieux aux arts & manufactures, & affez polis en leurs meurs. Gens fuperftitieux outre mefure, & fort addonnez à leur religion: au demeurant extremement addonnez aux femmes, lafcifs & debordez. Ce n'eft rien qu'adulteres

qu'incestes, que sodomie, nonobstâr la feuerité des loix & des peines. Car quât à la paillardise simple, il n'y a rié de plus ordinaire : ils n'estiment pas que ce soit peché, ny mesmes les femmes ou filles qui ne sont point mariees, ne se soucient pas de s'abandonner à leurs amis, & apres, ce qui est fort execrable, de vuidier leur fruiçt, se faire auorter, ou deffaire leurs enfans qui ne sont pas legitimes. Les femmes sont estrangement impudiques, & les hōmes ne sont pas moins vitieux, mais ils peuuent moins, & sont plus lasches. Tout le plus grand desir qu'ils ayent, c'est de recouurer s'ils pouuoient quelque recepte, pour mieux contenter leurs femmes, & les rendre plus forts à exercer leur paillardise, ie croy qu'ils donneroient tout leur bien pour cela. Ils m'ont tant demâdé si ie n'en scauois point, mesme les plus grands, & tant de fois que ie me lassois d'ouyr tels propos.

Aussi parlent-ils continuellement de cela, & sont fort dissolus en paroles, & ne bougent presque tousiours d'aupres de leurs femmes, dont ils ont pluralité, iusques à trois comme i'ay dit, qui est ce qui les empesche de satisfaire à chacune d'elles. Outre que l'air du pais estant fort chaud, fait exhaller vne partie des esprits & de la force: & dauantage leur maniere de vie y est contraire, se mollissans les nerfs à estre continuellement dās l'eau, comme ils sont: ioinct que la plus part mangent de l'opium ou *aphion* comme ils l'appellent, ce qui les enyure, les endort & assoupit.

Mais nonobstāt ils sont tous desmesurément adonnez à ce vice, tant hommes que femmes, pour ne parler dauantage de leurs autres abominations.

Les femmes cachent leurs tectins & mammelles aussi soigneusement que les parties honteuses, & ce leur est là autant de honte & de

vergongne de les monstrier, ou laisser descouuertes, que fils monstroiet autre chose. Mesme de parler d'une māmelle, c'est vne parole qu'ils estiment des plus lasciues & des plus deshonestes. De se baisier ils en font autant de difficulté que de coucher ensemble, & quasi d'en parler. Au reste, quoy qu'ils soient fort dissolus en leur conuersation, toutesfois ils se retiennent deuant leurs parens, & respectent leur presence. Que s'il estoit eschappé à vn homme de dire quelque parole, cōme celles que i'ay dit, à vne femme, deuant vn ou plusieurs de ses parens, ils firoient cacher, & se tiendroient fort offencez contre luy; & faudroit leur en faire des excuses, & dire qu'on ne scauoit pas qu'ils se touchassent de parentelle: autrement s'ils pensoient qu'on l'eust fait à dessein, ils s'en plaindroiet à la Iustice, pour auoir declaration que celuy-là qui a dit les paroles las-

ciues en leur presence, les tient pour gens de bien & d'honneur.

Vn hōme n'oseroit entrer au lieu où vne fēme se baigne, ou seulemēt où elle est retiree la robe ostee, encore qu'elles n'ostent iamais la toille qui les enuironne & qui leur sert de cotillon, mais cōme i'ay dit, ils tiennent le sein & les mammelles pour parties hōteuses. Quand on void vn homme & vne femme ensemble, & que d'autres personnes se récontrēt, on ne doit pas demāder à cest homme si c'est sa femme, sa fille ou sa sœur, car si c'estoit sa fille & qu'on luy demādaſt si c'est sa femme, il s'en offenserait, comme si on l'accusoit d'inceſte; ſeulement on luy demande si cette femme luy est parente, & il dit le degré de parenté ou d'affinité. Pendant que les femmes ont leurs fleurs, elles ne se baignent point, & ne se lauent que les mains & la bouche, & ne changent de robes en quel-

que temps que ce soit : mesmes ne couchent pas avec leurs maris, & ne mangent ny cōuerfent avec personne. J'ay desia dit que les femmes sortoient rarement le iour, toutes leurs visites se font de nuit, mais i'auois obmis à dire ce que j'ay obserué de particulier en leurs coustumes, qu'il ne sera incōuenient d'adiouster icy. Donc en leurs visites de nuit, il faut qu'elles ayent vn homme qui leur face cōpagnie, lequel marche deuant, & quand il entend venir quelques vns, il dit *gas*, c'est à dire hardez: les hommes aduertis par ce signal, quittent le costé du chemin où vont ces femmes, sans faire semblant de les voir, ny de les vouloir cognoistre, avec grand respect: & si ce sont d'autres femmes, elles prennent aussi chacun son costé, & ne se saluent aucunement, si elles ne se cognoissent familièrement. Iamais on ne frappe à la porte, il n'y a point de marteau, & si on

si on n'appelle point pour faire ouvrir vn logis, mais on touffe. seulement, ce qu'entendans ceux du logis sortent & regardent s'il y a quelqu'un qui les demande. Comme pareillement les hommes allans la nuit par la rue, touffent souuent à dessein, afin de s'aduertir les vns les autres, de peur de se heurter, ou de se blesser, par ce qu'ils portēt (j'entends les soldats & officiers du Roy en l'isle de Male) les armes nuës. Ce qui peut rester à descrire de leurs meurs se cognoistra mieux, par ce que ie descri-ray cy apres, & par le recit de ce qui s'est passé aux Maldiuës pendant mon séjour.

CHAP. XIII.

Forme du gouvernement de l'Estat, Des Magistrats, de la Justice, & des loix.

LE gouvernement de l'estat des Maldiuës est Royal, & fort absolu, le Roy est craint & redouté,

& tout depéd de luy. J'ay dit que ces isles estoient distinguees en treize Atollons ; Cette diuision naturelle a esté suiuiue au gouuernement , car on en a fait treize Prouinces , en chacune desquelles il y a vn chef qu'ils appellent *Naybon*. Ces Naybes ou chefs de Prouinces sont prestres & docteurs de leur loy , qui ont l'œil à tout ce qui est de la religion & instruction du peuple en icelle , & à l'exercice de la Iustice, & commandent

Officiers
pour la re-
ligion &
pour la ius-
tice.

aux prestres qui sont souz eux . Car les Atollons sont derechef diuisez en plusieurs isles , & en chacune il y a vn Docteur appelé *Catibe* , superieur en la religion de ceste isle , lequel a sous soy les prestres particuliers des Mesquites , tous lesquels soignent à nourrir & instruire le peuple en la loy ; & viuent de certaine partie des fruiets que chacun est tenu leur bail-
ler, & de certaines rentes que le Roy leur donne selon leur degré. Mais

particulièrement les Naybes avec ce qui est de l'exercice de la religion & l'auctorité qu'ils y ont, sont aussi institués pour rendre & faire la Justice, chacun en son gouvernement. Ce sont les seuls Juges du païs, tant en *Juges.* matieres civiles que criminelles, & si quelqu'un veut avoir justice : il faut qu'il aille trouver le Naybe, ou qu'il attende sa venue sur le lieu. Car les Naybes par quatre fois l'année, vont *Visitation.* circuire les isles, chacun de son gouvernement, & faire les visites, tant pour la religion sur les prestres que pour la Justice. Ce qui leur est de grand reueu, par ce que c'est lors qu'on paye leurs droicts, outre plusieurs presens qu'ils reçoivent de infinis personnes, & dont ils sont fort auides. Estant à remarquer que par toutes les isles des Maldives, il n'y a de Juges que ces treize Naybes, car les Catibes des isles, & les Prestres des Mesquites n'y ont que voir. Sur ces

*Pandiaré
Iuge sou-
uerain.*

Naybes il y a vn superieur qui demeure en l'isle de Male , & tousiours pres de sa personne , qui s'appelle *Pandiaré* ; lequel est non seulement chef de la religion par tout le Royaume , mais aussi semblablement iuge souuerain. Tellement q̃ si apres auoir plaidé deuant le Naybe , on ne veut pas obeyr à sa sentence , soit en matiere ciuile , ou criminelle , on en appelle pardeuant le *Pandiaré* : qui decide toutes les affaires qui se presentent , prenant l'aduis de quelques Naybes qui se rencontrent pres de luy , des Catibes , & de certains personages appelez *Moucouris* , c'est à dire Docteurs , & sçauans , qui ne sont pourtant officiers : & ne donnent aucun iugement qu'il ne soit assisté de quatre ou cinq de telles personnes pour le moins. Ces *Moucouris* sçauent leur Alcoran entier par cœur , & tous les autres le lisent seulement , outre diuerses scien-

ces qu'ils ſçauent. On les inuite ſolennellement à toutes les feſtes, ſermons, & ceremonies; & ſont grandement honorez & reſpectez de tous. Ils ſont en petit nombre, & n'y en a pas quinze en toutes les iſles. Le Pandiare ſ'appelle *Cady*, en langue Arabefque. Encore apres le iugemēt du Pandiare, quelques vns ſe vont plaindre au Roy meſme, qui commande & fait faire iuſtice, & l'excuter: & ce par ſix Seigneurs ſes principaux officiers, qui manient les affaires les plus importantes de ſon eſtat. On les nomme *Mouſcoulis*, comme qui diroit Anciens.

Le Pandiare aſſiſté des deux Cati-
bes de l'iſle de Male, & du Naybe de
l'Atollon, outre quelques vns de ces
Docteurs va auſſi faire ſa viſite par
l'iſle de Male, comme chaque Nay-
be en ſon Atollon: & meſme il eſt aſ-
ſiſté de ſes officiers qui portent vn
long fouët, dont ie parleray cy apres

pour corriger les delinquans : il s'informe de ce qu'il void estre à propos, prenant garde à tout ce qui concerne la religion & la iustice. Tous ceux qu'il rencontre sans exception, il les fait dire leur croyance, & quelques prieres en l'ague Arabesque, & apres leur en demande l'interpretation en langue Maldiuoise : & s'ils ne la scauent, il les fait fouëtter & chastier sur le champ par ses officiers. Les femmes n'oseroient se mōstrer lors qu'il va par la ruë, & s'il en auoit rencontré quelqu'une qui n'eust point de voile, il luy feroit razer les cheueux. C'est leur loy qui l'ordonne ainsi, & les Naybes en font autant.

Receueurs

Outre les Naybes, il y a en chacune Prouince ou Atollon, vn homme commis & gagé par le Roy, pour cueillir & leuer ses droicts & reuenus, & ceux du Roy Chrestien, qui est à Goa, executer ses commandemens, bref faire & negotier ses affaires. On

les appelle *Varuery*, & sont fort respectez & honorez. Ceux qui vont en commission de la part du Roy s'adressent à eux, & ils fournissent ce qui leur est necessaire, les assistans & les cōduisans par les isles de l'Atollō.

La iustice qu'ils nomment en leur langue *sacouest* s'exerce en la maison ^{Forme de leur iustice.} du Naybe, ou bien en l'isle de Male en la maison du Pandiare, assisté cōme i'ay dit, & quelquesfois au palais mesme du Roy, quand le fait est de grande importance.

Quād on veut intenter vn procez on s'adresse au Iuge ou Naybe, lequel enuoye vn de ces Sergens, dont chacū a certain nōbre, apellez *Deuants*, pour faire venir la partie appelee; & s'il n'est en l'isle mesme, il faut pour le faire venir auoir vne lettre du Naybe, par le moyen dequoy on le fait assigner au lieu où il est, pouru que ce soit dans le ressort du Naybe. Ou biē s'il est d'une autre iurisdiction,

le Naybe n'y a point de pouuoir, mais en ce cas on prend lettres du Pandiare, qui peut faire venir de tout le Royaume en l'isle du Roy, où il se tient. On baille cette lettre au Cati-be, superieur d'une isle, lequel en presence de tous, la baille à celuy qui est appellé, luy faisant commandement precis d'y aller. A quoy il n'oseroit manquer : car ceux qui desobeyssent à la iustice, ne peuuent plus se trouuer en compagnie des autres, aller à la Mesquite, boire ny manger avec eux, & le tiennent comme s'il n'estoit point de leur loy. Si c'est quelqu'un qui ne vueille obeyr, ou quelque grand, le Roy enuoye des soldats pour l'y contraindre. Que s'il ne veut plaider deuant le Naybe, soit qu'il luy vueille mal, soit que sa partie ayt trop de faueur enuers luy, lors le demandeur, ou le deffendeur qui est appellé s'en va trouuer le Roy, qui commande qu'on luy face iustice par

Iuges non suspects. Ce qui s'exécute au logis du Roy, en presence de tous les grands de l'isle.

Les parties plaident elles-mesmes leur cause. Si la cause est de faict, ils ameinēt chacun trois tefmoins, & s'ils n'en ont, le deffendeur est creu à son sermēt, qu'il preste en touchant de la main le liure de leur loy, que le Iuge presente; & lors le demandeur, s'il est tant soit peu versé en affaires, regarde scrupuleusement si sa partie touche reellement le liure, & l'endroit où il faut. Si le differend est de droit, on iuge par la loy. Les Iuges ne prennent rien pour leurs iugemens, & n'est rien deu, sinon que les Deuanits ou sergens ont la douziesme partie de ce qui est deu ou qui est adiugé.

Les esclaves ne peuvent estre tef-*Tefmoins.*
moins, & leur dire ne fait aucune preuve en iugement: de mesme en tel cas on ne reçoit que trois femmes pour vn homme. Les esclaves sont ceux *Esclaves.*

qui se rendent tels, ou qu'on amene de dehors comme esclaves & qu'on vënd, car les estrangers, dõt le vaisseau se perd, ne perdent point leur liberté. Veritablement les esclaves sont de beacoup pire cõdition que les autres. Ils ne peuvent avoir qu'une femme, encore qu'il soit permis à tous d'en avoir trois : & si ils ne les peuvent quitter & reprendre qu'une fois. Battant vn esclave on n'est tenu qu'à la moitié de la peine, qu'on encourroit en battant ou excédant vne personne libre.

Debtours.

Ceux qui doiuent, sont cõtstraints, fils n'ont le moyen de payer, de se rendre esclaves de leurs creanciers, ou d'autres personnes qui leur prestent de l'argent pour les desgager, & sont esclaves tant qu'ils se soient acquitez, voire leurs enfans le sont iusques à l'infiny fils ne payent. Toutesfois quand ils sont mal-traittez, ils peuvent se faire desgager

en s'engageant en mesme sorte à vn autre qui paye pour eux.

Quant aux crimes, il faut que quel- *Crimes.*
 qu'un se plaigne pour en faire iustice,
 encores il faut que ce soit partie ca-
 pable pour demander raison, sinon
 que ce fust vn crime condamné par
 la loy : autrement le public ne fait
 point de poursuite en cas de crime
 & d'offense commise en la personne
 d'autrui, si ce n'est, comme i'ay dit,
 qu'on peche contre leur loy. La fem-
 me ne peut pourfuiure en iustice la
 mort de son mary: mais seulement les
 enfans ou les parens. Et si les enfans
 estoient en bas âge, on attend qu'ils
 ayent atteint l'âge de seize ans,
 pour sçauoir s'ils veulent auoir ven-
 geance de la mort de leur pere. En
 attendât le iuge condamne celuy qui
 est preuenue du meurtre de nourrir les
 enfans du deffunct, & leur faire ap-
 prendre quelque art ou mestier. Lors
 qu'ils sont venus en âge, ils peuuent

demander iustice, ou remettre & pardonner au meurtrier, sans qu'il en puisse estre par apres recherché. Car là en matiere d'offence commise en la personne de quelque particulier, il faut que l'offencé se plaigne: autrement le crime est aboly: toutesfois si le Roy veut il fait faire la iustice, sans qu'il y ait d'autre partie, mais cela arriue rarement.

Peines.

Les peines ordinaires sont le bannissement en des isles desertes deuers le Sud, comme j'ay desia dit, mutilation de quelque membre, ou le foïet, qui est peine la plus cõmune, mais infinimēt cruelle. Ce sõt des courroyes de gros cuir fort espais, longues cõme le bras, larges de quatre doigts, dont il y en a cinq ou six attachees ensemble, dans vn manche & poignee de bois. Avec cela ils chastient les malfaiteurs, & frappent si estroit que bien souuēt on en meurt. C'est la peine ordinaire à la pluspart

des grands crimes, comme de sodomie, d'inceste, & d'adultere. Aux fem- *Inceste.*
mes surprises en adultere, outre la pei- *Adultere.*
ne susdite on leur coupe les cheueux.

Le faux tefmoin, & celuy qui a fait *Faux tef-*
faux serment en iustice est sembla- *moignage.*
blement puny, & outre est condam-
né en vne amande pecuniaire, qui est
appliquee aux pauures.

Si vne femme ou fille a esté forcee, *Violence.*
le coupable est puny comme adul-
tere, & de plus condamné à doter la
femme ou la fille.

Le larron qui a desrobé quelque *Larcins.*
chose de valeur, a le poing coupé.

En fait d'iniures, l'on n'est pas quitte *Iniures.*
pour les desdire, mais il s'en fait puni-
tion, quand il y a preuue d'iniure at-
troce.

Si on a cōmis quelque crime con-
tre la loy, il faut faire publiquement
vne maniere de repentance, & com-
me vne amande honorable. Au reste
ils tiennent pour constant qu'ils ne

pourroient pas iamais entrer en Paradis, s'ils ne payoient & n'accomplissoient ce que la iustice a ordonné. Pour l'exécution & chastiment des malfaiteurs, il n'y a point de bourreau, ce sont les *Deuanits* ou sergents qui les executent.

Peine de
mort.

Quant à la peine de mort, bien que leur loy l'ordonne pour l'homicide, toutesfois les iuges n'y condamnent iamais. Et de moy en tout le temps que j'ay esté aux Maldives, ie n'ay veu condamner aucun à mort, par les iuges ordinaires: Aussi ne l'oseroiét-ils faire si le Roy ne leur commandoit par expres, ce qui arriue peu souuent. Et dauantage ils disent par ordinaire, qu'il ne faut pas ainsi perdre des hommes: & que s'ils faisoient mourir ceux qui le méritét, il y a long temps que leurs isles seroient inhabitées, & ainsi ailleurs que le genre humain ne suffiroit pas aux peines, mais que le monde finiroit. Bien est vray

que le Roy enuoye des soldats tels qu'ils veut, & fait condamner & executer à mort ceux qui le meritent, ou qui l'ont offensé. Car bien que la iustice soit entre les mains des Docteurs de la loy qui iugent sur icelle, toutes-fois c'est le Roy qui en est seul arbitre & distributeur, qui seul a la puissance de la vie ou de la mort, auquel on a recours, & qui commande de faire la iustice comme il luy plaist, soit aux Iuges & Docteurs, soit à ses Seigneurs & Officiers: Et generallyment il est absolu par tout son Estat, & dispose de tout à son plaisir, quelquefois fort tyranniquement, principalement sur le commun peuple, qui est fort vil & fort mesquin. Comme entr'autres il faisoit vser d'une espee de chastimēt particulier à l'endroit de ceux qui l'auoient fâché & offensé: Car il les faisoit coucher à terre sur le ventre, & tenir les quatre membres par quatre person-

nes , & apres on frapport quelques coups sur le dos , avec vn baston ou espee de canne qui vient de Bengale : ce qui emporte la peau , & la marque & flestrisseure en demeure à iamais , à fin qu'ils soient remarquez pour auoir depleu au Roy. J'ay aussi obserué pour ce qui concerne la forme de leur iustice, qu'ils ne mettent point par escrit les procez & differets en fait de crimes, ny les accusations, ny les depositions, ny les iugemens, le tout estant fort prompt & sommaire: non pas mesmes en matiere ciuille, si ce n'estoit qu'il s'agist de fonds d'heritage , ou des arbres de Cocos , qui sont immeubles, & que le Pandiare ou les Naybes rendissent quelque iugement. Car en ce cas ils en bailleroient lettres scellees de leur cachet, pour seruir de tesmoignage à leurs descendans , à ce que desormais ny celuy qui a obtenu gain de cause, ny ses heritiers n'en puissent estre inquietez.

CHAP. XV.

*Distinction du peuple, De la Noblesse, Des
grands offices & dignitez, & leur rang.*

ROYR ce qui est de l'ordre & distinction de tout le peuple selon les conditions & qualitez, est à remarquer qu'il y a quatre sortes de personnes. En la premiere on comprend le Roy appellé *rasquan*, & la Reyne ditte *renequillague*, avec ceux qui sont de sa race & des Roys precedens, Princes appelez *Cants*: Princesses ou *Camenaz*, & grands Seigneurs. Le second ordre est celuy des dignitez, offices & grades, que le Roy distribué, enquoy pareillemēt le rang est fort soigneusement obserué. Le troisieme la Noblesse. Le quatrieme, le commun peuple. Je commenceray par le troisieme, qui est le *râc* Noblesse que la naissance dōne à quelques vns les separant du commun peuple: les dignitez & offices sont casuelles, &

en l'extérieur. Il y a grand nombre de nobles, espendus çà & là, par les isles. Ceux qui ne sont point nobles n'oseroient s'asseoir avec eux, ny mesme en la presence d'un noble, tant qu'il est debout: & de tant loin qu'ils voyent un plus qu'eux venir derriere, il faut qu'ils attendent & le laissent passer deuant. Mesme s'il tenoit quelque piece de toille sur son espaule, ou quelque autre chose, il la mettroit bas. Les femmes nobles quoy que mariees à personnes de condition inferieure, & non nobles, ne perdent leur rang: Mesme les enfans qui en sont issus sont nobles, par le moyen de leur mere, bien que leur pere fust de vile condition. Aussi les femmes de basse qualité mariees à des nobles ne sont pas annoblies par leurs maris, & retiennēt leur premier rang: chacun demeure en sa condition, & n'y a point de confusion pour ce regard. Mais outre la noblesse qui

vient de race, le Roy annoblit ceux qu'il veut. Lors que cela arriue le Roy outre les lettres qu'il octroye enuoye vn de ses officiers destiné à cela, lequel en fait publication par toute l'isle, au son d'vne maniere de cloche, qui est vne plaque de fonte, sur laquelle on frappe avec vn marteau. Quant aux dignitez voicy les principales, & leur rang. Apres le Roi sont les Princes de son Sang, & qui sont descendus des autres Roys ses predecesseurs, quoy que de race diuerse, tous fort honorez & respectez. Puis les grands officiers du Royaume: sçauoir le *Quilague* que nous pou-
 uons dire Lieutenant General du Roy: Grands
offices.
 parce qu'après le Roy, & en son absence, c'est le plus puissant au gouvernement de l'Estat, & sans l'aduis duquel il ne se passe rien. Aussi que si le Roy veut faire obseruer ou executer quelque chose: cestuy-cy est le premier que le Roy depute, & auquel

il adresse ses commandemens: Il y a puis apres vn autre apellé *Paernas* qui est de grande authorité: vn *Endequery*, dont l'office est d'estre tousiours aupres du Roy, & le cōseiller en toutes les occasions & affaires qui se presentent. Plus celuy qui a la charge de la marine, que nous pouuons dire Admiral, nommé *Velannas*. I'en ay desia dit quelque chose cy dessus. C'est luy qui prend garde aux nauires qui arriuent, & aux marchandises qu'ils apportent; ayant le soin de faire loger les estrangers, & solliciter pour eux; Et generalemēt il a l'œil à tout ce qui cōcerne le fait de la marine, & de ce qui vient par mer. Mesme il a de coustume de venir aux nauires qui arriuent, iusqu'aux plus petites barques, quand ce seroit de ceux du pais, & y prendre le gouuernail qu'il fait porter au logis du Roy, de peur qu'ils ne s'en aillent sans congé. Sous luy sont deux sergens appelez *Mirvaires*, qui pren-

nent garde aux vaisseaux qui arriuent & luy en rendent compte, executans ses commandemens, & ceux du Roy, sur le commun peuple. Ces sergens sont cogneus par ce qu'ils portent en la main vn gros baston de canne de Bengale, ce qu'autre qu'eux n'oseroit porter. Il y a aussi vn General sur toute la gendarmerie, nommé *Dorime-naz*, qui a vn Lieutenant, qu'on dit *Acouraz*.

Outre ceux-là, il y a le Chancelier, apellé *Manpas*, qui apose à toutes lettres le cachet du Roy, qui n'est autre chose que son nom en Arabe, graué en argent, qu'il trempe en de l'ancre & l'imprime sur le papier. Le Secrétaire s'appelle *Carans*, l'intendant des finances *Mas bandery*, & le Thresorier *Rans bandery*, outre diuers autres offices moindres, qu'il seroit superflu d'expliquer par le menu. Et est à noter que tous ces grands susnommez sont souuent appelez pour donner

conseil au Roy quand il luy plaist, avec six personnes d'âge & d'expérience des plus grands, & des plus entendus, nommez *Mouscoulis*, c'est à dire Anciens, desquels j'ay desia parlé, qui sont nommez par le Roy, esleuz & députez par les autres grands, pour assister toujours le Roy, & le conseiller en toutes occasions, sans qu'il soit besoin d'appeller à tout propos tous ceux qui sont du conseil; bref manier toutes sortes d'affaires, & estre à toutes heures prests pour faire & executer la volonté du Roy. Mesme ce sont les six Anciens qui rendent la iustice dās le Palais, à ceux qui se sont plaints au Roy, comme n'ayans esté satisfaits par les iugemens des Naybes & du Pandiare; Et commandent à six compagnes de gens de guerre, chacun la sienne.

Il y a plusieurs autres dignitez de diuers degrez que le Roy donne aux nobles, qu'il fauorise, ausquels cer-

taines isles sont assignees pour leur pension & gages, comme à tous ceux que i'ay dit cy dessus, qui plus, qui moins, selon son rang & qualite: nous pouuons dire que c'est comme icy les qualitez de Comte, Marquis, Baron, & semblables. Mais outre les rentes & reuenus de certaines isles attribuez aux officiers cy-dessus, le Roy leur donne encores du ris pour leur provision, comme aussi à ses soldats, ce qui sert de solde, avec les tributs & peages des barques & nauires qui viennent traffiquer aux Maldiuës, que le Roy leur laisse pour leur entretien, outre quelques petits presës qu'il leur fait à certains iours. C'est tout l'honneur en cespais là, que de mager le ris du Roy, & d'estre au nombre de ses officiers sans cela vn homme est peu estimé pour noble qu'il fust. Tellement qu'apres les officiers les soldats sont les plus honorez & priuilegiez, & on fait peu de cas d'un gen-

360 VOYAGE DE
tilhomme fil n'est enroollé en la
gendarmerie.

*Gendar-
merie.*

Cette gendarmerie consiste aux
soldats de la garde du Roy, qui sont
en nombre de six cens, diuisez en six
compagnees, commâdees par les six
Mouscoulis ou Anciens; en dix au-
tres grandes cōpagnees entretenuës.
Lesquelles dix compagnees ont cha-
cune vn Capitaine des plus grâds Sei-
gneurs du Royaume. Ceux-là ne font
pas la garde, mais seruent le Roy,
quand il a affaire, non seulement de
soldats pour marcher ou combattre,
mais aussi de faire tout ce qu'il com-
mande, comme de mettre vn nauire
en mer, le tirer à sec sur terre, ou tel
autre grand trauail où on a besoin
d'hommes, iusques à bastir le palais
du Roy, si besoin estoit, ou pour
dresser quelque autre ouurage & edi-
fice pour le Roy. On les appelle &
conuoque au son de cette cloche que
i'ay dit. Ils sont diuisez en deux par-

ties : car il y en a cinq compagnees qui sont plus honorables , où on n'admet que les nobles , & aux cinq compagnees dernieres, il y entre toutes sortes de personnes, & sont moins estimez , aussi ont-ils plus de solde que les autres. Il y a plusieurs isles dont le reuenu est affecté au payement de ces cōpagnees. Ils ont beaucoup de priuileges, entr'autres qu'aucun n'oseroit leur toucher , & qu'ils peuuent s'habiller d'autre façon que les autres, porter vn gros anneau d'or au doigt pour ayder à tirer de l'arc, ce qui n'est permis qu'à eux , & en vn mot, d'estre plus braues & mieux vestus. De sorte qu'il y a fort peu de personnes de moyens qui ne desirent y entrer, mais il faut auoir permission du Roy , & dauantage il couste pour y entrer soixāte larins , vingt au Roy pour la permission, & quarante à départir à la compagnee de laquelle on doit estre. Les esclaués pourtant ne

peuvent y entrer, ny ceux qui se meslent de cueillir & tirer la substance & les commoditez de l'arbre de Cocos, & autres sortes de gés vils & mecaniques, & generalemēt tous ceux qui ne sçauent lire ny escrire. Au demeurant la plus part des offices s'achetent du Roy, & sont fort recherchez par les riches, à cause de l'honneur, de l'autorité, & de la puissāce qu'ils ont sur les autres; mais on ne les peut pas reuendre, ceder ny resigner.

Tous ces Insulaires n'ont qu'un nō, sans aucū surnom ou nom de famille, & vsent frequemment de ces noms *Mahomet, Haly, Hussum, Assan, Ibrahim*, & autres semblables, mais pour se recognoistre ils se distinguent par leur qualité qu'on adioustē à la fin du nom, comme les nobles de race adioustent à leur nom *Tacourou*, ce qui les fait remarquer tels qu'ils sont, & leurs femmes *Bybis*, outre qu'ils mettent encore le nom de l'islo

qui est à eux. Ceux qui ne sont nobles que par leur office ou qualité, se disent *Callogues*, & leurs femmes & leurs filles *Camullogues*. De ce nom vsent non seulement les officiers que j'ay nomméz, & autres seruans actuellement & prenans gages, mais aussi plusieurs qui impetrent du Roy des qualitez vacantes, pour estre separez du commun, auoir vn rang particulier, & estre plus respectez. Ce qui s'achete du Roy assez cherement, d'autant mesme que ces noms & qualitez sont limitees à certain nombre, & ne vont pas iusques à l'infiny, afin que cest honneur estant communiqué à peu de personnes, il en soit plus prisé, & ne s'auilisse pas si tost. Le commun peuple s'appelle avec son nom propre du mot de *Callo*, & on adioute encore le mestier & la condition dont il est, & leurs femmes & filles *Camulo*.

CHAP. XVI.

*Du Palais du Roy, description d'iceluy,
De sa forme de viure, & des Reynes ses
femmes.*

POUR traicter maintenant
du Palais du Roy & de sa
description, il a esté touché
diuerſes fois auparauant que le Roy
faict ſa demeure ordinaire en l'isle de
Male, qui eſt par ce moyen capitale
de toutes les autres iſles, & que ſon
palais y eſt.

*Deſcriptiõ
du Palais
du Roy.*

Il eſt conſtruiet de pierre, compo-
ſé de pluſieurs demeures fort propres
& bien baſties, toutesſois ſans grand
ornemēt d'architecture, & a vn ſeul
eſtage. Au tour il y a des vergers &
jardins, où ſont des fontaines, & des
reſeruiers d'eau, enclos de murailles
& pauez par le bas de grandes pierres
bien polies. Ces lieux ſont gardez cõ-
tinuellement par des gens ordonnez
pour cela, d'autāt que c'eſt où le Roy

& les Reynes se lauent, estant estroitement defendu à toutes autres personnes de se lauer là.

En l'enclos de ce Palais appellé en leur langue *gandoyre*, qui est de grád' estenduë, il y a plusieurs logemens, & autant de cours, au milieu de toutes lesquelles est vn puits garny de belles pierres blanches. Dans l'vne de ces courts sont les deux magazins du Roy, l'vn où il met ses canons, & en l'autre toutes autres sortes d'armes.

A l'entree du Palais est vn corps de garde, où on void quelques pieces de canõ & plusieurs especes d'armes. Le Portail est fait comme vne Portail. tour carree, sur le haut duquel les iours de feste, les joueurs d'instrumens jouënt & chantent comme i'ay desia dit.

De la on trouue vne premiere sale Sale des le, où se tiennent les soldats : plus gardes. auant vne autre grand' sale pour les Sale des Seigneurs, gentilshommes & per- Seigneur.

sonnes qualifiees. Car aucun ny Seigneur ny gentil-homme, ny moins du commun peuple, soit homme ou garçon, femme ou fille n'oseroit passer plus outre, fors les officiers domestiques du Roi & des Reynes, & leurs esclaves. Voicy comme ces sales sont dressées. Le pavé est eslevé de trois pieds sur terre, & planchayé de bois bien proprement assemblé & bien poly. C'est pour remedier aux fourmis que cela est ainsi haussé: on en fait de mesme par toutes les maisons du pais, sinon qu'on peut iuger que s'il doit y avoir quelque chose de mieux dressé, c'est là au Palais du Roy. Le plancher est puis apres tout couvert d'une petite natte qui se fait en ces isles, entre-lassée de diverses couleurs, avec chiffres & autres façons fort mignonnement faits, ce qui est infiniment beau à voir. Les parois sont tendus de tapisserie de soye; Au dessus le platfonds est

aussi reueſtu de tapifferie de ſoye, de laquelle pendent à l'entour de belles franges cōme d'une courtine. Le Roy auoit fait eſtendre ſur ce plat-fonds en la ſale des ſoldats & des eſtrangers, la grande enſeigne & baniere de noſtre nauire qui eſtoit bleuë, où les armes de France eſtoiēt deſſus en or fort bien faiçtes. Il eſtimoit cette piece grandement, & la monſtroit par excellence aux eſtrangers, & ſouuent me faiſoit expliquer ce qui eſtoit repreſenté en ces armes, ce qui n'eſtoit pas ſâs faire admirer la puiſſance de noſtre Roy. En ces ſales ſur le lieu où le Roy ſ'aſſied, il y a vne autre forme de plat-fonds ou courtine plus riche, ſous quoy eſt vne place large releuee de deux pieds, couuerte d'un grand tapis, ſurquoy il ſ'aſſied les pieds croiſez: car ils n'vſent point d'autres ſieges. Sur les nattes par toute la ſale, les Seigneurs qui viēēt faire la Cour ſ'aſſeoiēt en meſme ſorte.

*Maniere
de faire la
Cour.*

En ceste seance ils obseruent exactement l'ordre des dignitez : car ceux qui sont de moindre estoffe, demeurent debout, si le Roy, ou les plus grands qui se trouuent là en son absence, ne leur cōmandent de s'asseoir. Les places les plus proches du lieu où le Roy a accoustumé de s'asseoir sont les plus honorables, & ainsi à proportion. Car les Gentils-hommes de l'isle de Male, & autres courtisans ordinaires, qui sont tenus de venir saluer le Roy tous les iours apres midy, s'arrestent & s'assoyēt en ceste seconde sale, & ne peuuent passer plus auant, s'amusans à deuiser les vns avec les autres, attendant que le Roy sorte, ou qu'il se presente quelque officier domestique, par lequel ils font dire au Roy, qu'ils sont venus pour le saluer, ou ce qu'ils demandent & desirerent de luy. C'est la maniere de faire la cour en ces pais-là. Quelquesfois le Roy leur enuoye pendant qu'ils sont là assis

là assis; des plats pleins de bettel & des fruiets, ce qu'ils tiennent à grand honneur & faueur. En huit ou quinze iours vne fois quand le Roy s'aduiſe, il vient ſaſſeoir en ceſte ſale, pour les veoir deuifer, ſe conſeiller avec eux, ſoit d'affaires ou autrement. Quant à la Nobleſſe des autres iſles, dont il y en a grand nombre, ils viennent ſouuent à la Cour, & obſeruent les meſmes choſes que ceux de l'iſle de Male, & les ordinaires: mais ils ne viennent ſois de nouueau qu'ils n'apportent des preſens: car aucun n'eſt admis à ſaluër le Roy, ſoit noble ou marchand qu'il ne luy porte quelque preſent. Il y a meſme des Seigneurs qui ont des iſles qu'ils recognoiſſent du Roy, & en apportent le tribut. Par cette maniere d'offrir des preſens, vn homme ſçait facilement ſil eſt en grace ou non, car ſi le Roy fait prédre ſon preſent, il eſt aſſeuré d'eſtre bien voulu, mais

370 VOYAGE DE
si non, ou si le Roy ne dit mot à ce-
luy qui luy vient annoncer l'arriuee
& le salut de quelqu'un, c'est signe
tres-certain d'estre en desfaueur &
disgrace. Quand le Roy reçoit des
estrangers, c'est en la grande & pre-
miere sale, où se tiennent les gardes.

*Chambres
Et leur
parure.*

Les chambres & stances interieu-
res du Roy sont aussi bien ornees, ta-
pissées de tapisserie de soye, enrichie
d'ouurages, fleurs & ramages d'or, &
de diuerses couleurs : ce qui esbloüit
la veüe, tât de la richesse de l'or & des
couleurs que de l'admiration de l'ou-
urage. Ces tapisseries viennent pour
la plus part de la Chine, de Benga-
le, de Masulipatan, & S. Thome,
& s'en faiet mesmes aux Maldiuës.

*Tapisse-
ries*

Le peuple vse de tapisserie de cot-
ton, qui est composee de pieces de
toilles de cotton de toutes couleurs,
qu'ils entre-mellent diuersement les
vnes parmy les autres, surquoy ils
font encore des façons & figures avec

des coustures, & des pieces rapportees coufues dessus. Il vient aussi de Bengale vne maniere de tapissierie de toile fine, peinte & diuersifiee de couleurs, ce qui est bien agreable.

Les lits sont suspendus par quatre cordes à deux pilliers: les coussins & draps faits de cottó & de soye, le tout couuert de precieuses courtines de soye & de drap d'or. On fait les lits du Roi & des grãds, & des plus riches, en cette forme, d'autant qu'ils se font bràler & bercer pour s'endormir plus aisément. Mesme ils ont accoustumé quãd ils sont couchez de se faire manier & remuer le corps par leurs gens, & se faire frotter doucement, disans que cela est fort vtile à leur mal de ratte, & leur en fait cesser la douleur. Le commú des domestiques du Roy couche en des coussins de cotton posez sur des ais montez à quatre pilliers de quatre pieds de haut.

Lits

L'habillemēt ordinaire de ce Roy

Habile
mēt du Roi

c'estoit vne robe decottô, ou à mieux dire vne casaque, descendant iusques à la ceinture ou vn peu plus bas, bordée de blanc & de bleu, attachée avec des boutons d'or massif. Avec cela il portoit vne piece de taffetas rouge brodée, qui luy prenoit depuis la ceinture iusques aux talons. Ce taffetas estoit ceint d'une longue & large ceinture de soye rouge avec des franges d'or, & d'une grosse chaisne d'or fermée au deuant d'une grãde enseigne plus large que la main, de pierrieres les plus exquisés qu'on scauroit voir. Il portoit aussi vn cousteau à la mode du pais, mais qui estoit richement elabouré. Sur sa teste il mettoit vn petit bonnet d'escarlarte rouge, ce qui est fort prisé en ce pais-là & n'est permis qu'au Roy, & tout autour vn turbã de soye rouge, comme sa ceinture, attaché d'un gros bouton d'or. Encore que les plus grands, comme il a esté dit, & les soldats s'ayment à porter de grands cheueux, neant-

moins il se faisoit razer toutes les
semaines. Il demeueroit tousiours
nud-jambes, comme les autres, &
portoit seulement en ses pieds des
pantoufles de cuir doré qu'on apporte
d'Arabie, & sont faiçtes en forme de
sandalles. Dequoy aucun de son
Royaume de quelque qualité qu'il
soit n'oseroit yser, fors les Reynes
& les Princesses ses parentes. Et
pour le regard des Princes, encores
qu'ils le peussent, & qu'ils en eussent
facilement la permission, ils ne
veulent pas pourtant s'en seruir, si-
non de certaines sandalles de bois
dans le logis seulement, laissant au
Roy cette marque & difference pour
le discerner d'avec eux, encore qu'il
en ait vne autre qui le face assez re-
marquer. Car quand il sort on luy
porte vn garde soleil ou parasol blac,
qui est la principale marque de sa
Majesté, qui n'est & ne seroit permise
à aucun quel qu'il fust excepté aux

estrangeurs, que j'ay dit auoir ce pri-
uilege de s'habiller & porter tout ce
qu'ils veulent. Tousiours au pres du
Roy il y a vn page qui tient vn esuan-
tail, vn qui porte l'espee du Roy
toute nuë & vne rondache, vn autre
qui tient vne boüette pleine de bet-
tel, & d'arecqua, dont il prend à tou-
te heure. Vn Docteur de la loy le suit
aussi, & ne le perd gueres de veüe, li-
fant vn liure en sa presence, & l'ad-
monestant de sa religion.

À table, où il mange seul, il est ser-
uy par les principaux de sa maison en
la mesme forme que j'ay cy-deuant
descritte des particuliers, sinon que
c'est encore avec plus de soin des ser-
uiteurs, d'honneur & de reuerence.
Sa vaisselle n'est pas d'or ny d'argent,
pour ce que leur loy le deffend, mais
de pourcelaine, ou d'autres façons ve-
nans de la Chine, ou de cuiure, qu'ils
façonnent & elabourent proprement
aux Maldiuës, & des boüestes de bois
verny & lacré.

Son exercice & passe-temps ordinaire n'estoit pas de sortir souuēt dehors & d'aller pescher, comme faisoient, à ce que i'ay appris des Insulaires, les Roys ses predecesseurs, mais de demeurer la plus part du tēps enfermé en son Palais, à entretenir les Reynes, voir ses courtisans, & de voir trauailler plusieurs ouuriers & artisans, comme des peintres, orfeures, brodeurs, coustelliers, faiseurs de chappelllets, tourneurs, menuisiers, armuriers, & autres diuerses sortes, lesquels tous il tenoit en son Palais, & leur fournissoit de la matiere pour trauailler, les payant de leur ouurage & trauail à mesure qu'ils le luy redoyent parfaict, ce qu'il gardoit curieusement en diuers lieux de son Palais, & en faisoit quelquesfois des presens. Cette occupation luy plaisoit fort, & luy faisoit passer bien du temps: aussi il trauailloit luy-mesme, & disoit ordinairement que c'estoit

peché de demeurer sans rien faire. Il auoit l'esprit prompt & vif, & ſçauoit beaucoup de choſes, meſmes travailloit à diuers meſtiers & ouurages, au reſte extremement curieux de tous iours apprendre: il recherchoit ceux qui eſtoient excellens en quelque choſe: ſil ſe rencontroit quelque eſtranger qui ſceuſt ce que ny luy ny ſes ſuſitaires ne ſceuffent pas, il le careſſoit fort, afin qu'il luy monſtrast ſon art.

Sortant de ſon Palais il eſt accompagné de ſes ſoldats, dont il en entre en garde tous les iours cent. Le iour du Vendredy allant à la Meſquite, c'eſt en bel ordre & en maniere de pompe, car les ſoldats vont de rang, partie deuant partie derriere luy: ſes officiers ordinaires pareillement, & les plus apparens de ſa Cour, les tambours, fleuſtes, trompettes & autres inſtrumens ſonnét, avec vne harmonie aſſez agreable. Apres le ſeruiſe

fait, il s'en retourne au Palais en mesme ordre, les soldats marchent au son des instruments en se jouant & sautant deuant le Roy, avec leurs armes, & tirent des coups d'espee sur les rondaches des vns & des autres: enquoy ils mostrent leur adresse, nō pas tous ensemble pour euiter cōfution, mais deux à la fois seulemēt, & ainsi les vns apres les autres sans cesser. Le peuple de l'isle qui a assisté à la feste le recōduit aussi, ce seroit honte à quelqu'un de n'y aller pas. Arriué que le Roy est en son Palais, il retient à disner le Pandiare, Naybes, Catibes & Moudins, & les principaux Seigneurs, gentilshommes & soldats, qu'il choisit diuersement, & apres le disner il s'occupoit à redre la Iustice. Au demeurant quand le Roy sortoit il alloit tousiours à pied (aussi que par toutes ces isles il n'y a point de cheuaux, ny aucunes bestes de monture) sinon qu'il se fist porter dans

une chaise sur l'espaule de ses esclaves, mais c'estoit rarement ou comme point, par ce qu'estant fort & dispos, il aymoît mieux aller à pied: Ioinct que l'isle est petite & de peu d'estendue. En l'isle de Male & moins encore ailleurs, il n'y a point de paue par les ruës & par les chemins: c'est pourquoy les habitans sont sujets à les nettoier, & empescher q l'herbe n'y croisse, principalemēt aux festes, & lors qu'ils sçauent que le Roy ou les Reynes doiuent sortir & aller par l'isle, dont ils sont fort soigneux.

Le Roy allant par la ruë le peuple en quitte vn costé & le laisse vuide, se retirant tout de l'autre costé, afin que la où le Roy passe il n'y ait personne: car le Roy ne passe & ne se tient iamais entre deux personnes, & on préd bien garde de ne le toucher pas. Les grands Seigneurs en vsent de mesme en leurs terres à l'esgard de leurs inferieurs.

Est aussi à remarquer que quand on parle au Roy, ou aux Reynes, & à leurs enfans, & Princes du sang, ou bien qu'on parle d'eux à d'autres personnes & de ce qu'ils font, c'est en autres termes, qui ne seruent qu'à cela, & qu'on n'oseroit auoir appliqué à d'autres : comme par exemple si on dit d'un homme il dort, si c'est du Roy on dira il sommeille, ou il repose, ce qui ne se dit iamais sinon en parlant du Roy.

Les femmes du Roy sont vestues ^{Des Reynes.} en mesme façon que j'ay décrit cy-dessus les grâdes dames, excepté seulement qu'elles sont plus couuertes d'or, de perles, de pierreries & de richesse aux pédas d'oreilles, aux chaifnes d'or, brasselets & carquans sur le col, sur les bras & sur les jambes.

Les Dames, femmes & filles des grâds Seigneurs de l'isle, sont tenuës de les venir voir le soir, passer le tēps avec elles, & leur porter des presens.

Quelques fois les Reynes sortent hors, mais c'est rarement : & lors il y a des femmes & des esclaves qui vont bien loin deuant aduertir les hommes qu'ils se retirent, & qu'ils ne paroissent pas au chemin ; ains seulement les femmes. Comme de fait les femmes s'assemblent par leurs quartiers & cantons, & viennent au deuant avec des petits presens, comme de fleurs & de fruiets. Il y a quatre femmes principales qui portent sur la teste des Reynes vne courtine de soye ballant en terre, tellement qu'on ne les peut voir.

Estant grosses, elles sortent aussi pour aller se baigner en la mer, comme toutes les autres femmes : car c'est la coustume du pais & tiennent que cela est fort sein. Pour cest effect on dresse en la mer comme vn petit parquet & enclos de pieux & de piquets, qu'on couure de toille tout autour, & la les Reynes & les plus grandes

Dames se baignent à leur ayse : puis elles viennent sur le bord en vne autre petite maison aussi faicte expres, où elles se baignent derechef en vn autre bain d'eau douce bien préparé.

Dans les chambres des Reynes, Princesses & grandes Dames, l'on n'y void point de iour, & n'y a autre clarté que celle des lampes qui y demeurent continuellement allumées. Elles se retirent en vn endroit de la chābre, estans enfermées de quatre ou cinq rangs de tapisseries qu'il faut leuer auparauant que d'arriuer où elles sont : mais il n'y a homme ny femme, soit domestique soit de dehors, qui que ce soit qui oſast leuer la dernière, mesmes encore qu'elles ne soient pas couchees, ny qu'elles ne prennent pas leurs repas, bref encore qu'elles soient sans rien faire. Il faut auparauant touſſer, & dire qui c'est, & puis elles appellēt ou renuoyent quand bon leur semble.

Au reste i'obmettois à dire q̄ toutes
fēmes & filles lors qu'elles se couchēt,
ne font qu'oster leur robe, & laissent
leurs toilles autour de la ceinture.

CHAP. XVII.

*Des reuenus du Roy: De la monnoyē: Du
trafic & commerce des Maldiuēs: &
Des marchandises qu'on en emporte, &
qu'on y apporte.*

*Reuenus
du Roy.*

Les reuenus du Roy consistent
en son domaine, duquel de-
pendent plusieurs isles en sei-
gneurie, puis aux redeuances q̄ ses su-
jets luy payēt des fruits qui croissent
au pais, à sçauoir la cinquiesme par-
tie des graines qui se sement: pour les
Cocos & pour les Limons on en doit
au Roy quelque partie, mais on en
compose pour toute l'annee à certai-
ne quantité de miel ou de fruiēt. Ou-
tre ces droicts le Roy impose à ses su-
jets vne taille ordinaire selon leurs
moyens, qui consiste en cordes de

Cocos: aux coquilles nommees *Boly*, dont j'ay parlé, & en poisson sec, és isles où il abonde dauantage & où la pesche est la meilleure. Car on ne luy baille point d'argét pour ses tailles & redeuâces, sinon quâd on achete des estats & offices, ou pour la permission de porter des braueries. Aussi-il charge les habitâs des isles de luy faire & fournir par an, tant de toilles de cotton, dont il baille le cotton écreu, ce qui sert pour ses soldats, auxquels il dône trois fois l'an des toilles outre leur solde. Le reuenu du Roy consiste aussi en marchandise. Car tous les nauires qui abordent la s'adressent premierement à luy, & luy déclarent ce qu'ils ont apporté, puis il compose avec eux à certain prix de ce qu'il veut prendre, qui est le plus souuēt la meilleure partie: apres le peuple en achete à vn prix qui est estably plus cher que celuy du Roy: & puis le Roi enuoye distribuer sa marchandi-

se par les isles aux plus riches, au prix qu'il veut, quoy qu'ils n'en eussēt que faire, prenāt d'eux en cōtr'eschange la marchādise dont il a affaire à meilleur prix de la moitié qu'elle ne vaut. Il enuoye aussi fort souuent des nauires aux pais estranges, chargez des marchandises de son isle. Ce qui fait qu'on ne peut dire certainement son reuenue, par ce qu'il consiste en chose incertaine, vne fois plus, vne fois moins, quelquesfois il y a de la perte, principalement quand les nauires se perdent, & n'arriuent ou ne viennent pas à bon port.

Le Roy a outre ces reuenus certains droits qui luy sont affectez, cōme tout ce qui se trouue au bord de la mer apartiēt au Roy, & n'y a hōme qui osast y auoir touché pour le retenir, mais on est tenu de le recueillir & luy apporter, soit de quelque nauire qui se perde, pieces de bois, coffres & autres aduentures: soit de l'ambre

l'ambre gris, dont il arriue là plus grande quantité, qu'en aucune partie des Indes Orientales: car il appartient au Roy, & nul n'oseroit le retenir qu'il n'eust le poing coupé. Ainsi est-il d'une certaine noix que la meriette quelques-fois à bord, qui est grosse comme la teste d'un homme, qu'on pourroit cōparer à deux gros melons joints ensemble, ils la nomment *Tauarcarré*, & tiennent que cela viét de quelques arbres qui sont en la mer: les Portugais la nomment *Cocos des Maldives*: c'est une chose fort medecinale & de grād prix. Souuent à l'occasion de ce *Tauarcarré*, ou bien de l'ambre gris & noir (comme il sy en trouue aussi) les gens & officiers du Roy trauaillent de pauures gens quand ils les soupçonnent en auoir trouué: & mesme quād on veut creer de l'enuie à un homme, on luy impute & on l'accuse de cela, afin qu'il en soit recherché: & quād quel-

qu'un deuiant riche tout à coup & en peu de temps, on dict communemēt qu'il a trouué des Tauarcaré, ou de l'ambre, comme si c'estoit vn thre-
sor. Il se pesche aussi du corail noir en quantité qui appartient au Roy, lequel tient plusieurs hommes gagez pour faire cette pesche.

Monnoye. La monnoye du Royaume n'est que d'argent & d'une sorte. Ce sont des pieces d'argent qu'ils appellent *larins*, de valeur de huit sols ou environ de nostre monnoye, comme j'ay desia dit, longues cōme le doigt, mais redoublées. Le Roy les fait battre en son isle, & y imprimer son nom en lettres Arabesques. Les autres monnoyes sont estrāgeres & y ont cours, mais on ne les met qu'à la iuste valeur, & au iuste poids, & l'or ou l'argent tant seulement, toutes autres sortes de monnoyes qui n'en sont pas, ils les rejettent. Car en l'Inde & aux environs, où il y a plusieurs Roy-

aumes & seigneuries, il y a aussi grande diuersité de monnoye, de marque & de caractere, non seulement d'or ou d'argent, mais aussi d'un autre metal qui s'appelle *Calin*, qui approche de l'airain, sinon qu'il est plus beau & plus pur, & mesme de fer. Pour cette espee de monnoye elle ne se met que dans les terres du Prince qui la fait: tellemēt qu'en cela il y a vne grande diuersité, à cause de la multitude des Seigneuries: en telle sorte que les Portugais de Goa en battent de *Calin* ou de fer, qui ne seruiroit de rien en Portugal, nō pas mesme en la ville de Cochin qui est aussi à eux dans les Indes non pas loin de Goa: dautant que là ils font pareillement vser d'une monnoye particuliere. Mais l'or ou l'argent de quelque marque & caractere qu'il soit, se prend par tous les Royaumes, selon la iuste valeur, laquelle toutesfois est beaucoup differente de la nostre, par ce que l'ar-

gent y est fort estimé, & bien plus cher & plus haut que par deçà, & l'or plus bas. Les reales d'Espagne y sont en prix, & en trouuent l'argent fort bon. Donc pour retourner aux Maldives, le Roy ne fait faire que des larins, d'autres pieces de moindre valeur, il ne s'y en fait point : tellement que pour l'effect de leur trafic, ils coupent l'argēt & en baillēt au poids la valeur de la marchandise achetee: ce qui ne se fait pourtant sans perte, car en coupant le larin, on en perd la douziesme partie. Ils ne prennent piece d'argent qu'ils ne l'ayent pesée & mise dans le feu, pour en esprouuer la bonté : chacun a vn poids en sa maison pour cest effect. Aussi au lieu de billon & menue monnoye, ils vsent de coquilles dont i'ay cy-deuāt touché quelque chose, & i'en parleray incontinent; les douze valent vn larin. Au reste l'or & l'argent vient tout de dehors; & n'y a aucune mine

en ces isles. En tous les marchez publics & en leurs commerces particuliers, ils vsent fort souuent d'eschange de chose à autre.

Le traffic est grád aux Maldiues, & sont fort frequêtees pour la marchandise. De tous costez on y void arriuer des marchâs, comme des Malabares, de Barcelor, Onor, Bacalor, Cananor, Calecut, Tananor, Cochin, Coilam, Caël : des Guzerattes, de Cambaye, Surate, & Chaul, des Arabes, de ceux de Bengale, sainct Thomé & Masulipatan, Ceylan & de Sumatra, lesquels y apportent les marchandises qui y sont estimees, & dont on a besoin, & en recompense enleuent ce dont les isles des Maldiues abondent. Premièrement de l'arbre de Cocos qui vient en ces isles naturellement sans estre cultiué, il s'en fait plusieurs sortes de choses que les estrangers recherchent : comme les cordages dont on equippe tous les

Traffic & marchandise.

Marchandises qu'on transporte des Maldiues.

nauires des Indes: le fruiet de Cocos, qui se porte en telle quantité aux costes d'Arabie & de Malabar, & par toute l'Inde, qu'il s'en charge tous les ans plus de cent nauires, comme aussi du mesme arbre l'huile & le miel, & des tixus des fueilles de cest arbre qui seruent à faire des voiles: mais le plus grand traffic, c'est des cordages.

Coquilles.

Il y a vne autre sorte de richesse aux isles Maldiuës: ce sont certaines petites coquilles où il y a vn petit animal, grosses comme le bout du petit doigt, toutes blanches, fort lices & esclattantes, qui ne se peschent que deux fois le mois, trois iours deuant, & trois iours apres la nouuelle Lune, autant à la pleine, & ne s'en trouueroit pas vne en autre faison. Ce sont les femmes qui les recueillent sur les sables & basses de la mer, estans en l'eau iusqu'à la ceinture. On les appelle *Boly*, & s'en trāsporte vne

quantité infinie de tous costez, de telle sorte que i'en ay veu charger par an trente ou quarante nauires entiers sans autre charge. Tout celà va en Bengale : car c'est seulement là qu'on les debite cherement & en quantité. Ceux de Bengale en font tant d'estat qu'ils s'en seruent de monnoye commune, encore qu'ils ayēt de l'or & de l'argēt, & assez d'autres metaux : & ce qui est plus merueilleux, c'est que les Roys & grands Seigneurs font bastir des lieux exprès pour y assembler ces coquilles, & en font partie de leur thresor. Tous les marchans des autres endroits de l'Inde en enleuent quātité par ordinaire pour porter en Bengale, où ils ont iournellement affaire : car il n'en croist autre part qu'aux Maldiuës, & par ceste occasion elles ont aussi leur prix, ou seruent de menue monnoye, comme i'ay dict.

Quand i'arriuay en l'isle de Male la

premiere fois, il y auoit vn nauire à l'ancre de Cochin ville des Portugais, du port de quatre cens tonneaux, le Capitaine & les marchands estoient Mestifs, les autres Indiens Christia- nizez, tous habillez à la Portugaise, & venoient seulement pour se charger de ces coquilles & de la les porter en Bengale. Ils donnoient vingt coc- quetees de ris, pour vn paquet de coquilles : car tous ces Bolys sont mis par paquets du nombre de dou- ze cens, à sçauoir en petites corbeil- les faictes de feuille de Cocos à clai- re voye, garnies par dedás de toille du mesme arbre de Cocos, de peur que les coquilles ne tombent. Ces pa- quets ou corbeilles de douze cens se baillent là cōme icy des sacs d'argent. Aussi en Cambaye & par tout l'Inde, ils enchassent des plus iolies & des plus belles de ces coquilles par tous leurs meubles, comme des pieces de marbre ou des pierres fines.

Les Maldives sont aussi infinimēt *Poissons.* abondantes en poissons de toutes sortes, comme i'ay dit auparauant. La pesche y est riche en sorte que non seulement ils en ont pour viure tout leur saoul, mais aussi ils en vendent vne grande quantité de cuit & seché aux estrangers. Ce qui est tellement recherché que de tous costez de l'Inde telle marchādise est en estime, notamment en Sumatra, où on en meine des nauires chargez.

On estime aussi fort aux Indes les escailles de tortues qui viennent aux *Tortues.* Maldives, & s'en fait vn bon trafic. C'est vne sorte de tortue non commune, qui ne se trouue que là, & aux Philippines: elle est belle, fort polie, toute noire, avec plusieurs figures naturelles. Le plus grand debit s'en fait en Cambaye, où on en fait outre les brasselets des femmes, de fort beaux coffres & caisses accoustrez avec de l'argent.

Ceux des Maldives font pareillement grand debit de nattes de jonc fort poly : qu'ils façonnent joliment de diuerſes couleurs, & les enrichiſſent d'ornemens & de chiffres ſi proprement, qu'il n'y a rien de ſi joly : tous les Portugais & Indiens les priſent fort, de ſorte qu'il ſ'en fait grãd trafic. Comme auſſi des toilles de cotton & de ſoye, qu'on leur apporte toute écreuë, & qu'ils mettent en œuvre : mais ce n'eſt pas de toilles blanches, ains de façonnées & figurées, & ſeulement en petites pieces grandes d'une brace & demie, pour ſe couvrir, & d'autres propres pour veſtir les femmes, & des turbans, le tout fort ioliment & mignonnemēt. Ainſi donc les Maldives ſont hantées & fréquentées de tous coſtez pour la marchandife, y ayant tant de choſes que les eſtrangers priſent & recherchent. En contrefchange de quoy on y apporte tout ce que les in-

*Marchan-
diſes qu'on
apporte
aux Mal-
dives.*

fulaires ont besoin d'ailleurs, comme du ris, toilles de cotton blanches, de la soye & du cotton écreuz : de l'huile qui est faicte d'une certaine graine odoriferante qui ne sert que pour se frotter le corps apres s'estre baigné, de l'arequa pour manger avec du bettel, du fer & de l'acier, des espiceries, de la pourcelaine, bref les choses dont ils n'ont point : & tout celà neá tmoins y est à fort bon prix à cause de l'abondance & de l'abord ordinaire des nauires. On y apporte aussi l'or & l'argent qui n'en fort iamais quand il y est entré une fois, & n'en bailleroient pas pour peu que ce fust aux estrangers, mais le mettent en thresor ou aux ioyaux de leurs femmes.

CHAP. XVIII.

Curiosité du Roy des Maldives : sa Genealogie : changement de l'estat de ces isles : femmes du Roy, & autres choses arrivées là.

MAIS ayant assez parlé de ces isles Maldives, ie viendray maintenât au particulier du Roy d'icelles, à sa genealogie, femmes, meurs, & diuerfes choses arrivées de son temps. Ce Roi donc s'enqueroit souuent à moy du Roy de France, de son âge, maniere de viure, guerres, armes, nauires, canons, & autres choses, & si ces deux nauires que nous auions amenez estoient à luy; le luy respondis assez particulièrement la dessus, entr'autres que si nostre Roy enuoyoit des nauires aux Indes, ce ne feroit pas pour deux ou trois seulement, mais deux & trois cens, dont il s'estonna fort. Il me demanda aussi si les François estoient

ces *Franki* ou Franqui, dont on par- *Franqui.*
loit tant aux Indes, dequoy ie ne le
peus pas biẽ refoudre pour lors, mais
depuis i'ay appris que ce nom de Frã-
ki signifie tous les peuples Occiden-
taux de deçà, comme François, Ita-
liens, Espagnols & autres Europeens,
mais principalement les François qui
autres-fois par leurs grandes cõque-
stes és guerres Sainctes en Orient,
où ils faisoient la meilleure part, ont
laissé és Indes ce nom rendu depuis
commun avec tous les autres.

Ce Roy des Maldiuës me deman-
doit plusieurs autres choses, & en-
tr'autres de la Cour de nostre Roy,
que ie luy representois tout au long
le mieux qu'il m'estoit possible : &
ainfi ie l'entretenois la pluspart du
temps de la grandeur du Roy, & de
son estat, dont il estoit fort aise &
fort content. D'autre part les Rey-
nes, Princesses, & autres Dames s'en-
queroient fort des Reynes, & Prin-

cesses de deçà, & combien le Roy auoit de femmes, & s'estōnoient fort de ce qu'estant si grand & si puissant, il n'en auoit qu'une : mais principalement elles me demandoient de l'amour des Dames de deçà, & de la façon qu'elles y procedoient : car elles ne desiroient parler ny ouïr d'autres discours que d'amour. Elles s'esbahissoient grandement quand ie leur disois que les femmes de ces cartiers n'auoient point d'autre amy que leurs maris ; & trouuoient aussi fort estrange de baiser les femmes en les saluant deuant tout le monde, & de la grande liberté que ie leur disois que nos femmes auoient, ce qu'elles louoient & estimoient fort à cause que pour elles, elles sont tousiours enfermées. Elles me faisoient beaucoup d'autres questions sur ce sujet de l'amour, & des femmes & de leur conuersation avec les hommes.

Somme que j'estois le bien venu

au Palais du Roy, où i'allois souuent les entretenir de diuerſes choſes, dōt ils me queſtionnoient. Le Roy entr'autres choſes eſtoit bien aïſe de ſçauoir particulièrement ce qui eſtoit de la forme & vſage de nos nauires. Il ſeſtonnoit fort quand ie luy diſois que la teinture d'eſcarlatte rouge ſe faiſoit avec de l'vrine d'hōme qui ne beuuoit que du vin, de ſorte qu'il ſe fit oſter vn bonnet d'eſcarlate qu'il portoit, & ne s'en voulut plus ſeruir pour l'amour de cela. On auoit trouué dans noſtre vaiſſeau des vergettes de ſoye de pourceau, & des decrottoires de meſme, mais quand il ſceut que c'eſtoit, il les fit bruſler auſſi toſt dehors ſon Palais, eſtant biē marry de ſ'en eſtre ſeruy, & d'y auoir meſme touché. Il vouloit auſſi faire bruſler quelques caïſſes & bahus couuerts de peau de loup marin, penſant que ce fuſt de poil de porc. Il eſtoit deſireux de ſçauoir tout, & à quoy

cela seruoit. Il admiroit fort la façon de faire le parchemin, & le papier : & sur tout estoit curieux de sçauoir l'usage de nostre nauigation, & se faisoit souuent apporter les cartes & instrumens de marine, dont ie donnois l'intelligence à ses Pilotes. Somme qu'à peine pouuoit-il croire toute ce que ie luy disois de nostre France & du Roy, dont il n'auoit iamais entendu parler auparauant.

Mais pour venir à la Genealogie de ce Roy des Maldiuës, ie diray ce que i'ay appris là, & comme luy & les siens estoient paruenus à la Royauté. Son pere auoit esté *Catibe* en vne isle. Or il y a enuiron cinquante ans que le Roy de ces isles, qui estoit de fort bonne & ancienne race, voyant qu'il estoit assez mal obey, & qu'il auoit vn grand competitor, qui le vouloit deposseder, ou comme ie croy plustost, estant inspiré de Dieu, se resolut de quitter tout, pour ne pou-

uoir

uoir plus resister, & s'en alla secrette-
 ment avec sa femme & quelques vns
 des siens, sans dire le sujet pourquoy,
 ny où il alloit, & vint droit à Co-
 chim, où il se fit Chrestien avec sa
 femme & quelquesvns de sa suite,
 renuoyât les autres qui ne voulurent
 se faire baptiser. De sorte que le Com-
 petitteur qui estoit son proche pa-
 rent, fut incontinent receu pour
 Roy. On l'appelloit *Haly*, & l'autre
Affan. Le nom ordinaire est *Rascan*, *Rascan*
 qui veut dire Roy, mais quand ils si-
 gnent ils mettent tousiours Sultan,
 comme font tous les Rois Maho-
 metans. Ils disent qu'il n'y a que cinq
 Rois de leur Religion, qui ayent ce-
 ste prerogatiue d'auoir nom Sultan,
 qui veut dire Souuerain, à sçauoir, *Sultan*
 le Turc, le Perse, le Mogor, celui des *nom de*
 Maldiuës, & le Roy d'Achen, ou Su- *Roy entre*
 matra. *les Maho-*
metans.

Ce premier Roy donc s'estant fait
 Chrestien à Cochim, escriuit à tous

ses sujets qu'ils eussent à se faire Chrestiens, & luy payer le tribut accoustumé, sinon qu'il les iroit voir avec vne bonne armee de Portugais, ainsi qu'ils luy auoient promis. Le nouueau Roy & les peuples des Maldives luy firent responce qu'ils ne le cognoissoient point, & que s'il luy estoit deu quelque chose qu'il le vint querir; Que s'il se trouuoit bien à estre Chrestien qu'il demeurast là, mais que pour eux ils mourroient plustost que de changer leur Religion. Luy voyant cela demande secours au Viceroy des Indes à Goa, lequel luy promist: mais à la charge que luy n'y allast en personne, craignant qu'il ne s'acordast avec son peuple, & ne fist quelque mauuais tour aux Portugais. L'armee des Portugais donc y marcha, mais ils n'y peurent rien faire, & y perderent vne galere avec trois nauires & bon nombre de leurs gens, ce qui les

contraignit de se retirer. L'année
 suivante ils y retournerent avec vne
 plus forte armee & de meilleurs Pi-
 lotes, & le nouueau Roy alla coura-
 geusement au deuant, bien qu'il se
 iugeast perdu; il eust bien peu se sau-
 uer, mais il ayma mieux mourir en
 combatant que de reculer honteu-
 sement. Il fut donc vaincu & mis à
 mort, & les Portugais se rendirent
 maistres de l'isle de Male, où ils fi-
 rent vne forteresse, & de là allerent
 se faire recognoistre par toutes les
 autres isles, où ils firent mourir for-
 ce habitans. Puis firent assembler
 tous les principaux de ces isles pour
 leur dire qu'ils desiroient les main-
 tenir en paix, & ne les vouloient con-
 traindre en rien, ny à changer de Re-
 ligion, mais seulement qu'ils leur
 payassent les droits du Roy; Ce qu'e-
 stant accordé, ils laisserent l'vn des
 principaux de ces isles pour y com-
 mander, & demeurer tousiours en

*Portugais
 prennent
 les Mala-
 diues.*

l'isle de Male pres le chef des Portugais, à la charge aussi qu'il ne se tiendroit aucun conseil que les principaux d'entre les Portugais & desdites isles n'y fussent appelez, & que tout le trafic se feroit par les Portugais seulement.

J'ay ouy dire à ces Insulaires, qu'il n'y eut iamais si grand trafic, ny ne fit onc meilleur viure en ces isles qu'à lors que les Portugais y commandoient. Celuy qui fut mis par les Portugais pour y commander sous eux comme Roy, estoit vn Seigneur naturel de ces isles, & de leur loy : mais tout se faisoit au nom du Roy Chrestien, qui estoit en la terre des Portugais. Ce Seigneur estoit grand pere de la femme du Roy, qui estoit de mon temps. Les Portugais commanderent paisiblement en ces isles de ceste façon l'espace de dix ans, durant quoy le pere de ce Roy & vn sien frere tous deux *Catibes* de

chacun son isle : mais toutefois nobles, ne voulurent iamais subir le ioug des Portugais ny moins obeïr à ce supérieur qu'ils y auoient laissé, ains au contraire se rebellerent & firent amas d'hommes & de galeres pour leur faire la guerre, se retirās en l'Atollon de *Quadou*, autrement *So-uadou*, à la pointe des isles vers le Sud, où les Portugais n'oserent iamais aller, & ne passerent onc le canal dudit Atollon qu'ils appellent *Candou*, de sorte que cest Atollō & cōtrée d'isles n'a iamais esté suiète aux Portugais, ny toutes les autres isles & Atollons, qui sont vers le Sud dudit canal.

Ces deux freres donc ayans fait vne forteresse assez bonne, & estans esloignez de l'isse de Male, où estoïēt les Portugais, d'environ 80. lieuës, ils deuindrēt avec le temps si forts d'hommes, armes & munitions qu'ils tenoient quasi sujete l'isle de Male & les Portugais, qui n'osoient sortir, &

faisoient iournellement vne tres-
forte guerre. Ce qui dura l'espace
de 8. ans, au bout desquels arri-
uans là quatre galeres de Corfaires
Malabares qui alloyent en guerre,
pour piller selon leur coustume, les
deux freres les accosterent & firent
accord entr'eux de faire la guerre aux
Portugais à moitié de butin. Or ayās
eu vn iour aduis que le Capitaine de
l'isle & forteresse de Male estoit allé
à Cochim avec bon nombre de sol-
dats Portugais, ils ne voulurent per-
dre ceste occasion, & se resolurent
d'assaillir la forteresse. Ce qu'ils exe-
cuterent si bien, qu'une nuit ils la
surprirent par escalade, & se rendi-
rent maistres de la place, tuans enui-
ron trois cens hommes qui estoient
dedans, & prenans prisonnier le sei-
gneur du païs qui estoit pour les Por-
tugais, Ce qu'astant fait & tout pillé,
les Malabares ayans eu leur part du
butin, selon qu'il auoit esté accordé

Portugais
chassés.

se retirerent, & les deux freres demeurerent maistres du lieu; Toutes-fois estans marris de veoir emporter tant de richesses de ces isles, ils se resolurent d'attaquer les Malabares, ce qu'ils firent, & apresvn long combat, en fin demeurerent victorieux, & eurent le butin & les galeres, renuoyans les hommes en la coste de Malabar, & les payans ainsi d'infidelité pour le bon seruice qu'ils en auoient receu.

Voila comment ces deux freres se firent Roys de ces isles, & le furēt tousiours par moitié, sans auoir aucune dispute ensemble. C'estoit deux tres-vaillans hommes, & tenus pour tels par tous ceux du pays. Tous les Seigneurs & principaux des isles leur obeyrent aussi, & ceux qui ne le voulurent faire, eurent permission de se retirer en leurs isles comme particuliers sans se mesler de riē és affaires de l'estat. Il y en eut beaucoup de ceux-là qui ne voulurent obeyr, s'estimans

de meilleure maison que ces deux freres , qui toutesfois se sçauoiēt fort bien faire craindre , & si quelqu'un n'obeyssoit, ils l'enuoyoient aussi tost piller & saccager. Ils se marierent à des femmes des meilleures maisons du pays, se faisant recognoistre par tous les Atollons & isles pour Roys absolus.

Quāt aux Portugais, indignez d'un tel affront receu aux Maldiuēs, ils se resolurēt d'en auoir la raison , & l'annee suiuiante enuoyerent vne armee en ces isles , où ils continuerent la guerre long tēps , mais ces deux Rois desfaisoient toutes leurs armees. , & cette guerre dura trois ans. Ces Roys estoient fort puissants & auoiēt deux

*Fortereſſes
des Mal-
diues.*

fortereſſes, celle de Male & vne autre en l'Atollō de Souadou ou Ouadou, en vne isle appellee Game. En fin considerant les vns & les autres, que pour le bien du pays & le commerce, il valoit mieux faire quelque accord

que ce fust, que de continuer cette guerre incertaine, ils traicterent de cette sorte, & à ces conditions. Que l'on laisseroit en paix ces Roys des Maldives & leurs peuples, & qu'ils iouyroient desdites isles ainsi qu'auoient fait les autres precedés, sinon qu'ils feroient vne certaine pension à leur Roy Chrestien, & à ses successeurs & heritiers, ladite pension rendüe à Cochin, sans toutesfois le recognoistre plus en rien, & que pour les Rois Mahomettans qui feroient dans les isles, il ne leur seroit permis de prendre le tiltre & nom de Roy, encores qu'ils fussent absolus en toutes choses, mais seulement celuy de Prince, Duc ou autre semblable. Aussi qu'il n'y auroit qu'eux deux, qui peussent prendre ce nom qu'ils appellent *Quilague*, & qui eussent charge de faire payer la pension du Roy Chrestien, qui ne laisseroit d'y auoir vn facteur de sa part. Plus que

*Traict
entre les
Portugais
& Mal-
dinois.*

Quilague.

tous ceux des Maldives qui voudroient trafiquer és autres pays seroient tenus de prendre vn passeport des Portugais, ainsi que font les autres Indiens, qui sont en paix avec eux. Voilà quelles furent les conditions de ceste paix, qui a duré iusqu'à present.

Quant au Roy Chrestien, il donna le tiers de son reuenu au Roy de Portugal : & ce reuenu consiste en ces bollis & caïro, qui est la corde faicte de l'arbre de Cocos. Ils en enuoient tous les ans à leur propres cousts & despés quatre nauires chargez, qui sont du port de 150. tonneaux chacun, & cela est à la risque de ceux des Maldives, iusqu'à ce qu'ils soient sortis hors des bancs, qui sont à la teste desdites isles : car hors delà, la risque est pour le Roy Chrestien. Nonobstant ceste paix, ceux des Maldives haïssent les Portugais à mort.

Pour les deux freres, ils ont regné ensemble l'espace de 25. ans en paix: l'aîné auoit nom *Bodeta Courou*, qui veut dire Grand Seigneur, qui se maria à la femme de ce Roy qui fut tué en l'isle de Male par les Portugais; & *Assan Duc ou Prince.* le puisné nommé *Assan Quilague*, espousa la fille de ce mesme Roy, tellement que les deux freres eurent pour femmes la mere & la fille. Ce Roy defunct auoit vn fils, lequel ayant veu ceux cy Rois, ne vint iamais à la Cour, & fut laissé viure en paix: Je l'ay veu plusieurs fois & vne sienne sœur aussi. Ces deux Rois eurent grande peine à se maintenir, pource qu'ils estoient venus de bas lieu, & y en auoit qui estoient tous les iours sur le poinct de se reuolter, mais ceux-cy ne leur donnoient pas temps de ce faire, car aussi tost qu'ils en auoient le moindre auis ou soupçon, ils y donnoient bon ordre. Il arriua donc qu'il n'y eut que l'aîné de ces freres

qui eut vn fils, & le puisné vne fille, qui estoit fort noble du costé de la mere: car là le ventre ennoblit aussi bien que le pere. Le fils de l'aîné estoit ce Roy que nous y trouuâmes, qui n'estoit pas de telle extraction que la fille, car la mere auoit esté prise par le Roy pour sa beauté seulement. Et là ils ont plusieurs femmes, mais il y en a vne tousiours premiere que les autres, bien que toutes soient legitimes.

*Revolta
du beau-
pere du
Roy.*

Or le puisné de ces deux freres Rois estant tombé griefuement malade, il arriua que le frere de sa femme qui estoit le plus grand Seigneur des isles se reuolta contr'eux; Il portoit le nom de son isle & forteresse, à sçauoir, *Misdoue Quillague* Ceste isle, où j'ay esté, est distâte de Male 30. lieues vers le Sud en l'Atollon *Nilcandoue*; sur ce l'aîné s'y en alla secrettement & en diligence avec vne armee, descendant que l'on n'en dist rien à son

frere malade à la mort. En fin ce Seigneur fut pris & tué, & toute son isle pillée. Mais quand les nouuelles en furent venuës à Male, sa sœur femme du puisné malade, en eut tel regret qu'elle pensa mourir, & eut-on bien de la peine à l'empescher qu'elle ne se tuaist de desespoir. Surquoy son mary tout malade qu'il estoit, iura que si Dieu luy donnoit santé son frere s'en repentiroit, mais il mourut de ceste maladie, & dit-on qu'il estoit bien plus vaillant que son frere.

La cause pourquoy cet aîné se despeschoit ainsi des grands Seigneurs, est que sçachant que son fils deuoit estre Roy, il ne luy vouloit laisser de tels competeurs, car le fils estoit encore ieune, & n'auoit la façon d'estre vn jour si valeureux que son pere, comme de fait, ainsi que i'ay peu recognoistre, son humeur n'estoit nullement portee à la guerre, mais seulement aux lettres, sciences & manufa-

ctures, & estoit fort adonné aux femmes, ce qui toutesfois n'est estrange en ce pais là. Cependant il leur est grandement nécessaire d'estre vaillant, à cause que là le plus fort l'emporte, & font estat de tuer les Rois pour dominer; Il y en a eu trois de tuez en vn an: ce qui fait que ces Rois sont en vne continuelle frayeur & apprehension. Ce frere aîné vescu encore trois ans apres la mort de l'autre, & fit recognoistre son fils pour Roy, auquel auant que de mourir il fit prester le serment par tous ses seruiteurs & subiects.

*Histoire du
Mestif Por-
tugais.*

Or du viuant de ces deux Rois, il s'eschoua en leurs isles vn grand nauire, où il y auoit grand nombre d'hommes tant Indiens que Portugais, & entr'autres s'y trouua vn ieune garçon âgé de 7. ans de Portugais, & Indien blanc, lequel ces deux freres prirent en telle amitié, comme si ce eut esté leur propre fils, & le fai-

soient nourrir de mesme, au logis de l'aîné; & estoit là pour tenir Compagnie au ieune fils du Roy, estans tous deux de mesme aage, & le firent de leur loy. C'estoit vn des beaux garçons qu'on eut sçeu voir, & d'un tres-bon esprit, de sorte que j'ay ouy dire à tous ceux du pays qu'il estoit parfait en toutes leurs sciences & vertus. Le Roy aîné le faisoit instruire & apprendre toutes sortes d'exercices, de mesme & avec pareil honneur que son fils, de sorte que se voyant en cest estat, il croioit estre frere du ieune Prince, allant quasi du pair avec luy; Mais quand il fut paruenue en aage de raison, ces Rois le firent aduertir de ce qu'il estoit, & qu'il auisast à estre tousiours bon & fidele seruiteur du Prince & Roy futur. Cependant apres la mort du frere puîné, l'autre luy fit espouser la fille de son frere qui estoit le plus noble & riche mariage du Royaume, & l'eust volon-

tiers donnée à son fils mesme, mais leur loy defend d'espouser vne cousine germaine: De forte que craignant que quelque grád Seigneur du Royaume ne la prist, & ne fist la guerre à son fils, il aima mieux la donner à ce ieune homme en qui il s'asseuroit & confioit du tout, comme estât sa creature; aussi qu'estant estranger il n'auroit aucune pretention à l'Estat.

Après la mort du pere le ieune Prince estant deuenu Roy paisible, le ieune seigneur mestif se rendoit tous les iours plus braue & galand, aimé & honoré du peuple & de tous les estrangers. Il estoit Admiral ou *Vellanas*, qu'ils appellent, l'un des six anciens ou *Monscoulis*, & Capitaine d'une compagnie, qu'ils nomment *Sardare*. Or voyant que le Roy n'estoit pas guerrier ny adonné aux armes, & que luy estoit grandement estimé pour sa valeur, il entra en telle presumption, qu'il commençoit à mespriser le Roy

& à

& à ne s'en foucier pas beaucoup. Dequoy le Roy ayant quelque jalou-
sie, & craignant qu'avec ceste fa-
ueur & bienvueillance du monde, il
ne luy prist fantaisie de le deposse-
der, il se resolut avec le conseil des
siens de le faire mourir plustost que
de courir fortune d'un plus grand in-
conuenient. Il eut beaucoup de pei-
ne à se resoudre à cela, tant pour l'a-
mitié qu'il luy portoit, que pour la
grande recommandation que son
pere luy en auoit fait en mourant,
aussi qu'il auoit espousé sa cousine
germaine. Toutesfois nonobstant
tout cela, il continua son dessein sur
les aduis mesmes qu'on luy donnoit
tous les iours, que cet homme trait-
toit secrettement avec les Portugais,
pour les rendre maistres de cest E-
stat, & s'en faire luy mesme Roy sous
eux. Luy d'autre costé ne manque
pas d'auis de la mauuaise volonté du
Roy en son endroict, de sorte qu'il

se fust fort bien sauué s'il eust voulu, mais il n'en tint compte, disant qu'il estoit innocent de tout ce dont on l'accusoit. Surquoy vn iour le Roy l'enuoyant querir à heure indeuë, il se douta bien qu'il alloit mal pour luy, mais il ne laissa pas d'y aller pour cela, aussi n'estoit-il plus temps de s'en desdire: & estant arriué en vne grande salle du Palais, où le Roy estant assis l'attendoit avec tous ses seigneurs & gardes, il fit vne grande reuerence au Roy, qui le salua aussi, & luy dit qu'il s'assist en sa place. Ce qu'ayant fait, à l'instant sortirent des hommes de derriere vne tapisserie avec cordes & armes, qui le faisirent & lierent, & le trainans contre terre, le menerent iusqu'au bord de la mer à enuiron mille pas de là, & l'ayans mis en vne barque, le tuerent, puis ietterent le corps en la mer. Ce que sa femme ayant sceu, elle en eut vne telle douleur & regret qu'elle

*Mort mis-
seral le de
ce Mesfif.*

fut plus de deux ans depuis sans vouloir veoir le Roy ny les Reynes, ny aller seulement au Palais. Il laissa vn fils qui estoit aagé de 15. ans quand ie partis des Maldiuës, & ne ressembloit point aux Indiens, car il estoit blanc comme ceux de deçà. Voila quelle fut la fin de ce pauvre seigneur, qui est vn exemple pour tous estrangers qui se veulent trop esleuer hors de leur pais en ces lieux là.

Quelque temps après que ce Roy eut perdu son pere, il traitta fort mal la femme qu'il auoit laissée qui estoit sa belle-mère, que son pere luy auoit extremement recommandée en mourant, dequoy elle indignée resolut de s'en venger. Elle auoit vn frere qui estoit vn des Capitaines du Royaume, fort riche & vaillant, & qui auoit vn fils fort gentil qui depuis fut l'vn de mes plus grands amis. Ceste femme donc & son frere conspirerent la mort du Roy, ayans dessein de faire

*Coniuration
contre le
Roy, & comment
punie.*

ce ieune fils Roy, & son pere Lieutenant General, & tout le reste de l'Estat diuisé entre ceux qui estoient de la factiõ. Mais ils furent descouverts en leur entreprise, & le Roy les ayant fait prendre, aussi tost les mist entre les mains de la iustice, iurant qu'il ne leur feroit aucune grace de ce qu'elle ordonneroit. Ils eurent tous les poings coupez & ce frere le premier, puis furēt enuoyez en exil à *Souadou*. Quant à la belle-mere, elle fut toute pillée, comme aussi son frere, & elle mesme tourmentee pour enseigner les trefors. Voila le peu d'assurance qu'il y auoit en cet Estat du Roy des Maldives, car tous les iours ce n'estoient que trahisons & attentats contre luy, & le butin demeure au plus fort.

*Autre re-
uolte.*

Il y eut depuis vne autre reuolte, qui dura fort long temps, lors que l'on fit quitter l'isle de Male à ce Roy, qui fut contraint de se retirer

en vne autre nommée *Gouradou* à dix ^{*Gouradou*} lieux de là. Ceste reuolte auint par ^{*isle.*} vn grand Seigneur du pays, qui auoit nōbre de galeres & grandes barques, avec quoy il pilloit & rauageoit toutes les Isles, où il mouilloit l'ancre. Le Roy se tenoit lors en ceste isle de *Gouradou*, à cause qu'il n'y a qu'une petite entrée fort difficile, & est besoin d'auoir vn bō & expert Pilote, pour en sçauoir le passage. Ce Seigneur dōc deuint si fort & puissant, que par tout où il descendoit en terre, il se faisoit porter sur la teste vn Parasol blanc qu'ils appellent *Houduat*, qui est la seule marque de Royauté, & en tout le reste se faisoit seruir & obeir comme Roy, departant & donnant à tous ses gens les charges & estats du Royaume. Mais le Roy ayant enuoyé contre luy force vaisseaux & gens de guerre, en fin il fut attrapé: car ie diray en passant, que ce Roy n'alloit iamais à la guer-

re, ains y enuoioit, & n'estoit pas vaillant, comme son pere qui y alloit tousiours luy-mesme, & aussi tost qu'il entendoit que quelqu'un vouloit branler, il ne luy donnoit pas temps, ains l'expedioit incontinent.

Quant à ce Seigneur reuolté, la cause de sa prise fut que ses galeres estans vers le Sud de ces isles, les Courans qui portoient alors à l'Est, emporterent la meilleure de ses galeres à Aché en Sumatra, & ainsi le reste demeura tellemēt affoibli, que tout fut pris, les hōmes tuez la pluspart avec leur chef, & ceux qui resterent eurent seulement le poing coupé, puis enuoyez en exil. Car leur loy porte que ceux qui ont cōspiré cōtre leur Prince, & attenté à sa personne, ayent le poing droit coupé. De ceux qui furent emportez à Achen, il y en eut quelques vns qui reuindrent depuis à qui le Roy fit grace, & leur pardōna.

ie viens de parler, ils durent six mois entiers, que si vn vaisseau se trouue lors au bout de ces isles vers le Nort, il en a bon marché, car il n'est lors porté que vers la coste de l'Inde à Cochîn ou ailleurs 150. lieuës pres, ou bien le long de ces isles qui suiuent cette coste. Mais ceux qui ne peuuent attraper l'isle de Ceylan, ils sont emportez iusques à Sumatra, qui en est pres de 500. lieuës. Et si le malheur veut que ces Courants les emportent sur la fin des *Monsons* ou *Saisons* (quãd le Courant les emporte, ils appellent cela *Behigue*,) & qu'auparauant qu'ils ayent pris terre quelque part, les autres Courans les viennent surprendre, comme il arriue souuent, infailliblement ils se perdent, ainsi que i'en ay veu grand nombre de cette façon, dautant que s'attendans de prendre terre tous les soirs, ils ne font aucunes prouisiõs d'eau ou autres choses. Que si les Courans les

emportent à l'Oüest, ils vont droit en la coste d'Arabie, où il y a bien plus loin qu'à Sumatra, mais le plus souuēt ils sont perdus & morts auant que d'y estre. Je vy vn iour vn basteau qui fut emporté de cette coste là par les Courans, & estant desia fort esloigné, soudain les Courans changerent & le rapportèrent esdites illes, mais la plus part des hommes de dedans estoient morts, & le reste n'auoit que la peau & les os, pour la grande necessité qu'ils auoient eüe.

Quant est de l'isle de Gouradou dont i'ay fait mention cy dessus, i'y fus vn iour & y vis le mast & le gouuernail de ce nauire qui se perdit là, où estoit la Reine estrāgere qui mourut en mal d'enfant, lors que i'estois pres du Roy: l'õ me dist lors q̃ c'estoit le nauire le plus riche qu'il estoit possible de voir. Il y auoit dedans quelque 500. personnes, hommes, femmes & enfans, car les Indiens appor-

*Naufrage
de nauire.*

tét la plus part tout leur mefnage fur la mer avec eux. Ces cinq cens personnes furent presque tous noyez, & n'en refterent qu'environ cent qui fe fauuerent. Le pere & la mere de cette Reyne entr'autres y perirent, le nauire estoit à eux, & elle n'estoit lors qu'un enfant qui fut sauuee par hazard. Ce nauire venoit de la Sonde, chargé de toutes sortes d'espiceries & autres marchandises de la Chine & de la Sonde, à voir seulement le mast de ce vaisseau, ie le iugeois le plus grand que i'eusse iamais veu. Car ce mast estoit plus long & plus gros que des Caraques de Portugal; & le Roy des Maldives fit faire vne loge expres de la longueur de ce mast pour le conseruer par admiration. Je vy aussi le bout d'un autre mast, & vne hune beaucoup plus grande que celles de Portugal. Ce qui me fait croire qu'és Indes il se fait de plus grands vaisseaux & de meilleures ma-

tieres qu'en Portugal, ny mesme en tout le reste du monde.

*Façon des
navires
d'Indes.*

Les plus grands navires viennent de la coste d'Arabie, Perse, & Mogor: & s'en voit où il y a iusqu'à deux mil personnes dedans. Ils ne font pas tât de ponts à leurs navires que nous; car ils n'en font qu'un qui est le tillac, & en tout le bas n'y en a point, ny entre-deux; Pour leur eau ils ne la mettent pas dans des pippes & vases cōme nous faisons, mais aux deux costez du grand mast, qui prend du haut en bas, ils font deux manieres de cisternes de bois bien ioinctes & closes, de sorte que l'eau y est fort biē retenuë, & n'y a que des trous à puiser de l'eau comme en un puits. Cela est capable de beaucoup plus d'eau que nos pippes, & si ne tient pas tant de place. Mais ie trouue nostre invention de pippes bien meilleure pour vne raison, qui est que s'il arriue quelque accident à ces citernes, ils perdent toute leur eau à la fois, ce

qui ne nous arriue pas, car si c'est vn coup de canon, tout ce qu'il peut faire c'est de perdre vne pipe ou deux; ou s'il y en a quelqu'une mauuaise, elles ne le sont pas toutes. Somme qu'en toute l'Inde ils n'ont point nostre inuention des pippes, mais vsent seulement de jarres les plus belles, mieux vernies & faconnees que i'aye veu ailleurs. Il y en a qui tiennent autant qu'une pipe & plus. Elles se font au Royaume de *Martabane*, d'où on les apporte, & d'où elles prennent leur nom par toute l'Inde. L'eau ne se gaste & corrompt iamais là dedans, & se ferment avec la clef.

Quant à ce Roy des Maldiuës, quelques années apres la mort de son pere, il deuint amoureux d'une femme mariée la plus belle & blanche de tout le pais, & quitta sa premiere femme que son pere luy auoit fait espouser, pour prendre ceste-cy, qui auoit trois filles aussi belles qu'elle, &

qui furent mariées à des Princes & grands Seigneurs. J'ay veu plusieurs fois son bras qu'elle nous monstroït par galanterie , & qui estoit aussi blanc , que celuy des plus belles & blanches de ce païs cy. Son mary estoit Pilote, & le plus entendu en ceste science , & au trafic , qui fut en tout le pays : & auoit de grands moyens. Le Roy , & ceste femme s'aymoient fort, & estoit son intention de l'espouser , de sorte qu'elle taschoit tous les iours à persuader son mary qu'il la voulust quitter ; Mais il n'en vouloit rien faire ; dequoy elle indignee, conseilla au Roy de le faire mourir, à quoy pour l'amour d'elle il se resolut, & l'ayant vn iour enuoyé querir , pour le faire discourir de la nauigation , sur vne carte à la mode du pays, l'autre y estant allé, comme il se baïssoit , le Roy luy donna vn coup de cousteau , pensant luy planter dans le ventre: mais l'autre leuant

*Mariage
du Roy.*

la main pour parer le coup se le porta droit dás l'œil qu'il eut creué, & n'eut autre mal, car ie l'ay veu maintesfois depuis, & estoit hōme fort accostable, & ce fut luy qui me dist des nouvelles de nostre maistre & de nos gés qui s'estoient sauuez de l'isle de Pouladou, & qu'il les auoit veus les fers aux pieds. En fin pour reuenir à ceste femme, elle fit tant que le Roy l'espousa, mais apres auoir demeuré quelque temps ensemble, il deuint amoureux de celle qui estoit la grande Reyne, lors que nous y estions, de sorte qu'il commença à s'ennuyer bien fort de l'autre, qui à la verité estoit la plus impudique du monde, car elle s'addonnoit indifferemment à routes sortes d'hommes, esclaués & autres. Toutesfois cela ne fut pas la seule cause pourquoy le Roy la quitta.

Or le Roy auoit deux neueux freres, dont l'aîné estoit marié à vne

ieune Dame la plus riche de toutes ces isles, & qui estoit fille de celuy qui estoit superieur du pais lors q̃ les Portugais y commandoient. Elle estoit aussi sœur de ce Prince qui vint en nostre nauire, dequoy le Roy se fascha tant qu'il luy donna vn soufflet, comme i'ay dit cy dessus. Ceste Dame estoit bien noble, ieune & belle, ce qui fut cause que le Roy s'en amouracha ainsi, mais le mal fut que son mary ne la vouloit quitter, ny elle encore moins luy, car elle ne desiroit nullement d'estre Reyne, ains aimoit mieux sa premiere condition & liberté. Le mary & la femme donc sçachans l'intention du Roy se resolurent de s'enfuir dās yne barque, avec vn petit frere qui depuis mourut avec le Roy, comme ie diray cy apres. Mais ils ne sceurent si bien faire que par malheur ils ne fussent surpris, comme ils s'en vouloient aller, & les galeres du Roy les prirent &

*Autre
mariage.*

ramenerent à Male, où le pauvre mary fut contraint de quitter sa femme, dont de regret il fut vn an entier sans sortir de son logis, & mourut ainsi. Pour la ieune Dame ce fut biē aussi contre sa volonté, ainsi qu'elle monstra bien depuis, n'ayant iamais porté d'amitié à ce Roy.

Or luy auant que de l'espouser fut contraint de quitter l'autre qui ne le vouloit quitter en aucune sorte, car là il faut que la separation se face d'vne mutuelle volonté & consentement, ou bien que l'homme donne le dot à la femme, & lors il la peut quitter, vueille ou non, mais cela est deshonorabile & scandaleux à la femme qui le prend. Ce Roy en fit ainsi à l'endroit de ceste premiere Reyne, car il luy donna son dot ou rang, & la quitta, & se maria à l'autre. Ceste premiere demeura sans estre mariée du depuis, d'autant que le Roy ne luy donna permission de ce faire, & sans

*Separatio
de maria-
ge com-
ment se
fait.*

cela aucun n'eust osé l'espouser; Car pour son premier mary il ne luy parla iamais du depuis, encore qu'ils eussent trois filles d'eux deux. Le Roy aimait fort ce mary, & luy fit beaucoup de bien. Ceste femme estoit fort superbe en habits, perles & pierreries, & le Roy luy auoit donné vn beau logis dans l'isle, où elle demouroit & viuoit en sa liberté de toutes choses, sinon de se remarier. Elle passoit ioyeusement le temps, & estoit fort visitée, ayant vn grand nombre de seruiteurs & esclaves. Quant à l'autre le Roy ne la quitta iamais depuis, & quand il se perdit, elle estoit encore avec luy, & deux autres qui estoient estrangers, mais elle demeura tousiours avec vn regret de son premier mary, qui estoit comme premier Prince du sang & Lieutenant general sur toute la gendarmerie. Ce Roy estoit venu sur l'aage, comme il vit qu'il n'auoit sceu esleuer des enfans du com-

du commencement, & que ceux qu'il pourroit auoir alors, feroient petits quand il viendrait à mourir, & partant fujets à estre delaissez & à n'auoir pas ce qui leur appartiendrait, il se resolut de n'en auoir plus du tout: de sorte qu'estant là, j'oüy dire qu'il y auoit quatre ou cinq ans qu'il n'auoit eu la compagnie de ceste grande Reyne, d'autant qu'elle estoit fort seconde, & auoit eu vn fils & vne fille de luy, qui moururent à l'aage de six à sept ans: & toutefois ils ne font pas de conscience entr'eux, de faire mourir le fruit au ventre de la femme, estimans qu'ils sont aussi heureux de ceste sorte que s'ils venoient au monde. Mais les Reynes ne se soucioient pas beaucoup de quoy le Roy ne les alloit point voir: Car elles ne manquoient pas d'amis, qui les visitoient quand il leur plaisoit.

Durant que j'estois là, enuiron

E e

trois mois auant le defastre des Mal-
diues, le Roy se maria à vne autre
femme, car il y auoit à Male vn mar-
chand estrangier de Bengale, nommé
Caca, qui s'estoit autrefois perdu en
ces isles, comme ces deux, & auoit es-
pousé vne fille la plus belle de ces is-
les, qui n'estoit pas noble ny riche,
mais il la prit seulemēt pour sa beau-
té, à cause qu'il auoit assez de biens,
mais le malheur voulut pour luy que
demeurant proche du Palais Royal,
aussi tost que le Roy vit sa femme, il
en deuint amoureux, & en iouyt, & la
fit quitter par force à son mary, qu'il
fit menacer de le faire ietter en la
mer, s'il n'y vouloit consentir : De
sorte que le pauvre mary fut cōtraint
de la quitter avec tous les regrets du
monde, & puis le Roy l'espousa, à
cause que le Pandiare luy dit, que
pour acquitter sa conscience il va-
loit mieux se marier avec elle, que

de demeurer au peché où il estoit.

Mais puis que ie suis sur le propos de ce pauvre marchand de Benga- *Accident
arrivé au
marchand
de Benga-*
le, ou de Guzeratte, ie diray encor *le.*
le defastre qui luy estoit arriué au-

parauant que d'estre marié à ceste belle ieune fille, que le Roy luy osta, il auoit vne femme de son païs mesme, & s'aimoiét fort: mais le malheur fut pour luy que sa maison estoit ioin- gnant la banquefalle ou logis du fa- cteur du Roy Chrestien de Goa, qui y en a tousiours vn en ces isles. Ce facteur estoit de Cochín de race de Canarins gentils: mais baptisé & naturalisé Portugais d'habits & mœurs. Il fut baptisé estant petit, & auoit femme & enfans à Cochín, & s'appelloit Simon Rodrigue aagé pour lors d'environ 27. ans. La cou- stume est de ne laisser là ces commis ou facteurs, quand ils sont Chre- stiens plus d'un an ou deux, pour ve-

nir rendre ce qu'ils doiuent à l'Eglise, à cause qu'en ces isles, il n'y a aucun exercice de la Religion Chrestienne. Mais cestuy-cy ne voulut s'en retourner si tost, & demeura là quatre ans, où il aprist fort bien la langue & les mœurs du pays, se faisant tellement aimer au Roy & à tous ceux du pays, que bien qu'on l'eust mandé, & qu'on eust enuoyé trois autres commis l'un apres l'autre pour luy succeder, toutefois il fit si bié par presens enuers le Roy qu'il ne bougea, & en ayât esté escrit au Roy mesme, il fit responce qu'il ne le retenoit pas: mais aussi qu'il ne le pouoit ny deuoit forcer de s'en aller s'il ne vouloit. Ce commis donc & la femme de ce marchand estans voisins, se prindrent en telle amitié que rien plus, & iouissoient aisémēt de leurs amours, à cause que le marchand alloit souuent dehors en marchandise. Celà continua ainsi l'espace de deux

ans sans estre descouverts: Mais en fin le mary. en estant auerty, & s'en estant assure du tout par le moyen de quelques espies, il se resolut d'en auoir sa raison; & pour paruenir plus aisement à son dessein, fit sèblant de s'en aller dehors pour quinze iours selon sa coustume, & ayant fait fort bien accommoder vne barque, prist congé de sa femme, en luy recommandant toutes ses affaires, & partit: mais la nuit venue, il remit pied à terre, & sur les onze heures du soir ou environ, s'en alla droict à son logis en la chambre de sa femme, & ne la trouuant point dans son lièt, s'en alla droict au Palais trouuer le Roy qui ne se couchoit iamais qu'apres minuit. Le premier homme qu'il rencontra ce fut le maistre des galeres, & de tous les vaisseaux du Roy, qui estoit intime amy en apparence de ce Commis, & toutesfois pour monstrier le peu de foy qu'il y a en ces pé-

Infidelité.

ples, ce fut le premier qui fut prest à en donner aduis au Roy, & à assister le marchand à en faire l'exécution, comme vous verrez cy apres. Ce mary donc introduit vers le Roy, luy fit sa plainte de ce que sa femme estoit couchee avec vn Chrestien qu'ils appellent *Caparou*, & que luy & sa femme estoient Mahometans qu'ils nomment *Mousseliman*, c'est à dire fideles; & qu'il pleust à sa Majesté de luy en faire faire iustice. Le Roy ayant entendu cela donne charge à ce maistre des Galeres de prendre douze soldats du corps de garde, & de tuer l'autre, puis ietter le corps en la mer. Sur cela la maison fut inuestie, & l'on frappa à la porte pour faire ouvrir, dequoy le pauvre Commis estonné n'en voulut rié faire, toutefois se fiât en l'amitié que luy portoit le Roy, & à ce maistre aussi qui luy crioit qu'il ouurist en toute asseurance, il fut si malauisé d'ouvrir la porte, & se iet-

tant à genous deuant luy, le prioit de luy sauuer la vie, mais l'autre fut le premier à le frapper, & fut tué sur la place, dequoy plusieurs qui luy deuoient de l'argent furent bien aises, & le Roy mesme qui desiroit auoir ses richesses qui estoient grandes, & qu'il faisoit incontinent. Les Portugais aussi n'en furent pas marries, & de là en auant fut auisé que les fa-cteurs ne viendroient plus de Cochim, ains seroient des isles mesmes. Ce pauvre miserable ayant esté ainsi massacré, le mary s'en alla droit à sa femme pour luy en faire autant, mais il en fut empesché à toute peine, & fut mise en prison, pour en estre par apres fait iustice. Du commencement on estoit d'auis de la noyer, toutes-
*Adulteres
punit.*
fois voyans que l'homme estoit mort, & que l'on auoit son bien, on se contenta de la punir seulement, comme on fait les autres surpris en adultere & paillardise, & mesme vn peu plus

440 V O Y A G E D E
rigoureusement. Quant au mary il
ne la voulut iamais veoir depuis, &
se remaria à ceste ieune fille que le
Roy luy osta.

C H A P. X I X.

*Les Maldives quand peuplées, & de plu-
sieurs choses memorables arriuees en ces
isles & és environs durant le sejour de
l'Auteur en icelles. D'un nauire de Ta-
nanor, & de la fortune d'un Capitaine
Malabare pres le Roy des Maldives, &
de sa fin malheureuse. Aventures du
nepheu & du beaufrere du Roy.*

AYANT parlé de l'estat des
Maldiues, & de ce qui y estoit
arriué de plus remarquable
auant que la fortune nous y eust ier-
tez, ie diray maintenant les choses
plus singulieres & memorables, qui
se sont faictes là, & és environs pen-
dant le temps de cinq années que i'y
ay demeuré. Mais auant cela ie ne

veus pas oublier, ce que i'ay appris entre ces Insulaires de la premiere habitation & peuplement des Maldives, & du changement de la Religion de ses habitans.

Ils tiennent donc que les Maldives n'ont comméceé à estre habitées que depuis environ quatre cens ans, & que les premiers qui y allerent & peuplerent furent (comme i'ay desia dict en passant) les Cingalles de l'isle de Ceylan, qui n'en est pas gueres esloignée, & estoient idolatres, mais depuis ont changé de Religion, & y a environ 150. ans, ou deux cens ans au plus qu'ils receurent le Mahometisme par le moyen de la navigation des Mores & Arabes qui trafiquans par toutes les terres fermes & isles de l'Inde Orientale, y porterent aussi leur loy, qui est demeurée depuis en la pluspart de ces lieux là, & y a apparence que ce fut lors que les Tartares qui estendoient leur domi-

*Ceux de
Ceylan
peuplent
les Maldives.*

nation par tout l'Orient & iusques à ces isles, furēt infectez de ceste maldictē & fausse doctrine de Mahomet, qui a gasté les trois parts du monde. Ceux des Maldiuēs ont tousiours depuis retenu ceste loy iusqu'à maintenant, comme i'ay monstré amplement en traittant de leur religion & ceremonies.

Pour venir donc à ce qui est arriué de mon temps en ces isles, & dont ie puis porter bon & suffisant tesmoignage, pour l'auoir veu ou sceu de bonne part.

*Nauires de
Tananor
& sa fortune.*

Je commenceray par ce qui arriua à vn nauires de Tananor qui estoit venu là pour trafiquer enuiron vn an apres nostre arriuée en ces isles. Ce nauires estoit du port d'enuiron 500. tonneaux, & appartenoit au Roy de Tananor, Royaume situé entre Calicut & Cochin. Ce Roy estoit gentil & de race de Nayres. Dans ce nauires il pouuoit auoir quelques

cinq ou six cens hommes bien armez & de bons soldats Malabares, & estoient venus là pour traffiquer; leur principale charge estoit de ris, avec force autres marchandises & denrees, comme poiure, arequa (qui est ce qu'ils mangēt avec le bettel) cotton, beurre, huiles pour se frotter le corps apres qu'ils se sont lauez; quantité de toiles blanches de cotton, porterie, & vtenciles de fer & de cuiure; de sorte qu'il estoit fort riche, & auoient dessein de troquer tout cela avec des marchandises du païs. Mais le Roy des Maldiuës ne leur voulut permettre de s'arrester à la rade de l'isle de Male plus de trois iours, & les enuoya mouiller l'ancre en vne isle nommee *Bandos*, où i'auois esté malade, esloignée enuiron de deux lieues de l'isle de Male vers le Nort. La cause de ce, fut qu'il craignoit qu'ils ne luy fissent quelque trahison & surprise. Il faisoit bon veoir

descendre ces gens de leur vaisseau en bataille, tous bien armez & de bonne façon, sains & dispos. Mais ils n'eurent pas esté là deux mois qu'ils se mouroient tous de la fieure, encore que l'air & les eaux de ceste isle de Bandos fussent meilleures qu'à Male. La plupart des hommes demeurèrent en l'isle de Male, & toute la marchandise y fut mise en des celiers & banquesalles que l'on fait expres. Ils demeurèrent six mois & plus à debiter & vendre, & à charger leur navire, mais durant ce temps la fieure de ces isles les mania si rudement, qu'ils ne restoiert pas plus de cent en vie, & encores biē foibles, de sorte qu'ils furent contraints de faire vn autre equipage d'hommes de ces isles pour ramener leur navire à Tananor. Ce fut vn Pilote de ces isles fort expérimenté qui les auoit menez là, dōt ils luy en sceurent fort mauuais gré, disans qu'il les y auoit fait venir expres

pour là faire son Roy heritier de toutes leurs richesses. Ils perdirent là le principal de leurs Capitaines qu'ils regrettoient fort. La coustume est que quand le Capitaine ou maistre d'un nauiре meurt là, le nauiре & la marchandise est au Roy qui s'en fait: mais il n'en fit pas ainsi de cestui-cy, à cause qu'il estoit au Roy de Tananor.

Pour le regard de la marchandise particuliere, qui appartenoit à ce defunt Capitaine, elle ne fut point prise par le Roy, encor' qu'elle luy appartint; mais ce fut pour vn tel sujet. C'est que ce Capitaine auoit amené avec luy son fils ieune homme de 25. ans nommé *Houssains Caca*, qui estoit le plus braue soldat, adroict, de belle taille, & le plus expert tireur d'armes, qui fut en toute la coste de Malabare. Or le Roy desirant qu'il demeurast avec luy, le fit pratiquer avec force belles promesses, dequoy

le ieune homme fut content tant pour sauuer sa marchandise qu'en ce faisant le Roy luy donna toute, qu'à l'occasion d'un diferent qu'il auoit avec le second Capitaine du nauire qui y commandoit lors, & de faict le Roy luy fit rendre toute la marchandise qui estoit à luy là dedans, dont il n'eust sçeu auoir raison autrement: outre que demeurant là, il restoit heritier de toute la marchandise de son pere qu'il eust eu à partager avec ses autres freres retournant en son pays; & puis il eust falu acquiter la pluspart de ce que sondict pere y auoit pris à credit. Il fut d'oc bié venu & estimé pres du Roy qui d'abord luy donna vne grande dignité, qui est de Maistre tireur d'armes qu'ils appellent *Esdru*, l'un des plus honorables offices du pays, & qui requiert vne grande capacité & merite. Il n'y en auoit qu'un pres du Roy en ces isles, qui estoit grand Seigneur, comme ils

*Maistres
d'armes.*

les tiénét pour tels entre les nobles & soldats tant esdites isles qu'en la terre ferme. Mais ceste charge fut cause de la mort de ce ieune homme , à cause de la ialousie qui se mit entre luy & le maistre ancien, qui estoit naturel du pays, fils de maistre , & fort respecté de tous les Seigneurs & soldats. Or n'y a-il entr'eux plus grand deshonneur & note d'infamie que de perdre le respect aupres de son maistre. Et d'autant qu'ils ont les armes en grand honneur, ils estiment les maistres d'armes plus que tous autres, & les mettent au rãg des Princes & Seigneurs, car ils monstrent au Roy & au premier Prince. Auparavant il n'y auoit qu'une academie, & quand ce nouveau maistre fut venu il y en eut deux, & lors plusieurs de toutes qualitez quitterent l'ancien pour prendre ce nouveau qui sçauoit tirer des armes à la mode des Naires & Malabares, qui est la plus estimee

és Indes. Or le Roy pour le faire reconnoistre en ceste qualité de maistre, luy donna en la presence de toute sa Cour vn bracelet qu'il luy mit au bras droict luy-mesme, ce qui est la marque de ceste dignité. Ce bracelet estoit d'un chaînon d'or, avec des boutons de mesme, ronds & creux par dedans où estoit le caractere & chiffre du Roy escrit en papier.

Ces deux maistres estant donc en ialousie l'un de l'autre, il arriua qu'un iour de grande feste, comme est Pasques à nous, apres le disner, selon la coustume, tous les Princes, Seigneurs, Gentils-hommes & soldats allerent au Palais du Roy pour iouer & tirer les vns contre les autres, & se donner des defits, où l'on voit ceux qui sont les plus adroits aux armes. Cela dure trois iours durât. Ces deux maistres estoient chacun de sō costé avec tous leurs escoliers pres deux, qui alloient les vns contre les autres.

L'ancien

L'ancien auoit plus d'escholiers & de faueur que l'autre, à qui il fit dresser vne querelle d'Alleman par vn de ses escoliers contre vn des siens, car là c'est s'attaquer au maistre que de s'en prendre à son escolier : de sorte qu'il y eut vne grande meslee de part & d'autre, & quelques soldats mesme blesez. Dont le Roy en ayant esté aduerty, voulut sçauoir qui auoit le tort, & ayant sceu que c'estoit l'anciē, il luy en fit vne grande reprimende, & dit tout hault que le premier d'eux qui feroit le mutin il luy feroit couper le poing, comme il faisoit assez souuēt pour bien peu de chose quād il estoit en colere : & pour les deux maistres il leur commanda de viure en paix ensemble eux & leurs escoliers. Cependant croissoit tousiours l'amitié que le Roy portoit à ce nouveau maistre, en sorte qu'il luy donna tous les tiltres de grandeur & seigneurie qu'il pouuoit confier au plus

grand de son Royaume, entr'autres
Darade. celuy de , *Darade Tacourou* , comme
qui diroit icy Comte ou Duc . Mes-
me il luy fit changer son premier
nom Malabare , ce qu'il fit crier par
toute l'isle comme c'est la coustume,
& le fit Capitaine d'une compagnie,
le faisant marcher au pair de tous les
plus grands , qui en conceurent une
telle enuie qu'ils se resolurent tous a-
vec cest ancien maistre de le faire
mourir en quelque sorte que ce fust.
Et à la verité cet homme ne sceut pas
bien conduire sa fortune, ains en a-
busoit , en prenant ordinairement
querelle avec les principaux , & mes-
me contre les plus grands de ces isles;
mais le Roy le supportoit en tout &
par tout. Il prenoit telles femmes
qu'il luy plaisoit, & s'estimoient tou-
tes fort honorees d'estre mariees a-
vec luy, tant pour le merite de sa per-
sonne que pour sa dignité & gran-
de faueur pres du Roy. Ce qui l'ap-

puyoit encore dauantage, est qu'il auoit pour camarade & escolier le beau frere du Roy & frere de la grande Reyne dont i'ay parlé assez souuent; ils se portoient vne telle amitié, qu'en fin cela fut cause de son malheur. Car au bout de deux ans ou enuiron que dura sa faueur, ils prindrēt vne résolutiō ensemble de s'en aller, & luy pour mieux couurir son entreprise se maria avec vne vefue du grand Pandiare, qui demouroit au bout des isles vers le Sud en l'Atollon nommé *Souadou*. Et sur ceste occasion prit sujet de sortir de l'isle de Male; Mais il n'en fut pas plustost party que ses ennemis pensans auoir tout gaigné, en allerent auertir le Roy, luy donnans à entendre l'entreprise qu'il auoit avec ce Prince. Surquoy le Roy par le conseil des principaux, qui sont les six Mouscoulis, enuoia vn Capitaine avec 40. soldats dans vne barque pour le ramener, mais a-

Mort du
Malakare.

uec commandement de ne luy faire autre mal : mais tous les principaux d'aupres du Roy , & entr'autres le maistre ancien les aduertirent secretement qu'ils le tuaissent , & dissent qu'il s'estoit mis en defence contr'eux , & qu'apres ils feroient bien leur paix avec le Roy ; Ce qu'ils executerent, &l'ayans trouué sans armes de premier abort le tuerent , & rapporterent au Roy qu'ils auoient esté forcez de ce faire , d'autant qu'il ne s'estoit voulu rendre à son commandement. Le Roy en fut fort faché, mais en fin il n'en fut autre chose.

Ayant parlé de la fortune de cest estranger , ie diray maintenant ce que j'ay veu arriuer à quelques Princes du pais. Lors que nous arriuames és Maldiuës, le Roy n'auoit point d'enfans, mais seulement vn nepueu aagé de 22. ans nommé *Ibraim*, comme luy, & qui luy deuoit succeder, il estoit pour lors disgratié & absent de

la Cour , pource qu'il estoit allé en Arabie , sans le congé & consentement du Roy , & auant que s'en aller auoit pillé quelques vnes de ces isles.

*Neveu du
Roy & sa
fortune.*

Trois ans apres nôtre venuë il reuint, & n'osa pas venir du premier coup à Male , pour la crainte qu'il auoit du Roy, qui eut aussi tost auis, comme son nepueu estoit arriué en quelques isles , qui luy appartenoient vers le Nort, & où il estoit marié; dont il fut fort ioyeux: car il l'aimoit & le tenoit comme son fils. Mais on luy donnoit chaque iour de faux auis que ce nepueu auoit dessein d'entreprendre contre luy, & cela venoit de ses malveillans & de quelques flatteurs dont ceste Cour là estoit fort remplie. Nô obstant celà, le Roy ne laissa de l'enuoier querir avec vne galere armee, & luy qui estoit innocent ne fit aucun refus de venir trouuer le Roy, avec seulement dix ou douze soldats domestiques , & quelques seruiteurs

& esclaves. Mais si tost qu'il fut arri-
ué en Cour, tous ses soldats furent
mis en prison, les pieds passez entre
deux pieces de bois, où il y a des
trous, qui est la façon dont ils vsent
pour les prisonniers. Ils se seruēt aussi
de chaines & de fers à cet effet. Pour
luy il n'eut autre mal, sinon qu'il fut
plus de deux mois sans veoir le Roy,
& si il venoit tous les iours au Palais
du Roy s'asseoir en des lieux faits &
accommodez expres pour seoir le
monde. Car c'est la coustume du pais
que quand quelqu'un est disgracié, il
va tous les iours au logis du Roy, s'en-
tend dans la cour du Palais, iusques à
ce que le Roy luy aye parlé & soit re-
mis en grace. Ce neveu en fin entra
en grace par le moyen du grād Pan-
diar, qui estoit de la race Cherife,
ou de la race de Mahomet. Car a-
yant esté enuoyé querir par le Roy
pour prescher deuant luy selon la
coustume, auant que commencer

son sermon, il fit vne humble requeste & priere au Roy qu'il luy pleust permettre que son neueu vint entendre le sermon: ce que le Roy luy accorda pour l'amitié & respect qu'il luy portoit, aussi quelque autre que ce fust n'eut osé luy faire ceste requeste. Ce neueu estant venu, de tout loing qu'il apperceut le Roy, il luy fit vne tres-humble reuerence, comme le plus simple du pais; & le Roy luy dit seulement deux paroles, *ma poute irigan*, qui est à dire, mon fils asseez vous. Ce qu'il fit, & tout le monde se leua pour luy quitter le haut bout. Tant que le Sermō dura qui fut plus d'une heure, ce ieune Prince ne leua iamais les yeux ny la teste, & le mesme iour tous ses gens furent mis en liberté. & pour luy depuis il fut tousiours en grace, & en tel honneur & dignité que peut estre celuy à qui la Couronne appartenoit. Le Roy le fit son Lieutenant general & chef de

tous les gens de guerre qu'ils appellaient *Dorimesnas*.

Dorimesnas
1145.

Depuis qu'il fut remis és bonnes graces du Roy il y eut tousiours de grandes jalousies & enuies entre luy & le beau-frere du Roy, frere de la grand' Reyne, qui estoit bien aise de l'absence & disgrace de ce Prince, pour ce que lors luy estoit le plus proche & fauorisé du Roy, & auoit les plus grands Estats, ce qui luy fut osté au retour d'iceluy. Le Roy l'appelloit tousiours son fils, afin que chacun luy portast honneur comme à son vray & legitime heritier. Or ce Prince estant deuenu amoureux de la femme d'un Seigneur qui estoit extremement belle, il l'enleua du consentement d'elle, & la tint lōg temps, dequoy le mary s'en estant allé plaindre au Roy, il ne luy en fut faite aucune raison, ains le ieune Prince le fit battre de telle sorte qu'il fut cōtraint de quitter du tout sa femme. C'est la

*Parce qu'il n'est
pas possible
de le faire.*

façon dont ils vsent en ce pais là.

Quant au beau-frere du Roy, com-
petiteur de ce neveu, c'estoit vn ieune *Beaufrere*
Seigneur aagé d'environ 25. ans, *du Roy, &*
des plus beaux, adroicts, & de belle *ce qui luy*
taille & façon qui fut en toutes ces *auint.*
illes, & ressembloit à ceux d'Europe,
estant d'un blanc vn peu plus oliua-
stre. Il estoit entendu en toutes scien-
ces, comme Mathematiques, Astro-
logie, Marine & autres; & en tous
exercices d'armes. Je luy appris le chi-
fre, & à escrire à la Françoisse: & certes
ie n'ay gueres remarqué autre diffe-
rence entre ces gés là & nous, soit pour
l'esprit soit pour le corps, sinon qu'ils
sont de couleur vn peu oliuaistre, mais
il y a force personnes blanches, tant
hommes que femmes. Sa sœur & luy
estoient de la meilleure maison des
illes, voire plus noble que celle du
Roy. Or ce Seigneur conceut vn tel
despit des charges qu'on luy auoit o-
stées au retour du neveu du Roy,

qu'il cōmença à auiser avec sa sœur la Reyne, aux moyens qu'il y auoit de s'en vanger ; & elle en estoit en plus grande colere encores que luy. Le premier moyen dont ils se seruirent, fut par charmes & forceleries dont ils ont l'vsage fort frequent soit à bien ou à mal : car ils en vsent soit pour faire venir du mal soit pour le guerir. Ils emploierent à ce faire force forciers qui faisoient des forceceries, qu'ils appellent *Quenuery*, & ce contre le Roy & son neveu, qui en furent fort malades, & salut trouuer d'autres forciers pour les guerir. Le Roy en voulut grand mal depuis à la Reyne & à son frere. Mais elle haïssoit le Roy à mort, & l'eut bien voulu faire mourir il y auoit long temps si elle eust peu. Car elle se faschoit d'estre ainsi retenuë comme captiue par force, & n'auoit nul contentement ; & estant assez noble & riche d'elle-mesme, ne se soucioit pas de

tant d'honneurs, ains elle eust aimé mieux n'estre point Reyne, & auoir vn mary à sa fantaisie. De sorte que son frere & elle voyans que ce premier moyen n'auoit reussi, se resolurēt d'en essayer vn autre, qui estoit de s'en aller, & se sauuer de nuict secrettement dans vne barque, avec toutes ses bagues, joyaux & richesses. Car tout le reste de son bien estoit en vne autre isle qui estoit à elle, nommee *Maspillaspoury*, à 40. lieuës de Male vers le Nort, où demeuroit sa mere.

Maspillaspoury isle.

Ce Prince donc ayant fait ce dessein, communiqua son entreprise à ce maistre d'armes estranger dont i'ay parlé cy dessus, & à vn autre ieune Seigneur, dont le pere du Roy auoit autresfois fait mourir le pere, pour la crainte qu'il auoit qu'il ne remuast, estant l'vn des plus braues & vaillans seigneurs de l'Estat. Aussi ce ieune Seigneur son fils estoit fort braue &

fort malcontent de ne se veoir qu'en qualité de simple soldat , & non au rang que les siens auoient tenu : ce qui luy fit prester l'oreille à ce Prince qui estoit d'ailleurs fort son amy, & luy auoit promis de luy faire espouser la Reyne, & à ce maistre estranger de luy dōner vne autre sœur qu'il auoit. Ils prirent donc resolutiō que le Prince & le ieune Seigneur demeureroient en l'isle pour enleuer la Reyne, & le maistre iroit deuant, cōme il fit. Or la coustume est en ces isles, de ne laisser emporter des armes aux soldats quand ils vont hors de Male'és autres isles d'où ils sont: ains les laissent toutes au magazin du Roy à qui elles sont. Ils portent bien des poignars & autres petites pieces, mais non à feu. Que s'ils vont en quelque lieu par le cōmandement du Roy, ils peuiēt porter toutes sortes d'armes. Cela est pour empescher les reuoltes, & aussi ne laissent ils aller

qu'un certain nombre de soldats à la fois, & attendent qu'ils soient de retour pour en laisser aller d'autres: & n'ont ce congé que durant les vens d'Oüest, qui est leur Hiuer, & faut qu'ils soient de retour auant les vens d'Est ou leur Esté.

Ceste entreprise ainsi conduicte, ils gagnerent treize des meilleurs soldats du pais, pour estre de la partie, mais l'un des treize les descouurit & en donna auis au Roy, qui commanda tenir le tout secret, car il vouloit voir ce qui en estoit, ne le pouuant quasi croire, & donna charge à ce Seigneur (qui m'auoit amené de l'isle où nostre nauire s'estoit perdu, en qui il se fioit le plus, & s'appelloit *Caonnast Calogue*) de prendre certain nombre de soldats, & en sçauoir la verité. Ce qu'estant sçeu, la barque fut prise, avec ce Prince & ses soldats qui furent tous punis à la mode du pais; pour luy il n'eust autre mal, si-

non que le Roy luy fit vne grande reprimende, & fut disgratié plus de six mois. Pour la Reyne, encores que le Roy fut fort en colere, elle ne faisoit que luy dire quittez moy, & aussi tost il estoit appaisé. Quant au maistre d'armes, il luy artiuua ce que i'ay dict auparauant. Or le iour de la feste des Morts d'entr'eux, comme le Roy avec ses trois femmes, alloient visiter les sepultures de leurs peres, la Reyne trouua moyen que son frere se trouuaft en vn lieu par où ils deuoient passer, & luy y vint simplement habillé & sans armes, selon la coustume, & salua le Roy qui le salua aussi, & le reprit en grace, luy redonnant toutes ses charges & dignitez. Il estoit l'un des six premiers *Mouscoulis*. Tous les soldats de son entreprise furent aussi tost deliurez & restablis comme auparauant. Toutesfois ce Prince qui auoit du courage, comme il monstra bien depuis, voyant

Prince remis en grace.

qu'il n'estoit remis en toutes les charges, & n'estoit estimé comme auant que le neveu du Roy fust re-
uenue, il continua tellement ses premiers desplaisirs & mescontentemens, que n'en pouuant plus endurer, il res-
solut de s'en aller en Arabie & mena avec luy le mary de son autre sœur, qui estoit le grãd Pandiare pour lors, & s'en allerent secrettemēt sans prendre congé du Roy, qui en fut en grande colere contr'eux, & contre la Reyne qui leur auoit donné tāt d'or & d'argent qu'ils auoient voulu. Le Roy s'estonnoit plus du Padiare qui auoit quitté vne si belle charge, mais l'autre aimoit mieux obeir à la Reyne & à son beau-frere qu'à luy. Ils allerent à la Meque en Arabie, où le Pandiare mourut, & le Prince ayant esté enuiron dix huit mois en son voyage, s'en reuint en vn nauire de Cananor qui le porta en Cananor mesme, où il fut fort bien receu du Roy, qui desiroit fort le retenir

pres de foy, luy promettât des galeres & des gës de guerre, fil vouloit faire la guerre au Roy des Maldiuës. Mais le Roy des Maldiuës en ayant esté aduerty, luy escriuit auffi tost, & fit escrire par la Reyne, avec prieres de s'en reuenir, & promesses de nouuelles dignitez. La lettre de sa sœur eut plus de pouuoir sur luy que celle du Roy. Il s'en retourna donc, & eut ce qui luy auoit esté promis, & tout le monde demeura en paix iusqu'à la mort du Roy & de son neueu, comme ie diray cy apres.

CHAP. XX.

*Auentures & accidens diuers de nauires
és Maldiuës, Holandois arriuent, Iuis
voyageur, Capitaine de Mogor, & sa
fortune, & de quelques nauires perdus.*

*Galere de
Mangalor*



COMME i'estois aux Maldiuës, le Roy de Mangalor idolastre enuoya vn iour au Roy des Maldiuës vne galere tou-

te chargée de ris pour present, & pour renouueller & confirmer leur ancienne amitié, par le moyen d'un Ambassadeur qu'il enuoyoit aussi à cest effect. Le Roy des Maldiu es le receut bien, & luy renuoya vn autre present des choses les plus rares & singulieres qu'il peut reconurer en son Royaume.

En ce mesme temps comme les Holandois gardoient avec deux ou trois nauires seulement, la pointe de Galle en l'isle de Ceylan (dont ie parleray cy apres en son lieu plus ample-ment) il arriua que passerent par là deux grâds nauires qui venoiēt d'A-chen en Sumatra & d'autres lieux de la Sonde, chargez de marchandises de la Chine & d'ailleurs, & alloient en Arabie. Les Holadois leur firent amener les voiles aussi tost, mais voias qu'ils n'estoient des amis des Portugais, ils leur firent fort bon recueil, & furent vn iour ou deux à faire grand

*Auentu-
res des na-
uires Ho-
landois.*

chere ensemble. Le plus grand de ces nauires alloit, à ce qu'ils dirent, en Mogor, Surrate & Cambaye, & l'autre alloit d'un autre costé. Le Capitaine du grand estoit fort ieune, de la terre de Mogor ; & le Roy d'Achen auoit fait tuer son pere, pour auoir ses richesses : car c'estoit le plus riche homme de toutes les Indes, & s'appelloit *Chamy*: Il auoit tant de biés en Sumatra, que cela fut cause de sa mort. Son fils de mesme nom, qui estoit demeuré seul & petit avec sa mere en Surrate, estoit tresbeau, blâc & de bonne façon, & pouuoit auoir à lors 17. ou 18. ans. L'autre Capitaine estoit un Turc aagé de 45. ans, le plus puissant homme que j'aye iamais veu : & estoit reconnu par toute l'Inde pour tres-vaillant homme.

Or le general des Hollandois ayant sçeu tout cela, & que ce ieune Capitaine alloit en Cambaïe ou Surrate, où il n'y a que la riuere entre deux,

fit venir ce Capitaine & tous les marchands, qui estoient enuiron trente ou quarante tous gens riches & de bonne façon, avec les Officiers du nauire, & leur dit qu'ils dissent la verité où ils alloient, & qu'ils n'eussent point de peur, ils respondirent tous la mesme chose qu'auparauant: mais c'estoit de peur: car leur intention estoit d'aller en Arabie, ce qu'ils n'osoient dire, d'autant que le grand Mogor & les Hollandois estoient bons amis, & mesmes les Hollandois auoient des facteurs en Cambaye & Surrate, qui sont des terres de Mogor. En fin le general leur fit apporter le liure de leur loy, & vne piece de biscuit, surquoy il les fit iurer selon la *Serment sur mer.* coustume, qu'ils diroient verité. Ce qu'ils firent, & sur ce les Hollandois les prierent de leur porter deux de leurs facteurs avec force marchandises en Cambaye, & des presens au grand Mogor & aux Seigneurs de

Câbaye, & de Surrate; Ce qu'ils promirent, & le General fit force pressens à ce Capitaine & aux marchands leur donnant des victuailles.

Ainsi ayans pris ces deux Hollandois & les marchandises, ils se departirent en grande amitié, & ces deux navires vindrent droict aux Maldives où est leur passage & route, soit à la teste des isles, soit par entre icelles. Ce qui rend ces pais beaucoup plus riches. Car ces isles sont situees presqu'à la moitié du chemin de la Sonde & de la coste d'Arabie & Perse, & n'y a point d'autres isles entre-deux où l'on puisse se rafraischir. Il y en passe tous les ans 25. ou 30. dont il n'y en a pas deux qui y viennent de propos deliberé, à cause du danger qu'il y a, & sans la necessité du passage on ne les iroit iamais chercher, & ceux du pais seroient contraints d'aller pourchasser ailleurs leurs necessitez. Ce passage est apprehendé, tant pour

*Dangers
du passa-
ge des
Maldives.*

les courans & bancs que pour la fie-
ure qui est vne maladie particuliere
en ces isles , & l'on recognoist par
tout les fieures de Male. La pluspart
des vaisseaux y sont donc portez par
les Courans ; ce qui les fait sejourner
& trafiquer là , à cause des Monssons
qui se chāgent d'un cōtraire à l'autre.

Ces Monssons ou Mueffons sont *Monssons.*
vents qui changent pour l'Esté ou
l'Hyuer de six en six mois ; & trom-
pent le plus souuent quand on part
trop tard , & le vent contraire vient
ce pendant qu'on est là , aussi trom-
pent-ils encores en ce qu'ils sont par
fois plus courts ou plus lōgs l'un que
l'autre : & celuy qui est propre sera
plus court , & son contraire plus lōg
d'un mois ou six sepmaines , & quel-
quefois de deux mois plus qu'on ne
pense. Ce qui contraint par fois de
sejourner sept & huiēt mois plus
qu'on ne veut , comme i'ay veu arri-
uer assez souuent. I'en ay veu qui se

mettoient à la mer sur la fin des Monfons, croians qu'ils en auroient encores assez, & comme ils estoient à cinquante lieues pres d'Arabie, ils estoient contrainsts par vn vent contraire de reuenir prendre ces isles, & de mettre du costé de la Sonde. Encores y en a-il qui au retour s'y perdent quelque fois. Ce qui vient de ce qu'ayant passé par le bout du Nort des isles, selon le Courant de l'Est qui les porte, comme ils ont passé le Canal, & qu'ils se pensent hors le danger des bancs, vn iour apres le Courant change, & l'Oest le remporte dans d'autres isles vers le Sud, où ils s'eschouent entre des bancs : ainsi que fit ce grand nauire où estoit la Reyne, dont i'ay parlé cy dessus, qui s'en alla perdre au Sud.

Mais pour reuenir à ces deux nauires allans en Arabie, quand ils furent arriuez en ces isles, leur intention n'estoit de s'y arrester: mais ils furent

toutefois contrains d'y attendre l'autre Monssons, qui fut environ sept ou huit mois : car le Monssons qui regnoit lors qu'ils arriuerent n'estoit encores du tout acheué. Ils ne vindrent point surgir à l'isle de Male, comme il s'y en voit peu, à cause de la maladie qui y regne, mais ordinairement ils prennent vne autre isle à 30. ou 40. lieuës de là vers le Nort, appelée Maspillaspoury, qui estoit à la grande Reyne, à cause que c'est la plus saine de toutes. Ces deux nauires y mouillèrent l'ancre & s'y arriuerent. Or la coustume est qu'à leur arriuee ils viennent saluer le Roy avec des presens. Ce Roy estoit bien aise de ces auentures, & receuoit ces pauvres gens avec le meilleur visage du monde; mais il auoit vn ris trompeur, & qui à la fin ne valoit rien. Tout ce qu'il faisoit estoit pour tascher de faire venir leurs nauires en son isle, ce qu'ils ne vouloient au-

*Roy des
Maldines
trompeur.*

nement; & quand il les voyoit trop forts, il ne les en importunoit gueres, de peur d'en perdre la commodité & le trafic: mais quand il les recognoissoit foibles, il les faisoit venir d'une façon ou autre en cōtrefaisant le fasché, afin que tout demeurast en sa puissance, si d'auēture le Capitaine du vaisseau venoit à mourir: bref riē ne luy eschappoit des mains qu'il n'eust sa piece: Quand donc il estoit arriuē quelque vaisseau ou marchand en son isle il leur faisoit donner vne banqueſalle ou cellier pour mettre leur marchan^{de} isle, & celuy qui estoit Admiral mettoit tout par escrit, & faisoit descendre les voiles & le gouvernail en sa possession. Quant à ceux qui mouroient il en heritoit, tant du nauire que de la marchandise. Ce qui estoit cause que la pluspart n'y vouloient aller, ou quand leur Capitaine mouroit, ils se mettoient aussi tost à la voile.

Ces deux nauires donc dont i'ay parlé attendans les autres Monssons, tous les chefs & principaux allerent saluer le Roy, avec de beaux presens. C'estoient tous gens riches les vns Mahometans & les autres Banianes de Cambaye. Le Roy les receut fort honorablement, & pour les festoyer fit tuer vn grād Taurean, donnant à chacun d'eux vne vache ou taureau, qui est vn signe de grande gratification. Il fit beaucoup d'honneur entr'autres à ce ieune Capitaine, disant qu'il auoit fort bien cogneu son pere, & que pource il luy feroit tout plaisir. Le Capitaine luy respondit que c'estoit le premier voyage de luy & de son nauire qu'il faisoit & qu'il estoit allé vers le Roy d'Achen, qui auoit fait mourir son pere, pour voir s'il en pourroit tirer quelque recompense, & qu'il auoit esté bien receu de ce Roy, qui luy auoit donné force esclaves, nauire & marchandises, &

luy auoit fait promettre de le reuenir voir. Après que le Roy des Maldiuës l'eust ainsi caressé & reçu avec tous ses gens en bon ordre selon la coustume, il leur fit donner des logis, de sorte qu'ils estoient tous fort contés de luy. Je les fus voir le soir, & me firent fort bõne chere, me disant qu'en leur nauire venoiët deux Hollandois qui alloient à Surrate; dequoy ie fus infiniment ioyeux, pour l'esperance que i'auois d'entédre des nouuelles de France, mais ils me dirent que ces Hollandois n'auoient garde de venir en ceste isle de Male, tant pour peur de la maladie, que pource qu'ils n'y auoient que faire, aussi qu'ils auoient ouy parler de l'humeur du Roy, dont ie leur manday vn petit mot d'auis en François par escrit.

Le Roy cependant fut aduertý qu'ils y estoient, & s'informa entr'autres choses quelles marchandises ils portoient, la principale estoit des

draps de laine qu'ils auoient pris sur les Portugais, des dents d'Elephans, & autres choses, avec de l'argent. Le Roy leur dit qu'il auoit grand desir d'auoir quelque belle piece de drap, & le Capitaine luy dit qu'il falloit qu'il enuoyast quelqu'un des siens pour en choisir; ce qu'il fit, mais le premier facteur enuoya son compagnon vers le Roy pour en faire le prix; & luy en monstrier de plusieurs sortes; de sorte que ce fut vne bonne occasion pour moy de le veoir. Il me fit les recommandations de son compagnon qui m'enuoya vne belle piece de toile blanche de cotton, à cause qu'il ne s'en fait point de blanche en ces isles, mais toutes de couleur. Il apporta au Roy pour present vne fort belle arquebuzé à fuzil, avec son fourniment & vne belle espee que le Roy agrea fort, & luy donna en contreschange quelques nates, & moy ie luy en donnay aussi: car c'est la plus

rare chose qu'on face en ces isles. Ce Facteur fut huit iours en l'isle de Male, & le Roy prit deux pieces de son drap, l'une rouge & l'autre violette, qu'il paya en argent, & puis l'autre s'en alla, & depuis ie ne l'ay veu. Il sçauoit parler François, & ie luy seruis de Truchement. Le Roy ne me voulut iamais donner congé d'aller où ils estoient, & eux nous enuoyoient souuent des lettres avec quelques petits presens.

Mais puis que ie suis sur le propos de ces deux Holandois, ie diray tout ce qu'il leur auint, c'est que le Capitaine & les marchands qui leur auoient promis de les mener à Cambaye, leur dirent franchement qu'ils alloient en Arabie, & q̃ ce qu'ils auoient dict à leur general n'auoit esté que de peur d'estre empeschez en leur dessein: de sorte que ce fut à ces facteurs à descharger toute leur marchandise. Sur cela le Capitaine de

l'autre nauire qui estoit Turc, leur dict que s'ils vouloient il les porteroit à Cambaye ou Surrate en toute assurance, ce qu'ils accepterēt & s'en allerent avec luy; & depuis i'ay ouy dire qu'auant qu'ils fussent arriuez là, il en mourut vn : Ce fut vne bonne fortune pour eux de trouuer ceste occasion : car sans cela s'ils fussent demeurez en ces isles, comme ils y eussent esté contraincts, ils estoient perdus eux & leur marchandise, & le Roy ne les eust iamais laissé sortir pour auoir en fin leur marchandise.

En ce mesme temps là, il vint vn homme à Male, qui estoit Iuif de loy & de nation, & sçauoit vn grand nombre de langues, entr'autres parloit fort bien l'Arabe, & les langues des Indes. Il estoit de Barbarie, & le plus meschant homme du monde. Les Anglois l'auoient pris & mené en Angleterre, où il auoit appris fort bien l'Anglois. Or au mesme temps

que nous partîmes de Frâce, il partit aussi quatre nauires d'Angleterre, dont le general prist cest hōme pour le seruir à la chambre; & fut avec luy aux Indes. Il estoit desia en Achen lors que nostre General y arriua, & ce fut luy qui me dist que les Portugais l'auoient empoisonné. Quant au General Anglois, voiant qu'il ne pouuoit charger de poiure à Achen, il s'en alla à Bantan en la Iaue, où ce Iuif luy desroba douze ou quinze ces pieces de 40. sols d'Espagne, & s'enfuit: avec les Anglois il estoit de leur religion, & avec les Mahometans aussi de la leur, encore qu'il fust vrainmēt Iuif: & se marioit par tout où il se trouuoit: de sorte qu'il auoit quatre ou cinq femmes és Indes. Il s'embarqua en Achen dans vn nauire de Surrate, qui vint passer par la teste des Maldiuës, & fut si mal aduisé que de descēdre en terre avec toute sa marchandise. Il en auoit encores lors pour

Iuif voyageur.

environ 150. escus , car il auoit tout
 mangé le reste. Depuis qu'il eut pris
 cest argét il s'en alla à Surrate, où il se
 maria. En fin estât en ce derniervoia-
 ge arriué à Male, il vint faire offre
 de son seruice au Roy, disant qu'il
 estoit fort bon Canonier, encore
 qu'il n'y entendist rien du tout. Il fut
 bien receu du commencement, mais
 quand on vit que c'estoit vn mêteur,
 on n'e tint plus de cõte. Sur cela estât
 deuenu malade, il me pria de demã-
 der au Roy son congé, ce que ie de-
 mãday à ce Seigneur avec qui i'auois
 demeuré qui le luy fit auoir à toute
 peine. Il disoit qu'il estoit marié en
 Guzeratte où il auoit vn enfant: ce
 qui fut en partie cause qu'il eut son
 congé: apres quoy il fut encores trois
 ou quatre mois à manger ce peu qui
 luy restoit, puis s'embarqua avec le
 plus riche marchãd de Cananor Ma-
 labare Mahometan, & le plus grand
 apres le Roy Ali Radia. Ce marchãd

Ali Radia
 Roy.

auoit vne femme és Maldives & y faisoit vn grãd trafic, n'y ayãt Atollon où il n'eust des Facteurs & de la marchãdise de dehors, & auoit tousiours des nauires ou barques en ces isles: ainsi ce Iuif s'en alla avec luy à Cananor.

Quant à ce ieune Capitaine dont j'ay ja parlé, ie dirai la disgrace qui lui arriua à luy & à ceux de son nauire. Il fut quelques six mois de sejour en ces isles, durãt lequel temps ils y trafiquoient, encores que ce fust cõtre leur dessein, mais ils estoient contraincts à cela pour le besoin qu'ils auoient des commoditez de ces isles, & prenoiẽten eschãge de la corde de Cocos qu'ils appellent *Cairo*, & du Cocos meisme aussi. Mais la marchãdise dont ils estoient les plus amoureux, estoit de la Cãbe ou escaille de Tortuẽs, qui viennent en ces isles, les meilleures sont les plus grãdes & espousses, & la *Gaut* ou quarteron, vaut bien

Cairo.

Cambe.

bié yn larin. Mais comme c'est chose fort recherchée ailleurs, ils n'en veulent que de l'or ou de l'argent en contr'eschange: pour les autres choses, ils les changent à de la marchandise. Ils ne me vendoient la liure de poiure que deux sols, & quatre liures de soye blanche yn escu, & ceux du païs l'achetoient d'avantage, car tous les estrangers qui arriuoient m'aimoient fort & me faisoient des presens, afin que ie leur aidasse à vendre leurs denrées, & auoient des truchemens en langue Portugaise, & leur seruois là comme de facteur. Souuent ils m'ont baillé pour plus de 200. escus de marchandise à credit, & me donnoient tousiours le quart du profit de ce que ie leur faisois vendre, de maniere que ie gaignois fort avec eux. Ce ieune Capitaine estoit celuy qui m'affectionnoit le plus, & qui se fioit d'avantage en moy, ce qui me donna d'autant plus de regret

du malheur qui luy arriua depuis: car bon nombre des principaux & plus riches marchands de son nauire moururent, & c'est la coustume, comme i'ay dit, que le Roy herite là des estrangers qui y meurent. Or le Roy auoit obligé ce Capitaine & ces marchands de ne pouuoir aller en l'isle où estoit leur nauire, & auoit pris d'eux force marchandise à credit, car il ne payoit iamais qu'on ne fust prest à partir, afin d'empescher par ce moyen qu'ils ne s'en allassent quand ils voudroient, ou qu'ils n'eussent moyen d'entreprendre rien en son Estat: ainsi tout moyen de partir leur estoit osté. d'autant que si tost qu'un vaisseau arriue, le *Miruaire*, ou sergent de l'Admiral fait porter incontinent le gouuernail dans le Palais du Roy, d'où l'on ne le peut tirer sans la permission dudit Admiral.

Vn iour donc le Roy enuoya querir ce Capitaine pour sçauoir de luy

par paroles douces & flatueuses la cargaison de son nauire, avec le nombre des marchandises & noms de ceux à qui elles appartennoient. Ce que l'autre fit de bonne foy, car c'estoit le meilleur homme pour vn Mahometan que ie vy iamais, & luy monstra le registre de tout. Ce que le Roy aiât veu, dit alors qu'il estoit heritier de tous ceux qui estoient morts, & que pour luy il n'auoit nul iusteres en cela, & feroit payé de tous les frais & port. S'estans accordez à cela, & que le Roy y enuoieroit des gens pour amener ceste marchandise qui estoit en grande quantité, Ce seigneur chez qui i'auois demeuré si long temps, y fut enuoyé, d'autant que c'estoit celuy en qui le Roy se fioit le plus. Il mena avec luy 40. ou 50. tant soldats que mariniers en des barques, mais il en alla autrement qu'ils ne pensoient: car tous les marchands du nauire allerent avec ce Seigneur, & ne resta

pres du Roy pour ostages que le Capitaine, deux des plus gros marchâds & le Pilote, qui estoit vn galât homme. Quand ils furent tous arriuez en l'isle où estoit ce nauire à l'ancre à cause qu'il estoit fort tard, ceux des isles s'en allerent en terre, & les marchands en leur nauire pour attendre le lendemain : mais la nuict ils prendrent cōseil de plustost mourir tous que de laisser ainsi emporter ceste marchandise, & resolurent entr'eux que pour rauoir leurs ostages, il se falloit saisir de ce grand Seigneur que le Roy aimoit tant, & de faict il ne l'eut pas laissé pour tous les biens du monde. Le matin venu, ce Seigneur s'estât allé pourmener sur la greue luy troiesme, ne se doutant de rien, voicy ceux du nauire qui le viennent prendre & l'emportent de force dans leur basteau, où ils auoient force armes à feu, & le retindrent ainsi prisonnier, puis enuoyerent dire au Roy qu'en

renuoyant leurs ostages ils deliure-
roient ses gens. Quand la nouuelle
en fut venuë à Male, c'estoit la plus
grande pitié du monde, d'ouïr crier
vn chacun, & n'y auoit personne qui
ne fust, ou ne monstraist au moins en
apparence pour l'amour du Roy, d'e-
stre fort desolé: pour moy ie l'estois à
bon escient, car ce Seigneur estoit le
meilleur amy que i'eusse en tout ce
pais là. Ce fut enuiron la minuit que
ces nouuelles arriuerent, & lors tout
le monde se leua avec aussi grande
haste & trouble comme si le Roy
mesme eut esté pris. La pitié fut d'au-
tre-part que ce Capitaine & tous les
siens furent aussi tost liez & garrot-
tez les fers aux pieds. Ce qui me fai-
soit vn fort grand mal au cœur, pour
ce qu'il estoit aussi fort mon amy,
de sorte que ie ne sçauois lequel ie
deuois plaindre le plus. Chacun auoit
pitié de ce Capitaine, mais personne
n'osoit ouurir la bouche pour luy,

car le Roi estoit en la plus grãde cole-
re qui fut iamais, pour la peur qu'il a-
uoit qu'on n'emenast ce Seigneur: de
sorte qu'il fit soudain armer & met-
tre en mer trois galleres pour aller
apres; mais quãd il y en eust eu vingt
elles n'eussent rien fait, à cause que le
nauire mit à la voile pour s'en aller.
Ce que voyant le neveu du Roy qui
conduisoit ces galeres, il enuoya
incontinent vn bateau pour parle-
menter & faire rendre les hommes de
part & d'autre: ce qui fut fait, & la
guerre fut ainsi appaisée. Cependant
ces pauvres Holandois qui auoient
veu toute ceste esmeute estoient en
grand peine de ce qu'ils auoient à fai-
re, & comme ceux du nauire leur de-
mandoient s'ils vouloient rentrer eux
& leur marchandise dans le vaisseau,
ils respondirent que non, & qu'ils ne
vouloient iamais auoir à faire à gens
si perfides, & aimoient mieux aller
auec le Capitaine Turc, comme ils fi-

rét; mais il en mourut vn en chemin.
Et pour le grand nauire, il fut si mal-
heureux qu'estant pres de la coste
d'Arabie, il coula à fonds & se perdit
avec tout ce qui estoit dedans, com-
me nous entendismes vn an apres.

*Nauire
perdu.*

La pluspart de ceux des isles firét vn
grand profit en ceste guerre, & moy
le premier; car ie deuois bien enco-
res trente escus de reste à ce Capitai-
ne & à ces marchans qui me demeu-
rerent, & ce qui fut cause que ie ne
les rendis pas aux soldats qui en ont
le profit & non pas le Roy, c'est que
les plus grâds de ces isles en deuoient
aussi grande quantité, & on n'osoit
leur demander. Ils vint par plusieurs
fois plus de deux cens soldats pour
l'auoir, car ils auoient vn rolle de tous
ceux qui deuoient à ceux de ce nau-
re: mais ie contestois fort & ferme
que ie ne deuois rien, & que i'auois
tout payé ce que i'auois pris. En fin
on en fit parler au Roy (car iamais on

ne parle soy mesme à luy, ains par vn autre, fil ne le commande, & entame luy mesme le propos) mais il respondit que ce que ie deuois estoit bien assure, & qu'il en respondoit, mais non pas de ce que deuoient tels & tels qu'il nomma, & qui estoient des principaux comme i'ay dict, & qu'ils s'en fissent payer eux mesmes, s'ils pouuoient, & que pour moy ie les payerois apres. Cela les arresta tout court, car ils n'eussent osé ouuoir la bouche de ces autres Seigneurs qui deuoient, & depuis ie n'en ouy parler.

Pour le regard de ce Seigneur, qui auoit esté arresté par ce nauire, il mourut vn an apres sa deliurance, & ne vy jamais pleurer le roi de la façon qu'il fit alors, & ne bougea presque trois iours durât d'aupres de lui à l'assister. Il le fit enterrer avec les mesmes ceremonies que si c'eust esté son propre frere ou fils, & ayma tousiours trois fils qu'il auoit laissez, & les tint pres de luy,

avec charges en sa maison qu'il leur donna. Or la coustume de ce pais est *Intendant de la maison du Roy.* que quād ces sortes de gēs là meurēt qui sont comme Intendans, le Roy veut qu'on luy rende compte de ses affaires, & prend tout leur bien, donne à la femme & aux enfans ce que bon luy semble. Deux iours donc apres la mort de ce Seigneur, sa vefue & ses quatre enfans, trois fils & vne fille, s'en allerent au Palais du Roy avec tous leurs comptes & papiers, & grand nombre de seruiteurs chargez d'or & d'argent, & toutes sortes de richesses, selon la coustume de ceux qui ont eu maniemment des affaires du Roy, mais le Roy prit ces comptes & les deschira, sans les vouloir veoir ny en rien prendre, disant tout hault & clair qu'il leur donnoit tout & qu'ils le seruissent aussi fidelemēt qu'auoit fait leur pere. Il y eut l'un de ses fils qui aussi tost que son pere fut mort me vint apporter à cacher en mon logis la valeur de plus de

500.escus, dont iamais personne ne sceut rien que luy & moy, & me disoit tous ses secrets. La grande Reyne l'aimoit fort, & de sorte que le Roy luy fit defense de venir en son Palais, mais il ne laissa pas, si secrettement toutesfois que personne ne s'en apperceut.

*Nouvelle
de France*

Au reste ces deux Hollandois qui estoient venus dans ce grand nauire dont i'ay tant parlé, me dirent des nouuelles de France, & de ce qui y estoit arriué depuis cinq ans que i'en estois party, entr'autres de l'heureuse naissance de Monseigneur le Dauphin qui est le Roy d'à present, dont mes compagnons & moy fusmes grandement resiouis, puis de la mort de la Reyne d'Angleterre, & de celle du Mareschal de Biron. Ils me dirent aussi ce qu'estoit deuenu nostre Admiral le Croissant, & comme nostre General Monsieur de la Bardeliere estant en Sumatra à Achen, fut empoisonné par les Portugais, & se sen-

tant frappé à mort il se fit embarquer viftement, & fit voile, de peur que le Roy d'Achen, selon la coustume de tous ces pays Orientaux, ne se faifist de son nauire s'il fut mort là. Mais il mourut avant que passer le Cap de bõne Esperance. Son nauire n'estoit pas chargé à demy, & alla iusqu'à la hauteur du Cap de *Finis terre*, & les hommes estans presque tous morts, & le reste si mal qu'ils ne se pouuoient soustenir, avec le nauire si entr'ouuert & fracassé qu'il faisoit eau de tous costez & couloit à fonds : mais de bonne fortune ils firent rencõtre là de deux nauires Holandois, qui sauuerent la marchandise & le reste des hommes qu'ils amenerent en Angleterre, & eurent le tiers de ce qui estoit sauué pour leur peine. Ceux du Croissant auoiét pris dix Indiens à Aché, à gages pour leur aider au retour : mais la pluspart mourut en allant ou reuenant. Ceux qui reschaperent furent

payez & renuoyez par les Holandois. Il y eut aussi vn Indien qui vint en Hollande & y demeura trois ans, où il apprit à parler Flamand, & vn peu François, à cause que le Maistre avec qui il demouroit en Hollande estoit François; & estant de retour aux Indes, il contoit à tous ces Rois Indiens des merueilles de la grandeur & magnificence de Hollande: mais il disoit aussi la grande estime & estat que les Holandois faisoient du Royaume de France.

CHAP. XXI.

D'un nauire Portugais pris & perdu, Ambassadeur au Roy des Maldives, Nauire d'Achen, Naturel des Malayes, confession des Maldinois, Isle estrange descouuerte, & autres euenemens.

*Nauire
Portugais
pris.*

DENDANT que i'estois aux Maldives, les Holandois ayas pris sur les Portugais vn fort beau & bon nauire, le menerent tout chargé à Achen, où ayans deschargé

la marchandise dās leur magasin pour la vendre là, ils trouuerent par hazard vn maistre de nauire avec soixante matelots & mariniers qui auoiēt perdu leur nauire en la coste de Sumatra, & estoient de Guzeratte & Cambaye. Les Hollandois luy demanderent si les vouloit seruir & leur estre fidele, & ayant respondu qu'ouy & donné quant & quant caution en la ville d'Achen, les Hollandois luy donnerent ce nauire Portugais tout enuictuailé & fourny de toutes choses necessaires, à la charge de porter vn de leur commis avec de la marchandise en Cambaye, & apres cela le Maistre disposeroit du nauire à sa volonté. Ce Maistre & les siens bien aises de ceste rencontre accepterent le party volontiers; & les Holandois chargerent ce vaisseau de marchandise pour plus de 60. mil escus, comme draps, iuoire, plomb, fer, acier, souffre, argent, pierreries & autres choses pre-

cieufes. Ce nauire donc fit voile droit à Cambaye, mais il ne volut pas paffer les Maldiuës fans payer le meſme tribut que nous. Car vne belle nuit il donna fur vn banc en ces iſles & eſchoua. Ils ſauuerent la marchandiſe ainſi que nous auions fait la noſtre. Ie vy le Commis & facteur Hollandois nommé Martin Dombe natif de Zelande, qui eſtoit vn homme de belle apparence & fort habile, luy avec le Maïſtre & mariniers demurerent enuiron deux mois en l'isle de Male, puis le Roy leur donna vne barque pour ſ'en aller : le Maïſtre eſtoit Mahometan, aſſez cogneu en ces iſles, & pria le Roy de faire bon traitement à ce Commis, ce qu'il fit. Ie vy depuis ce Martin Dombe à Cochinchin, comme ie diray en ſon lieu.

Or enuiron vn an auant que nous fortifmes des Maldiuës, vint vers le Roy vn Ambaſſadeur de la part du Roy des Iſles Chreſtien demeurant à

Goa, dont j'ay parlé cy-dessus. Cét *Ambassadeur du Roy Chrestien.*
 Ambassadeur estoit Portugais, & me
 dit qu'il auoit esté à la Rochelle en
 Frâce. Il estoit aagé d'environ 50. ans,
 & s'appelloit Dom Adrien de Gouia,
 il estoit en assez bonne conche, ac-
 compagné de quelques autres Por-
 tugais & Indiens Chrestiens. Le sujet
 de sa venue estoit pour vn different
 qu'il y auoit entre ce petit Roy Chre-
 stien & vn sien oncle nommé Dom
 Paulo demeurant à Cochin qui vou-
 loit prendre part au tribut prouenāt
 audit Roy de ces isles; & en estoient
 en proces au Parlement de Goa long
 temps y auoit, & pēdant cela ce Dom
 Paulo en iouyssoit de force. Car ceux
 des Maldiuës ne le deuoient suiuant le
 traicté de paix rendre autre-part qu'à
 Cochin où il estoit. Sur cela le Parle-
 ment de Goa ayant ordonné que le
 Roy Chrestien Dom Philippe auroit
 vn certificat du Roy des Maldiuës,
 & de tous les Principaux du pays, cō-

me ils recognoissoiēt cestui-cy pour Roy, & le tenoient pour tel, il enuoya à cette occasion cette Ambassade avec force presens. Mais le Roy des Maldiuës n'en fit pas grand estat, & cēt Ambassadeur demeura là plus de deux mois sans auoir audience, tāt ce Roy estoit superbe & glorieux, en chose où il ne sentoit nul profit pour luy, & quand on auoit affaire de luy, il se faisoit fort bien valoir. Somme qu'il se passa pres de quatre mois auāt que l'Ambassadeur eust sa depesche, qu'il eut en fin comme il demandoit, avec force presens de choses rares qu'il luy donna pour sonmaistre & pour luy.

*Nauire
d'Achen.*

Enuiron ce mesme temps, il se perdit là vn nauire appartenant au Roy d'Achen, qui n'auoit pas eu intention de venir là, ains à Massulipatan ou à Bengale, mais les calmes & Courans l'y auoient apporté par force. Le Roy gaigna toute cette marchandise

chandise qui luy appartient selon la
coustume. Le Capitaine sauua force
or, argent, & pierreries, & fut bien
traicté par le Roy, qui luy donna vne
barque bien fournie de viures pour
s'en aller. Mais ie diray ce qui arriua
à l'un de ces Malayes (on nomme ain-
si tous ceux de la Sonde & de deuers
Malaca) car ayant sauué bon nombre
de richesses, le Capitaine & quelques
principaux vouloient tailler à leur
volonté les morceaux aux autres; mais
trois d'entr'eux se resolurent d'auoir
leur part ou de perdre plustost la vie:
de sorte qu'un iour ils espierent com-
me le Capitaine s'estoit allé pourme-
ner tout seul à l'escart, & l'attaquerēt
tellement que sans le secours de ceux
du pais ils l'eussent tué, ou fait rendre
la bourse, mais il fut sauué pour ce
coup là, il estoit braue & courageux,
& sçachans l'humeur naturelle de ces
Malayes qui sont irreconciliables &
ne demordent iamais de ce qu'ils ont

Malacā.

vnefois resolu, & ne font non plus d'estat de la vie d'un homme que de celle d'un poulllet, il se delibera de les preuenir, & assisté de quelques vns des siens s'en alla trouuer ces trois hōmes les armes à la main, comme ils sortoiēt de leur Temple ou Mesquite, & les attaque si bien qu'il en iette vn mort par terre, c'estoit le plus vaillant d'entr'eux & l'auteur de toute la querelle, & blesse les deux autres qui furent sauuez par ceux de l'isle. Ils s'estoient bien defendus, & celuy qui fut tué eut plusieurs coups, car ce sont gens cruels & vindicatifs. Le Roy fut fort fasché de cela, & commanda au Pandiare d'y donner ordre : ce qu'il fit, & ayant fait venir le Capitaine & ces deux restez des trois, & sçeu cōme tout s'estoit passé, il fut trouué que le mort auoit esté fort bien & iustement tué, pour auoir voulu faire mourir son Capitaine, mais il ne peut les mettre d'accord qu'à grand

peine , car le Capitaine ne vouloit nullement pardonner aux deux autres , & fans l'expres commandement du Roy il n'en eut rien fait. En fin estans d'accord le Pandiare commanda à ces deux d'aller baïser les pieds à ce Capitaine & luy demander pardon , ce qu'ils firent fort volontiers. Il leur fit faire aussi vne maniere de cōfession en Arabic tout haut , cōme ils font faire selon leur loy à tous ceux qui ont commis quelque faute : Car autrement tous criminels & repris en iustice n'oseroient hanter ny conuer-
 ser avec les autres , qu'ils n'ayent premieremēt fait confession de leur faute deuant le Pandiare , ou ceux qui sont deputez par luy , cōme les Naybes & non autres , & faut qu'ils en soient absouz. Le Pandiare en fit faire autant au Capitaine à cause qu'il auoit tué, depuis ils furent bons amis, toutesfois ces deux ne vouloient iamais s'embarquer avec le Capitaine

*Confession
de ceux
des Mal-
diues.*

quand il s'en alla, disans qu'il les eut fait ietter en la mer, car il ne se faut nullement fier à ces gens là, quelque recōciliation qu'il y ait, de sorte qu'ils aymerent mieux attendre vn autre nauire des isles pour s'en aller à Aché. Quand ce Capitaine s'en alla le Roy de ces isles escriuit à celuy d'Achen & luy enuoya des presens, car ils estoiet bons amis, & s'enuoyoiét souuēt lettres & presens. Car pour le nauire qui se perdit, c'est vne coustume & loy generale entr'eux, que tout appartient à celuy sur les terres de qui il se pert, & celuy-là se trouueroit offencé à qui l'on renuoiroit la marchandise de son vaisseau perdu.

*Isle estrā-
ge à des-
couuoir.*

Quelque temps apres, le Roy enuoya par deux fois vn tres-expert pilote, pour aller descouuir vne certaine isle nommee *Pallouys*, qui leur est encores presque incogneüe, sinon qu'ils disent qu'anciennement vne barque des leur y aborda par hazard,

ainsi qu'ils trouuent par leurs histoires, mais qu'ils furent contraincts de la quitter pour les grands tourmès que leur firent les diables qu'ils disent la posseder, & que mesmes ils causent les grandes, horribles & continuelles tourmentes qui sont en cette mer là, de sorte que les nauires n'y peuuent demeurer à l'anchre. Ils disent aussi que le diable les y tormentoit visiblement, & que pour l'isle elle est fertile en toutes sortes de fruiçts, & mesme ont opinion que ces gros cocos medecinaux, qui sont si chers là en viennent: autres pésent que c'est du fond de la mer. Je n'ay point ouy dire qu'il y eut du bestial ou non. Elle est sous la hauteur de dix degrez au dela de la ligne, & enuiron 120. lieuës des Maldiuës. Les Roys des Maldiuës y ont plusieurs fois enuoyé des vaisseaux pour la descouurir, mais lors qu'ils l'ont cherchée, ils ne l'ont iamais sçeu trouuer, & ceux qui y ont abordé, ç'a

esté par hazard. Si ce pilote qui y fut enuoyé l'eut trouuée, il auoit intention d'essayer à l'habiter. Ils y auoient mené des forciers & magiciens pour traiter avec le diable & s'accorder avec luy, car ils ne sçauent que c'est de le coniurer, mais ils le prient de faire quelque chose, en luy offrant & promettant des vœux, offrandes & bâquets. Mais ce pilote ne peut trouuer cette isle, & ne la pouuât rencontrer, on ne peut pas rentrer en la route des Maldiuës, ains c'est tout ce qu'on peut faire que de prédre Aché ou bien Ceylan, ou le cap de Comory. Toutes les deux fois que ce pilote y a esté, il y a perdu la plus part de ses gens qui mouroient. Il disoit qu'il feroit tant qu'il la trouueroit ou qu'il mourroit en la peine. Ce qui fait qu'ils y trouuēt tousiours de la tourmente, c'est qu'ils y vont durant l'hyuer, lors que les vents & courans de l'Oüest regnent, car si c'estoient ceux

del'Est, & qu'ils ne peussent rencontrer l'isle, comme c'est chose assez incertaine, ils seroient emportez vers la coste d'Ethiopie & periroient. Ce pilote auoit grand desir de m'emmener avec luy en ce voyage, & moy ie n'en auois pas moins d'y aller, mais le Roy ne voulut pas, sçachant que si i'allois vne fois à la coste, ie ne reuiendrois pas aux isles.

Mais comme i'estois là, ie vy arriuer vn grand nauire de Bengale chargé de marchandise du païs; & qui venoit en ces isles seulement pour charger des bolits & coquilles dont i'ay tât parlé. Le Capitaine d'iceluy mourut, & le Roy herita de tout, & peu apres vn autre Capitaine de Guzeratte estant mort aussi, le Roy luy succeda encor : En quoy l'on peut recognoistre les grands profits & reuenuz de ce Roy en telles auentures.

Il y eut aussi vn Roy de Ceylan qui desirant faire vn present au Roy de

*Galere de
Ceylan.*

Cochin , fit equipper vne galere & la fit charger de canelle la plus excellente, & d'arequa, mais estant party les calmes & les courans l'emporterent és Maldives , & rencontra vn canal où le courant n'estoit si rapide qu'il la peut emporter par dela les isles. Toutesfois ceux de dedans ne pouuans prendre terre , ceux du pais y allerent avec barques , & à force de cordages , anchres & auirons firent tant qu'ils sauuerent ce nauire & l'arrestèrent à l'anchre. Ceux de dedans pensans aller tousiours le long des costes & prédre terre de iour en iour, ne s'estoiét pas chargez de beaucoup de viures , de sorte qu'ayans demeuré long temps sur mer auant que prendre ces isles, ils estoient si foibles & si fatiguez de soif & de faim qu'ils n'en pouuoient plus , & n'auoient plus pour tout que de la canelle & de l'arequa. Que si encores ils n'eussét pris terre en ces isles, ils n'auoient point

de terres plus proches que les costes
d'Arabie ou de Melinde qui en sont
à neuf cens lieuës , tellement qu'ils
fussent bien tost morts. L'isle où ils
encherent s'appelle *Itadou*, située vers ^{*Itadou*}
le Sud de l'isle de Male, dont elle est ^{*isle.*}
elloignée environ 50. lieuës, en l'A-
tollon *Adoumatie*. La marchandise
qu'ils portoient estoit fort requise en
ces isles, & principalement l'arequa
plus que la canelle. Car ils se peuvent
autant passer de cét arequa, que nous
de pain & de vin. Ils furent contraints
de vendre de leurs denrees pour auoir
dequoy viure. Mais la coustume de
ces isles est, que l'on n'oseroit faire
trafic avec les estrangers sans auoir
permission du Roy, & toutesfois on
ne laisse pas secrettement, mais quād
cela est sçeu, on paye l'amāde & tou-
te la marchandise est confisquée, si-
non pour quelques fruiçts, ou pour
donner à boire & à manger. Mais il
faut qu'ils donnent de leur marchan-

dise en contr'eschége sans faire prix, car c'est le Roy & les Anciës qui doiuent faire prix à la marchandise estrangere, s'entend de celle qui vient extraordinairement, car ils n'en vsent ainsi pour celle qui vient ordinairement & qui est apportee par les Malabares, qui la plus part y amènent femmes, enfans, & seruiteurs. Leur trafic y est permis en commun comme celuy du pais, & ont mesme police & regle que les naturels.

Or le Capitaine Cingale de ce nauire de Ceylan n'auoit apporté aucun argent, esperant trouuer à Cochinchin toutes commoditez & cognoissances; tellement que n'ayant aucun argent pour acheter des viures, il fit offre au Roy que l'on prist de sa marchandise pour auoir des victuailles, & apres s'en aller. Mais ce Roy preuoiant bien que toute sa marchandise luy demeureroit, il n'en tint conte, & seulement luy faisoit deliurer des vi-

ures au iour la iournee. Il fut donc
questiõ de descharger cette marchã-
dise & mettre la galere à sec pour la
faire racoustrer ; mais ces Insulaires
qui sont meschans, & ne demandent
que la ruine des pauvres estrangers,
comme ils eurent esté assemblez de
tous les lieux circõuoifins en les bien
payant, pour tirer ladite galere à sec,
ils la heurterent malicieusement sur
vn banc de sable, & fut brisee, telle-
ment que ce pauvre Capitaine & les
siens furent sans vaisseau, & cõtraints
de demeurer là quelque temps, où ils
deuindrent malades, & moururent
presque tous & leur Capitaine aussi,
de maniere que le Roy fut heritier de
toute cette canelle qu'ils nomment
Poniembous Thory, & l'arequa *Poua*. Si
le Roy de Cochin luy en eust rescrit,
il luy eut tout renuoyé. Il pẽsoit apres
l'enuoyer en Arabie, & mesme lors
qu'il fut tué, il y auoit vn grand na-
uire tout chargé pour y aller, mais il

fut pris avec le reste, comme ie diray cy apres.

Peu de temps apres il arriua vn autre nauire de Massulipatan chargé de ris, toilles blanches, huiles & autres denrees propres à ces isles. Le Capitaine âgé de 60. ans auoit les cheveux blancs comme du cotton, & longs comme ceux des femmes. Son nauire estoit à l'anchre à trête lieuës de l'isle de Male vers le Sud, il estoit venu pour charger du poisson & le porter à Aché. Ce Capitaine m'auoit pris en grâde affection, mais il mourut à Male, & aussi tost le Roy enuoya querir son nauire, mais en l'amenant de nuit il s'eschoïa sur vn banc, & tout fut perdu. Il y eut aussi vn grand nauire de Cambaye qui le trompa bien. Car le Capitaine qui auoit mouillé l'anchre en vne isle vers le Nort à 40. lieuës de Male, enuoya vers le Roy quatre de ses principaux pour le saluer avec presens: leur dessein n'estoit

*Nauire es-
choïé.*

de s'arrester là , mais seulement d'avoir quelques cordages , viures & autres commoditez ; & feignoient d'y vouloir trafiquer , dont le Roy estoit fort content & s'attendoit desia d'en avoir sa part , tellement qu'il ne voulut pas que ces quatre s'en retournassent , & leur dit qu'ils rescriussent à leur Capitaine de s'en venir à Male avec son vaisseau. Mais eux sçachâs le dessein de leur Capitaine qui estoit de s'en aller , & craignans qu'il ne les laissast la pour les gages firêt tant envers le Roy qu'il leur permit de s'en retourner , sur la promesse qu'ils luy firent d'amener le vaisseau , moyennant quoy il leur donna nombre de soldats pour cét effect , mais quand ils eurent vne fois remis le pied en leur navire , ils renvoyerent fort bien ces soldats à canonades , harquebuzades & coups de fiesches. Le Roy en fut bien fasché & en voulut mal à quelques estrangers demeurâs en la-

dite isle, & à ceux de l'isle mesme, comme estant ceux qui auoiēt osté la volonté à ces gens là de venir à Male & y trafiquer, car il ne desiroit rien plus que de voir venir anchrer à son isle: dautant qu'estans loin de luy, il ne pouuoit pas en disposer à sa volonté. Mais il seroit impossible de raconter par le menu tous les vaisseaux qui sont venus en ces isles, durant le tēps que i'y ay esté. J'ay seulement voulu faire mention de ceux à qui il est arrivé quelque disgrâce, & autre accidēt remarquable, & comme tout le dessein du Roy & de ses sujets, n'estoit qu'à leur procurer quelque malheur & inconuenient, dautant qu'il donnoit certaine portion des nauires qui se perdoient à tous ceux de son estat & aux gēs de guerre entr'autres. Mais non pas de ceux dont les Capitaines mouroient, car de ceux là il n'y auoit que luy qui en profitaist.

CHAP. XXII.

*Iustices diuerses faites pour adulteres, pail-
lardises & autres pechez, Humeur amou-
reuse des femmes Indiennes, Du grand
Pandiare, & de la resolution estrange
d'un Mulaistre.*

LE diray maintenant de diuer-
ses choses qui arriuerent de
mon temps à des particuliers
habitans de l'isle : Entr'autres à vn
Canarin Gentil de Cochin, homme
de grands moyens & d'apparence. Il
y auoit huiet ans entiers qu'il alloit &
venoit par ces isles où il auoit touf-
iours logis, facteurs & seruiteurs do-
mestiques, il parloit fort bien la lan-
gue & en fin estoit naturalisé. Or il
fut vn iour surpris couché avec vne
femme de ces isles. Il y auoit six mois
qu'il l'entretenoit, & elle estoit vne
pauvre seruante. Il fut donc mené
avec elle par ceux de la iustice au grad
Pandiare, auquel il dit qu'on ne luy

*Ce qui ar-
riua à vn
Canarin.*

*Punition de
paillardise
& adul-
tere.*

fit point de mal, & qu'il desiroit se rendre de leur loy, & qu'il espouseroit cette femme. Ce qu'il fit, & se redit Mahometan, & y a apparence qu'il en auoit enuie long téps y auoit, pour ce qu'il deuoit force argent à Cochin, dont il fit banqueroute. Il espousa cette femme qu'il fit grande dame. Car là les estrangers, hommes & femmes, peuuent porter tout ce qu'il leur plaist. Luy donc sur cette promesse fut laissé aller, mais pour elle iustice en fut faite selon la coustume, & tous les cheueux luy furent rasez, puis elle fut baignee de vieille huile infecte & puâte, & la teste mise envn vieil sac de voile de nauire, apres batuë par tous les carefours & tout à l'entour de l'isle. C'est la maniere de punir tous ceux & celles qu'on surpréd en adulteres & paillardise. Mais la, comme icy, l'argent fait tout & sauue de tout. Pour le regard de l'homme estant fait de leur loy, il fut mené par

par les ruës & autour de l'isle en triõ-
phe, accompagné des plus grâds Sei-
gneurs, & de toutes fortes & qualitez
de personnes, & luy fut donné force
argent & habits, avec vn autre nom.

Car là les noms se donnent volontai-
rement, & par qui que ce soit, pere, *Noms en-
tre les Ma-
hométans.*
mere, parens ou autre premier venu;
& aussi à toute heure, & non à celle
de leur naissance ou circoncision.
Tellement que ie trouue qu'ils don-
nent là les noms, comme nous fai-
sons icy aux chiens & cheuaux. Car
le premier nom qui leur est donné
par qui que ce soit leur demeure.

Le Roy aussi donna des dignitez
à ce nouueau conuerty, & le fit pour-
uoyeur & distributeur de tout le ris
& autres prouisions & marchandises
dont le Roy faisoit trafic. C'est vne
office fort honorable, & en auoit
d'autres sous luy.

Pour le regard du Pandiare dés-
lors qu'il fit cette iustice, c'estoit vn *Pandiar
Cherif.*

Cherife d'Arabie, qui font vne maniere de gens fort honorez entr'eux, & les plus nobles, comme estans de la race de Mahomet. C'estoit vn fort bon homme, & estoit extremement aymé du Roy. Il portoit affection aux estrangers, & blasmoit le Roy entr'autres choses, pour le mauuais traitement qu'il nous auoit fait, veu que nous estions de leurs amis, & ennemis des Portugais : & que les Roys d'Achen, Iaua & autres faisoient fort bon recueil à tous nos gens comme François, Anglois, & Hollandois, ainsi qu'il auoit remarqué de la où il venoit. Surquoy le Roy luy respondit qu'il en estoit bien marry, & que cela ne venoit pas de luy, mais des Seigneurs & Anciens de l'isle. Ce Pandiare reuenoit d'Achen en Arabie, & auoit esté fort bien receu là, & honoré de beaucoup de richesses qu'il emportoit chez soy, lors que passant par ces isles, le Roy en eut la cognoissan-

ce, & le pria tant de demeurer qu'en fin il s'y accorda, & estoit si familier avec le Roy qu'il le faisoit manger avec luy, ce qu'il ne faisoit iamais à autre personne.

Ce Pandiare estant en charge, ie luy vy vn iour entr'autres rendre vne ^{Iustice} iustice ^{exemplaire} exemplaire sur vn grand nombre de femmes; elles estoient bien 25. ou 30. & des plus grandes Dames du pais, qui estoient accusees d'un peché dont ie n'auois iamais ouy parler, & qui est en vſage seulement aux Maldives, & appellent cela *Pouy tallan*, se ſervant d'un certain fruit du pais en vne façon si sale, vilaine & monstrueuse, qu'honnestement ie n'en puis parler dauantage. Et à la verité toutes les femmes de tout le reste des Indes, sont fort enclines naturellement à toute sorte de lubricité & paillardise ordinaire. Mais celles des Maldives particulièrement sont si entachées de ce vice, qu'elles n'ont iamais

autres discours ny occupatiõ, & font trophée & vertu entr'elles, d'auoir quelque braue & galant amy, à qui elles font toutes les sortes de faueurs & signes d'amitié que peut desirer vn homme d'vne femme, entr'autres elles ne les laissent iamais manger de bettel accommodé de quelque façon releuee & extraordinaire, avec quelques clous de girofle qu'elles mettent dedans, ou bien vne petite semence noire la plus chaude, odoriferante, amiable & douce à la bouche qu'il est possible. Pour les hommes, ils leur vôt cueillir des fleurs & les agencent fort bien en façon de bouquets, & les leur enuoyent par galanterie. Il y a certaines fleurs blâches fort odorantes, sur lesquelles on peut escrire & graver ce qu'on veut avec la pointe d'vn cousteau, & là ils escriuent trois ou quatre vers sur le sujet de leur passion amoureuse. Pour l'argent & autres richesses, ils s'en donnent fort peu les

vns aux autres, & s'ils s'en donnét, cela vient plustost du costé des femmes que des hômes, qui de leur part sont fort courtois & officieux en l'endroit d'elles.

Au reste l'on peut assigner plusieurs raisons de ce que ces femmes sont d'une complexion si chaude & amoureuse; mais les principales me semblent estre, de ce qu'elles sont fort oisives, & ne font autre chose que d'estre tousiours couchees & se faire berser par delicatessse, puis elles mangent continuellement du bettel, qui est vne herbe fort chaude, outre qu'en leur manger ordinaire, elles vsent de tant d'espiceries, qu'à peine en pouuois-je quelquesfois mettre en la bouche, & se seruét encores d'aux, oignons, & autres choses semblables qui sont fort chaudes. Avec tout cela le climat estant directement sous la ligne y fait beaucoup, & c'est ce qui rend d'autre-part les hômes plus

*Naturel
des femmes
Indiennes.*

lasches & moins puissans, & nonob-
stât cela ils ont deux & trois femmes
la plus part, s'entend ceux qui ont
dequoy. Et sont aussi faineants & oy-
sifs que sçauroient estre les femmes,
n'ayans autre plus grand exercice que
d'estre couchez pres d'elles, & le plus
souuent avec plus de volonté que
d'effect.

Mais pour reuenir à la iustice qui
fut faicte de ces femmes, il y en eut
deux premierement qui furēt surpri-
ses sur le fait, dont l'une estoit mariee
à vn officier principal de chez le Roy
qui l'aimoit fort. Or leur loy & cou-
stume porte que quand vn officier du
Roy, ou autre qui leur appartient a
delinqué en quelque chose, auât que
proceder à en faire la iustice, le grand
Pandiare enuoye auertir le Roy s'il
trouue bon qu'on y procede selon les
formes ordinaires; Ce que le Roy ne
denie iamais. Le grand Pandiare ayât
dōné auis au Roy du fait de ces deux

femmes, le Roy luy fit responce qu'il entendoit que iustice fust faicte, non seulement de ces deux, mais de plusieurs autres encor, dont il auoit entendu parler il y auoit long temps, pour se mesler du mesme mestier, & qu'il vouloit qu'on en fit vne exacte recherche; & sur cela il enuoya le mary de l'une de ces femmes, avec deux des plus proches de sa personne, pour assister à cette recherche & iustice, & leur commanda bien expressement de dire au Pandiare qu'il ne māquast pas à en faire tout ce qu'il auoit dit, & que s'il en restoit quelqu'une à punir, il sçauroit bien y donner bon ordre: de sorte que tout le monde s'assembla incontinent de tous costez de l'isle, & les plus grands mesmes y vindrent aussi, dont la plus part virēt faire iustice de leurs femmes mesmes. Pendant cette execution le Roy fit fermer toutes les portes de son palais, afin que personne ne peust luy aller

demander la grace pour sa femme; & ainsi la iustice en fut egale. Ces pauvres miserables s'accusoient toutes les vnes les autres, & mesmes les hommes qui en cognoissoient ou sçauoiēt par ouy dire de telles, les deferoient & nommoient tout haut, de qui qu'elles fussent femmes. Il y eut donc environ trente de ces femmes qui furent punies publiquement, & eurent premierement les cheueux coupez, qui est vne grande infamie entr'eux, puis furent battuës de courroyes de cuir larges & cousuës ensemble, en telle sorte que deux ou trois en moururēt. Apres cela on leur dōna l'absolution de tout, avec menace que si elles y retournoient, elles seroient noyees. Mais du depuis i'en ay veu de celles-là mesmes qui en ayans esté reprises ne furent pas noyees pourtant, mais seulement battuës de ces cuirs qu'ils appellent *gleau*. Pour le peché d'homme à homme, il y est fort commun,

& bien que le liure de leur loy le condamne à la mort, toutes-fois ils ne l'obseruent pas, & n'y a lieu au monde où ces enormitez soient plus communes & moins punies, enquoy on peut recognoistre la malediction & l'ire de Dieu sur ces miserables, que la fausseté & iniustice de leur loy fait tomber au precipice de ces vices horribles.

En ce mesme temps ie vy faire iustice d'un ieune garçon âgé de 17. ans, il estoit fils d'un Cafre d'Etio pie & d'une femme de ces isles, ce qu'on appelle Mulastre; c'estoit le plus resolu & courageux que ie vy iamais, car luy seul auoit l'asseurance d'en attaquer six ou sept autres. Il deuint si meschât q̃ luy deuxiesme s'en alloit par ces isles avec vn baſteau, voler & derobertout ce qu'il pouuoit, en battât cruellement ces pauures gens. Mais en fin estant attrapé, il eut le poing droit coupé. Comme on le punissoit, ie ne

*Courage
estrange.*

le vy iamaïs changer de visage , ny ietter le moindre cry , non plus que fil n'eut rien resſenty. Mais pour cette punition il ne changea pas d'humeur, car il ne fut pas pluſtoſt guarý, qu'il retourna à ſon premier meſtier, de ſorte qu'ayant eſté repris, on fut contrainct de luy couper le pied gauche, dont il fit auſſi peu d'eſtat comme de ſon poing. Car il eſtoit ſi reſolu qu'il monſtroit luy-meſme à celuy qui luy coupoit, comment il falloit qu'il fiſt, ſans que iamaïs il monſtraſt aucun ſigne de douleur. Il y auoit vn vaiſſeau plein d'huile de cocos toute boüillante, où luy-meſme mit le pied tout ainſi q̃ ſi c'eũſt eſté de l'eau froide. Je ne penſe pas qu'il ſe ſoit iamaïs veu vn courage de garçon plus déterminé. Et encores avec cela ſon mauuais naturel le portoit tellemẽt au larcin, que quãd il fut guarý de ſon pied coupé, il ne laiſſoit pas de ſe trainer la nuit pour aller voller. Il eſtoit auſſi

adonné horriblement à la sodomie. Tellement qu'en fin le Roy fut contrainct de l'enuoyer en exil, & le faire mourir.

Mais pour reuenir au grand Pandiare qui fit faire tant d'executions, apres auoir demeuré encores quelque peu de temps en ces isles, il fit tant qu'il eut cōgé de s'en aller en Arabie, avec vn nauire chargé de force richesses. Mais ce depart ne fut pas sans grandes pleurs du Roy & de tout le peuple qui le regrettoit extrememēt, car on le tenoit là comme vn sainct. Il promit bien de retourner, mais toutesfois il n'en auoit point d'enuie. Celuy qui luy succeda en cette charge, fut vn qui auoit espouzé vne sœur de la grande Reyne, & estoit fort noble & de bonne maison.

Voila ce que i'ay peu remarquer & me ressouuenir de plus memorable qui soit arriué en ces isles de Maldiues, durant le temps que i'y ay esté, & diray encor auant que finir ce cha-

pitre, que pendant les cinq ou six ans que ie fus à la court de ce Roy, ie vy presque changer tout son estat, & mourir diuersemēt la pluspart des officiers de sa maison & de sa court. Ce qui me faisoit tousiours iuger quelque chose de sinistre, & que la fin & la periode de cēt estat estoit proche.

Aussi ne dois-je oublier à dire que ie yy arriuer là vne grande Eclipse de Soleil en plein midy, qui dura l'espace de trois heures: Tout le peuple en estoit fort estonné, & crioit & hurloit d'une estrange sorte, disans que c'estoit vn mauuais presage, & que cela signifioit qu'ils perdroient le plus grand d'entr'eux. Et de fait en la mesme annee l'une des femmes du Roy mourut en mal d'enfant, & tost apres le Roi mesme fut vaincu & tué, & tout cēt estat renuersé ainsi que ie diray au chapitre suiuant. Ils prenoiet tous soigneusemēt le date du iour, de l'heure, & du moment del'Eclipse, & fut mesme escrit aux archiuespublics.

CHAP. XXIII.

De l'expedition du Roy de Bengale aux Maldines, Prise de l'isle de Male, Mort du Roy d'icelle, & voyage de l'Auteur en Bengale, avec la description des isles de Malicut & Diuanduron.

AYANT doncques esté avec ces Insulaires l'espace de 5. ans ou environ, il aduint qu'en l'an 1607. au mois de Feurier le Roy eut aduis de nuict qu'il venoit vne grosse armee composée de seize galeres ou galiotes, qui estoit desia fort pres pour entrer en ces isles.

Deux nuicts auparauât i'auois songé que ie sortois de ces isles & estois *Songe de l'Auteur.* en toute liberté. Or quand cette armee arriua, le Roy auoit vn nauire chargé & tout prest pour aller en Arabie, mais cōme il vouloit partir le mesme iour, il ne peut sortir de ces isles, à cause du grād calme qu'il faisoit, de sorte qu'il fut pris par lescdites ga-

leres. Il estoit chargé entr'autres choses de canelle que le Roy auoit eüe en ce nauire de Ceylā, qui s'estoit perdu auparauant en cette isle, le reste estoit de marchandise de l'arbre de cocos.

Guerre.

Le Roy donc fort estonné de ces nouuelles, commande à l'instant de mettre en mer ses galeres qu'il auoit iusques au nombre de sept: ce qu'il ne peut faire si promptement que les voiles de ses ennemis ne parussent: ce qui l'estonna dauantage: & pourtant il commanda d'embarquer promptement toutes les meilleures richesses qu'il auoit, pour se sauuer luy & ses femmes en d'autres isles plus esloignées vers le Sud, où l'ennemy n'eust peu aborder à cause de la difficulté des lieux.

*Prise des
Maldines.*

S'estant doncques le Roy embarqué pour se sauuer en sa galere Royale (qu'ils appellēt *ogare*) avec ses trois femmes & son nepueu, il laissa la plus grande partie de ses richesses, canons

& armes qu'il auoit en grãd nombre en l'isle, pour n'auoir eu le temps de s'armer, pour resister à l'ennemy. Pour moy ie pris resolution avec mes trois compagnons de nous aller sauuer dans vn bois, pour de là attendre l'occasion de nous mettre en liberté. Cependãt durãt le tumulte qui estoit en l'isle à l'arriuee des ennemis, nous faisons contenance d'estre autãt fachez & esperdus, comme les Insulaires mesmes. Et à la verité si les galeres ennemies n'eussent paru auant que le Roy se fust embarqué, & que nous fussions demeurez en l'isle, ie croy sans doute que le Roy reuenant nous eust fait mourir tous quatre. Mais Dieu ayant pitié de nous, permit que lesdits ennemis se monstrerent plustost, que le Roy & tous les siens ne furent prests; ce qui fut la seule cause de nostre liberté.

A la premiere veüe de ces galeres, tout le monde estoit fort empesché

à embarquer eux & leurs biens dans leurs vaisseaux, durant quoy moy & mes compagnons faisions bien les empeschez cōme les autres, qui voyoient que nous nous trauaillions comme eux, de sorte qu'ils n'entroient en aucune defiance de nous, & mesmes n'y songerent point du tout. Cependant c'estoit vne grande pitié du ravage & pillage que les ennemis faisoient dans cette isle, & principalement dans le palais du Roy, car tous les particuliers auoient sauué leurs richesses dans des basteaux dont il ne se perdit rien. Mais ce qui estoit au Roy & aux Reynes tout fut pris, sans qu'il fut rien sauué de ce qui estoit demeuré en l'isle.

*Fuite du
Roy & des
Reynes.*

Or le Roy s'enfuiroit avec les Reynes qui estoient portees sur les bras de chacun son gentilhomme, toutes voilees chacune d'un grand tafetas figuré & façonné de toutes couleurs, de la grandeur d'un grand linceul.

Elles

Elles ne partirent du Palais que quāt
& le Roy, qui s'embarqua avec elles.
I'estois à lors chargé d'armes & d'au-
tres hardes que ie portois pour em-
barquer és galeres, & estant tout
moüillé & en pauvre esquipage, le
Roy fit rencontre de moy, & me dit
que i'estois honnesté hōme, & que ie
prisse courage, me disant vn mot qui
est cōmun en toute l'Inde, à sçauoir
Sabats, qui veut dire grād-mercy, &
sert aussi à louer vn hōme pour quel-
que chose qu'il a bien fait. Quand il
me dit ce mot, la larme me vint à l'œil
de pitié. Car il pleuroit & faisoit les
plus grandes lamentations du mon-
de, de se voir contraint de quitter
tout, & voir porter ainsi ses femmes,
qui de leur costé fendoient toutes en
larmes, & tout le reste du peuple
estoit en grande desolation par tou-
tes les ruës, & n'entendoit-on que
gemissiemens, cris & hurlemens de
femmes & enfans. Le Roy estant em-

barqué & toutes les galeres parties, fors la plus petite qui estoit encore demeuree pour y charger des richesses, ie dis lors à mes compagnons qu'il estoit temps de se sauuer dans le bois, craignant qu'ils ne nous fissent embarquer par force, ie fis toutesfois encore vn voyage au Palais du Roy avec ceux de l'isle, & les laissois tous charger des premiers & aller deuant à la galere, & moy ce pendant au lieu de les suivre ie pris vn chemin à costé & gagnay le bois, & deux de mes compagnons en firent de mesme par vn autre costé; pour le troisieme il s'embarqua ie ne scay par quelle occasion, il auoit bien le mesme dessein que nous, mais la galere fut prise tout aussi tost, & depuis ie sceu de lui qu'il fut pressé de s'embarquer par ceux de l'isle; tellement que ce iour là, nous courusmes tous quatre mesme fortune, sans scauoir rien l'un de l'autre: Nous fusmes dans l'isle plus de quatre heures qu'il

*Fuite de
l'Authheur
& de ses
compagnons.*

n'y estoit demeuré que quelques pauvres gens, le reste s'en estant allé. J'allois & venois dans le Palais du Roy, là où il y auoit toutes sortes de richesses d'or, argent, & ioyaux à l'abandon; mais ie ne songeay iamais à toucher à rien, ny mesme à cacher l'argent que j'auois, mes compagnons sauuerent quelques hardes qu'ils auoient cachees.

Or le chef de l'armee des ennemis descouurant que le Roy se sauuoit, il le fit suiure par huict galeres, les huict autres donnerent en terre en l'isle où j'estois: ie me rendis aux premiers qui mirent pied à terre, les priant de me sauuer. De premier abord, ne me recognoissans estre François, mais croyans au vray que ie fusse Portugais ils me voulurent tuer, & me mettant tout nud, m'osterent ce que ie pouuois auoir. Mais ayans recogneu que veritablement ie n'estois Portugais, ils me traicterent plus humaine-

ment, & me firent mener à leur Capitaine qui me receut en sa protection, m'assurant que ie n'aurois point de mal, & lors il me fist bailler d'autres habits, & demeurer en ses galeres pour ma seureté, pour ce iour & ceste nuit seulement: car apres il me fut permis d'aller où bon me sembloit par toute l'isle, sans que personne me dit rien.

*Mort du
Roy.*

Pour les huit galeres qui auoient esté commandees d'aller apres le Roy, l'ayans abordé ils vindrét aux mains: là le Roy se mettant en deffence fut tué d'un coup de pique, puis à coups d'espee, ses femmes prises prisonnières, & son nepueu se noya, toutesfois il ne fut fait aucun mal aux femmes, fors qu'elles perdirent tous leurs ioyaux, pillés par les soldats & mariniers, qui sont les plus d'agereux pour le pillage: ces mariniers sont appelez Moucois.

Ce qui fut cause de la prise & mort

du Roy, fut qu'il ne faisoit aucun vêt,
ains y auoit le plus grand calme du *Cause de*
môde, & les galeres ennemies estoiet *la perte du*
meilleures de rames, que celles du *Roy des*
Roy qui n'estoient bonnes que pour *Maldines.*
la voile & non pour l'auiron. Car s'il
eust tant soit peu faict de vent, on ne
l'eust sceu attraper. Mais son malheur
le fit tomber en cet inconueniêt qu'il
meritoit bien pour les cruautéz gran-
des qu'il auoit exercees: il ne fut pris
en ceste desroute pas vn des vaisseaux
de l'isle, tellement que si le Roy & ses
femmes s'y fussent embarquez, ils
eussent eu moyen de se sauuer: mais
son heure estoit venuë, & tiens pour
moy que Dieu luy fit vne belle grace
d'estre ainsi tué de premier abord,
pour ne voir point ce pauvre & pi-
teux spectacle, que i'y vy en l'endroit
de ses femmes & de son estat: toutes-
fois il n'y eut pas grand massacre, car
hors le Roy & deux ou trois des siens
tuez avec luy, il n'y eut personne qui

eust mal, sinon son neveu qui pèsant se sauuer à la nage se noya, à cause de sa foiblesse & maladie, d'ennuy & tristesse qu'il auoit eu de sa femme morte peu auparauant en enfantement, il auoit rauy ceste femme à son mary.

Donc les ennemis ayans pris toutes les galeres du Roy, ils les ramenerent toutes ensemble avec lesdictes Reynes en l'isle, où estans ils remirerent les Reynes en leurs maisons en la garde de soldats, feignans les vouloir emmener prisonnieres si elles n'enfeignoient les thresors du Roy: ce qu'elles ne peurent faire: aussi qu'elles n'en scauoient rien, & que le Roy ne leur en auoit donné la cognoissance, ny à aucune autre persõne, sinon à vn certain secretaire qui s'estoit sauué.

Ces trois Reynes ayans donc esté ramenenees en pauvre équipage, furent mises dans vne loge à part, qui estoit le logis du neveu du Roy, tout ioignant le Palais Royal, on l'appel-

loit aussi Palais, & estoit tout enclos de murailles, & de mesme forme que celui du Roy, sinon qu'il estoit plus petit. Tous les logis des Princes & Princesses s'appellent en leur langue *Gandhouere*, c'est à dire Palais: car ^{Gand-}_{houere.} les autres maisons s'appellent *Gue*. On les mit en ce palais à cause qu'ils ne faisoient iour & nuict que fouiller & emporter du Palais du Roy tout ce qu'il y auoit: Mais dans le logis de ce neveu il n'y auoit rien à prendre: car il auoit tout faict embarquer, outre que ce neveu n'auoit seulement que ce que le Roy luy donnoit d'estat, craignant que s'il estoit plus riche il ne luy fist la guerre. On donna quelques seruantes à ces femmes du Roy, pour moy i'allois souuent les voir, car ceux de l'isle n'auoient pas congé d'y entrer, i'y entrois quād bon me sembloit, & les conseillois de tant qu'il m'estoit possible: car i'entendois tout ce qu'on disoit d'elles. Et en pleurant

elles me demandoient souuent si i'auois grand regret de la mort du Roy qui m'aimoit tant : ie leur disois qu'ouy, & puis qu'il estoit mort i'estois delibéré de m'en aller, & ne demeurer plus en ces illes, n'y ayât plus de maistre; & que s'il n'eust esté tué, ie ne m'en fusse iamais allé. Ce qui estoit toutesfois au plus loing de mon desir & de ma pensee. Toutesfois ie les asseurois de ne me retirer sans prendre leur aduis & congé: ce qu'elles approuuerent fort, & me promirent de ne me delaisser iamais: & comme elles m'enqueroient de ce qu'on disoit d'elles, ie leur dis qu'on les tenoit prisonnières pour enseigner les thresors du Roy, mais qu'elles n'en fissent rié, & que toutes leurs menaces de les emmener, n'estoient que pour leur faire peur: car i'auois entendu des principaux qu'ils ne les emmeneroient point: dequoy elles me sceurent fort bon gré, & desiroient que ie n'eusse

bougé d'auec elles.

Ceux des galeres ennemies prendrent quelques-vns des principaux de l'isle, & les tourmenterent pour leur faire payer rançon. Durant ces rauages ie vy vne grande querelle entre les soldats de leurs galeres, & y en eut quelques-vns tuez & autres blesez, c'estoit pour le butin & le pillage, & toute l'armee fut presque en armes pour empescher ce desordre. Apres il vint vne grande barque de ceux du Roy mort, sous la permission du General des galeres, pour demâder licence d'emporter du ris pour enter-
rer le Roy, ce qui leur fut permis. Le corps fut enterré en vne autre isle, & non pas à Male: car ils ne gardent iamais les corps, ny n'ont aussi la coutume de les embaumer, ny de les porter d'une isle en l'autre.

*Forme
d'enterrer.*

Si le Roy eust esté tué par d'autres que de ceux de sa religion, ils disent qu'il eust esté bien heureux & saint:

mais n'estant mort pour la deffence de sa loy, ils ne luy firent pas des ceremonies accoustumees d'estre faictes aux obseques d'un Roy, mais seulement l'enterrerent comme un simple habitant de ces isles. Ils eurent mesme bien de la peine à trouuer de la toille blanche pour l'enfeueller, & un cercueil pour le mettre, luy qui durant sa vie en auoit assez liberalement donné à tous les pauures de son Royaume, quand ils en auoient besoin. Il auoit tousiours plus de trente bieres toutes faictes pour luy, les Reynes, & tous les gens, & pour en donner à tous. Il auoit faict faire un magnifique Temple, & un cimetiere tres-bien clos en intention d'y estre enterré. C'estoit le mieux fondé de tous; mais Dieu ne permit qu'il y fut enterré. Ce sont les effects de la guerre, & mesme en ceste là, il fut autant faict de degast & de perte inutile de tous biens qu'il en fut emporté. Car ce que les soldats ne

pouuoient emporter, ils le mettoient à perdition.

En fin apres que les ennemis eurent sejourné en ceste isle l'espace de dix iours à butiner & charger leurs gale- res, tât des richesses qu'ils y trouuerēt, que de cinq ou six vingts pieces de canon, tant gros que menu qui y estoient, ils se retirerent & laisserent les Reynes en liberté: & quant à moy ie m'en allay avec eux, & mes compa- gnons aussi chacun en diuerfes gale- res, & ne nous reuîmes que long temps depuis.

Ceste armee auoit esté enuoyee en ces isles de la part du Roy de Benga- le, qui est vn Royaume au delà desdi- tes isles des Maldiuës, en la terre fer- me, sous le tropique de Cancer à la hauteur de 23. degrez & 2. de l'equi- noctial, vers la bande du Nort ou Pole Arctique. L'occasion qui les meut à faire ceste entreprinse, c'estoit pour auoir le canon que le Roy des

Maldiues auoit pris en nostre vaisseau, qui estoit bien le plus beau canon qu'on eust sceu voir, & estoit fort renommé aux Indes, & estoit enuié de plusieurs Rois, qui menaçoient tous les iours de le venir voir.

Quelque temps apres, comme i'estois à Goa, ie vy arriuer vne barque des isles de Diuandurou toute chargée de cordes, faictes de l'arbre de Cocos, & appellent ces cordes *Cairo*, le maistre de la barque parloit le langage des Maldiues, & l'auois veu souvent en l'isle de Male, de sorte que nous nous cognoissions fort bien, & fusmes fort ioyeux de nous estre si bien récontrez. Je l'auois veu chez vn grand Capitaine des Malabares, son parent à Badera: il me conta toutes nouuelles de ce qui s'estoit passé aux Maldiues depuis la mort du Roy, & mō depart, à sçauoir comme ceux du pais auoient esté en forte guerre entre eux, d'autant que le Roy estant

mort sans enfans & neveux, & le Royaume ne tombant en quenouille non plus qu'en France, il y auoit quatre Seigneurs qu'il me nomma, & qui estoient les plus grands du pais, qui s'estoient bandez les vns contre les autres à qui feroit Roy: que ceste guerre auoit duré fort longuement, & que le Roy de Cananor *Ali Rhadia*, Roy de Cananor. y auoit enuoyé vne bonne armee de galeres par le moyen de laquelle il auoit en fin estably Roy celuy à qui de droict le Royaume appartenoit, qui estoit le frere de la grande & principale Reyne vefue du deffunct Roy: ce fut à la charge qu'il tiendrait de luy, & le recognoistroit comme son protecteur. Il chassa aussi ceux qui faisoient du trouble, & rendit ainsi le Royaume paisible.

Nous nous embarquâmes d'oc aux Maldines pour prendre la route vers le Golfe de Bengale, le passage entre ses isles est fort dangereux à cause des Passage à Bengale.

542. VOYAGE DE
banes & basses qui y sont en grand
nombre, & n'y a personne qui osast
y nauiger, sans auoir des pilotes na-
turels du pais, cōme aussi ils en auoient.
Et d'autāt que l'isle d'oū estoit le Roy
mort, estoit à la teste des autres &
toute la derniere, ils y mouillèrent
l'ancre, & là tuans, pillans & rava-
geans, emporterent tout ce qu'ils y
trouuerent. Nous voyons de iour vn
si grand nombre de barques & bat-
teaux à la voile qui suiuoient de part
& d'autre, que c'estoit chose admira-
ble à regarder. S'estans donc rafraî-
chis & sejourné demi-iour en cette
isle, ils donnerent l'ordre qu'ils auoient
à tenir au cas qu'ils vinssent à se sepa-
rer, comme ils firent, à cause du grād
calme qu'il faisoit. Tellement que
nous fusmes enuiron trois iours pour
aller iusques à vne petite isle nommee
Malicut, qui n'est qu'à 35. lieuës des
Maldiues au Nort d'icelles.

Malicut
isle.

Ceste isle est toute enuironnée de

fort dangereux bancs, dont il se faut bien prendre garde. Nous y mouillâmes l'anchre trois galiotes que nous estions ensemble, les autres estans separez d'autre costé. Ceste isle de Malicut n'a que quatre lieues de tour, & est admirablement fertile en arbre de Cocos, bannanes, mil, & autres choses, dont ils ont aux Maldives: ils abondent en toutes sortes de fruiets. La pesche y est tres-bonne, l'air fort sain & temperé plus qu'aux Maldives, & le peuple y a les mesmes coustumes, mœurs & langage que ceux des Maldives. Ceste isle a esté autrefois du Royaume des Maldives, mais vn Roy la donna à vn sien frere en partage, & à present elle est gouvernee par vne Dame qui releue du Roy de Cananor pour estre en plus d'assurance. Ceste Reyne me fit fort bon racueil, d'autant qu'elle m'auoit veu plusieurs fois pres du Roy des Maldives son proche parent: quand elle me vid elle

se prit à pleurer, comme firent aussi la plus part de ceux de l'isle, du regret de la mort de ce Roy, dont ie leur contay l'histoire.

*Diuan-
duron isles.*

Ayans seiourné enuiron deux iours en cette isle, nous-nous mîmes à la voile, & allasmes surgir aux isles de *Diuan-duron* à 30. lieuës de Malicut vers le Nort, & sont cinq en nombre, de 6. à 7. lieuës de tour, chacune plus ou moins les vnes que les autres, & sont distantes de 80. lieuës de la coste de Malabar, comme au droit de Cananor, & sont sous l'obeissance du Roy de Cananor, qui possède encor quelque trente isles des Maldiuës, qui luy furent cedees il y a environ cinquante ans par vn Roy des Maldiuës, à qui il auoit presté secours contre ses peuples qui s'estoient reuoltez.

Ces isles de *Diuan-duron* sont habitees des Malabares Mahometans, presque tous riches marchands, qui font vn grand trafic par toute l'Inde,

&

& spécialement aux Maldives dont ils tirent quantité de marchandises, & ont là des facteurs qui n'en bougent. Ils ont les mesmes coustumes & langue que ceux de Cananor, Calecut, Cochin, & autres Malabares: le terroir y est fort fertile & l'air fort sain. Les corsaires Malabares, quand ils vont en course s'y vont ordinairement rafraeschir, & le plus souvent s'y marient, estans fort bien ensemble: bien que quelquesfois ils ne laissent pas de les piller. Ces isles sont comme vne estappe & descête des marchandises de la terre ferme, & des isles Maldives, & de Malicut.

Après nous estre rafraeschis quatre ou cinq iours en ces isles, nous nous remismes à la voile tirans vers le Sud, pour aller doubler la pointe de Galle, qui est vn cap à la pointe de l'isle de Ceilan, en allant nous fismes rencontre d'vn si grand nombre de baleines, qu'elles péserent nous renuer-

Baleines.

ser nostre galiote: mais ceux de dedás avec des tambours, poilles & chauderons, firent vn si grand bruit, qu'ils les firent fuir.

Nous fîmes aussi récontre de quelques galeres ou padocs des Malabares, & entr'autres vn matin au poinct du iour, que l'air estoit fort nebuleux & espois, qui fut cause que nous ne les apperceumes que lors qu'ils furēt tout contre nous: ie ne fus iamais si estonné de voir tous ces gens si bien en ordre, armez & en posture pour charger; & nous qui estions pris au despourueu, mais estans amis les vns des autres, ils ne firēt que passer: ils estoiet trois galiotes, & nous autant.

C H A P. XXIIII.

Du Royaume de Bengale & des remarques d'iceluy.



PRES auoir esté vn mois en nostre voyage, nous arriuasmes à Chartican, qui est vn port

du Royaume de Bégale, où no^r fusmes receuz des habitans avec beaucoup de resiouyffance. Estans descendus en terre, ils me menerent avec eux saluer le Roy, qui n'est pas le grand Roy de Bengale, mais vn petit Roy de ceste prouince là, ou pour mieux dire vn Gouverneur avec tiltre de Roy, comme ils font par tous ces pays là. Car le grand Roy de Bengale seiourne plus auant dans le pais à trente ou quarante lieuës de là. Ainsi estant présenté au Roy il me receut fort humaine-ment, & me mit en pleine liberté: disant que si ie voulois demeurer avec luy, qu'il me feroit beaucoup de bien: & de faict il me faisoit bailler des habits & des viures par chacun iour bien abondamment. Mais apres auoir sejourné là enuiron d'vn mois, ie trouuay vn nauire de Calecut, duquel le maistre me demanda si ie m'en voulois aller avecques luy, & qu'il y auoit plusieurs nauires Holádois à Calecut,

esquels ie me pourrois embarquer pour me retirer en France. A quoy ie m'accorday librement , parce que ie n'auois autre dessein , qui me faisoit refuzer toutes sortes de commoditez. Et pour ce ie pris congé du Roy, qui me l'octroya facilement.

Tellement que pour le peu de tēps que ie fus en Bengale , ie ne peuz pas remarquer beaucoup de singularitez: toutesfois voicy ce que i'ay appris.

*Descriptio
du Royau-
me de Bé-
gale.*

Le Royaume de Bégale est de fort grand'estendue, en la mediterraneé des Indes , on luy donne plus de quatre cens lieuës de long: tant y a qu'en l'Inde c'est le plus puissant Prince apres le grand Mogol. Mesme quand ie partis, le Mogol luy ayant denoncé la guerre , il s'apprestoit de le receuoir avec plus de deux cens mil hommes & dix mil elephans. Il a plusieurs Roys qui luy sont tributaires , comme les Roys d'Aracan', de Chaus & autres grands Seigneurs Mahometans &

*Forces du
Roy*

gentils , qui sont tenus luy fournir lors qu'il marche en guerre certain nombre d'hommes, d'elephans & de cheuaux. Aussi luy payent ils tribut à raison des ports de mer qui sont en ses terres , où il se faict trafic de toute sorte de marchandise, dont ils tirent de grandes commoditez , pour raison dequoy ils ne se peuuent passer de l'amitié de ce Roy.

Le pais est fort sain & temperé, si *Fertilité
du pays.*
admirablement fertile qu'on y vit presque pour rien: il y a si grand' quantité de ris qu'outre la nourriture & prouision de tout le pays on en transporte par toute l'Inde tant en Goa & Malabar qu'en Sumatra, aux Moluques & par toutes les isles de la Sonde, de tous lesquels pais Bengale est la mere nourrisse, leur fournissant entierement leur soustien & nourriture. Aussi y void on iournallemēt aborder nombre infiny de nauires de tous costez des Indes querir telles prouisions,

& croy qu'il y en iroit dauantage principalement de plus gros, si la nauigation n'en estoit point si perilleuse, pour les bancs & sables, dont tout ce Golfe est remply : de sorte que quād il arriue que les nauires de Bengale tardent à venir ou se perdent, le ris est infinimēt cher, & crie l'on à la faim, comme en vne extremité de famine, & au contraire quand la nauigation est bonne, le ris est à aussi vil prix que s'il venoit au pays, & ne vaut d'ordinaire que la valeur de quatre deniers la liure. Au demeurant le pays est remply de bestiaux, bœufs, vaches, moutons : qui faict que la chair y couste fort peu, outre les laitages & les beurres dont ils font si grand' quantité qu'ils en fournissent l'Inde, outre plusieurs tapis velus qu'ils font fort proprement. Il y a quantité de bons fruiçts, non toutesfois cocos ou bannanes, force citrons, limons, oranges, grenades, caius, ananats & plusieurs autres fruiçts, gin-

*Fruicts de
Bengale.*

gembre, poiure long, dont il s'en faiet grand nombre de confitures estant verd, comme aussi de citrons & oranges. Le pays abonde en cannes de sucre, qu'ils mangent verd, les autres en font quantité d'excellens sucres, dont ils chargent des nauires, & ne s'en fait autre part en toute l'Inde, sinon qu'en Cambaye, & autres terres du Mogol qui touchent avec celle-cy, sont d'un mesme climat, mesme langue & mesme fertilité. On tire aussi de Bengale, quantité d'huile de senteurs qu'on faiet d'une certaine graine, & de certaines fleurs, dont tous les Indiens se seruent pour se frotter apres qu'ils se sont baignez. Le coton y vient en si grande abondance, qu'outre qu'il suffit pour l'usage & vestement de ceux du pays, & outre le transport qu'on en faiet d'écreu, ils font tant de toilles de coton & si bien faietes, que c'est de là seulement qu'on en apporte par toute l'Inde, principalement aux quar-

tiers de la Sonde. Semblablement il y a de la soye en abondance, tant de la soye de vers, que de celle d'herbe, du plus beau iaune qu'on sçauroit voir, & semble plus belle que la soye mesme: dont ils font aussi quantité d'estoffes de diuerfes couleurs, qui se portent par tout. Car les habitans tant hommes que femmes sont admirablement adroits en la manufacture, tant de toilles de cotton, ou de soye, que tout autre ouurage à l'esguille, comme de broderies qu'ils font si proprement iusqu'aux simples coustures, qu'il ne se peut rien voir de plus beau. Ils font entr'autres des toilles de cotton ou de soye si deliees, qu'il est mal-aisé de iuger quand on l'a sur soy si on est vestu ou si on est nud: comme aussi font ils bien proprement plusieurs autres sortes d'ouurages, meubles & vtencilles si delicatement qu'il n'est pas possible, & qui estans transportez icy, on dit que c'est de la Chine.

*Manuf-
ecture.*

En ce pais se faiet grande quantité de poterie noire la plus fine & delicee du monde, & en font grand trafic, & principalement de gargouillettes & vases à boire, & autres vtenciles. Il y a grand nombre de roseaux ou cannes grosses comme la cuisse d'un hōme, & longues de 6. à 7. toises, creuses par dedans, & noueuses comme celles de ce pais. Elles sont plus fortes à rompre que bois du monde, & en font des leuiers & bastons à porter tous fardeaux les plus pefans, dont ils se seruent par toutes les Indes, mesmes à Goa & ailleurs, tant les Portugais que les Indiens ne se seruent d'autres bastons pour porter leurs palanquins ou litieres, ils l'appellēt par tout *Bambou*, & le metāt dans le feu on le ploye en la forme qu'on veut, & y demeure tousiours, de sorte qu'il romproit plustost que de perdre son ply. Ils en font aussi des mesures pour mesurer toutes leurs denrees, cōme ris, grains,

*Canne
d'Inde.*

huile, beurre, & autres choses semblables. Ils en font des mesures de toutes grandeurs. Il se trouue de ces roseaux en beaucoup d'autres endroits des Indes, mais c'est là leur origine & le lieu où il s'en trouue le plus. Ces cannes ne plient iamais & sont bigarrees de blanc & noir. Il y en a d'une autre sorte qui n'est de la forme & grosseur de cette-cy, le plus gros n'est pas de plus de quatre pouces, & fort haut. Il est poreux & dur & fort pliant, de sorte qu'on mettroit les deux bouts ensemble sans qu'il se rompit, & toutesfois est bien fort. Ils en fônt des baguettes pour porter à la main, & pour battre ceux qu'ils veulent chastier, & cela enleue tout l'endroit du corps où il touche, il ne rôpt iamais pour quelque menu qu'il soit. Il est gentiment façonné & bigarré naturellemét de blanc, jaune & noir. Ils en font trafic, & les bastons en sont requis par toute l'Inde, n'en

ayās point d'autres. Il y a encore vne autre sorte de canne qui ne vient iamais plus grosse que le petit doigt, de mesme forme & façon que l'autre, & ploye comme osier, & l'appellent *Rotan*. Ils en font des chables de nauire, & force sortes de panniens gentiment entre-lassez. Bref ils en font ce qu'ils veulent comme de la corde, & la fendent en tant de parties qu'ils veulent. La lōgueur est d'une brassée & demie, Ils en trafiquent par tout, & on en fait grand estat pour sa gentille manufacture, elle est blanche & non bigarree.

Ce pays est fort abundant en elephans, & c'est de là qu'on en meine *Animaux,* aux autres endroiets de l'Inde. Il y a des Rhinoceros, & dit-on mesme des Licornes, qu'on tient se trouuer en ce seul pais, & disent que tous les autres animaux ne boient iamais en vne fontaine que la Licorne n'y ait trempé sa corne, ains ils attendent tous au

bord de l'eau tant qu'elle soit venue pour cét effect.

En fin ie ne trouue point de pays en toute l'Inde Orientale, plus abondant en toutes choses necessaires pour le manger, & en richesses & manufacture industrieuse que cestuy-cy, & n'estoit que la nauigation y est si dangereuse, c'est bien le plus beau, plaissant, fertile & profitable pays du monde. Ils tiennent d'ordinaire vn ambassadeur à Goa. Mais quand i'estois prest à partir de Goa pour venir par deça, il y estoit arriué vn ambassadeur extraordinaire vers le vice-Roy, & disoit-on que c'estoit pour demander quelque secours.

Esclaves. Vn des grands trafics qu'on faict en Bengale, c'est d'esclaves, parce que il y a certain pays subiect à ce Roy, dont les peres vendent leurs enfans & en donnent au Roy pour tribut, c'est de là que sont la plus part des esclaves de l'Inde : & mesme plusieurs mar-

chands les chastrent, leur coupant quand ils sont bien petits, non seulement les testicules, mais aussi la verge entierement. I'en ay veu plusieurs de ceste sorte, auxquels il ne paroissoit qu'un petit trou pour l'usage de l'urine, c'est pour leur bailler en garde les femmes, & mesme les clefs de toute la maison, s'y fians du tout & non pas en leurs femmes qui est la coustume des Mahomettans, parce qu'ils quittent leurs femmes fort souvent. Il n'y a pays aux Indes où les esclaves soient si peu estimez qu'en Bengale à cause qu'ils sont tous vitieux & fort meschans tant hommes que femmes.

Le peuple est bien formé de ses membres: les femmes belles, mais fort impudiques plus qu'en aucun endroit des Indes. Les hommes sont adonnez au trafic de marchandise, gens doux, courtois & faciles, mais au surplus en reputation d'estre grands trompeurs, larrons & menteurs. Ils traficquent en

diuers endroits , & font de grands voyages, comme auffi frequentent en leurs pays plusieurs eſtrangers , comme Perſans , Arabes & les marchands de Goa, & de Cochin, Portugais. Il y *Religion.* a en l'eſtendue de la domination de ce Roy pluſieurs ſortes de religion, Iuiſ, Mahometans & Gentils ou Payens, leſquels derechef ont diuerſité de ceremonies, comme ayant grand nombre de diuers pays & prouinces. Le grand Roy eſt Payen, celuy de Chartican que ie vis eſtoit Mahometan.

Les peuples Gentils de ce païs de Bengale tiennent pour leur pagode ou idole vn elephant blanc dōt il ſ'en voit fort rarement , & le tiennent pour choſe ſaincte, & les Roys l'adorent , meſmes ils ſe font quelquesfois la guerre pour ce ſuiect , afin de le prendre ſur leurs voiſins , car ils n'en ont point chez eux , & maintesfois ſe font donnees de grandes batailles à cette occaſion.

Quant à leurs vestemens, les hom- Habille-
ments.
mes s'accoustrent superbemēt de cer-
taines chemises de cotton fort larges,
qui leur pendent iusques en terre, &
par dessus ils portent vne mante de
foye, & en teste vn Turban de toille
tres-fine. Les femmes ont de petites
chemisettes de toille de cotton ou de
foye qui leur viennent à la ceinture,
le reste du corps, elles se l'environnēt
d'une toille ou d'un tafetas, & dessus
quand elles sortent s'environnent d'une
grande piece de foye, dont elles
font venir vn coin sur leur teste.

Ils sont desordonnez au boire & au
manger & fort vitieux, tiennent plu-
sieurs seruiteurs, & ont chacun trois
ou quatre femmes fort richemēt pa-
rees de chaisnes d'or & de perles.

Ils font des vins de sucre & d'au-
tres cōpositions dont ils s'enyurent.

Il y a grand nombre de Portugais
qui demeurent és ports de ceste coste
de Bengale & y viuent en liberté: ils

sont aussi fort libertins en leur vie, estans comme bannis: ils y trafiquent seulement, sans y auoir aucune forteresse, ordre & police, viuans comme les habitans du pais, & n'oseroient retourner en Inde, pour quelques fautes qu'ils y ont commises: ils n'ont aucunes gens d'Eglise avec eux. Il y en a vn entr'autres appellé Iean Garie qui est fort obey entr'eux, & commande à plus de dix mil hommes pour le Roy de Bengale, toutesfois il ne faict point la guerre aux Portugais, dautant qu'ils sont amis.

*Gange
fleuve.*

En ce pays de Bengale est le grand fleuve *Ganga*, autrement dit le *Gange*, le plus renommé du monde, & ceux du pays tiennent qu'il vient du Paradis terrestre, leurs Roys ont esté curieux d'en faire rechercher la source, mais ils ne l'ont iamais peu trouuer, quelques voyages & despence qu'ils y ayent faicte. S^{on} emboucheure est à vingt-trois degrez de l'equino-

etial

étial vers nostre pole: c'est de ce fleuve que procede le bois si excellent qu'ils nommēt *Calamba*, qu'ils croient venir du Paradis terrestre. Il est fort cher en toute l'Inde, & plus estimé que tout autre: comme plus rare & odoriferant: on en recouvre fort peu, & se trouue flotant au bord de la mer, ou de ce fleuve. Ce fleuve nourrit aussi grand nombre de crocodiles, & est merueilleusement fecond en poisson: bref c'est le plus estimé en toutes choses qui soit aux Indes Orientales, & apres luy c'est le fleuve Indus, qui est la riuiera de Surrate & de Cábaye. Quant au Gange les Indiens le tiennent comme saint, & croient que quand ils s'y sont lauez, ils sont absouz de tous leurs pechez: de sorte que tant les Mahometans que les Gentils, en tiennent l'eau fort beniste, & qui laue de toutes offences, comme nous apres la confession. Encores eux apres s'y estre baignez, se croient-ils estre du

tout sanctifiez , voire saincts. On y vient de fort loing pour s'y lauer , cōme font les Mahommetans au sepulchre de Mahomet à la Meque. C'est tout ce que i'ay peu remarquer de ce Royaume pour le peu de temps que i'y ay esté.

CHAP. XXV.

Voyage en Calecut par Moutingué, Badarra, & Marquaire, & du fameux Capitaine Cogni-aly.

MESTANT embarqué comme i'ay dit dans vn nauire de Calecut, mes compagnons & moy, nous demeurâmes sur mer trois semaines, & en fin prîmes terre au port de *Moutingué*, situé entre Cananor & Calecut, qui est vn des ports de retraicte des Malabares, corsaires & pirates. Le pays est au Roy de *Moutingué*, qui est vn Roy Naire.

Moutingué.

Le ne fus iamais plus estonné arrivant là, de voir tant de gens en armes,

car tout le monde là porte armes, tant Mahommetans qu'Idolâtres, depuis l'aage de dix à douze ans, mais cela s'entend des Naires ou Malabares, car le peuple vil & bas n'en porte point. Je fus fort courtoisement recueilly par les Malabares, tant que i'y sejourney. Et fus mené en la maison d'un grand Seigneur Malabare Mahommetan: car les Malabares n'ont nulle noblesse, tant en leur nom qu'ordre, à ce que i'ay peu remarquer. Je demeuray à Moutingué l'espace de trois iours chez ce Seigneur, & mes compagnons estoient chez un autre, là où nous estions fort bien traitez. Le Roy mesme vint voir le Seigneur où i'estois, & fus estonné de le voir de la façon. C'estoit un des plus beaux hommes, & de la plus belle taille que ie vy iamais: excepté qu'il estoit de couleur un peu oliuastre & rougeastre, comme sont tous les Naires: mais il estoit excellemment bien proportionné, &

ressembloit à peu pres à celuy de Calcut, aupres duquel ce n'est qu'un petit Roytelet. Aussi quand il en parloit, c'estoit avec un grand respect & honneur. Quand il fut entré en ce logis, un de ses gens portoit une selle quarrée d'un pied & demy, & n'auoit pas demy-pied de haut, laquelle il vint poser au milieu de la salle, & le Roy s'assit dessus, & tous les Seigneurs estoient debout à l'entour de luy. Ils ne touchoient non plus aux meubles & murailles de ce logis, qu'ils desirerent qu'on face chez eux quand on y va. Ce Roy m'interrogea fort du pays de France quand ie luy eus dit que j'en estois, & me demandoit la difference qu'il y a entre les Anglois, Hollandois & nous: puis s'enquit de l'estat du Roy & de sa grandeur, me priant de l'aller voir, & mesme il prioit ces Seigneurs de m'y mener: ce qu'ils firent. Sa demeure est à plus d'un quart de lieuë de la mer, nous y fusmes mes cōpagnons

FRANÇOIS PYRARD: 565
& moy. Ce logis estoit sur vn haut à
pont leuis, dont ils vsent tous en leurs
chasteaux & palais, & sont fortifiez
de bonnes terrasses & murailles : il y a
là dedans vn elephant seulement.

Outre ce port de Moutingué, il y
en a deux autres de corsaires fort pro-
ches, qui ne sont qu'à deux petites
lieuës les vns des autres: l'un s'appelle
Chombais, qui est vers Cananor, & *Chombais*
l'autre *Badara* vers Calecut: Moutin-
gué est au milieu, & sont tous sur le
bord de la mer, & tres-bien fortifiez à
grands retranchemés pour empescher
la descente des portugais, avec qui ils
ont guerre mortelle. Chacun de ces
ports a son Roy particulier, & releuēt
tous en quelque chose du Samory.

Ce Roy de Moutingué eust bien
desiré que nous fussions demeurez
pres de luy, & nous gratifioit en tou-
tes choses : mesme il permit que ces
Seigneurs qui estoient Mahometans
fissent tuer vne vache pour nous

festoyer, ce qu'ils n'ont iamais accoustumé de faire. Le Capitaine en la maison de qui i'estois s'appelloit *Mouffez Caca*, & celuy chez qui estoient mes compagnons auoit nom *Mestiar Cognialy*, & ces deux estoient les premiers de Moutingué.

Nous y demeurâmes quatre ou cinq iours, le Roy & les Capitaines Malabares s'attendoient que nous nous y arresterions du tout, & nous en prièrent fort : pour moy ie dis que ie desirois aller voir le grand Roy *Samory*, surquoy ils ne me respondirent rien, n'osans dire au contraire, & mesmes ils me conseillèrent d'y aller. Ie pris donc congé du Roy & de mes deux compagnons qui voulurent demeurer là, car l'un s'en alla avec vn Capitaine Malabare, vers vn autre cartier à quatre lieuës de là sur les terres de Calecut. Ie fortay avec vn autre Capitaine le plus vaillant & redouté de ceste coste, & qui a le plus de gale-

res à luy : il s'appelle *Consty Hamede*. Il
tiët avec luy de ces *Langay* qui sont les *Langay* ou
Naires de conduite, & qui se tiennent *Naires de*
aux portes des villes pour faire escor- *conduite.*
te en payant à ceux qui en ont besoin.
Tous ces grands Seigneurs en ont à
eux d'ordinaire à leurs gages, que le
Roy leur donne : chacun en prend, les
foibles pour leur seureté & garde, les
autres plus forts qui vont en grandes
troupes & bien armez tousiours, en
prennent seulement pour estre tes-
moins, comme ils ne sont point agres-
seurs sur les Naires, si par cas fortuit il
arriue quelque dispute entre les Nai-
res & eux, comme il arriue souuent.
Car ces Naires sont fort subiects à
s'entyrer, & les Malabares ne boient *Malaba-*
vin, & ne sont nullement querelleux *res.*
ny seditieux sans occasion : de forte
qu'ils ont souuët pique en fêble, mais
le Roy leur rend bonne iustice. Ces
Naires sont fort larrons sur terre, &
pour peu tueroient vne personne. Ils

desrobent dans les villes & és marches secrettement, sans qu'on leur ose rien dire : Il est vray que tous ne sont pas tels, mais seulement quelques soldats incommodez. C'est la coste qui y est la plus subiecte, les vns desrobans sur terre, les autres sur la mer. Somme qu'il ne se trouue personne qui oze guere aller sans ces soldats de cõduite.

Quant aux Malabares ils ne desrobent iamais sur terre : & quand ils ont querelle ensemble, le Roy leur donne à chacun son Naires ou archer pour leur seureté, leur faisant deffence de se battre : & ces Naire sont aux gages & despens des Malabares, & tant qu'ils sont avec eux n'oseroient se battre, autrement l'agresseur seroit tenu pour criminel de leze Majesté, & auroit affaire contre le Roy mesme. On dit que ces Malabares gardét vne haine iusqu'à sept ans. Ces Naires sont si redoutez, que si vn Malabare en auoit blessé vn, & qu'il n'y eust d'au-

tres Naires tesmoins comme il ne feroit l'agresseur, ce feroit pour perdre tous les Malabares & leur estat en la ville où ils seroient. Toutes ces villes des Malabares le long de la coste sont si remplies de ces Naires avec leurs armes de toutes sortes, que y passant ie pensois tousiours estre au cartier d'une armee de vingt-mil hommes. On ne peut quelquesfois marcher par les ruës: & au soir tout le monde s'en va, & ne demeure que les Mahometans & Moucois, qui ont leur cartier à part sur le bord de la mer, deuant les villes des Malabares, & des artisans Gentils qui tiennent le plus souuent leurs maisons proches des villes des Malabares qui les font trauailler.

Or bien que toute la coste soit des Malabares, toutesfois quand on parle veritablemēt des Malabares, cela s'entend proprement des Mahometans, qui ne sont point artisans que fort peu, ains tous marchans ou larrons &

soldats de mer. Ils n'ont nulle noblesse entr'eux, mais seulement sont reconnus par la valeur & la richesse : & toutes sortes de gens sont bien venus avec eux. Ne tiennent esclaves que fort peu, & ne contraignent personne d'aller à la guerre avec eux. Se fiēt en tout le monde, & ne taschent qu'à obliger des hommes pour aller quant & eux. Tiennēt table ouuerte à tous, & chacun mange à leur plat, s'entend des soldats; Toutes gens leur sont bons, car ceux qui ne sont bons pour estre soldats, ils les font mariniers & forçats volontaires, ou s'en seruent pour vendre les marchandises qu'ils desrobent. Ils appellent leurs galiottes *pados*. Tous les marchans de la coste de Malabar quād ils sçauēt que les galiottes des pirates sōt prestes d'arriuer, ils s'en tiennēt proches pour acheter leurs denrees à bon marché : & les Prestres de leur loy sont faits à cela qui y viennent de trente lieües loin faire la que-

Pados
galiottes.

ste, & leur donnent, car ils sçauent bien que ces Malabares font veu de donner tant aux pauvres en cas qu'ils facent bonne prise, & ne manquent iamais s'en acquiter. Mesmes ils ont de leurs saincts où ils font des vœus comme aux Maldiuës. Ces Prestres ne font que pour les mariages & les temples. Ce n'est pas eux qui rendent la iustice, & font tous habillez à la façon d'Arabie tout de blâc. Avec eux va certaine forte de gens qu'ils appellent *Abedalles*, qui ont faict vœu de pauureté, & vont ainsi par le monde, *Abedalles Religieux.* & s'en trouue quelquesfois trente & quarante en vn lieu, encores qu'ils n'aillent gueres que deux ou trois ensemble, & le plus souuent seuls. On leur dōne l'aumosne, & y en a de fort importuns à demander. Ils couchent tous dans les temples. Gés au demeurant les plus accostables du monde, qui entendent toutes langues, & y a grand plaisir à les entretenir, car ils

*Iogues
Hermies.*

ont couru toutes les parties d'Orient, & portent leur petit bagage avec eux. On leur donne de l'argent, des toilles de cotton & de foye, & à manger tant qu'ils en veulent. Il s'en trouue parmy eux qui viuent fort aufterement en leur loy. Ils se tiennent pres du temple & ne demandent iamais si on ne leur donne, ains mourroient plustost de faim, & sont fort solitaires, & tous tiennent la loy de Mahomet. Les Gentils ont aussi de ces *Abedalles*, qui sont comme Hermites, & les appellent *Iogues*. Ils vont ainsi courāt par le pais, mais parmy les Naires & autres Gentils. Ils ne mangent de chose qui ayt eu vie. Le Roy de Calecut en a vn pres de luy dont il fait bien de l'estat. On le tient comme saint. Tous les *Iogues* qui passent par là, vont loger chez luy, comme en vn Monastere ou Hospital qui n'est dedié qu'à cela. Il est à deux portees de mousquet du palais du Roy, le bastiment en est

tres beau, & est renté du Roy. Là on les reçoit tous sans iamaïs les refuser, au contraire ils s'en tiennent bien-heureux. Les autres Roys Naires qui ne font que donner la passade, les tiennent en leurs palais où ils demeurent tant qu'il leur plaist. Ils se couvrét le corps de ie ne sçay quelle cendre & pouldre destrempee avec de l'eau qui est blanchastre. Ils portent ordinairement de ces grosses chastaignes de mer pendues à leurs oreilles, qui ont des trous à y passer le poulce, il y en a d'autres plus grâds qui y portent de l'or ou argent doré de la forme & grosseur de ces chastaignes. Ils mangent comme les Bramenis & Baniânes de Cambaye & autres lieux, qui ne goustent iamaïs rien qui ayt eu vie. Il y court encore vne autre sorte de gens, comme en ce pais, à sçauoir des charlatans qui monstrent des bestes, & ont leurs femmes & enfans, & dancent & sautent de toutes les fa-

çons; ie ne vy iamais de si bons fau-
teurs, ny qui facent tant d'enchan-
tes & tours de passe passe.

Mais pour reuenir à mon parte-
ment de Moutingué, ie me mis en
chemin pour aller à Calecut par ter-
re distant de douze lieuës, prenant
pour mon escorte & conduite des
Nayres de ville en ville, qui sont là
fort frequentes, & de deux en deux
lieuës, leur donnant à chacun quatre
tarents, qui sont petites pieces d'ar-
gent dont chacune fait la seiziesme
partie d'un larin.

Badara.

Ie vins donc à *Badara* à deux lieuës
de Moutingué vers Calecut. Là le Sei-
gneur me fit encor meilleur recueil
que l'autre. Il auoit deux palais, dont
l'un estoit pour les femmes, car il en
tient plusieurs selon la loy de Ma-
hommet. I'y sejourney enuiron quin-
ze iours. Ces trois ports, Chombaye,
Moutingué & *Badara* sont cōme au
fonds d'une baye; Car *Cangelotte* au-

tre port de corsaires en est à quelque dix-huict lieuës tirant vers le Nort, pres de Barcelor, & ne se peuuët secourir les vns les autres. Pour ces trois ils se secourent de ceste façon: c'est qu'ils ont vne maniere de logis sur le bord de la mer, plâtez sur pilotis fors hauts, où ils mettët des sentinelles pour decouvrir sur la mer de loing, & sçauent à peu pres la saison que l'armee des Portugais doit venir: & sur le bord de la mer ont faiët des retranchemens pour empescher la descente.

Lors que i'estois à Badara il passa soixante voiles toutes galiotes & deux galeres qui venoient de Cochin pour aller à Goa. Il faisoit calme tellement que tous ces Malabares ne s'en soucioient pas dauantage. Ceux des autres ports vinrent lors se ranger au port d'où l'armee estoit plus proche, & s'entresecourët ainsi. Les Portugais appellent leurs galiotes *Nauires*, & ils ^{*Nauires &*} appellët celles des Malabares *Pairaus*. ^{*Pairaus.*}

*Vaillance
d'une Pa-
dos.*

La plus grand partie de ces vaisseaux estoient *Chetils*, qu'ils appellent, qui sont marchands. Tout aussi tost que les Malabares sont arriuez, ils tirent toutes leurs Pados à terre. Je vy faire la plus grande vaillantise du monde à vne de ces Pados, lors qu'elle venoit de la guerre: toute l'armee Portugaise estoit à l'entree de ceste grande baya, & ceste Pados ne l'apperceuoit nullement, de sorte qu'elle se trouua tout d'un coup engagee parmy ces soixante voiles, & ne pouuant reculer, elle prit vne hardie resolution de passer par le milieu de ceste armee, & s'en vint regagner son port, renuersant son Pados, qui estoit suiuy des Portugais, qui n'y peurent rien gagner; & depuis que l'armee se fut retiree, ils mirent leur Pados à sauueté.

Durant mon sejour de Badara, ie m'allay pourmener à pied bien auant dans le pays que ie trouuay tres-beau & bon & bien couuert. Les Naires
proches

proches des ports se rengent à la coste
& au palais du Roy, lors qu'ils sont en
alarme.

Quant au palais du Roy il est inac-
cessible du costé de la mer : il est situé
sur le hatit d'une montagne qu'il a
faict couper à pied droict. Il en a vn
autre à vne lieüe & demie dans le pais
où il tient sa femme & tout son mes-
nage & sa grande Pagode. Ce Roy
pouuoit alors auoir quelque soixante
ans, non si beau que les autres, mais
de fort belle stature. I'allois quelques-
fois à Moutingué voir mes compa-
gnons, l'un d'eux s'en estoit allé en vne
autre ville à deux lieües de Badara vers
Calecut, & dans l'Estat de Calecut qui
en est à dix lieues. Ceste ville s'appelle
Marquaire Costé, les Portugais la nom-
ment la terre de Cognialy.

Au reste ce Seigneur avec qui i'e-
stois à Badara m'aymoit comme son
frere, il auoit vne femme en vn logis
à *Marquaire Costé* (qui est vne forte-

Marquai-
re.

resse,) & m'y mena avec luy: là ie vy mon cōpagnon, & m'y arrestay quelque temps. Ceste terre de Marquaire est au Roy de Calecut, & est en paix avec les Portugais, qui l'appellent terre de Cognialy, les Pados n'osent pas y aborder ny s'y equiper. Mais tous les hommes vont piller comme les autres: & les riches ont des Pados qu'ils tiennent és terres des Rois de Badara, & autres ports de pirates. Tous ces Malabares Indiens ne font differēce, sinon comme on leur faict entendre, d'Anglois, Holandois & François: ce qui faisoit qu'ils nous aymoient tant, c'est qu'ils voyoient que nous auions la guerre contre les Portugais: Ils me demandoient si i'estois de la loy des Portugais, & ayant respondu qu'ouy, pourquoy donc, me dirent-ils, leur faictes vous la guerre. Et comme ie leur repliquois qu'ils en faisoient de mesme aux autres Mahometans, ils me dirent que l'on ne deuoit pas

trouuer cela estrange en eux qui estoient tous larrons & pirates, & qui ne prenoient nullement cela à deshonneur, comme estans tels de pere en fils. Qui veut estre bien venu avec eux, il faut tousiours parler de faire la guerre aux Portugais & en dire du mal, comme à la verité on n'en scauroit dire guiere de bien.

Or pour aller de Badara en la terre de Calecut, il faut passer vne riuere, & y a vn Roy entre-deux qui s'appelle *Auriol*, & n'a aucun port, ains demeure en terre, étant amy des Portugais, & ennemy des Malabares en son cœur, mais il n'en fait pas semblant, d'autant qu'ils ont affaire, & ne se peuvent passer les vns des autres.

Cependant il est impossible de dire le bon recueil & la grande amitié que nous portoient les Mahomettans & Naires Malabars. Ils s'estimoient bien heureux quand ils nous auoient en leurs logis, & disoient que

Dieu leur auoit faict vne grande grace, & la plus part mettoient en escrit le iour & heure que nous y estions entrez, & disoient à leurs enfans qu'ils se souuinssent vn iour de nous auoir veuz. Tout le monde accouroit sur le chemin pour nous voir, quand ils oyoient parler de nostre nom, & que nous estions ennemis des Portugais.

Ayant donc esté quinze iours ou plus à Badara, j'allay à Marquaire trouuer mon compagnon, & prîmes resolution ensemble d'aller trouuer le Samory, avec congé du Roy & de Cousty Hamede qui en estoit bien fasché, cōme estoit aussi tout le reste: car j'allois libremēt à *Costé*, au logis de sa femme, boire & manger, & coucher quand bon me sembloit. Dans la ville de *Costé* les Receueurs & Escriuains du Roy de Calcut y sont tousiours, & y ont vn bureau où ils font la recepte, & vont visiter tous les

*Costé vil-
le.*

vaisseaux qui arriuent au port, & le soir s'en retournent à leur logis qui est à demy lieue de là dans le pays. Les Portugais ont faict ce qu'ils ont peu, pour subiuguer ces trois villes & ports susdits, mais tousiours sans effect, & avec leur perte & deshonneur : & sur tout en Badara où ils ont bien perdu des hommes : car c'est le port le plus fort estant tout entouré d'eau.

Je demeuray dix ou douze iours à Marquaire, auant qu'aller en Calecut : le Receueur du Roy qui est là en grand honneur, nous donnoit pension, disant que c'eust esté grand' honte au Roy & à nous, si d'autres nous eussent nourris, veu mesmes que nous estions sur sa terre, & que nostre dessein estoit de l'aller trouuer. Outre ceste pension, ils nous faisoient force festins, & grands hōneurs, & desiroient nous accompagner vers le Roy : Ils nous donnoient tous les iours à chacun vn *Panan*, qui est vne piece d'or mōnoye

*Panā mō
noye d'or*

du Roy, qui vaut environ quatre sols & demy. C'est plus que l'on ne peut despendre la moytié. Tout ce pays de Marquaire que ie visitay assez avant est fort bon, & depuis environ quarante ans, a esté la retraicte principale de tous les pirates, & là estoit leur Roy.

C'est le lieu où il y a le plus de Malabares, comme estant le plus fort, & le Roy de Calecut y met vn gouverneur qui commande à tous les Malabares de son Estat, qui le recognoissent comme leur Roy, mais despendent du Samory: car il faut qu'ils soiét commandez par vn de leur loy & nation. Il leur donna donc vn nommé

*Cognialy
Et ses
faicts.*

Cognialy, avec tiltre de Lieutenant General, & fût surnommé *Cognialy Marquaire*, à cause que Marquaire veut dire Lieutenant ou Vice-Roy. Ce *Cognialy* fut choisi à cela pour sa valeur, & y commanda trente ou quarante ans, & devint fort puissant à force de

voler tout le monde : car c'estoit le plus grand corsaire que l'on vit iamais en ces pays, & le lieu où il estoit estant spacieux, chacun s'y venoit habiter. La forteresse est petite : il y passe vne belle riuere qui se nauige par bateaux plus de 20. lieuës, là où toutes sortes de marchandises descendent, & sur l'emboucheure de ce fleuve, il bastit par le consentement du Roy vne bonne forteresse, à la mode des nostres, de fort bonnes murailles à chaux & à sable, & y auoit de l'eau douce. Outre ce, il fit faire deux grands forts qui gardoient l'emboucheure de la riuere, & tous les vaisseaux venoient aborder au pied de la forteresse en toute seureté. Il rendoit toute obeissance à son Roy, sous la faueur & bonté duquel il s'estoit rendu si puissant : & le Roy qui pour lors auoit guerre contre les Portugais, estoit bien aise d'auoir cet homme si redouté. Le port valoit quasi autant

au Roy, que celuy de Calecut. Il vient aual ceste riuere grande quantité de poiure. Je vy dans vne salle chez vn grand Seigneur Malabare de ce lieu, toutes les rencontres & victoires que ce Cognialy auoit faiçtes durant sa vie, fort bien peintes & colorees. Il estoit cogneu & redouté de tout le monde, depuis le Cap de bonne Esperance iusqu'en la Chine: l'on m'as-seura que d'un coup d'espee, il auoit tranché vn auiron de galere, & coupé vn homme qui auoit l'espee au costé, l'homme & l'espee tout d'un coup. Il auoit vn frere aussi vaillant que luy, appellé *Cousty Mouffez*. Ils ont regné plus qu'autres ayent iamais faiçt en ce pays là, & pris infinis nauires & galeres de la Chine, Goa & ailleurs. Ce Cognialy estoit aussi l'un des plus cruels hommes du monde, & sa grande force & puissance luy faisoit mes-priser vn chacun, iusqu'au Roy de Cananor mesme, & prenoit par tout

& sur tous. On ne sçauroit nombrer les cruantez & barbaries que luy & les siens commettoient en l'endroit de toutes sortes de personnes, sans distinction : & entr'autres contre vn sien voisin Roy Naire nommé *Auriole*, qu'il alla piller & rauager, puis le chasser, coupa le nez & les mammelles à la Reyne sa femme, & se fit recognoistre pour Roy, de sorte qu'enflé de ces prosperitez, il ne vouloit plus recognoistre le Samory, contre qui il se reuolta, n'ayant voulu rendre quelques vaisseaux pris par luy sur de ses gens.

Les Portugais furent bien aises de ceste reuolte du Cognialy, dont ils iugerent aussi tost sa perte infaillible, tant pour les excessiues & barbares cruantez & voleries qu'il auoit exercées, que pour son outrecuidance & rebellion: de sorte qu'ils rechercherent aussi tost de paix le Roy de Calcut, qui desirant chastier ce perfide y

entendit aysement: & l'an suiuant qui fut 1599. le Vice-Roy de Goa prepara vne puissante armee nauale, sous la conduite d'un sien neveu nommé *Louys de Gusman*, qui ayant dessein de surprendre la forteresse avec quelque intelligence, vint descendre en la ter-

Entreprise
des Portu-
gais contre
Cognialy.

re du Roy Auriol, grand ennemy du Cognialy pour les causes que nous en auons dites. Ceste terre estoit de l'autre costé de la riuere, sur laquelle les Portugais firent trente ou quarante ponts de basteaux, liez les vns avec les autres; & fut ordonné un capitaine nommé *Louys de Sylua*, avec trois cens des plus braues soldats de toute l'armee, pour donner en terre au deça de la riuere, lors que le signal seroit donné: c'estoit de nuict, & en mesme temps le Samory deuoit enuoyer par terre quelques forces assistez de nombre de Portugais. Le Cognialy en estant aduertý, donna bon ordre à tout sans faire semblant de rien, de

forte que ces trois cens qui auoient passé furent repoussez, & leur capitaine Louys de Sylua tué d'un coup de mousquet: ce que voyant les soldats tournerent visage, mais pensans trouuer leurs basteaux où ils les auoient laissez, ils virent qu'on les auoit emmenez: pendant quoy, ceux de la forteresse estans sortis apres eux les taillerent tous en pieces, la plus part noyez, & n'y en eut que vingt ou trente qui se sauuerent à la nage, le reste ne pouuant nager à cause de leurs armes se perdit. Quant aux Naires & Portugais qui deuoient donner par terre, le Cognialy fit faire vn retranchement par où ils deuoient passer, avec garde de nombre d'arquebusiers.

Le gros de l'armée des Portugais voulant mettre pied à terre, furēt bien repoussez & battus, tellement que par leur arrogance ils y firēt perte de cinq cens hommes, & se rembarquerent en

Victoire
du Co-
gnialy.

desordre. Le Roy de Calecut leur dist apres qu'il ne falloit pas y aller de cette façon, mais posément. Tellement que le General de l'armee s'en retourna à Goa avec sa courte honte & perte des meilleurs homes de son armee. Mais l'annee d'apres qui fut 1600. *André Furtado de Mendoce* vieux & braue Capitaine des Indes, qui mourut en venant de Goa à Lisbonne, au mesme voyage que ie fi en retournant, prist resolution avec le Samory d'attraper le Cognialy, & arresterent entr'eux que le Roy de Calecut viendrait par terre en personne, & l'armee Portugaise conduite par ledit André, y arriuerait par mer, ce qu'ils firent & l'assiégerent. Il y fut fait de belles sorties avec grande perte de part & d'autre. On tient qu'il y vint plus de soixante mil Naires. I'en ay depuis ouy faire le discours, tant aux Portugais, qu'aux Malabares & Naires de la forteresse, mais ils disent que ce qui fut

cause de la prise du Cognialy, fut la
faute de viures: car ce Coginali les ayât
tant battus vne fois, ne pensoit pas
qu'ils retournassent si tost, & fut ainsi
surpris. Il auoit enuoyé deux gros na-
uires pour auoir des viures, mais ils ne
peurent rentrer, desorte qu'apres vn
long siege, se voyant reduit à l'extre-
mité, apres toutes sortes de preuues
de valeur, il se rendit en fin assez las-
chement. On dit que ce fut par du
betrel que le Roy luy enuoya qu'il fut
charmé, & le courage luy fallit. D'au-
tres disent que ce fut par pitié de voir
les siens en telle necessité. Ainsi il de-
manda à parlementer, disant qu'il se
rendroit à la mercy de son Roy, au-
quel il demádoit pardon. Mais le Roy
ne le pouuoit plus sauuer: car il auoit
esté accordé entre ledit Roy & André
Furtado que la forteresse seroit rafée,
le butin à moitié, & tout le peuple au
Roy, & Cognialy aux Portugais, ou
Cognialy au Roy & le peuple aux Por-

tugais. Le Roy demanda le peuple. En fin donc la composition estant faite, Quand Cognialy voulut sortir, tous les Naires estoient d'un costé & les Portugais de l'autre, & luy estant venu pour saluer le Roy & luy requerir pardon, le Roy luy fit rendre son espee, & luy donna deux ou trois petits coups sur l'espaule, cōme en se iouant, & luy dist seulement ces paroles, Cognialy, vous m'avez bien donné de la peine & de la fascherie. Et se tournant à l'heure mesme vers le Seigneur André, luy dist, Prenez Cognialy, il est à vous. Ce qui fut fait, & aussi tost faisi fut mené en galere, la forteresse & les forts demolis entierement, & les deux armées se retirerent.

Les nouvelles arriuees à Goa de cette prise, on en fit les feux de ioye, les cloches sonnerēt, & le *Te Deum* en fut châté, & au bout de deux iours apres le retour de l'armée, on trancha la teste au Cognialy. On luy demâda pre-

mierement s'il vouloit se faire Chrestien, mais il respondit qu'il en estoit content, pourueu qu'on luy sauuaist la vie, mais que s'il falloit mourir, il aimoit mieux que ce fust avec sa loy de Mahomet. Voila la fortune & la fin miserable de ce Roy Cognialy. Mais depuis les Portugais ont payé bien cherement ceste teste: car les Malabares mettoient à mort tous les Portugais qui pouuoient tomber en leurs mains, à cause de cela, le Roy de Calicut eut depuis vn grand regret de leur auoir liuré vn si vaillant homme: car son frere & luy ont esté estimez les deux plus braues capitaines de tout l'Orient.

*Fin miserable du
Cognialy*

Quant au frere de ce Seigneur de Badara où i'estois, qui se nomme Cousty Hamede, ie l'ay veu à la chaïsne es galeres de Goa. Il s'est fait Chrestien & s'appelle Dom Pedro, mais s'il estoit en liberté, ie croy qu'il ne seroit pas fort bon Chrestien: ils ne le font

pas trauailler, mais seulement il commande à vne escouïade de forçats, estant toutesfois enchainé avec eux: car c'est vne maxime que le Roy d'Espagne ne permet iamais que l'on rende prisonnier pour prisonnier: car tous les Indiens qui sont pris, si on paye aux soldats dix *Pairdos* pour chacun, ils sont au Roy, & quand ils voudroient donner dix mil' escus de rançon, ils ne pourroient auoir liberté, ains demeurent forçats: & quand les Portugais sont pris, on tasche à les retirer avec de l'argent, & non par échange d'autres.

Forteresse
du Co.
gnialy.

Quant à la forteresse du Cognialy, i'y ay esté plusieurs fois, & les murailles sont encor debout à la hauteur de deux hommes, de sorte qu'elle est assez aisee à fortifier, & si le Roy auoit guerre contre les Portugais, elle seroit bien tost remise. Quand nous partismes de Goa, les nouvelles estoient venues que ce Roy vouloit rompre la
paix,

paix, & faisoit faire soixante galeres, ou pados, & refaire la forteresse, & lors que les Holandois y allerent, il leur promit de la leur mettre entre les mains: de sorte que le facteur ou agēt des Portugais qui est là, s'alla plaindre à luy, dequoy il promettoit l'entree ausdits Holandois, & autres estrangers ennemis du Roy d'Espagne, & qu'il estoit resolu pour luy de s'en retourner à Goa. Ce Roy ne luy fit autre responce, sinon qu'il s'en allast à la bonne heure, & qu'il ne retenoit personne par force.

Il n'y a aucun Roy es Indes qui puisse tant incommoder les Portugais par mer que luy: d'autant que la coste qu'il tient peut fournir vn grand nombre de Malabares, & est fort riche pour les soudoyer. Il a des gens bien riches en son Royaume, & force Moucois à mener ses pados. Ces Moucois sont peuples comme esclaves du Roy, qu'ils appellent en leur

lâgue *Tambiraine*, qui veut dire Dieu. Je sçay bien que le Samory s'entend avec tous les Malabares pirates qui luy prestent argent & luy font tribut sous main : car ie l'ay appris d'un des principaux pirates. Tous les ans il sort plusieurs milliers d'hommes de la terre du Samory, pour aller voler sur mer avec les autres.

Corfaires. Ces corfaires sont les plus galans & honnestes gens du monde sur terre, & sont tous les iours par presens & flatteries apres le Samory, pour luy faire rōpre la paix avec les Portugais, qu'il leur donne ceste forteresse du Cognialy. Ce Cognialy a laissé vn fils qui s'appelle encor *Marquaire* ou Vice-Roy, bien que le Roy depuis la mort du pere n'en a point faict d'autres, & n'a recogneu ledit fils pour tel, mais ce nom luy est demeuré, à cause du pere seulement: plusieurs aspirent à ceste charge, qui est cause que le Roy n'y pouruoit point, & laisse le pays en

paix. Les affaires vont droit au Roy,
ou aux Seigneurs Naires, deputez à
cela.

Ayans demeuré mon compagnon
& moy douze iours & plus en ceste
terre de Marquaire, & pris congé de
nos amis, les officiers du Roy à qui
nous demandions aduis sur nostre
départ, nous dirent que si nous desi-
rions aller trouuer le Roy, ils nous
donneroient lettres & argent, mais
nous n'auions besoin d'argent que
pour passer l'eau, & payer les Naires
de conduite, & encor n'estoit qu'on
est subiect à trouuer des Naires yures
d'arac, il ne nous en estoit point be-
soin du tout, à cause de nostre lettre
de faueur qui parloit du nom de Sa-
mory: mais il ne se faut pas tousiours
fier à cela. Nous ne faisons que qua-
tre petites lieues par iour au plus, &
quelquesfois deux. Ils nous faisoient
demeurer en leur logis malgré que
nous en eussions, & ne sçauois dire la

bonne chere & l'honneur qu'on nous faisoit par les chemins, & c'estoit à qui nous auroit, mais ils n'osoient nous prier de demeurer d'avantage comme ils eussent bien désiré, à cause que nous allions trouver le Roy, & puis ce passeport que nous avions nous faisoit bien recevoir par tout.

CHAP. XXVI.

Arrivée de l'Auteur à Calecut, & description de ce Royaume, du Roy, peuples, leurs mœurs, religion, & façons de faire.

*Arrivée à
Calecut.*

ESTANS donc arriuez à la fin en la ville de Calecut, les premiers officiers du Roy que nous trouuâmes, furēt les Receueurs des droicts du Roy qui ont vn logis sur le bord de la mer esleué sur pilotis, où ils ne demeurent que le iour: car la ville & port a plus d'une lieue de long, & y a trois de ces logis pour prendre garde à toutes les marchandises qui descendent, en prendre le nom-

bre & quantité par escrit, & de là les faire cōduire à l'*Alfandigue*, qui est vn grand bastiment tout de pierre, en quarré, à galeries par haut & par bas, voutees de pierre, avec grand nombre de loges, & magazins pour mettre toutes sortes de marchandises chacune à part: & n'y a que les officiers du Roy qui en ayent vne clef, & ceux à qui elle est en ont vne autre, & ne peuvent y aller les vns sans les autres. Cette marchandise demeure là tant qu'elle ait payé le droit & doüanne; qui se paye tant pour celle qui sort que pour celle qui entre. Cét *Alfandigue* est à deux cens pas de la mer entre la ville & le port, & ne se peut commettre aysément faute en ces charges & descharges de marchandises, & leuee du droit du Roy, pour le nombre d'escriuains & officiers qui y passent, & qui sont tous Naires ou Bramenis. Il n'y a si petit port en tout le Royaume, où il n'y ait de ces escriuains qui ne font qu'es-

crire les marchandises, quand ce sont marchands du païs, qui au bout de fix mois ou vn an, vont payer tout à la fois. Ces officiers sont tous gens de qualité & fort respectez : & ont leurs bureaux & Alfandigues és ports où ils ne demeurent que le iour, & la nuict se retirent és villes, sans se mesler toutesfois avec toutes sortes de gens qui y habitent.

Ces officiers donc furent aduertis de nostre venue, auxquels ayant parlé & fait entédre d'où nous estiõs, ils furent fort ioyeux pour nous presenter au Roy, & ce pendant à cause de la chaleur nous firent bailler vn logis en ville, où fusmes fort bien traictez.

Ceste ville n'est pas comme les autres de la coste des Malabares, car il y a hostelleries & maisons à boire, manger & coucher pour son argent. Le soir venu les officiers nous donnerent aux soldats de la garde qui nous menerẽt au Roy, qui a son palais à demy

lieuë loing de la ville de Calecut. Sçachant, nostre venuë, il descendit en la salle de son palais, avec plusieurs flâbeaux à cause de la nuit. Il estoit acompagné de dix ou douze pages ou Naires, qui sont tous Gentils-hommes, avec de grandes lampes pleines d'huiles, (car ils n'y sent point de chandelles) & des mouchettes grosses cōme le doigt, d'or ou d'argent doré, & vn grād vase de mesme remply d'huile, afin que les lampes soiēt tousiours fournies: ces lampes sont pendues au bout d'vne grande barre d'argent doré, dont ils fichent le bout en terre, & sont courbez par haut, afin que la lampe n'empesche & gaste celuy qui la porte & ne se respande. Les sieges estoïēt de bois bien poly & fort beau: ils vsent aussi de grandes pierres larges & noires cōme du marbre, pour s'asseoir quelquesfois. Le Roy ne s'affiet iamaï gueres en public, ains se tient debout.

*Roy de
Calecut.*

Le Roy tenoit entre ses bras un sien petit neveu qu'il cherit fort, comme estant celuy qui luy doit succeder: parce que là les enfans ne succedent point, mais seulement les neveux fils de leurs sœurs. Il faisoit feste de nous à ce petit neveu, & luy demandoit qui nous estions, le faisant approcher pour voir si cet enfant auroit peur de nous, ce qu'il n'eut, & après nous avoir interrogez mon compagnon & moy plus de trois heures durant, il nous fit enquerir par son truchement entr'autres choses en langue Portugaise, qui nous estions & d'où, & sçachant que nous n'estiôs pas Holandois, il nous demâda quelle difference il y auoit entre les Holandois & nous, puis qui estoit le plus fort & puissant du Comte Maurice ou bien du Roy de France: ie luy dis lors qu'il n'y auoit point de comparaison, & que c'estoit le Roy de France, mais il me repliqua que les Holan-

dois en disoient autant de leur Com-
te Maurice, & les Portugais de leur
Roy, & qu'il ne sçauoit ce qu'il en de-
uoit croire. En fin m'ayant enquis
comme i'estois paruenü à Calecut &
à quel dessein, & luy ayant conté tout
ce qui m'estoit arriué, & que ie n'e-
stois venu là qu'en intétion d'y trou-
uer des Holandois que l'on m'auoit
dit y estre, lors il me dit qu'à la ve-
rité il en estoit venu il y auoit trois se-
maines ou vn mois, treize nauires qui
auoient seiourné l'espace de neuf ou
dix iours, ausquels il auoit permis le
trafic, & promis toute amitié, & que
les Holandois luy auoient faict presēt
de deux pieces de gros canon de fon-
te, (qui auoient esté pris sur les nau-
ires Portugais, dont il ne leur en sceut
pas si bon gré depuis quād il le sceut)
& plusieurs autres choses que le Cō-
te Maurice luy auoit enuoyees : qu'en
recompense il leur auoit faict diuers
dons, comme des pierreries & chaif-

nes d'or, & outre permis de bastir vne forteresse, & qu'incontinent ils s'en estoient allez, & faiçt promesse de reuenir l'annee ensuiuante: adioustant que nous estiõs les bien venus, & que ne māquerions de rien aupres de luy.

Au reste le truchement qui nous interrogeoit estoit *Banian*, de race & de religion, & parloit bon Portugais: il se disoit courratier des Flamans ou Holandois: c'est à dire celuy qui faiçt vendre & acheter la marchandise, & est payé du vendeur & de l'acheteur. Le Roy luy cominanda de nous loger & prendre tout soin de nous, il s'appelloit *Maniassa*. Il nous dõna donc vn logis, puis deux ou trois iours apres, il nous fit ordonner logement dans l'*Alfandegue*: cet homme estoit comme le facteur & agent du Roy pour les vaisseaux qu'il enuoye de part & d'autre, les Moucois ordinairement le nomment *Marquaire*, ou Lieutenant

du Roy, mais c'est pour le gratifier, & en disent autant à tous les officiers du Roy. On nous donna aussi vn serui-
 teur, & on nous faisoit distribuer cha-
 cun iour deux *panants*, qui sont deux
 pieces d'or, qui valent quatre sols pie-
 ce, & des toilles pour nous accoustrer.

Ayâs esté là quelques quinze iours
 ou trois semaines, y arriuerent nos
 deux compagnons qui estoient de-
 meurez à Moutingué, ils furent trait-
 tez comme nous, & logions ensem-
 ble. Or ayant demeuré enuiron huiet
 mois à Calecut, cela me donna sub-
 iect d'apprendre & remarquer ce qui
 est tant du pays que des mœurs & na-
 turel des habitants. *XIII. NOV. 1603*

Entre la ville & le palais du Roy, ce
 ne sont que maisons, & n'y a endroit *Ville de
 Calecut.*
 en toutes les Indes, où il y ait tant de
 contentement comme à Calecut, tant
 pour la beauté & bonté du pays, que
 pour la conuersation de toutes na-
 tions qui y viuent toutes en liberté &

exercice de leur religion, & est chose esmerueillable de voir la grande multitude de peuple qui y est, & principalement autour & dans le palais du Roy, où on void infinis gens tous en armes. Tous les plus grands Seigneurs vont saluër tous les iours ce Roy qui est estimé d'un tres-grand esprit, mais toutesfois d'une humeur assez changeante; car tantost il ayme, tantost il hait vne mesme personne, puis soudain le reprant en amitié: c'est pourquoy personne ne s'y fie, il prend de toutes mains, & disoit luy mesme qu'il estoit amy de ceux qui luy font de meilleurs presens: il est fort affable & doux à voir aux estrangers & à son peuple, mais il est fort colere aussi, & partant grandement craint & redouté de tous ses Naires: car ils apprehendent de le voir courroucé.

Roy de Calicut
leut com-
ment re-
douté des
seus.

Je vy vn iour entr'autres qu'une bateleuse des meilleures danceuses & fauteuses du monde, vint pour faire

des fauts perilleux. Le Roy & sa femme estoient en vne gallerie pour voir, & quelque autre Princeſſe ſeulement. Il y auoit des Naires qui empeschoiēt que la Reine ne peuſt ſi bien voir, de ſorte que le Roy cria vne fois que lon ſoſtaſt, mais ie croy que pour la grande preſſe & bruit du peuple on ne l'entendit pas; dequoy irrité, il deſcédit luy-meſme en bas avec l'eſuetail que tenoit ſon page, & commença à fraper par tout ſans regarder. C'eſtoit la plus grande pitié du monde de voir tous les Seigneurs, ſoldats & autres qui eſtoient là, ſ'enfuyr de coſté & d'autre, & mettre les deux mains ſur leur teſte en ſigne d'obeiſſance, & on euſt tout quité le jeu & la feſte, ſinon que luy-meſme commanda que l'on continuast.

Or durant le temps que ie fus là, comme tous les Seigneurs nous conuiuoient d'aller boire & manger chez eux, & nous faiſoient preſens de pie-

ces d'or, de toilles de foye & de cotton, & de fruiçts, il y en eut vn entr'autres qui auoit plus de commandement que pas vn, & qui en l'absence du Roy gouuernoit la ville de Calcut; son logis estoit à pres d'une lieue du palais Royal, situé sur vn estang, & basti de pierres, ayant bien demi-lieue de tour, comme sont tous les autres palais.

Or vn iour de feste, bien que l'on s'apperceuoit fort peu que les Naires en fissent, car ils ne trauaillent iamais, ce Seigneur nous auoit priez à dîner chez luy mon compagnon & moy. Il n'estoit pas de la race des Bramenis, & horsmis la chair de bœuf & de vache, il mange de tout. Or dōc comme il se baignoit : car c'est la coustume entr'eux quand ils viennent d'avec le reste du peuple, & qu'ils se tiennent pollus, de se baigner dedans ces estangs : il y auoit deux autres grands Seigneurs qui se baignoient ensemble, dont l'un

estoit parent du Roy & mesme son neveu: car ce Roy en a grand nombre: l'autre estoit de grande autorité, auoit commandement sur grand nombre de Naires, & estoit estimé fort vaillant. Le neveu du Roy luy portant enuie, luy enuoya dire comment il estoit si ozé de se baigner quant & luy, le menaçant de le faire chasser de là: l'autre qui auoit du courage, ne fit autre responce, sinon qu'il donna vn soufflet à celuy qui luy portoit ces paroles de la part du Prince, luy disant qu'il portast cela à son maître: le Prince aduerty de cet affront, assemble aussi tost tous les siens, comme l'autre fit aussi de son costé, de sorte qu'il y eut grande rumeur & conflit de part & d'autre. Le Seigneur qui nous auoit priez à disner s'y en alla en diligence, & ne fut iamais si estonné de voir tât de milliers d'hommes armez & assemblez en si peu de temps de part & d'autre, pour y ap-

*Iustice du
Roy.*

porter remede. Le Roy en ayant esté aduerty, & ayant sceu comme le tout s'estoit passé, commanda aussi tost qu'on prist son neveu, & qu'on le tuaist: la cloche sonna au Palais du Roy, qui fut incontinent remply de monde pour receuoir ses commandemens. Ce pendant il y eut force gens de blesez en ceste rumeur, & le neveu du Roy craignant son courroux, s'en fuit, & passa en diligence vne riuere qui faisoit la separation de Calcut & d'un autre Roy nommé Chally; ce neveu estoit grand amy des Portugais & leur protecteur. Il fut plus de cinq ou six semaines auant que pouuoir rentrer en grace: ie le vy quand il retourna, & comme il alla saluer le Roy, avec plus de cent des siens qui auoient esté disgraciez comme luy. Cet exemple monstre encor quelle est la colere subite de ce Roy, qui ne pardonnoit pas, mesmes à ses plus proches, mais c'estoit avec quelque sorte de iustice.

Or

Or tout le païs, qui est depuis Barcelor, iufques au Cap Cōmorin s'appelle *Malabar*. Et bien qu'il y ait plusieurs Prouinces & diuerfité de contrées, ils font tous neantmoins d'une mefme langue, loy & religion, mefme police, ordre & diftinction du peuple & des races, & du tout mefmes mœurs. Il y a plusieurs Roys comme celuy de *Cananor*, *Moutingué*, *Badara*, *Calecut*, *Tananour*, *Cochin*, *Coilan*, & plusieurs autres Roitelets que ie ne fçaurois conter. Mais le grand Roy & le plus puiffant c'est celuy de *Calecut*, qui s'appelle *Samory*, marque finguliere de fa grandeur par deffus les autres, par ce que ce mot vaut autant comme entre nous Empereur. Celuy de *Cochin* est le plus grand apres, & pretend marcher du pair, c'est pourquoy ils font d'ordinaire en guerre. Les autres font petits Roys de petits territoires qui tous bien que Roys & fouuerains en leur terre reuerent & respectent la

grandeur de Samory, en parlent comme de leur Seigneur, & n'oseroient luy desobeir. Ce que ie puis asseurer pour l'auoir ouy de la bouche de plusieurs de ces Roys. Quant au Roy de Coilan pour estre esloigné & tout à la

Roy de
Coilan.

Le Royaume de Calecut est de fort grand'estenduë, assez temperé, situé entre Cochin & Cananor, à neuf degrez & demy de l'equinoctial, vers le pole Artique. La ville principale sur le bord de la mer porte le nom du Royaume. Le pais est plat & non montagneux, fertile de toutes choses nécessaires pour la vie, comme de fruits, grains, bestiaux & herbages, hormis que pour le grand nombre d'habitans, il faut aller querir du ris ailleurs, celuy du pais n'estant suffisant: du reste ils ne prennent gueres d'au-

Calecut.

FRANÇOIS PYRARD. 611
tres marchandises de leurs voisins. Il
ya quantité de poiure, qui est la prin-
cipale richesse du pais, avec les pier-
reries qui y sont fort abondantes, &
le cotton dont ils font de la toille fort
fine & blanche, & des pieces de ta-
pisseries peintes & façonnées.

CHAP. XXVII.

*Suite de Calecut, Distinction du peuple,
Brameny, Naires, Moncois, & autres,
& des singularitez du pais.*

LE Royaume de Calecut com-
me tout le reste du pais de Ma-
labar est habité de deux sortes de peu-
ples, estrangers & originaires. Les
estrangers s'appellent proprement *Ma-^{Malaba-}*
labares Mahometans, & qui sont dès l'og^{ros.}
temps venus d'autre-part habiter cet-
te contree : mais ce n'est que sur les
costes maritimes. Les originaires sont
Gentils & Payens, de mesme religion
que la pluspart de l'Inde meridionale.
Ils sont diuisez en trois sortes de

conditions : Brameny, Naires, & le vil & commun peuple. Or tant parmi les Naires des Malabares que parmi les Canarins de Goa il y a des Bramenis & au fonds n'ont tous qu'une mesme loy, à sçauoir tous idolastres.

Brameny.

Les Bramenis, c'est vne race de gés la plus noble, honoree & respectee de toutes : ils ont des façons de viure qui leur sont particulieres, & vne obseruation plus religieuse & austere de leur loy. Car outre l'exacte maniere de viure selon leur religion, ils ont cela de particulier, qu'ils ne mangent iamais chair ny poisson, ny autre chose qui ait eu vie, ne boient que de l'eau, gardans cette austerité de pere en fils & en toute leur race, par ne se mesler & ne s'allier avec autres sortes de personnes. Mais obseruent inuiolablement que les filles issues de Brameny ne se marient qu'avec des Brameny, & ainsi semblablement des homes, lesquels aussi ne se peuuent re-

marier en secondes nopces. Ils sont habillez d'une jaquette de toille de *Habits des Bramenis.* cotton avec vn turban blanc en teste, & des souliers rouges aux pieds. Cette jaquette ou foutane est de toille de cotton fort fine & blâche, qui leur va iusques aux talons, & par deffous ont vne grâde toille blanche qui leur pèd iusqu'à my-jambes, dequoy ils font deux ou trois tours, & la passent entre les jambes par-deuant, & la troussent par derriere à leur ceinture. Ils sont ceints d'une belle escharpe de toille blanche & fine comme celle de leur turban. Et sur leurs espaules ont coustume de porter vne piece de toille blâche ou de couleur, faite de foye ou de cotton, de la façon que nous portons nos manteaux. Ils portent tous les cheueux longs. Et tous les Brameny, Banianes, & Canarins ont des pendans d'oreilles.

La seule marque qui les fait discerner d'auec les autres peuples, c'est vn

cordon de trois filers de cotton qu'ils portent sur leur chair en escharpe. C'est comme vn Ordre qui leur est baillé en leurs temples avec grandes despences & solemnitez : & ne sçau- roit l'on faire plus grand' iniure à vn Brameny que de luy rompre son cor- don, & faut quil en prenne vn autre avec pareille solemnité: autrement il ne seroit plus Brameny. Comme aussi s'il est puny il est premierement degra- dé, & on luy oste ce cordon, & sem- blablement il en est priué s'il contre- uient à ses ceremonies, & deormais n'est plus tenu de cet ordre. Leur pro- fession est diuerse selon qu'ils se veu- lent adonner: car il y en a qui se met- tent aux armes entre les Naires, fai- sans mesmes choses & habillez com- me eux, horsmis qu'ils retiennent tousiours leur viure & abstinence de chair, & qu'ils sont distinguez par ce cordon que j'ay dit. Les autres sont ou prestres & sacrificateurs de leurs

idoles: (car c'est de ceste race seulement qu'il y en peut auoir) ou bien vi-
uans selon leur coustume, sont mar-
chans, dont il y en a grand nombre &
de fort riches, tant en ce royaume
qu'autre part en l'Inde. Ce sont gens
industrieux, sçauans en l'Astrologie
& autres sciences, fort experimentez
en toutes choses & fort adroicts: & au
demeurant gens doux, pacifiques, &
qui gardent inuiolablement leur foy
& leur parole.

Bref ils sont tenus en hõneur & re-
putation cõme icy les Philosophes &
Docteurs. Il y en a en Goa qui font la
medecine & apoticaierie à la mode
des Portugais. Il y en a de toutes autres
vacations, & le grand honneur que
sçauroit auoir vn Gentil-homme,
c'est d'estre de ceste race. Le Roy de
Calecut mesme est Brameny, & porte
ce cordon. Quand ils vont par la ville
auec leur *Cabaye*, ou vestement de
toille de coton blanche, & qu'ils ren-

Cabaye

contrent quelque eſtranger, afin qu'on les cognoiſſe, (car ils mettent leur cordon ſur la chair que l'on ne void point,) ils diſent auſſi toſt qui ils ſont, & leur race. Et meſme de tous les Indiens Chreſtiens, ce ſont ceux qui marchent les premiers apres les Portugais & metifs des Indes : encores les Metifs, dont la mere eſt de baſſe race, ne ſont tant eſtimez que ceux qui viennent de mere Brameny, car lors ils ſe priſent autant que les Portugais meſmes. Quand vn Brameny iure, il met la main ſur ſon cordon, & lors il le faut croire. Tât pauvres ſoient-ils, ils gardent touſiours leur rang & leur regle, & les autres en paſſant pres d'eux, faut qu'ils baiſſent la teſte en les ſaluant en ſigne de reuerence. Ceux qui ſont Brameny Naires, ne ſont ne plus ne moins que les autres, horsmis l'austerité. Les Rois ont du tout croyance en eux, & en tiennent touſiours des principaux pres de leur

personne, tant pour la loy, que pour le conseil, & les suiuent en tout ce qu'ils leurs disent.

J'ay ouy dire que ce qui fut cause du chassement des Portugais, & de la ruine de leur ville & forteresse, ce fut qu'ils auoient dit du mal des Brame-
nis, qui s'en plaignirent au Roy, luy en demandant vengeance, & crians que s'il ne chassoit ces gens là, luy & son Estat periroyent miserablement. Surquoy le Roy fit sonner la cloche, & assembler son Conseil, où il fut resolu de les chasser: & le Roy dit tout haut qu'autant de pierres qu'on luy apporteroit de leur forteresse, il en donneroit autant de pieces d'or: de sorte qu'en peu d'heure ceste forteresse fut demolie, tous les gens de dedans pillez & tuez la plus part. Les Portugais y ont eu deux forteresses l'une apres l'autre, & toutes deux ruinees & eux chassez, & maintenant n'y en a plus. Il y a apparence que le Roy

*Portugais
chassez de
Calecut.*

de Calecut a bien faict de les chasser: car ils luy en eussent fait autant qu'ils ont faict à Cochin & autres lieux. Ils entrent sous ombre d'amitié & d'onneur pres des Rois, & puis s'efforcent de les empieter & subiuguer. Celuy de Calecut leur auoit donné libre entrée, mais quand il vid qu'ils en prenoient plus qu'on ne leur en donnoit, il y a donné bon ordre, auant qu'ils fussent plus forts: celuy de Cochin n'ayant esté si aduisé, en reçoit maintenant mille brauades: de sorte que lors que le Vice-Roy de Goa alla au secours de Malaca, il passa par Cochin, & le Roy luy enuoya force alimadies ou basteaux chargez de viures, fruiçts & autres rafraischissemens, mais ce Vice-Roy appellé *Don Martin Alphonse*, n'en voulut iamais rien voir ny prendre, & fit tout ietter en la mer, mandant au Roy avec paroles superbes, qu'à son retour de la Sonde, il le verroit à ses despens. C'e-

estoit pource que ce Roy ne luy auoit voulu bailler quelque chose qu'il luy auoit demandé : mais il fut bien empesché de le reuoir à son retour, car il mourut à Malaca.

Vne autre fois, lors que les Holandois estoient deuant le havre de Cochinchin, ils ne voulurent permettre au Roy d'entrer en leur ville : ce qui monstre l'orgueil de ces gens là, & comme ils gourmandent insolamment ceux qui leur donnent tant soit peu d'entree : mais le Roy de Calecut plus sage, se moque des autres Rois, qui se sont laissez ainsi brider.

Mais pour retourner aux Bramenis, qui furent cause que les Portugais furent ainsi chassés : ceux qui sont parmy les Banianes & Canarins, *Banians.*
Canarins. sont tout de mesmes qu'eux. Pour les Canarins, il n'y a point de difference d'habits, mais les Banianes portent des souliers rouges, fort pointus par deuant, dont la pointe releue en haut,

avec vne houpe du cuir mesme. Les Canarins de Goa & des enuirõs, portent des *Alparcas*, qui sont comme des sandales à plusieurs semelles de cuir, avec force petites courroyes de cuir aussi par dessus, qui passent par entre les orteils, & vont prendre par dessus le pied.

Au reste ces habits blancs que portent les Indiens de Goa, ne leur sont gueres commodes, à cause que toute la terre de Goa est rouge comme bolarmeny: de sorte que soit esté ou hyuer, la poudre & la bouë taignent & gastent tous leurs habits. Les plus grands d'entre ces Bramenis & autres Gentils, ont tousiours plusieurs hommes avec eux, l'un porte le parasol, l'autre vne bouëte d'argent pleine de betel, & l'autre vn flacon d'argent plein d'eau pour les laver. Lors qu'ils ont pissé ou fait autre chose, ils se lauent les parties honteuses: ils se font porter aussi dans des palanquins,

s'entend les riches. Tous ne mangent
 iamais qu'ils ne se soient lauez & bai-
 gnez, puis prennent seulement vn
 linge, dont ils se couurent les parties
 honteuses, & laissent le reste de leurs
 habits pour manger tous nuds, il faut
 que ce soit gens de leur race qui leur
 apprestét à manger, ou bien eux mes-
 mes tant grâds fussent-ils: car depuis
 que le manger est touché, soit cuit ou
 en cuisant, on n'ose toucher à celuy *Superstition*
 qui le tient & le porte: & quand ils de- *des Bra-*
 ueroient mourir ils ne mageroiét pas, *menis.*
 si cela auoit esté touché par vn hom-
 me ou femme, qui ne fut de leur race
 & de leur loy. Mais tous les autres
 Gentils peuuent bien manger de ce
 qui a esté touché & appresté par les
 Bramenis: toutesfois il n'arriue ia-
 mais que les Superieurs accoustrent
 à manger à ceux qui sont au dessous
 d'eux.

Toutes leurs femmes ont le nez *Femmes des*
 percé, & y portent bagues d'or & *Bramenis.*

d'argent, & des pierreries, & portent aussi des anneaux d'or & argent aux doigts des pieds, & aux oreilles de grands placarts de même matière, de forme ronde, & grâds comme des petites faucieres, & au milieu & à l'étour, y a force pierreries: les femmes des Brameny, Banianes, & Canarins en portent ainsi, non celles des Naires, ny des Moucois & autres Malabares. Elles portent aussi des bracelets, qu'ils appellent *Manile*, depuis le poing jusqu'au coude, & sont les vns ou d'or ou d'argent, les autres de verre, ou d'escailles de tortuë qui est fort honorable, mais ils sont peints & façonnez de toutes couleurs & figures.

Tous ces Gentils ne mangent jamais de chair de vache, non plus que les Mahommetans de celle de porc, & sont si adonnez à ceste superstition, que même la plus part d'entr'eux, lors qu'ils se font Chrétiens, mettent en leur marché qu'ils

ne feront iamais contrainsts d'en manger. Ils ne mangent point aussi de chair de bœufs, taureaux & buffes. Aussi ne veulent-ils iamais quitter leur sorte d'habits, ce qui leur est permis avec beaucoup d'autres superstitions : ce qui faict croire qu'ils ne sont gueres bons Chrestiens : aussi ne le sont-ils la plus part que par nécessité. Les Mahommetans de Cambaye, Surrate, & Guzerate, qui sont les terres du grand Mogor, & les Gentils Bannianes n'ont point de races inférieures ou supérieures entr'eux, y en ayant de toutes qualitez & moyens, selon quoy ils sont respectez & honorez : & excepté les Naires, tous ces Gentils ne sont point gens de guerre, mais tous artisans ou marchands. La premiere chose qu'ils rencontrent au sortir de leur logis, soit oyseaux ou bestes à quatre pieds, ils l'honorent & reuerent tout le long du iour, s'en enquerans à leurs prestres & for-

ciers , à qui ils adiouſtent foy , de ce qu'ils leur en diſent.

Ioguies

Hermites.

Sorciers &

Charlatas

Les *Ioguies* ſont les *Hermites* errans par le païs, qu'ils tiennēt comme nous faiſons icy les religieux. Il ſ'y voit auſſi grand nombre de charlatas & forciers qui charment les ſerpens, de ſorte qu'ils ne peuvent faire mal, & ſ'y en voit de 22. & 23. pieds de long. Ces Gentils ne boient que dans des pots de terre, horsmis les grands qui en ont d'or & d'argent doré : Et eſt à noter qu'ils ne touchent iamais de la bouche le vaiſſeau où ils boient, ainſi ſe verſent eux-mêmes l'eau dans la bouche de haut. Les Portugais mêmes ont pris cette couſtume, comme auſſi de ne manger iamais avec des cuilliers, & infinies autres façons qu'ils ont pris des Indiens, qui ne changent iamais les leurs.

Ils ſe marient fort ieunes, & le plus ſouuent à ſept & huit ans, tât hommes que femmes. Les femmes de ces

Gentils

Gentils qui se brulent apres la mort de leurs maris, ostent premierement tous leurs ioyaux qu'elles donnent à qui bon leur semble. Quant aux hommes veufs, ils ne font point autre dueil pour la mort de leurs femmes, sinon qu'ils ne peuuent plus se remarier.

Quand ils ieusnent qui est fort rarement, ils se passent de manger le plus qu'ils peuuent vn iour ou deux au plus, & pour le regard de leurs ames apres leur mort, ils croient qu'elles s'en vont dans le corps d'une vache, ou buefle, ou taureau, & quand la vache ou taureau meurt, qu'elles vont en d'autres corps: & croy que c'est la raison pourquoy ils ne veulent manger de ces chairs. Ils ont des lieux de retraitte pour les bestes errantes, & sont soigneux de donner à boire & à manger aux oyseaux, & à toutes autres sortes d'animaux. Ils ne voudroient pas pour rien du monde per-

mettre de tuer quelque animal , & donneroient plustost de l'argent pour les racheter. Mais quant aux Naires ils mangent de tout , excepté de la vache. Ils vsent fort de la chair de pourceau : ils se trouuent fort incommodez quand ils sont en voyage sur mer, ou en prison , ou parmy plusieurs autres sortes de gens ; & lors la plus part se passent avec des fruiçts secs & confis , & d'une sorte de ris à demy cuit , puis seché , qui se garde deux & trois ans. Ils en font grande prouision en tous les vaisseaux des Indes , & s'en seruent comme nous de biscuit : ils mangent de cela à poignées , comme font ceux du bresil de la farine de *Mandoc* , & a bien meilleur goust . ils en mangent ordinairement avec du sucre , des dates , & autres fruiçts du pays.

*Mandoc
farine.*

Toutes les femmes de ces Brame-ny , Banianes , & Canarins de Goa & de Guzerate , sont fort belles & bien

proportionnees, & s'en trouue d'aussi blanches que les Portugaises, les hommes portent ordinairement la barbe large, ronde, & assez grande, & se la font raser sous le menton: d'autres la font faire d'autre sorte, comme à la Turquie. Toutes les Dames Indiennes, s'entend les riches, portent vn colier d'or tout massif, & enrichy de pierreries, de deux à trois doigts de large. Tous les hōmes tāt Gentils que Mahommetans s'oignent & courent le corps de fendal & autres drogues odoriferantes, & les Gentils à l'entree de leurs pagodes, au lieu d'eau beniste, donnent à ceux qui entrent des cendres destrempees, ce qu'ils tiennent vne chose tres-saincte.

Quant aux Naires, ils sont tous nobles, & qui ne font ny mestier ny marchandise, ny aucun autre exercice que les armes, qu'ils portēt tousiours: & s'y exercent continuellement depuis qu'ils les peuuent manier, & ne

les quittent iamais. Ils sont tous Seigneurs du pais, & viuent de leurs reuenus, & de la pension que le Roy leur donne. Ce sont les hommes les plus beaux, mieux formez & proportionnez que ie vy iamais, ils sont de couleur bazannee, au demeurant les meilleurs soldats du monde, hardis & courageux, fort adroicts à manier les armes, avec vne telle dexterité & souplesse de membres, qu'ils se plient en toutes les postures qu'on sçauroit dire, de sorte qu'ils esquiuent & parent subtilement tous les coups qu'on leur pourroit porter, & se lancent contre leurs ennemis en mesme temps. Toutesfois ils ne vont iamais sur mer, & ne sont bons qu'en terre. Les plus grands Seigneurs d'entr'eux & les plus honorez, sont ceux qui tiennent escole, & monstrent à tirer des armes: car ils respectent & honorent grandement leurs maistres d'armes: & ne sçauroient entreprendre telle mai-

strife sans permission tres-expressse
du Roy. Ces Maistres sont distinguez
d'auec les autres, parce qu'ils portent
au bras droict vn gros anneau d'or, &
les autres de corne de buffe ou de
bœuf. Les Naires demeurent tous
nuds, & marchent tousiours ainsi,
couuerts seulement depuis la ceintu-
re d'vne grande toile fort fine de soye
ou de coton, qui leur va iusqu'au ge-
noüil, puis la passent par entre leurs
cuisses, les pieds nuds, rien sur la teste,
laissans seulement croistre leurs che-
veux, sans iamais les couper, ce qui les
faict discerner du commun & vil peu-
ple. Tous les Indiens portent les che-
veux longs sans les couper iamais, &
les lient fort proprement sur la teste,
en forme de houe gentiment ac-
commodee, & sont curieux de se pei-
gner & lauer la teste tous les iours.
Ceux qui sont de race de Brameny
sont habillez de mesme, portans leur
cordon, ce qui les faict distinguer &

reconnoître. Ils portent tousiours la rondache en vne main & l'espee en l'autre, ou bien vn iauelot, ou des mousquets ou arquebuzes, ou piques.

Femmes des Naires.

Leurs femmes sont habillees de mesme sorte, sans autre façon, fors l'usage des armes: de sorte qu'il est impossible de discernier vn garçon d'une fille, si ce n'est lors qu'elle est grande, & que les terins luy paroissent.

Chasses des Naires.

Le seiour & demeure ordinaire de ces Naires n'est pas dans les villes, mais sur les champs, sinon qu'ils se trouvent tousiours en grand nombre pres du Roy quelque part qu'il soit. Ils s'exercent à la chasse des tigres bestes fort furieuses, dont le pays est plein. I'en ay veu qui auoient seuls combattu & tué des tigres, & entr'autres vn qui traina le corps d'un tigre iusques deuant le Roy, & auoit les oreilles toutes deschirees. Fort souuent & à tous propos ils tirent des armes les vns contre les autres, avec leurs espees

nuës & leurs rondaches. Il y en a beaucoup entr'eux qui s'adonnent avec tous ces exercices & leur profession ordinaire des armes, à l'estude des sciences, & en ay cogneu plusieurs qui estoient fort sçauans aux Mathematiques, principalement en l'Astrologie.

Encore qu'ils soient tousiours nourris aux armes, qu'ils soient fort vaillans & determinez, ne faisant conte de leur vie, ce neantmoins ce sont les personnes les plus douces & humaines en conuersation qu'on sçauroit dire, fort courtois & ciuilez selon leur mode: ce que i'ay expérimenté pendant que i'estois parmy eux, les hâtant familièrement, & en ayant la plus part pour amis. Ils sont toutesfois sur le pays rapineurs & voleurs, qui destroufferoient les passans, & les tueroient sans misericorde, si on n'y prenoit garde. Mais tous estrangers & mesme les Malabares Mahomme-

Naires

d'e

tans qui vivent parmy eux, ont de coutume de prendre vn Naire d'escorte pour aller par terre iusques à la ville la plus proche, en luy donnant quelque piece d'argent, & ainsi à toutes les villes changeant de conduicte: moyennant ce on peut aller seurement par toute la contree de Malabar, sans recevoir aucun dommage, voire passer au milieu de plusieurs milliers de ces Naires, quand on n'auroit que le plus foible vieillard ou ieune garçon qui fust entr'eux.

Ils ont pareilles ceremonies & superstitions que les Brameny, horsmis qu'ils n'ont pas des façons de viure si austeres, leur estant permis de manger de tout, mais au demeurant à l'égard des lauemens frequens, & de ne communiquer avec ceux qui ne sont de leur religion & race, c'est tout de mesme. Car ils ne conuerseroient iamais avec ceux qui ne sont de leur religion, ne voudroient se servir de ce à

quoy ils auroient touché, qu'ils ne
 leussent laué, autrement ils feroient
 pollus: de sorte qu'il n'y a que les Bra-
 meny avec lesquels ils vivent indiffe-
 remment sans ceremonies, & les Bra-
 meny avec eux, & toutesfois ils ne se
 peuuent allier ensemble par mariage,
 mais le Naire se marie avec vne Nai-
 re, & ainsi des femmes. Que s'il adue-
 noit qu'une femme Naire eust com-
 pagnie d'un autre que d'un Nayre, on
 la feroit mourir aussi tost, mesme les
 hommes Naires s'ils alloient à d'autres
 femmes, feroient aussi punis de mort.
 Ce qu'ils obseruent inuiolablement
 pour conseruer leur race, sans estre
 pollus par des estrangers ou gens de
 vile condition: avec lesquels ils se
 comportent de telle sorte qu'ils n'ose-
 roient approcher d'eux, & de faict
 quand les Naires vont par la ville, &
 qu'ils voyent du vil peuple, ils s'es-
 crient *Popo*, c'est à dire qu'ils se reti-
 rent: autrement s'il aduenoit qu'ils les

*Superstitio
 des Naires.*

eussent touchez ils les blefferoient.

Tous les Naires se plaisent à auoir de grandes oreilles qu'ils font venir ainsi par artifice: car ils percent le gras de l'oreille aux ieunes enfans, tant masles que femelles, & remplissent le vuide de petits rouleaux de fueille de palmiers, ce qui dilate ceste partie, & de temps en temps en remettent de plus gros pour la tousiours dilater & allonger dauantage, iusqu'à ce que les ne puissent plus croistre. Estimans vne grande beauté d'auoir des oreilles ainsi grandes, qu'ils remplissent par apres d'or & de pierreries pour ornement, & pour seruir de contrepoix. I'ay veu entr'autres la Reyne de Calcut, & plusieurs Dames & Seigneurs en grand nombre, les auoir si longues qu'elles leur alloient iusqu'aux mamelles & plus outre.

*Beauté
des oreilles
grandes.*

Les Naires ne peuuent auoir qu'une femme en mesme temps, mais ce n'est pas de mesme à l'esgard des fem-

mes: car chaque femme peut prendre iusqu'à trois maris tout ensemble si elle veut, (mais vne Naire de race de Brameny n'en peut auoir qu'un) & tous contribuent à nourrir & entretenir ceste femme & les enfans, sans toutesfois qu'il y ait aucun debat ou ialousie entr'eux pour raison de ce: & lors que l'un de ces hommes est en la maison avec la femme, il laisse ses armes à la porte, & les autres n'oseroient y entrer qu'il n'en soit hors. La commodité qu'ils retirent de ceste coustume est qu'un qui n'a pas moyen de nourrir vne femme peut auoir le tiers d'une seulement, & ne luy couste à nourrir qu'à ceste proportion. Toutesfois à cause de ce il y a incertitude de sang, & ne peut-on discerner au vray à qui sont les enfans, c'est pourquoy les enfans ne succèdent à leurs peres, mais ce sont leurs neveux fils de leurs sœurs qui leur succèdent, comme ceste succession estant plus

*Les neveux
& non les
enfans suc-
cedent &
pourquoy*

certaine. C'est chose admirable que de leur constance en la conuersation entre hommes & femmes : car bien que les garçons & les filles soient pelle mesle aussi nuds les vns que les autres, il ne leur eschaperoit pas pourtant vne parole ou contenance lasciuue, ny aucun attouchement deshonneste: ils ne rient aussi presque iamais: tenant le rire pour vne grande inciuité & indiscretion, sans grand subiect, encores regardent-ils bien deuant qui. Au demeurant nullement vitieux, point de mention de sodomie ny d'inceste.

*Naires
seuls no-
bles.*

Bref on estime les vrais & naturels Malabares estre les Naires ; car cōme i'ay dit, ce sont eux qui tiennent escole d'armes, & tous les autres Malabares y vont apprendre: & quand lon parle des Malabares sans y adiouter autre chose, on entend des Mahometans de cette coste. Ces Malabares tiennēt leur grandeur dans les villes,

& se disent nobles & gens d'honneur, & ne voudroient nul d'eux auoir fait chose de trauail ny deshonneſte. Ils font faire tout cela aux *Moucois* & vil *Moucois* populaire, en les payant. Toute leur vacation n'eſt que d'eſtre ſoldats : & ſçauent tous tirer des armes, tant les marchans que les pirates & autres. Car apres qu'ils ont fait cét exercice, ils deuiennent ou marchans ou corſaires, ſ'eſtimants autant les vns que les autres, ſans y auoir nulle difference entr'eux. Quant aux artiſans, ils ſont tous Gentils, tant naturels qu'eſtrangers. Vn Malabare de quelque qualité qu'il ſoit, ne va iamais par la ruë, ſans porter les armes comme les Naires. Leur nom & qualité eſt ſelon leur eſtat & vacation, & outre ce des particuliers honneurs ſelon leur race : & ne ſe marient qu'aux perſonnes de leur vacation. Quant aux Naires demeurans és portes des villes pour eſcorter les paſſans, ce ſont les plus pau-

ures d'entr'eux, & aiment mieux faire cela, qu'autre chose mecanique & deshonneste, aussi qu'il ne leur seroit permis, & voudroient plustost patir toutes incommoditez, que de faire rien qui derogeast à Noblesse. L'habillement des Naires est d'une belle toile blanche, & par dessus se ceignent d'une grande escharpe de taffetas rouge, avec de la frange de demy-pied de l'og, moitié or & moitié soye de la mesme couleur.

La troisieme sorte des habits de Calecut & Malabar sont ceux du commun peuple : qui sont par tous ces pais fort mesprizez, vils & abiets, comme esclaves. On les appelle *Moucois*, ou *Poulia*. Ils sont de diverses conditions, il y en a qui demeurent sur le bord de la mer, & n'oseroient habiter plus avant: on les nomme proprement *Moucois*. Ils sont tous pescheurs, font le sel, & en toute la coste des Malabares, l'on ne se sert d'autres gens pour

Poulia.

ramer ou aller à la mer, & les loüie-on pour cest effect, leurs femmes & filles font tout le seruice en terre, & trauail-
lent à toutes sortes d'ouurages, mesme à porter fardeaux comme les croche-
teurs d'icy. Elles ne font difficulté de s'adonner pour de l'argent à quelques hommes que ce soit, de quelque race, nation & religion qu'ils soient, sans aucune crainte de leurs maris, qui n'o-
feroient en rien dire, & le souffrēt pa-
tiemment. Et n'y a point d'autres con-
cubines & garces que de ces femmes & filles de Moucois & Tiua, tous gens
mechaniques: car les autres ne s'adon-
nent qu'à ceux de leur race. Tous ces
Moucois tant hommes que femmes,
ont bien de la peine allans par la ruë,
quand ils rencontrent des Naires en
quelque passage estroict: car ils sont
contraincts bien que chargez d'atten-
dre long temps, tant qu'ils soient
passez.

Dans le pays il y en a d'autres de

Tina.

pareille condition, mais d'office & de profession separee, les vns qui s'appellent *Tina*, qui tirent la substance de l'arbre de cocos, d'autres qui sont artizans, autres qui labourent la terre, & toutesfois c'est vne mesme race de personnes qui s'allient les vns avec les autres, encôres qu'il y ait quelque grade & distinction d'honneur entr'eux. Comme les laboureurs de terre sont les plus honorables, les artizans apres, puis les *Tina*, & les derniers plus vils & plus abiets sont les *Moucois* pescheurs. Tout ce menu peuple est accoustre d'une mesme sorte, demeurans tous nuds, fors qu'ils se ceignent d'un petit cordon, auquel ils attachent un petit morceau de toille, ou vne fucille ou escorce d'arbre pour se couvrir les parties honteuses, & les femmes vne toille qui leur va iusqu'au genoüil, & portent les cheveux longs. Les hômes n'oseroient porter les cheveux grâds comme les Naires, ains les coupêt entierement,

tierement, excepté qu'ils laissent sur le
sommét de la teste vn gros bouquet
qui est de la longueur d'vne paulme,
& n'oseroient le couper tout à faict.

Ils ne peuent aussi auoir les oreil-
les longues comme les Naires, mais
seulement de la longueur de 3. doigts
au plus. En somme comme ils sont
distinguez d'auec les Naires, & de
corps & de couleur plus laide & plus
noire: aussi n'oseroient-ils approcher
d'eux, les toucher ny entrer dans leurs
logis, ainsi que i'ay dit, mesme ont
leurs temples à part. Car les Naires se
seruent d'eux seulement pour faire
leur labourage & leur trauail: & en la
maison ne se seruent que de Naires &
Gentils-hommes comme eux, de ceux
qui sont plus pauvres. Ces Moucois
pescheurs entr'autres prennent gran-
de quantité d'vne sorte de petit pois-
son qui n'est pas plus grand que la
main, & large comme vn petit bre-
meau, les Portugais l'appellent *Pesche*
S f

Moucois.

caupalle, & est le plus commun en toute ceste coste, & dequoy ils font le plus grand trafic, car ils le fendent par la moitié, le salent, & font secher au soleil. Ils en peschent encores d'autre, mais il se mange frais: ils ne peschent qu'avec des rets & filets, & la plus part de leurs vaisseaux sont d'une seule piece, qu'ils appellét *Tonny*, & les Portugais *Almedies*. Les plus grands sont faicts de plusieurs planches, mais ils sont tout d'une venue, & plats par le fonds, & vont fort bien à l'auiron. Il nous estoit permis de prendre vn certain nombre de poisson, que le supérieur des Moucoys auoit charge de nous fournir sans qu'il nous coustast rien.

Religion.

Il n'y a qu'une religion commune à tout ce peuple naturel du pays de Malabar, tant Brameny, Naires que Poulia ou Moucois. Ils sont tous gentils, & adorent à leur leuer le soleil. En leurs temples il y a vne statuë de va-

the, ou autre figure qu'ils adorent: comme aussi le même animal vif qu'ils ont en si grand respect qu'ils n'oseroient en tuer ny en manger de la chair. Ce qui est non seulement observé fort exactement par les Brameny, mais aussi par les Naires qui mangent de tout fors de cela, & par les Moucois. Mesme ils ont de coutume de frotter les parois & le pavé de leurs maisons avec de la fiente de vache destrempee en de l'eau, qu'ils estiment estre chose fort sainte. Aussi j'ay veu que pendant que le Roy de Calecut se baignoit, il y avoit douze ou quinze filles, lesquelles faisoient ceste sale mixtion en des vaisseaux d'argent, & en lauoient deux fois de iour tout le logis du Roy, & toutes les cours, principalement par où il devoit passer pour aller à leur temple. La principale figure qu'ils adorent en leur temple & qui est au plus profond, c'est ce qu'ils appellent

Pagoue.

Pagode, qui est vne figure qui a la teste d'homme, mais fort espouventable, hideuse & horrible à regarder, & croy que c'est d'un diable. Je consideray à loisir le temple & *Pagode* principal où va le Roy, qui est couuert, & les murs reuestus de cuiure, où est ceste figure que j'ay dit: & à la porte l'idole de cuiure en forme d'une vache, le voyant & regardant à trauers des barreaux, car aucun n'oseroit y entrer, si n'est de leur religion & de leur race & condition. Et quand de cas fortuit un Gentil se rend Chrestien comme il arriue souuent, si sa femme ne vouloit estre de la mesme loy que son mary, il faut qu'elle face tout de mesme que si son mary estoit mort, sinon qu'elle ne se brusse pas toute viue, mais seulement se faict couper les cheueux, & se separe de toute compaignie. Tous ces Rois Gentils n'empeschent point la liberté de consciëce en leurs terres: car tous les iours on en

void à Calecut se rendre, qui Chrestiens, qui Mores, ou Mahommetans: & ces Mahommetans font vne queste entr'eux pour donner à celuy qui s'est faict de leur loy. Si vn Mahommetan se faict Chrestien, sa femme ne le voulant estre, n'est obligee à ces ceremonies des autres, mais se peut remarier trois mois apres, qui est le terme prefix à cela.

Ils cognoissent bien qu'il y a vn Dieu, mais disent qu'estant bon il ne le faut prier ny l'adorer, puis qu'il ne faict point de mal. Les Brameny comme i'ay dit, obseruent plus de ceremonies particulieres que les Naires, & les Naires ont comme les Brameny des coustumes separees qu'ils gardét fort religieusement, ce que ne font pas les Moucois ou commun peuple: car ils ne conuersent avec autres qu'avec les Brameny, autrement ils festimeroient pollus. Ils prennent leur repas assis contre terre, & mangent sur des

fueilles de Bananes qui leur seruent
 l'assiettes, encore qu'ils en ayent ou
 peussent auoir d'autres, & ne s'en ser-
 uent qu'une fois: ne mangent iamais
 qu'ils ne se lauent tout le corps. Ils
 sont si superstitieux, comme i'ay dit,
 que lors que leurs seruiteurs leur por-
 tent à boire ou à manger, si l'arriue
 par hazard, que quelqu'un qui ne soit
 de leur loy, touche seulement le ser-
 uiteur en passant, il faut qu'il iette
 tout en terre, & ainsi le disner est per-
 du. Aussi si quelqu'un de mesme for-
 te entroit en leur maison, & qu'il eust
 touché à leurs meubles, murailles ou
 porte, ils ne pourroient manger de-
 dans ceste maison qu'ils ne l'eussent
 premierement lauee. Bref ils n'ose-
 roient toucher sans estre pollus à au-
 cun de ceux qui ne sont de leur reli-
 gion: & obseruent tellement ceste re-
 gle, que si estans plusieurs d'entr'eux
 assis ensemble sur vn banc ou autre
 siege, vn d'autre religion s'y venoit

*Attonche-
 mēt super-
 stitieux.*

asseoir aupres d'eux, ils se leueroient
 incontinent: & sil f'estoit assis aupara-
 uant qu'ils s'en fussent apperceuz, s'en
 yroient lauer tout le corps: ce que i'ay
 veu souuent aduenir à mon occasion,
 m'estant voulu asseoir aupres d'eux
 sans y penser. Ainsi i'ay veu que s'ils
 vouloient bailler quelque chose, com-
 me vn baston ou vne espee à vn de re-
 ligion diuerse ils le iettent en la main
 de l'autre pour ne le toucher en luy
 presentât, quâd il viendroît à y mettre
 la main: & ay veu dans le corps de gar-
 de du Roy, que les soldats couchez sur
 des nattes & esteres, m'aduertissoient
 de bonne heure que ie prisse bien gar-
 de à ne marcher ou toucher des pieds
 ladicte natte ou estere. S'ils luy veu-
 lent donner à boire, ils ne permet-
 tent quil touche au vaisseau, mais luy
 font ouurir la bouche, & luy versent
 de loin dedans: & assez de fois m'ont-
 ils traité de la façon. Toutesfois, i'ay
 pris garde que les Naires ne font tant

*Lauemens
ordinaires.*

de difficultez, sinon pource qu'estans pollus il leur faut prendre peine de s'aller lauer entierement: de sorte que tous les Naires qui sont parmy les Malabares Mahommerans, & qui han-
toient avec moy, ne faisoient difficul-
té de me toucher, ou que ie les tou-
chasse, depuis qu'ils estoient vne fois
pollus, attendant qu'ils s'allassent la-
uer: & auoient accoustumé de nous
aduertir quād ils venoient de se lauer,
qu'on ne les touchast, à fin qu'on ne
leur donnast la peine d'y retourner,
mais apres estre vne fois pollus par le
pl^r simple atouchemēt, ils ne faisoient
plus de difficulté ny de ceremonie.

Aux portes du palais du Roy, il y a
des hommes qui ne font autre chose
que de donner à boire de l'eau à tous
ceux qui en veulent, & sont enclos en
vn lieu où persōne n'approche d'eux:
& lors que quelqu'un veut boire, de
quelque qualité qu'il soit, ils luy en
donnent de la façon que j'ay desia

dit, sans qu'il touche de la bouche au vaisseau, luy laissant tomber l'eau de haut en la bouche, & parauant que boire, ils donnent vn morceau de cocos. Cet Ordre a esté estably à cause de la grande chaleur du pays, & la multitude de peuple qui aborde tous les iours au palais du Roy: les Portugais qui sont és Indes imitent ceste façon de boire.

Dés le matin chacun iour le Roy & les grands Seigneurs, & tous les Naires selon leurs moyens, ont de coustume de se lauer tout le corps d'huile, puis ainsi huiliez se mettre dans le bain, & apres le Roy & les plus grands se font lauer d'huile de senteurs, & se font comme peindre le corps par vn homme de chambre, qui y est destiné, avec des couleurs & des bois broyez & hachez, & autres drogues odoriferantes destrempees dans des eaux de senteurs, puis se font appliquer sur le front, & sur tout le corps depuis la

*Curiosité
à se lauer.*

ceinture iusqu'en haut, des fleurs de diuerſes ſortes. Il n'y a que les grands qui ſ'accommodent ſi curieufement avec tant d'appareil, de façon qu'ils ſe gardent mieux que tous les autres d'eſtre pollus, parce qu'il leur faudroit plus d'affaire à ſe relauer & accouſtrer. Ils ont auſſi accouſtumé de meller parmy de l'eau, de la cendre des corps de leurs predeceſſeurs, qui ont eſté brullez, & ſ'en froter vn peu le front & la poiſtrine.

*Mariages
& Noces.*

En leurs mariages ils font beaucoup de ceremonies, feſtes & reſiouiffances. Au commencement qu'ils ſont accordez, ils vont au temple ou Pagode, où ils font quelques ceremonies deuant leurs preſtres qui ſont Brameny, que ie ne ſçauois rapporter, parce qu'il ne m'eſtoit loiſible d'y entrer. Apres par l'eſpace de quinze iours, les parens & amis des mariez, hommes & femmes menent la mariee tous les iours en la maiſon du mary, où ils

passent la iournee en resiouyffance: les femmes fort bien parees y chantent & iouient de diuers instrumens, petits tambours comme tambours de basque, flustes & hauts-bois, & à ceste musique elles dansent, & les hommes sont là à passer le temps à les regarder. A tous ceux qui arriuent, mesme aux estrangers on leur presente vn plat de betel. Les mariez sont là presens tousiours assis en vn plus haut lieu, fort richement vestus & parez. I'en ay veu qui estoient si chargez de ioyaux d'or & de pierreries, qu'à peine les pouuoient ils porter, & croy qu'ils les empruntoient, parce que i'en ay veu plusieurs qui en auoient pour plus de deux cens mil' escus: bref d'vn prix inestimable. La salle où ils font ces festes est bien tapissée & enrichie de tapisserie de foye & d'or. Là deux fois de iour on faict festin à ceux qui y sont assemblez, & ce aux fraiz du marié, puis au soir les femmes qui ont

amené la mariee, la remenent à son logis. En fin au bout de quinze iours on faiet monter les mariez magnifiquement accoustrez, sur vn elephant bardé & richement orné, chacun sur vne chaize, se regardans & ioignans l'un l'autre. Et en ceste ceremonie leurs parens & amis autour à pied en grand pompe, les conduisent & pourmenent comme en procession par toute la ville, s'arrestans seulement deuant les maisons des parens & amis, où il y a des personnes qui viennent au deuant les receuoir, & leur presenter du betel, des fruiets & des confitures à leur mode, frottant & arrosant de senteurs l'elephant sur lequel ils sont montez, puis sans s'arrester passent plus outre, pour en faire semblablement à vn autre: les parens & amis reputent à iniure & mespris si on ne les visitoit de la façon: ainsi ils vont descendre au Pagode, où ils demeurent encore quelque espace de temps,

& puis s'en vont en la maison de la mariee, où se parfaict le mariage : & autant de personnes qui se trouuent là, donnent autant de cocos que le Naire qui meine les elephans prend pour luy : & à autant de portes que s'arreste le marié & la mariee, on oint la teste de l'elephant avec du fandal, broyé & destrempé avec autres choses odoriferantes.

Quant aux obseques & funeraill-
 les, premierement tous les Gentils, *Obseques Et funeraill-
 rilles.*
 tant Brameny, que Naires & Moucois
 bruslent le corps, & à ceste fin sont
 curieux dès leur viuant d'amasser des
 bois de senteur & autres choses &
 drogues odoriferantes à grand prix,
 pour brusler leurs corps apres leur de-
 cez. Les cendres sont desparties entre
 les parens qui les gardent richement,
 & les destrempent les iours de leur
 feste, & s'en frottent le visage, com-
 me i'ay dit. Toutesfois quand vn Bra-
 meny se meurt, la femme est tenuë

pour monstrier l'affection qu'elle porte à son mary, de se brusler toute vive, en se iettant dans le feu où on brule le corps du defunct: ce qui se faict avec beaucoup de solénitez en présence des parens, & au son des instrumens. J'en ay veu brusler cinq ou six de la façon, pendant que j'ay seiourné en Calcut. Que si elles ne se veulent bruler, faire le peuvent, mais elles sont infames, on leur coupe les cheveux, & n'oseroient plus les porter grands, & sont chassées de la compagnie des femmes d'honneur, sans toutesfois qu'elles puissent se remarier. La plus part neantmoins ayment mieux subir ceste infamie que de se brusler. Les femmes des Naires n'y sont astreintes, bien qu'ils disent qu'il s'en trouue quelquefois qui d'affection & de franche volonté s'y sont iettees. Mais elles n'y sont pas tenuës, mesmes se peuuent librement remarier sans en estre deshonorées, si ce n'estoit qu'elles fus-

sēt de race de Brameny. Entre le vil & cōmun peuple cela ne se void point.

Dans les temples ils font cuire aux despens du Roy grande quantité de ris qu'ils departent aux pauvres, & à tous ceux qui en veulent, qui le prennent en grand solennité. Ce ris est de couleur violette qu'ils luy donnent, & cette ceremonie se fait à cause de leurs pagodes, & n'est honte de prendre de ce ris, non plus que nous faisons de pain benist. Quand ils sont en leurs Pagodes, il y a plusieurs lampes allumees, & y meinent vn bruit & tintamarre effroyable, par le son de certaines sonnettes dont leurs forciers qui sont là, sont tous couuerts, & font plusieurs faults & fingeries. Les Moucois ont leurs Pagodes à part, qui sont horribles de noirceur: ils y entrent bien plus rarement que les Nayres, & n'y vont gueres que tous les mois vne fois à la nouvelle Lune, dautant qu'ils sont occupez à leur la-

Feste.

beur. Mais les Nayres outre leurs festes solennelles qui sont fort frequentes, ils ne passent iamaïs iour qu'ils n'entrent au Pagode, chacun à part pour faire leurs prieres, qui sont fort courtes. Ils ont de ces Pagodes en plusieurs lieux qu'ils visitét certains iours de l'an, & y viennent de trente & quarante lieues en deuotion. Il y a deux ou trois festes l'annee, notamment le premier iour de l'an, qu'ils commencent au mois d'Auril, que tous les Nayres viennent trouuer & saluer le Roy, lequel de sa galerie haute à vne fenestre, reçoit leurs salutations, & jette à chacun vn paquet de bettel, & quelques pieces d'or aux vns plus, aux autres moins, qui est vn present qu'ils estiment infiniment, comme venant de la main du Roy. Il ne donne pas seulement ces presens aux Nayres, mais aussi à toutes autres sortes de gés; car il nous en donna aussi & à des Indiens Chrestiens, habillez à la Portugaise.

Il y

Il y a en Calecut plusieurs sortes de nations & religions, quelque nombre de Chrestiens conuertis depuis peu, plusieurs Malabares Mahometans, & des Arabes de mesme religion, qui ont leurs Mosquées. Il y a des Gentils de mesme religion que ceux du pays, mais qui estans d'une race à part, ne se meslent point par alliance avec les autres, & ne vont aux mesmes temples, mais ont leur Pagode à part, cōme sont les *Banians* de Cambaye, qui ont par entr'eux aussi des *Brameny* de leur pays, qui sont les plus honorez entr'eux : les *Brameny* toutesfois de Malabar peuvent licitement entrer en leur Pagode, comme ayant communauté avec les vns & avec les autres: qui me faict dire que c'est une race de gens qui a tousiours esté en grand'estime par toutes les Indes: car il y en a par tout entre les Indois Gentils. Ces *Banians* obseruent mesmes austérité que les *Brameny*, & du tour

mesmes regles, mais sont leurs inférieurs, & ne se marient point avec eux. Du reste ils conuiennent en tout, en habits, mœurs, & façons de faire.

*Bastimens
de Gale-
ens.*

Quant à la maniere des bastimens de ce pais: le commun peuple bastit de terre, & couurent les maisons de fueilles de cocos, mais ils n'ont pas l'inuétion & l'industrie telle que ceux des Maldiues. Ils prennent donc de la terre, la demeslent, & la mettét par gros morceaux quarrez, qu'ils font bié secher au soleil, puis en font leurs murailles. Mais les riches bastissent avec de bonnes pierres & couurét de tuille. Tous leurs bastimens sont en quarré en forme de quatre galeries à pauillons aux quatre coins, & vne court au milieu. Leur charpenterie & menuiserie est la plus belle & iolie qu'il se peut voir, & a diuerses façõs & figures plaisantes, comme l'on fait les plus beaux buffets ou tables, & tout à peintures. Ils y font des esta-

ges, mais non pas tant que nous. Il y en a qui font deux & trois logis de cette sorte tous les vns dans les autres. Celuy du milieu a la court & les galeries plus petites ; & ainsi les autres à l'entour tout en quarré. Ils font ces logis & cours de cette façon, pour ne cracher ny ietter vne seule goutte d'eau ou ordure sur leurs planchers, qui sont nets cōme vne table de bois bien poly & frotté. Tous les logis des Malabares sont de cette sorte. Ils font de grands paruis à l'entree de ces logis, tant pauvres que riches, au dedās de l'enclos : Car tous leurs logis sont enclos de murailles, s'entend les riches, & les autres de fossez releuez & bonnes pallissades de bois qui sont fortes, & est à noter que toutes leurs clostures sont si hautes, que quand on veut aller d'un logis à l'autre, il faut monter vne eschelle de cinq ou six eschellons & autant à descendre, & y a des deux costez des barrieres de bois

qui fermēt à clef. Il ne se voit point la de logis qui n'ait son jardin & verger, petit ou grand. Ces paruis & *aniards* qui sont deuant les maisons, sont faits pour receuoir les estrangers passans, tant pour boire & mäger que pour se reposer & coucher; & ne sont au dedás des logis, afin qu'ils puissent partir la nuit quád bon leur semble, selon que les bateaux, ou si c'est par terre, les compagnies sont prestes à partir.

Du Roy &
de sa mai-
son, & fr-
me de vi-
ues.

Le Roy de Calecut est nommé *Sa-mory* par tous les Indiens, mot de grád poid en leur langue, qui vaut autant à dire comme Empereur. C'est l'un des plus puissans & riches Princes de l'Inde. Il peut mettre en armes cent cinquante mil Naires, outre les Malabares Mahometans, desquels il peut disposer. Tous les Rois Naires de ceste coste sont ses vassaux, & obeissent à sa volonté, cedans à sa grandeur, excepté le Roy de Cochin, avec lequel, quoy qu'il soit de mesme loy & mes-

mes mœurs, il a comme tousiours la guerre, parce qu'il est seul qui ne luy cede. Ce Prince est aagé enuiron de cinquante ans. Il est de belle stature, fort haut, bien formé & composé de ses membres, ayme son peuple, & est aimé de luy, craint & redouté de ses voisins & de ses ennemis. Il n'a qu'une femme, non plus que les autres Naires Bramenis.

Il faiet sa demeure & tient sa cour, ^{Sa demeure.} quelquesfois sur les frontieres de Cochin à *Panany*, d'autres fois à *Calecut*: où il a vn beau palais bien basty à plusieurs estages, accompagné de grands enclos d'arbres, de viuiers & estangs, tous reuestus & pavez de pierre, enuironnez de degrez de pierre, par lesquels on peut descendre iusques au fond, & s'arrester où on veut. Il y a plusieurs de ces estangs en cet enclos, qui ont plus de demy lieuë de tour. Ce palais n'est pourtant dans la ville: mais hors les murs distant enuiron

*Habits du
Roy.*

d'un quart de lieuë. Pour la forme dont il est accoustre, il ne differe en rien des autres Naires, & n'est non plus vestu qu'eux, sinon qu'il ne porte iamais d'ornemens, de richesses ny de pierreries, comme les autres Seigneurs, excepté vne petite chaisne d'or dōt il se sert de ceinture. Es iours de feste & ceremonie il est tout couuert de pierreries. Il a grand nombre de gardes autour de son palais qui sōt Naires, car il ne se sert point d'autres. Quand il marche, il y a grand nombre de Seigneurs deuant & derriere, mais iamais personne ne va à costé de luy: les gardes sont en haye des deux costez, & quand ils passe, ils le saluent tous à leur mode, qui est de mettre tous leurs rondaches soubz vne de leurs aisselles, & leurs espees soubz l'autre, & ioignent les deux mains sur leur teste, & les ouurent & ferment par trois fois. Quand il se leue au matin il dresse sa priere vers le soleil, le-

uant les mains iointes par dessus la teste, les ouurant & fermant par trois fois : sortant du liēt se faict huiller tout le corps d'huile de senteur, puis s'en va baigner en vn de ses viuiers où il passe à couuert par vne grand' galerie qui porte iusque dedans. Là il se lave, & apres s'accoustre de senteurs, & orne de fleurs cōme i'ay dit, & en est plus couuert & paré qu'aucun de son Royaume : de façon que c'est son principal ornement. Au sortir de là il s'en va manger en vn logis qui fait partie de son palais, & qui n'est destiné qu'à cela. Prenant son repas il est assis sur vne piece de bois fort polie: & mange sur des fueilles d'arbres cōme tous: il ne mange ny chair ny poisson *Sa façon de manger* ny autre chose qui ayt eu vie, car il est de race de Brameny, & porte le cordō comme eux, ains seulement du ris cuit avec du lait, du beurre & du sucre, & beaucoup de sortes de potages de legumes, d'herbes & fruiets, me-

lons, concombres, & autres: & ce qui
reste de son repas est ietté & exposé
aux oyseaux. Ce Prince est magnifi-
quement seruy par ses officiers dont
il a grand nombre. Lors qu'il prend
son repas il est midy, & ne mange
qu'une fois de iour, mais il ne sort de
table q̃ trois ou quatre heures apres.
Il se couche tard, & auant il prend
quelques fruiçts & confitures. Apres
son disner il expedie ses affaires, puis
passe le temps avec ses Seigneurs, &
fort souuent se plaist à voir des bouf-
fons & basseleurs. Les Roys & grands
Seigneurs Nayres iouiēt souuent à vn
jeu de sort, qui est vne maniere d'es-
chets, qu'ils joiēt avec des dez. Pres
de luy il y a tousiours plusieurs enfãs
des grands Seigneurs, dont l'un porte
son espee & sa rondache, vn autre le
garde-soleil, vn qui porte vne boiste
d'or pleine de betel, qu'il masche con-
tinuellement, selon la coustume des
Indiens, vn autre vn esuantail, vn au-

tre vn vase d'or où il crache, car il ne crache iamais en terre, & aussi aucun n'oseroit auoir craché dás son palais, sinon dás les cours qui sont pour cela.

La Reyne loge en vn palais separé, mais au mesme enclos. Elle ne mange iamais avec le Roy. On la void peu & comme point, si ce n'est aux fenestres de ses galleries. Elle se laue & obserue mesme ceremonie que le Roy, se baigne au mesme viuier, sans toutesfois qu'ils s'entreuoyent, parce qu'ils se tiennent chacun en vn lieu couuert du viuier; qui est à claire voye tout autour. Les Dames sont d'ordinaire avec elle à passer le temps. Ce viuier est bien clos & ferme à clef, n'y ayant que le Roy & Reyne qui sy baignent, & y a vne galerie particuliere pour la Reyne qui va rendre à ce viuier, & vne autre pour le Roy. Les Dames & Seigneurs qui sont pour les frotter, ne se mettent pas en l'eau, mais cela se faict en vn petit lieu enclos, où on

*Reyne &
sa façon de
viure.*

les frotte, essuye, & parfume.

Iug.

*Iustice à
Calecut.*

La iustice dépend seulement du Roy, & n'y a aucuns iuges par tout son estat. Que si quelqu'un commet un crime, ou qu'un homme ne vueille pas payer son débiteur, on en fait plainte au Roy, lequel s'estant enquis de la verité, fait raison & iustice à un chacun. En son absence ce sont les principaux Gouverneurs de son Royaume. Si c'est que quelque estrange ou Moucois ne voulust faire raison à un autre, il s'adresse au premier Naire qu'il rencontre, luy fait sa plainte, & le Naire luy fait iustice sur le champ, & l'exécute, sans qu'on en paye aucune chose au Naire, si on ne luy fait quelque present de pure liberalité: ce qui a lieu aux affaires de moindre consequence: car en grands crimes il ne se passe rien sans la volonté du Roy, & faut aller droit à luy. Les peines sont la longue prison, mutilation de membres, ou si le criminel merite la mort,

on le baille aux elephans, qui le des-
chirent en pieces aussi tost qu'on leur
a dit, & n'y a autre supplice. Les pri-
sons sont toutes aux palais des Rois,
& les Malabares sont subiects à la iu-
stice des Rois Naires.

La langue de tout le pays de Mala- *Langue &*
bar est particuliere, & ont aussi des *escriure.*
caracteres qui leur sont particuliers:
ils escriuent avec des poinçons de fer
sur des fueilles de palmites qui durent
fort long temps. Dans le palais du
Roy ie me suis souuent estonné de
veoir vn nombre infiny d'hommes,
qui ne font autre chose qu'escrire
tout le long du iour, soit des mar-
chandises qui arriuent, soit des tributs
qu'on paye par chacun iour, soit de la
despense de la maison du Roy, & de
son Estat, soit de ce qui se passe de plus
notable chacun iour. car de tout il
s'en faict registre. Et ont des cham-
bres particulieres selon le faict, &
font leurs registres des estrangers qui

arriuent avec le nom & pays, comme ils firent de nous: & est chose admirable combien ils escriuent viste sur ces fueilles de palmites qui sont de la mesme longueur & largeur que celles de l'arbre cocos, mais plus espesses & dures, & sont iaunes: ils en font des manieres de liures, avec des trouz au gros bout par où ils passent vn filet, & en mettent ensemble tant qu'ils veulent.

*Marché
de Calicut.* Le marché se tient chacun iour deuant le logis du Roy, où l'on apporte de toutes sortes de marchandises. Nul n'oseroit en auoir acheté que la maison du Roy n'en soit fournie. Il y a à ceste fin vne cloche pour appeller les marchands, apres que les officiers du Roy ont pris ce qu'ils ont voulu: ce qui ne dure que deux ou trois heures au plus. Auant que le logis du Roy soit fourny, & que les fermiers ayent pris leurs droicts, personne n'ose approcher ny toucher aux denrees, prin-

ciipalement à ce qui se mange, encores si ce ne sont les Naires ou Bramenis, on n'oseroit toucher tant soit peu aux marchandises que l'on n'en ait fait premier le prix : Aussi quand on marche il faut bien prendre garde de ne toucher aux personnes ny aux viures. C'est là où ceux de la ville vont acheter & querir des prouisions, pour vendre au marché de la ville qui s'appelle *Bazar*, & qui se tient de grand matin.

Ils vsent pour monnoye de larins d'argent, qui viennent d'autre part, & n'y sont battus, & d'autres petites pieces d'argent nommez *Tarents*, qui est la monnoye la plus ordinaire qui se fait en la terre de Malabar : elle peut valoir quatre deniers la piece, & en faut 16. pour vn Panan. Ils ont aussi des pieces d'or qui peuuent valoir 4. sols la piece, & les appellent *Panans*. La monnoye se bat & forge au palais du Roy.

Les animaux qui naissent en ce pais, *Animaux.*

font des elephans , dont on en nour-
rit de ieunes , & seruent pour la guer-
re , & pour porter & traifner des far-
deaux. Ils sont tous au Roy , & n'y a
aucun particulier qui en puisse auoir.
Si on a affaire pour quelque chose
que ce soit , mesme pour aller dessus,
on s'adresse à vn officier du Roy qui
en a le soin , & luy baillant vne piece
d'argent il le baille librement , quand
ce seroit pour toute vne iournee ou
pour plusieurs , en le payant à raison
du temps qu'on le tient. Il y a grand
nombre de tigres , qui sont fort fu-
rieux , & ne font autre chose les Nai-
res le plus souuent que de les chasser
& tuer. On y void des pourceaux sau-
uages comme sangliers , des che-
ureuils , des vaches , des bufles , des
cheures , des chiens comme les no-
stres , & des singes infiniment , qui
font bien du dommage. Il y a beau-
coup de perroquets , de paons sauua-
ges , des poulles & des pigeons fort

gros. Les serpens y sont fort gros & fort dangereux, & neantmoins il n'y a homme si hardy qui oſast en tuer, à cause que le Roy, les Brameny & Naires les reuerent par grande superstition, croyans que ce sont esprits de Dieu, qui ayent esté creez pour affliger l'hōme, & le chastier de son peché. Il s'en trouue de 22. pieds de long & plus, tout le pays est aussi remply de regnards qui viennent la nuit iusques dans la ville & enclos des maisons, & chassent comme font icy les chiens, & l'on n'entend autre bruit toutes les nuits par les iardins & chemins. Il y a aussi force singes qui font bien du dommage, & sont fort gros, de sorte que tous les habitans tant de la ville que des champs, sont contrains de mettre des treillis à toutes les fenestres des logis, pour les empêcher d'entrer : car ces animaux sont fort importuns & fascheux, & la cause d'un si grand nombre, c'est qu'il n'est

permis de les tuer : car là le Roy le defend. Ils ont le poil grisastre : c'est vn passe-temps de les voir sauter d'un arbre en l'autre. Vn iour entr'autres vn de mes compagnons & moy allans de la ville au palais du Roy : (ce sont quasi toutes maisons & boutiques entre-deux, sinon quelques endroits,) nous fismes rencontre de trois de ces singes les plus grands & effroyables que ie vy iamais, & se vindrent planter sur les deux pieds de derriere à dix ou douze pas de nous, grinçans les dents, comme s'ils nous eussent voulu faire du mal : nous n'auions lors ny verge ny baston, & si n'y auoit point de pierre en ce lieu là, tellement que ne sçachans encor' le naturel de ces animaux, nous estions en grand peine, toutesfois nous ne fismes aucun semblant d'auoir peur, & faisans mine de prendre des pierres pour leur ietter, ils prindrēt aussi tost la fuitte, & monterent sur des arbres.

Au

Au demeurant le pays est fort plaisant & delicieux, toute la campagne est couverte d'arbres fructiers, cocos, iagues, manques, bannanes, annanats, des caius, citrons, oranges, grenades, mirabolans, poires Indiennes, qui ne ressemblent aux nostres, & arbres de coton, force melons & pateques, qui sont especes de citrouilles de prodigieuse grosseur, & se mangent crus comme les melons, gingembre, poix, feues, & autres bons fructs. Mais la plus grande richesse du pays, & qui seule se transporte, c'est le poivre, qui y est abundant à merueilles. On en paye tribut au Roy, & outre c'est le Roy qui l'achete tout, & l'enuoye dans ses nauires au destroit de Meque ou Golfe Arabic, le porte aux Arabes, dont il retire force commoditez & principalement del'or: bref c'est la richesse principale du pays. Comme aussi sont les pierreries dont il y a grand quantité de toutes sortes, exce-

pté de diamans, mais au demeurant beaucoup d'esmeraudes, rubis, saphirs, yeux de chat, & autres: les autres richesses sont en toilles de coton.

Sorciers.

En leurs maladies ils n'ont point d'autres remedes ny de Medecins, que des forciers, qui sont accoustrez comme des Diables: ils viennent seulement la nuit visiter les malades, ayans du feu en la bouche, aux oreilles, aux pieds & aux mains, tous couverts de poil & d'une infinité de sonnettes, qui rendent vn bruit fort horrible & fort estrange, & ainsi font divers gestes & singeries en presence du malade, qui s'en estime soulagé.

Quand ils veulent aussi sçavoir l'evenement de quelques choses, ils ont recours aux forciers & deuins, qui sont gagez des Rois & Seigneurs Naires, Malabares & Mahommetans. Pendant que j'estois là, le Roy ayant vne grande entreprise, voulut en consul-

ter avec vn de ces forciers, qu'il feist venir deuant tout le peuple, & ie vy comme vn homme fort hideux qui apparut tout couuert de poil & de sonnettes, qui couroit sans cesse, & sans s'arrester en vn lieu disoit quelques paroles au Roy: ie croyois que ce fust vn forcier, mais tous me dirēt que c'estoit vn diable. On disoit que ce forcier auoit faict plus de soixante lieuës la nuict, & qu'il estoit venu sans s'arrester: puis quand il s'en voulut aller, on le vid courir comme vn efclair, & entra dans leur *Pagode* ou temple, où le peuple le suiuit: il y fut fort long-temps faisant vn grand bruit, comme des sonnettes & chauderons. Ce forcier auoit le cry le plus effroyable que i'ouy iamais, il faisoit force tours de magie, & auoit deux espees es mains qu'il manioit & tournoit sans cesse, & estoient d'autre façon que les autres & plus tranchantes; & s'en frappoit sur la teste nuë,

& tomboit le ventre sur la pointe de ces espees, sans se faire mal.

*Appari-
tions de
diabes.*

Ils se plaignent tous des apparitions des demons, & du mal qu'ils leur font, comme aussi aux Maldives, & par tous les lieux où ils sont Gentils ou Mahommetans, ce que ie croy leur aduenir pour n'auoir la croyance de la religion Chrestienne, & par ainsi estre encore sous la puissance des demons. De moy (graces à Dieu) il ne m'est rien arriué de semblable, fors que la nuit du iour que j'arriuay à Badara, n'ayant aucun lieu pour me retirer, ie me mis & couchay en vne Mosquee, où ie ne peu iamais reposer, ayant l'esprit trauaillé d'illusions, & entendant force bruit. Il y auoit aussi force estrangers couchez qui partirent auant minuit, & moy ie demeuray seul : elle estoit hors la ville & assez esloignée de maisons : c'est le giste & retraite ordinaire des passans.

Entre les Nayres il y a certaines personnes , qui ont les pieds & les iambes aussi grosses que le corps d'un homme , ils les ont fort dures & rudes comme vne verrure ou poireau , & si cela ne leur faict point de mal , & ne laissent pourtant d'estre bien dispos & bós soldats. Cela leur vient de race.

Quand le Roy est mort , les habitans de tout le Royaume se razent entièrement la barbe & les cheveux.

Les Portugais ont autres-fois habit  au Royaume de Calecut , par la permission des Roys, qui leur auoient octroy  de bastir des villes & forteresses sur la mer. Mais il n'y a iamais eu gueres bonne amiti  & intelligence entr'eux : de forte que ces villes & forteresses ont est  prises & ruinees par les Roys du pais qui en ont chass  les Portugais , lesquels n'y ont plus auourd'hui ville ny forteresse , ainsi que j'ay desia touch  cy-dessus. Ils sont toutesfois   present en paix , &

V u iij

les Portugais entretiennent le mieux qu'ils peuvent avec diuers presens l'amitié de ce Roy, qu'ils redoutent le plus de tous. Pour l'effect du traffic, il y a à Calecut vn facteur de la part du Vice-Roy de Goa, assisté d'un escriuain, avec leurs femmes & familles. Ce facteur est comme agent & Ambassadeur, & sert aussi pour donner passe-ports aux marchands Indiens. Car par tous les haures & ports d'Inde, où les Portugais sont en paix, ils tiennent de ces facteurs pour cet effect, d'autant que les marchands auroient trop de peine d'aller querir leurs passe-ports és villes des Portugais.

Je vy là deux Peres Iesuites, l'un Italien & l'autre Portugais, fort bien venus auprès du Roy, qui leur donne pension de cent escus par an, outre celle qu'ils ont du Roy de Portugal, pour leur viure & entretenement. Ils ont fait bastir vne Eglise sur le bord

de la mer, en vn lieu que le Roy leur a donné: & ont congé & licence du Roy de conuertir le peuple au Chrestianisme, sans toutesfois vser de cō-
 trainte, & y ont fait vn tel fruiet que quand ie partis, il y auoit desia bon nombre de nouueaux Chrestiens. Ils preschoient publiquement en leur Eglise & non autre-part. Ils sont fort bien logez & ont de tres-beaux jardins; & deuant leur Eglise y a vne grande Croix. Les Chrestiés sont tous logez en vn mesme quartier pres les vns des autres. Il ne laisse pas toutes-
 fois d'y en auoir d'autres parmy eux qui ne sont pas Chrestiens; & en mesme logis y en aura quelquesfois de di-
 uerse religion. Et de ces nouueaux Chrestiens, il ne s'en trouue, comme ie croy, point qui mangent chair de vache ou de bœuf, comme i'ay desia dit. Ces Peres Iesuites de Calecut *Iesuites de Calecut,*
 auoiēt l'oreille du Roy qui les aimoit fort, de sorte qu'ils auoient grand

soin de ne faire rien qui luy depleust:
& alloient souuent au palais du Roy
pour y traiter d'affaires, assistez de
Portugais & Chrestiens Indiens, &
Mestifs. Nous les hantions quelques-
fois, & eux nous faisoient assez bon
recueil. Mais le Roy & tous ceux de
Calecut nous aduertissoient ordinai-
rement de nous en prendre bien gar-
de, & principalement de ne boire &
manger avec eux, de peur qu'ils ne
nous empoisonnassent; aussi de ne
sortir jamais la nuit, qu'ils ne nous
fissent tort, i'entends les Portugais
en general; car ils estoient extreme-
ment jaloux & faschez de quoy nous
estions là, & que le Roy nous favori-
soit. Ce qu'ils nous monstrent bien
depuis, comme ie diray au chapitre
suiuant,

CHAP. XXVIII.

*Des Royaumes de Tananor & Cochin,
prison de l'Authheur & autres occurren-
ces.*

DONCOVES ie sejourney
pres de huiet mois, à Cale-
cut, attendant quelque na-
uire Holládois pour m'en
retourner en France : Mais en fin
voyant qu'il n'en arriuoit aucun, les
deux Peres Iesuites dont i'ay parlé
nous conseillèrent de nous en aller,
mes compagnons & moy, à Cochin,
nous mettre entre les mains des Por-
tugais, & que c'estoit le vray moyen
pour retourner en nostre país : que
pour cest effect, ils nous bailleroient
des lettres de faueur & recommanda-
tion, afin qu'on ne nous fist point de
tort.

Voulans donc sortir nous prîmes
congé du Roy & des Seigneurs nos
amis, qui estoient tous faschez de no-

stre depart, & le Roy principalement qui nous fit encor de plus belles offres qu'il nous eust iamais fait. Nous disant que nous estions libres de demeurer ou de nous en aller, & qu'estans resolu à cela, il ne nous en vouloit empescher, mais sur tout que prissions bien garde de ne nous fier point trop aux Portugais. Il nous fit donner argent & passe-port, qui portoit que par tout où nous passerions sur les terres, ses officiers & receueurs nous fournissent de tout ce que nous aurions besoin. Or nous n'estions que trois qui desirions nous en aller : car nostre compagnon estoit Flamand, & Protestant, & dit pour luy qu'il ne bougeroit de Calecut, & qu'il ne se mettroit iamais à la mercy des Portugais, qui autresfois l'auoient mal traité.

Ayans donc pris la lettre de faueur que les Peres Iesuites nous auoient promise, nous nous mîmes en chemin pour aller à Cochin, qui n'est

FRANÇOIS PYRARD. 68;
qu'à 20. lieues de Calecut. Ce fut sur
la fin du mois de Feurier, 1608. mais
nous fusmes trahis par des Mahom-
metans & Moucois, qui nous dirent
qu'ils partiroient la nuit quand la
maree seroit haute, & que lors ils nous
viendroient querir, & nous tinssions
prests avec nos hardes : ce que nous
creusmes, mais nous estans venus ap-
peller, ils nous dirent qu'ils alloient
deuant à l'Almedie ou basteau qui
estoit assez loin, & à bien demy lieuë
d'où nous estions logez, qui estoit
l'*Alfandigue* du Roy : nous nous mis-
mes donc en chemin par terre le long
de la mer avec nos hardes, pour aller
trouver ce basteau, il faisoit fort clair
de lune: mais quand nous fusmes pro-
ches du lieu où nous croyons qu'ils
fussent, nous fîmes rencontre de 20.
ou 30. que Portugais, que metifs &
autres Chrestiens Indiens, tous bien
armez : ils estoient en embuscade à
l'ombre des Almedies des Moucois,

*François
trahis par
les Portu-
gais qui les
traisterent
fort mal.*

qui sont toutes en terre à sec: car quand ils reuient de pêcher, ils les mettent toutes chargées sur le sec: de sorte que tout le riuage de la mer en est couuert. Ces Portugais vindrent dōc sur nous, crians *matar, matar*, c'est à dire tue, tue, & nous donnerent quelques coups pour nous donner plus de frayeur: ils nous prindrent & lierent les mains fort serré par derriere, nous menaçans que si nous parlions tant soit peu nous estions morts. Ils nous tindrent l'espee à la gorge de ceste façon plus d'une heure sans bouger de là, tandis qu'ils eurent le loisir d'aller à leur quartier pour parler aux Peres, & au facteur, & prendre conseil ensemble de ce qu'ils feroient de nous. Nous les prions à genoux, qu'ils ne nous voulussent mettre à mort sans confession, & que nous estions Catholiques, mais ils se moquerent de tout cela, nous appellans *Luteranos*. Celuy qui executa l'entreprise ne fut

pas le faëteur, mais vn Capitaine de Cochin qui estoit à Calecut depuis quelque temps, pour rauoir vn nauire que les corsaires Malabares auoient pris, & lequel le Roy luy fit rendre pour de l'argent à bonne composition. Ce Capitaine estoit metif, & nous ne peumes iamais bien sçauoir si les Peres & le faëteur estoient de ceste entreprise ou non.

Quand donc ils eurent pris aduis des Peres & du faëteur, pendant que nous estions à la garde de quelques soldats, leur crians tousiours mercy, Ils reuindrent à nous, & nous firent ietter tous liez & garottez dans vne Almedie, d'où nous pensions qu'ils nous voulussent noyer. Quand l'Almedie fut en mer, elle se remplit tout d'eau, & estiõs tous couchez en l'eau, croyans qu'il allast à fonds, tant il y auoit de gens dedans. Ils nous auoient mis tous nuds, & pris tout ce que nous auions. Estans embarquez ils nous fi-

rent vn peul ascher les bras, & allasmes costoyant tant que nous eufmes passé la terre du Roy de Calecut, & fufmes vis à vis de celle du Roy de *Tananor*, qui est amy des Portugaiz, Ce fut luy qui deliura ces deux Hollandois à ceux de Cochin. Là ils prirent terre, & nous firent descendre avec eux. Il n'y auoit point de maisons. Puis ils se mirent derechef à consulter entr'eux, & nous firent lier encore plus fort, & enuoyerent ce pendant quelques-vns des leurs à Calecut, pour sçauoir ce qu'on diroit de nous. Ce qui les fascha le plus, ce fut que nostre autre compagnon Flamád n'y estoit pas, cōme ils pensoient qu'il deust estre : & de fait il nous fust venu conduire iusqu'à la barque, sans que par bonne fortune pour luy, il se trouua malade: ils le regrettoient fort dautant qu'il estoit fort bon canonier. Je ne sçay comment cela arriua, mais le Roy & tout le peuple de Calc-

cut le sceurēt dès le iour mesme. Nostre compagnon qui estoit demeuré en ayant eu la nouuelle, s'en alla aussi tost crier au Roy qu'il ne vouloit plus demeurer là: & de faict, il s'en retourna à Moutingué vers les Malabares corsaires qui le receurent fort bien, à cause que comme i'ay dit, il estoit fort bon canonnier. I'ay sceu depuis que si tost que le Roy de Calecut fut aduerty de cela, il enuoya querir les Peres Iesuites, le facteur, l'escruiain, & tous les autres Portugais qui estoient là, & fut fort en colere contr'eux, leur disant qu'il vouloit qu'ils nous representassent, car chacun croyoit qu'ils nous eussent tuez. Les Peres & les autres s'excuserent, & le Roy les fit iurer sur le liure des Peres Iesuites, & mirēt toute la charge sur celuy qui nous auoit pris: & en mesme temps, le Roy enuoya brusler ce nauire qu'il auoit là, & luy n'y a osé iamais retourner depuis, comme i'ay sceu quelque tēps

après, de plusieurs de Calecut qui estoient à Goa.

Terre de
Tananor.

Estant donc descendus en la terre de *Tananor*, après qu'ils eurent consulté environ demy-heure, comme nous pensions que ce fust l'arrest de nostre mort; ce Capitaine revint à nous, & nous dist que nous estions en toute seureté avec luy, nous iurât par les saints Euangiles que nous n'aurions aucun mal, & que nous nous tinssions ioyeux. Mais nous ne nous fions point trop à cela, ains demeurions tousiours en prieres à genoux, de sorte qu'ils auoient toutes les peines du monde à nous asseurer. Il nous fut impossible de luy faire croire que nous estions Catholiques, & nous appelloit tousiours *Luteranos*; quoy que nous fissions, leur demandans mesmes leurs chappelets pour prier Dieu, & disans le seruice avec eux; mais ils disoient que tout cela estoit pour leur en faire accroire. Ils nous menerent
par

par terre bien vne lieuë & demie à trauers pays, & nous cacherent si bien que iamais personne du village où nous arriuasmes ne nous descouurit: ils nous faisoient assez bonne chere, mais cela ne nous resiouyffoit gueres, nous croyans iugez à la mort, & comme gens qui n'en attendent plus que l'heure. Ils demeurèrent là tout vn iour, attendans le retour de ceux qu'ils auoient enuoyez à Calecut. Ils nous donnerent de leurs habillemens à la Portugaise, à celle fin que l'on ne nous recogneust point. Nous auions tousiours gardé le passe-port du Roy de Calecut. Quand donc ces gens furent reuenus, ce Capitaine nous vint demander si nous n'auions pas vn passe-port du Samory, & ayans respondu qu'ouy, & le luy ayans baillé, il le retint, & ne le vismes plus depuis: ils faisoient tout cela à dessein, de peur d'estre descouuerts. Quand la nuict fut venue, ils s'acheminèrent

vers Tananor, & cheminasmes toute la nuict au clair de la lune, & au point du iour allasmes logger en vne petite ville nommee *Chaly*, qui est à quatre ou cinq lieuës de Tananor, où nous passames encor' la iournee: quand ce vint le soir, ils nous prindrent encor' la lettre que les Peres Iesuïtes nous auoient donnee:& ceste nuict là, nous arriuasmes à Tananor: où les Portugais ont vne Eglise, vn pere Iesuïte, vn facteur, & quelques autres Chrestiens comme à Calecut, mais avant qu'y entrer, le Capitaine enuoya vers le Prestre & le facteur, leur donner aduis de nostre venuë: & arriue qu'un des peres Iesuïtes de Calecut y estoit desia venu: ce pendant comme nous attendions dans vn petit bois, le garçon qu'il auoit enuoyé retourna, & apporta vne lettre qui les rendit tous fort tristes, & à les voir, ils estoient bien empeschez de nous, & eussent voulu ne nous auoir iamais pris. Car iamais

le pere Iefuite de Calecut appellé le
 pere Hylaïre, ny celuy de Tananor, <sup>Le Pere
 Hylaïre
 Iefuite.</sup>
 ny le faâteur meſme ne ſ'en voulurent
 meſſer, au moins ils en firent le ſem-
 blant. Car ils manderent qu'on nous
 miſt en quelque lieu fort eſcarté de la
 ville, de peur d'eſtre deſcouverts de
 perſonne. Le pere de Calecut ſ'en re-
 tourna auſſi toſt, de peur que l'on ne
 diſt qu'il en fuſt conſentant : ayant
 eſté enuiron deux iours là, ils nous en-
 uoyerent à Cochin, qui en eſt à douze
 lieuës, & nous firent embarquer dans
 vne grande Almedie, conduicte par
 des Moucois avec deux ſoldats & de
 leurs ſeruiteurs : mais auant que nous
 enuoyer, ils nous oſterent ces habits
 qu'ils nous auoient donnez à la Por-
 tugaiſe, & nous laiſſerent ſeulement
 à chacun vne couuerture de toille de
 coton, dequoy nous veſtir & couvrir
 tant de iour que de nuit, nous aſſeu-
 rans auſſi que nous ſerions bien re-
 ceuz à Cochin, & n'aurions aucun

mal, & qu'ils escriroient vne lettre au Capitaine de Cochin pour nous estre fauorable : mais c'estoit tout le contraire : car ils mandoient qu'ils nous auoient pris sur mer, & auoient tué tous les Malabares corsaires qui nous menotent, & au reste que nous allions en intention de faire rebastir la forteresse de la terre du Cognialy, laquelle le Roy de Calecut auoit promise aux Holandois, comme de faict le bruiet en couroit en Calecut : mesmes ils nous dirent que nous diffions qu'ils nous auoient pris sur mer. Or tout cela se disoit à deux intentions, l'une pour estre bien aduoüez de nostre prise, l'autre pour esperer vne recompense d'auoir si bien faict. Ces Moucois qui nous conduisoient, ne peuvent faire de feu dans leurs Almedies, & pource ils font cuire de grandes potées de ris, puis le mettent tremper en de l'eau froide, de peur qu'il ne se gaste: outre ce, font griller force pois-

son fallé, de ce petit que les Portugais appellent *Canalle* : ils portent aussi force fruiçts & du cocos, & se nourrissent de cela sur mer, comme nous faisons. Nous nauigeasmes toute la nuit, & sur les dix heures du matin arrivâmes à Cochin, on nous laissa assez longuement, premier que nous mettre en terre, à cause que nos soldats de garde estoient allez trouver le Gouverneur avec leur lettre : ce fut merveille du grand nombre de peuple qui nous venoit voir.

Arrivée à
Cochin.

Nous fûmes ainsi environ vne heure & demie avant que descendre en terre, & chacun nous disoit que nous serions pendus, & nous monstrent quant & quant vne grande place qui est en main droicte en entrant dans la ville par la rivièrè, & ceste place s'appelle de saint Iean, où y a vne belle Eglise : & nous monstroient vne potence où y avoit eu deux ou trois Holandois pendus : de

l'autre costé de la riuere estoit la maison de l'Euesque fort belle. Tout cela nous donnoit fort mauuaise esperance de nostre faict : apres cela on nous mit en terre , & estoit grand' pitié de nous voir de la façon tous nuds , & n'ayans qu'une simple couuerture de toille de coton, aussi tost nous fusmes pris par vn sergent Portugais , qu'ils appellent *Merigne* , accompagné de sept ou huit esclaves Cafres de Mozambique Chrestiens , ayans chacun leur halebarde ou pertuisane. Ce sont comme leurs recors , & les nomment *Pions* , tous les sergens Portugais en ont grand nombre avec eux : & ces sergens & tous autres gens de iustice, ne vont iamais sans vne baguette, (marque de leur office) qui est grosse comme celle d'une harquebuzé , & d'une brasse & demie de long , & ne portent point d'autres armes qu'une espee : mais la nuit , ils vont bien armez de cuirasse & morion en teste.

Ils commencent à aller faire le guet, depuis les huit ou neuf heures au plus tard, & vont par toutes les ruës, de sorte que chacun lors se retire.

Ce Merigne donc nous mena chez le capitaine de Cochin, c'est à dire Gouverneur: car par toutes les places des Portugais és Indes, ils appellent les Gouverneurs Capitaines; & quand il arriue que le vice-Roy vient à mourir, on prend l'un de ces Gouverneurs nommé dans la lettre du Roy d'Espagne: car ordinairement ces lettres portent substitution de l'un à l'autre, à sçauoir qu'au defaut d'un tel, un tel le soit, &c. Et ainsi y en a plusieurs nommez: l'on n'ouure point ces lettres que quand il en est besoin, & les Peres Iesuites en sont les gardiens, & ces lettres s'ouurent en la maison de ville de Goa, en presence de tous les principaux Portugais, & quand la lettre n'en nomme plus, à lors tout le Clergé, Noblesse, & principaux bour-

geois en font eslection d'un, en attendant le commandement du Roy, comme il arriua lors que i'y estois. Et s'appellent lors Gouverneurs de l'Inde, & non Vice-Roy.

Ce Capitaine estoit fort noble, & nous interrogea de diuerses choses, puis ses filles & sa femme eurent enuie de nous voir comme par miracle, d'autant que là, les femmes & filles ne se trouuent iamais là où sont les hommes. Il nous enuoya en leur chambre, là où elles nous regarderent assez, & s'estonnoient de la façon que nous estions, se moquans des Portugais, qui se laissoient si souuent battre par des gens si petits comme estoient les Holandois, Anglois, & François: car ils ne font distinction de ces trois nations. Ces filles estoient fort belles, & nous regardoient assez en pitié, & croy qu'elles nous eussent faict du bien si elles eussent ozé, mais elles n'en auoient nul moyen. Elles estoient

Mestifues & auffi belles & blanches, comme celles de deça. Apres qu'elles nous eurent demandé choses & autres, le Capitaine commanda au Merigne de nous mener chez l'Oydor de Cidade, comme estans voleurs & de son gibier. En marchant par les ruës, c'estoit vne chose esmerueillable du grand monde qui nous suiuoit: les vns en auoient pitié, disans que nous n'eussions point de peur, & nous asseurassions en Dieu, les autres nous appelloient voleurs Lutherans, & qu'il nous falloit pendre. Cet Oydor ou Iuge criminel, nous ayant interrogé & ouys, nous renuoya au Capitaine, disant qu'il n'estoit nostre iuge, & qu'estans prisonniers de guerre, c'estoit à luy à en prendre cognoissance. Surquoy le Capitaine nous fit mener en prison.

Cette prison est seule dans toute la ville de Cochin, & s'appelle le *Tronco*, elle est bastie en forme de grande &

Prison de Cochin.

haute tour quarree, & tout au haut au milieu du plâcher y a vn trou'quarré, fait comme vne vraye caue qui ferme à clef, & là on descend les prisonniers dans vne balance de bois que lon de- uale avec vne corde, & on les en reti- re de mesme. Cela a de six à sept toi- ses de profondeur comme vn puits, & par embas n'y a aucune por- te, mais seulement vn trou dans la muraille d'une brasse & demie d'es- pais, pour receuoir quelque lumiere, & ce trou ou fenestre est trellissé de gros barreaux de fer, à quarez, par où peut passer vn pain de deux liures, par là le Geollier fait passer ce qu'il veut deliurer aux prisonniers, comme qui mettroit du pain au four : Cette prison est bien la plus effroyable & cruelle, que ie pense, qu'il y ait au re- ste du monde : & toutesfois il y auoit

*L'Auteur
& ses com-
pagnons
emprison-
nez.* tel qui y estoit depuis cinq à six ans. Quand nous fusmes en ce lieu haut, on nous escriuit tous trois sur le pa-

pier. Il y a la prifon d'enhaut, qui eft pour ceux qui donnent force argent au Geolier, & encores il leur met les fers aux pieds, tant grands foient-ils. Ils y mettent auffi ceux qui font malades. Le premier homme que nous y rencontrafmes fut ce Hollandois appellé *Martin Dombe*, qui perdit fon vaiſſeau aux Maldives, comme i'ay dit cy-deſſus. Sa veuë nous raffura vn peu, mais quãd nous viſmes qu'on nous vouloit mettre en bas, nous cõmençaſmes à nous attriſter fort. Ce martin nous diſt qu'il y auoit eſté fort lôguement, & que ce n'eſtoit que depuis fort peu qu'on l'auoit fait mettre en haut, & que les Peres Ieſuites en auoient eſté cauſe, d'autant qu'il ſe trouuoit mal. Nous y trouuaſmes auffi vn Gentilhomme qui auoit eſté à Marceille, qui parloit bon François. Il me demãda des nouuelles de Monſieur de Guiſe, & qu'il l'auoit fort veu à Marſeille, & nous ayant enquis ſi

nous auions dequoy viure, & ſceu que non, il nous dōna vne piece d'or vallāt vne croifade. En fin l'õ nous deſcēdit en cette priſon comme les autres. Ils eſtoient bien pour lors 6. ou 7. vingts priſonniers, tant Portugaiz, que Meſtifs & Indiens, Chreſtiens, Mahometans, & Gentils. Là nous fuſmes traitez affez courtoifement.

Entre ces priſonniers, il y en a vn ancien comme iuge à qui l'on obeît, on luy donne l'entree & bien venue, dont il donne la moitié au Geolier. Il eſt Portugais ou Meſtif, & eſt tenu d'entretenir le luminaire deuant vne Image de noſtre Dame. La Meſſe ſe dit toutes les Feſtes & Dimanches dehors, pres de cette grille d'où l'on la peut ouyr. Ce lieu eſt le plus ſale, puant & infect qu'il eſt poſſible d'imaginer, car les priſonniers y font toutes leurs ordures deuant les vns les autres, dans des pots que le ſoir on va vuider. Ce qui engendre vne telle pu-

refaction & vn air si puáment estof-
 fant, qu'on n'y peut quasi respirer.
 Car denuict la grille est fermee avec
 la trappe de dessus, de sorte que la
 chaleur du pais meslee avec celle du
 lieu où tant de personnes sont enfer-
 mees pesse-messe, engendre vn air es-
 pais & estouffant, en sorte qu'il est im-
 possible d'y durer long téps sans estre
 malade. Ils y laissent pendre vne lam-
 pe allumee toute la nuiet, & y font
 guet pour empescher les entreprises,
 mesme tous les soirs ils fouillent exa-
 ctement les hardes & habits d'vn cha-
 cun: & y a vne grande chaisne de fer
 qui préd le pied d'vn chacun de ceux
 qui y sont pour crime: on ne nous la
 mist point toutesfois. Chacun est cō-
 traint de se tenir tout nud, tant le iour
 que la nuiet, à cause du chaud: & en-
 cores se faut-il coucher de costé, &
 nonobstant cela, il est force que l'on
 s'entre-touche: de sorte que l'on suë
 à grosses gouttes. Les esclaves & pau-

ures estoient tenus avec vn grand euentail de rafraischir tout le monde, tant le iour que la nuit, autrement on n'y eust pas duré. C'estoit la plus grande pitié du monde de ne voir au bout de 4. ou 5. iours que nous eusmes esté là. La misericorde dōne tous les iours à chacun Portugais ou Mestif, *Demy tengué*, qui vaut comme cinq sols icy: & aux autres vne fois le iour du ris cuit & du poisson mal accōmodé, tant qu'on en peut manger en vn repas, avec de l'eau à boire tous les matins, iusqu'au lendemain à mesme heure. On donne aussi de l'eau pour se laver & baigner le corps, & chacun se lave tout nud les vns les autres. Et est vne chose que j'ay remarquée par toute l'Inde, que les Gentils & Mahometans en leur baigner & laverment, ne monstrent iamais leurs parties honteuses, ains les couurent tousiours d'une toille. Il n'y a que les Chrestiens qui n'en font point de honte,

ains plustost se plaisent à monstrier tout falement & vilainement. Au reste estans en ce miserable estat, personne de dehors ne vouloit nous faire faire du bien, à cause de ce traistre qui nous auoit pris, & de la fausse lettre qu'il auoit escrite contre nous: ce qui fut cause de nous faire traicter si cruellemēt. Nous demeurasmes ainsi neuf ou dix iours, & croy que si nous y eussions demeuré dauantage, nous fussions morts: car ceste chaleur & infection insupportable, nous fit couurir tout le corps de grosses bubes & enleueures qui nous donnoient vne tres-grande douleur.

En fin par le conseil de certains prisonniers Portugais avec lesquels nous estions, nous escriuisme s vne lettre aux Peres Iesuites du colege de Cochinchin. Le superieur nous vint tout incontinent visiter, & nous ayans reconnu François & Catholiques, il alla trouuer le Gouverneur pour le prier

de nous faire deliurer: le Gouverneur luy fist responce qu'il ne le pouuoit pas absolument: mais qu'il nous enuoyeroit à Goa vers le Vice-Roy, & ce pendant que nous serions esslargis par la ville, à la charge qu'il nous représenteroit toutesfois & quantes.

Du Royaume de Cochin.

Le Royaume de Cochin est situé sous la hauteur de huit degrez, l'Equinoctial de la bande du Pole Arctique. C'est vn des Royaumes de Malabar. Le pays est de pareille temperature que celuy de Calecut, aussi fertile, mesmes arbres, herbes & fruiçts, aussi sont-ils contigus, & y faict bon viure, sinon de pain qui y est plus cher qu'à Goa, à cause que le bled vient de Cambaye à Goa, & de là par toute l'Inde. La distinction & ordre du peuple, Naires & Moucois y est toute pareille, les mœurs & façons de faire toutes de la mesme sorte que celuy de Calecut: de sorte qu'il seroit ennuieux & superflu, de repeter leurs mœurs, coustumes

coustumes & police, puis que c'est vne
mesme chose que ce qui a esté dit cy
deuant. Le pays est semblablement
remply de poivre, & de pierreries cō-
me l'autre: mais tout le poivre est en-
leué par les Portugais, auxquels le Roy
de Cochin le vend, qui le retire de
tout son pays, & le serre en ses gre-
niers.

Ce Roy n'est pas si puissant que ce-
luy de Calecut. Et n'estoit que les
Portugais l'ont tousiours assisté, &
encores à present l'assistent & secou-
rent, bien que secrettement & sous
main, il y auroit long temps que le
Roy de Calecut l'auroit subiugué. Et
de faict, on tient qu'anciennement ce
Royaume de Cochin estoit subiect &
tributaire à celuy de Calecut, mais du
iourd'huy il ne l'est plus, par le moyen
des Portugais, comme i'ay dit: de for-
te qu'il est souuerain plainement en
sa terre, & marche du pair avec le Roy
de Calecut, qui est cause que tousiours

ils sont en guerre & en mauuaise intelligence. Or autant de support que les Portugais donnent au Roy de Cochin, autant le Samory en donne-il aux Malabares & à leurs ennemis: car les Portugais n'ont iamais eu vn si bon amy aux Indes que le Roy de Cochin, & aucun ne leur a donné tant de peine que le Samory.

Il y a deux villes de Cochin, l'vne qui est l'ancienne, distante de la mer environ d'vne lieue & demie où se tient le Roy, l'autre n'est qu'à vne lieue de la mer à l'emboucheure d'vne grosse riuere, sur laquelle mesme est l'autre Cochin. Ceste ville neufue est aux Portugais, fortifiée de bons murs & d'vne citadelle. Les Rois de Cochin leur ont donné ceste place & quelques terres à l'entour, de façon qu'ils y dominant plainemēt. La baye & emboucheure de la riuere est vne grande baye, où paroissent de loing trois grands rochers tout de rang, qui sont

comme va la coste de Nort, vn quart de Norouest & Sudsuest.

Après Goa, les Portugais n'ont point de si belle & grande ville que Cochin. Elle est bastie de fort belles maisons, Eglises & Monasteres, & les Portugais & Chrestiens y ont mesme regle & gouuernement qu'à Goa. Il y a vn Euesque, plusieurs Eglises & Couuents, & vn College de Iesuites, & y a vn Hospital Royal pour les Portugais, comme en toutes leurs autres villes. La riuere qui y passe est belle, grande, & a bon port. En entrant du costé du Nort, qui est à main gauche, y a vne petite isle, où est la belle & superbe maison de l'Euesque, ils la nomment *Vaypin*, La ville est fort peuplée, tant de Portugais que d'Indiens, soit Chrestiens dont il y a grand nombre, soit d'infidelles, lesquels toutesfois n'ont l'exercice de leur Paganisme en la ville, & faut qu'ils aillent sur la terre qui dépend

du Roy de Cochin: Il s'y faict vn grād
abord & trafic, & de tous costez y ar-
riuent des nauires qui entrent dans
ceste riuere: en fin c'est la seconde
Goa pour le trafic, & y a affluence de
toutes choses necessaires pour la vie.
Ce grand abord a rendu le pays du
Roy de Cochin, marchand, riche &
abondant, & mesme le Roy est deue-
nu plus opulent & plus puissant, parce
qu'il debite promptement tout ce qui
croist en son pays, & recoit en recom-
pense les marchandises dont le pays a
affaire, outre les tributs & presens que
luy font iournellement les mar-
chands Chrestiens, Mores & Gentils.
Le Roy & tous les habitans, tant Nai-
res, que Moucois & autres Malabares,
Gentils & Mahommetans, s'accor-
dent fort bien avec les Portugais, &
viuent en bonne paix: Il y a grand
nombre de Iuifs fort riches, & toutes
ces diuerses nations y viuent en gran-
de liberte de leur religion, y ayans

chacun leur temple , horsmis en la ville des Portugais où il n'y a qu'eux. La ville où se tient le Roy est appelée par les Portugais *Cochin de riba ou Dacyma* , c'est à dire de dessus , à cause qu'elle est plus haut sur la rivièrè , que celle des Portugais. Le pays de Cochin est plat & fort bon , & plain de bois , comme tout le reste de la coste de Malabar. Entre les deux Cochins ^{*Pays de Cochin, quel.*} ce ne sont que maisons, comme faubourgs , & à l'entour aussi. Le pays est peuplé, riche, & d'as la vieille Cochin, se tient vn marché, où il s'y fait grand trafic , & le Roy y prend son droict, comme aussi sur toutes les marchandises qui viennent de dehors. On leue certains tributs pour le Roy de Cochin en la ville des Portugais , & les Portugais les leuent du tout pour le Roy d'Espagne. Il y a aussi à Cochin grand nombre d'elephans & de chevaux. Les Naires qui sont dans la ville ^{*Elephans.*} des Portugais , leur font place , & les

laissent passer quand ils les rencontrent : & dans la vieille Cochin, les Portugais en font autant aux Naires : le Roy la voulu ainsi pour oster toutes disputes : cela ne se faict que là. Quand les Naires & Malabares vont par les rues, ils frappent sans cesse de leur rondache contre leur costé, si bien qu'on les entend de loing, & ainsi le reste du peuple se tire à quartier : ce frapement est aussi vne forte de gloire, & qui frappe plus fort est plus estimé : ce sont les artisans Gentils qui font ces rondaches & armes qui sont tres-belles, figurees & façonnées de toutes couleurs, or, argent, azur, avec vernis & lacre : ils y mettent aussi de gros cloux dorez : c'est chose admirable des gentilles manufactures que font ces Indiens idolatres : ils font travailler leurs enfans dès l'aage de cinq ou six ans, & ont le plus bel esprit du monde, cōprenans en peu de temps ce qu'ils voyent

faire : mais ils fuiuent les mestiers de pere en fils , & se marient aux enfans de ceux qui sont de mesme estat.

La iustice y est exercee entr'eux & tous ceux qui y trafiquent ou y sont habitans , de quelque loy ou nation qu'ils soient , selon les loix & la police de Portugal : & n'y a le Roy de Cochin aucune iurisdiction , quand ce seroit sur ses subiects & criminels qui y seroient refugiez , comme aussi en cas pareil , les Portugais ne peuuent poursuiure les leur sur la terre du Roy de Cochin plus outre que les limites de la terre qui leur a esté donnee & marquee.

Par l'espace de six mois , qui sont depuis le mois de May iusqu'au mois de Nouembre , il n'entre aucuns nauires ny barques en la riuere de Cochin. La raison est que le vent d'Ouest qui procede de la mer , & les grandes pluyes continuelles iettent en si grande quantité du sable en l'emboucheu-

re de la riuere, qu'il s'en faiet des bancs si hauts qu'il est impossible qu'aucuns nauires ou barques tant petites soient elles y puissent passer. Mais lors que les pluyes cessent il vient vn autre vent contraire de l'Est qui pousse les sables en la mer, & ainsi rend le fleuve nauigable à toutes sortes de grands vaisseaux: ce qui n'est pas seulement à Cochin, mais par toute l'Inde aux emboucheures des riuieres, que les Portugais appellent *Barre*, c'est à dire entree.

*Trafic de
Cochin.*

Le principal trafic de Cochin c'est en poiure, & n'y a que ces deux Rois de Calecut & de Cochin seulement qui le facent: car celuy de Cochin l'amasse, l'achete, & le cueille: car il a le sien, puis prend tribut sur ceux qui en ont, & le reste il l'achete par ses fa-cteurs, & a des magazins pour en faire amas. Il le garde parfois deux & trois ans auant que le vendre, & n'y a lieu en toutes les Indes de Malabar où il y

en ait si grande quantité : car les Portugais qui trafiquent par tout, le font venir là. Apres le plus frequent trafic est celuy de Bengale, & les marchandises qu'ils portent le plus souuent, sont ces petites coquilles des Maldiuës, dont ils chargent tous les ans grand nombre de nauires. Ceux des Maldiuës les appellent *Boly*, & les autres Indiens *Caury*, ils y font vn merueilleux profit par toute l'Inde, où les Portugais sont bien venus, ils s'associent avec les Naturels, vont ensemble en leurs nauigations, mesmes tous les mariniers & pilotes sont Indiens, tant Gentils que Mahometans. Tous ces gens de mer, ils les appellent *Lasçar* & les soldats *Lasçarits*. Tout ce trafic depuis Cambaye iusqu'au Cap de Commorin, ne se faiët qu'avec peril, à cause des corsaires Malabares. Quand la flotte part de Goa, il y a grand nombre de galiottes de particuliers qui vont avec eux pour la

seureté: ces galiottes sont appellees par eux *Navis de Chetie*, & celles de guerre *Navis d'Armada*: tellement qu'on void quelquesfois plus de cent cinquante voiles ensemble, tant à l'aller qu'au retour: Et n'est pas seulement Goa qui fournit toutes ces galiottes, mais aussi toutes les autres villes des Portugais es Indes. Toutes celles d'Armada sont equipees aux despens du Roy de Portugal: car il ne se parle là d'Espagne ny d'Espagnols, mais de Goa & des Indes seulement. Les armes de l'Estat des Indes, c'est vne Sphere, & la mettent aussi en vn costé de leur monnoye.

CHAP. XXIX.

Voyage de Cochin à Goa, Du Royaume de Cananor, & de l'Estat des Malabares.

NOUS demeurâmes à Cochin, tant en prison qu'en liberté environ de deux mois; & cependant il arriua vne armee de cin-

quante galiottes Portugaïses ; conduites par vn Seigneur Portugaiz, qui venoit du costé du Cap Commorin, & s'estoit venuë rafraischir en passant. Car les Portugais & le Vice-Roy de Goa ont accoustumé tous les ans au commencement de l'Esté, qui est au mois de Septembre, d'équiper deux armées de cent galiottes, avec trois ou quatre grandes galeres, & en enuoyent la moitié deuers le Nort iusqu'à Diu & Cambaye & par de la, pour garder la coste, tenir la mer en subiection, & empescher qu'aucun ne nauige sans leur congé ou passe-port : l'autre ils l'enuoyent vers le Su, iusqu'au Cap Commorin & Ceylan, pour faire le mesme, mais principalement pour purger la mer des Malabares corsaires, qui leur font la guerre & à tous les marchands : de sorte qu'aucun de ces quartiers là de l'Inde, n'oseroit nauiger sans vn passe-port des Portugais, s'ils ne se sentent assez

forts pour resister, comme font les Arabes & ceux de Sumatra & autres, qui ont guerre ou inimitié avec eux.

S'estant donc ceste armee rafraichie, & se voulant retirer à Goa, distant de cent lieuës de Cochin du costé du Nort, le Gouverneur de Cochin me liura au General de l'armee, pour me rendre à Goa entre les mains du Vice-Roy.

Le Gouverneur appelé *Don Francisco de Meneiso*, & proche parent du General, qui portoit le mesme nom, nous auoit auparauant faict remettre en prison, les fers aux pieds de plus de trente ou quarante liures pesant, & nous y fit conduire par deux Merignes assistez de leurs pions & recors, & estions si chargez qu'à toute peine pouuions nous marcher: ces fers n'auoient qu'un pied de long, mais ils estoient fort gros, & nous bleissoient fort les pieds, pource que nous estions nuds pieds & iambes. Ce General

d'armee nous ayant receuz, nous mit
incontinent en vne galiotte les fers
aux pieds, & ainſi partit de Cochin
au commencement du mois de May,
mil ſix cens huiſt.

Le malheur voulut pour moy que
ie tombay entre les mains du plus
cruel homme du monde, qui eſtoit le
Capitaine de la galiotte où i'eſtois,
appellé *Pedro de Poderoso*: car il n'auoit
luy ny les ſiés, nō plus de pitié de moy
que d'un chien, & ayant ces fers pe-
ſans aux pieds ie ne pouuois bouger
d'une place, tellement que chacun al-
lant & venant marchoit ſur moy.
Cette galiotte eſtoit fort petite, & y
auoit tel nombre de gens dedans, qu'à
peine y auoit-il place pour ſe coucher
de ſon long, ils me diſoient mille in-
iures, me crians que ſi toſt que nous
ſerions à Goa nous ſerions pendus
tous trois. Je n'auois conſolation que
d'un Religieux de ſainct Dominique
qui eſtoit avec nous: En ces galiottes

ils ont nôbre de vases à boire faits en forme de bocal de verre, mais ils sont faits de *cally*, qui est vn metal blanc comme estain, mais biẽ plus dur. Or cõme i'ay dit, ils ne touchent iamais de la bouche au vase en beuuant, & moy qui ne prenois garde à cela, il m'arrīua vn iour d'y boire & toucher auec la bouche, mais vn soldat m'ayant apperceu, me vint aussi tost donner vn grãd soufflet, que i'enduray sans oser dire mot. La cause pourquoy le Capitaine m'estoit si cruel, est qu'il auoit esté pris & mal traitté par les Hollandois, & estimoit que nous en estions.

Durant nostre voyage, il arriva que nous eusmes tousiours le vent contraire & pluye iuqu'à Goa, car c'estoit desia le commencement de l'Hyuer, tellement que nous fusmes vingt iours à aller de Cochin à Goa, & en bon vent nous y fussions allez en deux ou trois iours. Outre cela il m'arrīua vn autre malheur; c'est que nous fī-

mes rencontre d'un grãd navire marchand de Malabar: nostre galiotte le voulut aborder, comme ils sont desirieux d'aborder les premiers, tant pour le profit que pour l'honneur, de sorte qu'elle le heurta si rudement de la proue que la *dafoure* qui s'avance plus que la proue, toucha la premiere du bout qui s'avançoit, l'autre bout estât lié au mast de la galiotte, ce qui fit heurter les deux vaisseaux, de sorte que le cable qui tenoit cette *dafoure* (qui estoit si pesante, qu'il falloit dix ou douze hommes pour la lever) se venant à rompre, moy qui estois lors sur le tillac aupres du mast les fers aux pieds, elle me tomba sur le dos, & y fut assez long tẽps: & à grãd peine dix hõmes me la peurent oster de dessus. J'estois comme mort sans pouvoir parler, eux me ietterent force eau pour me faire reuenir. Ils n'ont point de Chirurgien, mais seulement quelque chetif Barbier, qui ne sçait

*Accident
arrivé à
l'Auteur.*

autre chose que saigner & pésar quelque legere playe. Je fus principalement saigné, & on me mit ie ne sçay quel cataplasme sur le dos, qui deuint gros & enflé à merueilles. I'estois principalement assisté par ce bon religieux Dominicain : & ne vous sçaurois dire le bon traitement qu'il me fit, car il me fit donner chemise blanche, calsons, habits, matelas, oreiller, couverture & autres choses necessaires. Il pria le Capitaine de m'oster les fers des pieds, ce qu'il ne voulut permettre que d'un pied seulement. Ce bon religieux m'apportoit tout ce qu'il pouuoit auoir de bon pour manger, & croy que sans la grace de Dieu & luy, ie fusse mort cent fois, & de fait tous ceux qui virent tomber ce coup sur moy sans me tuer, disoient que c'estoit miracle, aussi fut-ce le plus grand coup, qu'homme sçauoit receuoir sans mourir : & si i'eusse esté remedié promptement, il n'y eust iamais

mais paru. Le Capitaine donc me voyant ainsi blessé, me fit mettre à la proue, qui est l'endroit le plus in-<sup>Estat mis-
serable de
l'Auteur.</sup>commode du vaisseau : car c'est là où chacun va faire ses ordures, & où les vagues de la mer donnent le plus : de sorte que s'il falloit mouiller l'ancre, ou la leuer, c'estoit tout sur moy; puis i'estois tousiours au soleil ou à la pluye, & sentoïs parmy cela les plus grandes douleurs du monde, croyant auoir l'espine du dos rompuë, & fus plus d'un mois que ie ne pouuois remuer le corps que l'une partie apres l'autre : ie mangeois fort bien, mais ne pouuât faire bõne digestiõ, ie deuins si sec, maigre & haue, qu'arriuant à Goa, i'estois comme vne vraye mommie, & comme vn corps roty au soleil : Le capitaine eust bien desiré que ie fusse mort pour me faire ietter aussi tost en la mer. Si i'estois couché d'un costé, ie ne me pouuois tourner sur l'autre, & mesme beuuois & mangeois

tout couché avec grande incommo-
dité & douleur incroyable, si ie venois
tant soit peu à hausser la teste, i'auois
vne extrême alteratiõ, & l'eau à toute
heure estoit faillie en nostre vaisseau,
parmy tout cela ie ne trouuay secours
qu'en ce bon Religieux, & au cuisi-
nier qui estoit Canarin de Goa, Chre-
stien : car là où i'estois couché, c'est
où l'on faisoit la cuisine : de maniere
que la chaleur & la fumee me tour-
mentoient fort, & pour m'acheuer de
peindre, me menaçoient encor' que ie
serois pendu à Goa.

Quant à nostre nauigation, nous
coستoyasmes tousiours le païs de Ma-
labar, passasmes à la veüe de Calecut,
& allasmes ancrer à Cananor distant
de quarâte lieuës de Cochin, où nous
sejournasmes trois ou quatre iours.

*Royaume
de Cana-
nor.*

Cananor est vne ville assez belle,
situee sur le bord de la mer, où il y a
vn bon port. C'est vn Royaume de
Malabares, de l'estat desquels il ne se-

ra mal à propos de rapporter en ce lieu ce que j'ay remarqué, tant à cette fois que ie fus à Cananor, qu'au-parauant estant parmy les Malabares, quand i'arriuay de Moutingué & Badara, & que de là i'allay à Calecut, & depuis en diuerfes occasions.

La coste de Malabar est habitee, cō-
me i'ay representé cy-dessus, par deux
sortes de peuples, par les naturels ori-
ginaires, & par les estrangers. Les na-
turels sont Gentils, sçauoir les Nay-
res, qui habitent tout le país plus
auant, qui n'est peuplé que d'eux: les
estrangers sont ceux dont ie parle à
present, qu'on nomme proprement
Malabares, comme habitans la coste
maritime de Malabar. Il est bien cer-
tain qu'ils sont venus d'ailleurs, & dit
on d'Arabie, mais il y a bié long téps:
ils parlent la mesme langue & non
autre, & obeïssent aux Rois Nayres,
& payent tribut à ceux en la terre des-
quels ils demeurent, sont esendus

*Del'Estat
des Malabares.*

tout du long de cette coste, & les villes en sont pour la pluspart peuplees. Leur religion c'est la loy de Mahomet : ce sont gens bontifs, grands & riches marchands & bien entendus en marchandise, & les meilleurs soldats des Indes, tant sur terre que sur la mer, & font autant d'exercice des armes que les Naires. Ce sont eux en la main desquels est toute la nauigation & le trafic du pays. Ils se font seruir en leurs nauires & galeres, & en toutes leurs affaires & trauaux sur terre, par les Moucois & Tiua, & autres gens vils & mecaniques, les payant de leurs fallaires. Ils s'accordent fort bien avec les Naires, & sont fort bons amis, mais quand ils vont les vns chez les autres, ils ne s'affient point, & ne touchent pas mesmement aux murailles ny aux meubles: ce qui vient de la ceremonie & superstition des Naires: car les Malabares n'en font difficulté. Le Roy de Cananor est Malabare & Roy de

Malabar, & sur la terre les Malabares n'obeissent aux Naires : encore qu'il y ait vn autre Roy Naire au païs de Cananor : mais il n'y a plus maintenant d'autorité : les Malabares de toute la coste, tant marchands que corsaires, respectent & honorent ce Roy : ceux du pays m'ont dit qu'il n'y a pas fort long-temps que les Malabares de Cananor estoient de pareille condition que les autres, obeissans à ce Roy Naire, mais qu'ils se sont trouuez si forts qu'ils ont faict vn Roy entr'eux, sans plus recognoistre le Roy Naire, ny luy payer aucun tribut, qui demeure à present bien auant dans le païs, & a souuent guerre avec le Roy de Cananor. Ce Roy de Cananor est fort riche & fort puissant, car il a beaucoup d'hommes qui dependent de luy, mesme des autres Malabares qui sont tout du long de la coste, s'il en auoit affaire. On l'appelle *Aly Ra-*
gea : & est Mahometan comme les *Aly Ra-*
gea Roy.

autres Malabares. Il est puissant sur mer, tient beaucoup de nauires, trafique par l'Inde, & pour cet effect a plusieurs facteurs en beaucoup d'endroits. Les isles de Diuandurou sont à luy, & celles des Maldiuës à present tiennent de luy. Il est fort courtois, humain & debonnaire, & sur tout aymant les estrangers. Les Portugais ont paix avec luy, & par sa permission tiennent vne petite forteresse dans Cananor, où il y a des Eglises & vn college de Iesuites. Toutesfois les autres Rois des Indes n'appellent ce Roy de Cananor Roy, disans qu'il ne l'est de droict, ains par force.

De ces mesmes Malabares, il y en a qui sont corsaires & pirates, & ne cessent six mois de l'Esté quand la navigation est bonne de courir la mer iusques à plus de deux cens lieuës de coste & d'autre pour piller les nauires qu'ils trouuent & Portugais & Indiës, quand ce seroit de leurs confreres

mesme Malabares qui feroient alors ^{Malabares corsaires.} marchandise pour ce temps là seulement, comme souuent il arriue. Sur la mer ils ne recognoissent personne eslisans seulement vn chef quand ils se mettent sur mer, & lors qu'ils se retirent ce chef n'est plus rien, & n'a plus de pouuoir : ils ont d'ordinaire iusques à quatre-vingts ou cét galiottes bien equippees. Au demeurant ce sont les meilleurs foldats du monde, hardis & courageux au possible. Ils ont tousiours guerre avec les Portugais, ausquels ils donnent bien de la peine, & n'en sçauoiēt les Portugais venir à bout depuis le tēps qu'ils sont aux Indes iusqu'à present, & ont esté plus souuent battus par ces Malabares qu'ils ne les ont battus. La guerre qu'ils ont entr'eux est fort cruelle & sans mercy : car ces Malabares sont si courageux, qu'ils ne se rendēt iamais, & aiment mieux se perdre que de se rendre. Je les ay veu estant à la guerre

Resolution
des Mala-
bares.

avec les Portugais , quand ils reco-
gnoissoient n'estre pas les plus forts,
& qu'ils ne pouuoient euitier d'estre
pris , se mettre tous d'un costé de leur
galiotte , & se submerger en la mer
avec leur proye & leur galiotte , ius-
ques à attendre quelquefois qu'il y
eust des Portugais qui se fussent lan-
cez dans leur vaisseau, pour les perdre
avec eux. Aussi s'ils sont pris des Por-
tugais, ils demeurent toute leur vie for-
çats aux galeres du Roy , sans qu'on
les puisse racheter. Et eux quand ils
prennent des Portugais ils les tuent
d'ordinaire, ou bien les gardent quel-
que temps , attendant qu'on les vien-
ne racheter : que si on ne les rache-
te ils les tuent. Celuy qui prend un
de ces prisonniers , le Roy de Portu-
gal luy en donne dix *pardos* , & tient
l'autre esclauve toute sa vie. Quant
aux Indiens , de quelque nation
qu'ils soient , ils ne leur font autre
mal que de les piller, & les renuoyent

avec leurs vaisseaux, & la plus grosse
 marchandise : & ce qui est estrange,
 c'est que quand ils sont en mer, ils ne
 pardonneroient pas à leur pere, disans
 que c'est leur mestier & nation d'estre
 volleurs sur mer, & qu'il faut prendre
 l'occasion quand elle se presente. Et
 neantmoins par terre ce sont les meil-
 leurs gens du monde, les plus hu-
 mains & plus traittables. Ils ont qua-
 tre ports de retraite sous des Rois
 Naires, où ils bastissent leurs galeres,
 d'où ils sortent, & où ils se retirent &
 amènent leur butin : estans là bien
 fortifiez du costé de la mer seule-
 ment : car avec les Rois Naires qui
 leur ont donné ces retraittes, ils sont
 en bonne intelligence, estans leurs
 subiects iusticiables, & leur payans
 tribut : ce qui apporte grande com-
 modité à ces petits Rois Naires, qui
 par la terre s'ont inaccessibles. Ces ports
 sont Moutingué, Badara, Chombaye
 & Cangelotte, que ces Rois leur ont

*Ports de
 Corsaires.*

permis de bastir. Quand ils sont de retour de la mer pendant l'hyuer, ils sont bons marchands, allans deça & delà vendre de la marchandise aux lieux circonuoifins, & par terre & par mer en des nauires marchands qu'ils ont à eux mesmes, vont souuent à Goa & Cochin vendre des marchandises, & trafiquer avec les Portugais, prenans leur passe-port, quoy que l'esté de deuant ils se soient trouuez en guerre. Ce ne sont pas seulement les Malabares de ces ports que i'ay dit qui menent ceste vie, mais aussi tous les autres de toute la coste, s'il leur en prend enuie, comme ils font d'ordinaire, mais parce qu'ils n'oseroient s'embarquer en autres terres, ils s'en vont par terre gagner ces ports, & s'y embarquer, puis estans de retour s'en reuiennent en leur maison faire comme ils auoient accoustumé, & n'y retourner que quand il leur plaira. C'est chose admirable que ces gens estans

sur mer & en leurs villes, encore qu'ils n'ayent point de maistre, ce neantmoins s'accordent si bien qu'il ne naist entr'eux aucune dispute, querelle, ny discorde. Il y a par entr'eux en ces villes de grands Seigneurs Malabares fort riches, qui font bastir & armer les galiottes, payent les foldats, & forçats, & les enuoyent sur mer sans bouger de la, si ne falloit estre chef d'une grosse troupe, & le butin leur appartient. Ces Seigneurs là ont vne coustume bien recommandable, & s'observe aussi par entre tous les Malabares : car tout homme passant de quelque religion qu'il soit, pauvre ou riche, va loger chez eux, on luy faict bonne chere, & il ne luy couste rien qui soit.

Au reste, quand les Holandois passerent avec leur flotte à Cananor, ils tirerent force canonnades, & le Roy leur enuoya quantité de presens, ils faisoient semblant d'y vouloir mettre

le siege, mais luy les supplia, leur promettant que quand il auroit pris quelque autre place, il la leur donneroit. Ainsi ce Roy est amy de tous, & desire la paix. En la ville de Cananor y a

*Marcel é le
Cananor.*

vn beau marché tous les iours, qu'ils appellent *Basare*. Le pays est fertile en tous viures, & s'y trouue grande quantité de poiure, & en trafiquent fort; les Portugais n'y font les plus forts, comme ailleurs. Ils enuoyent force vaisseaux chargez de poiure en Arabie. Les corsaires les respectent maintenant, mais durant qu'ils auoient leur Roy, ils n'en tenoient pas grand compte. La ville de Cananor est située sous les 11. degrez & demy vers le Nort.

Tous ces Malabares tant de Cananor que des environs, ne sont que de deux vacations, ou marchands ou corsaires; & les marchands vont acheter les marchandises des robes par les autres pour en auoir meilleur marché,

& eussent elles esté prises sur leurs propres parens & amis. Ils n'ont nulle noblesse que de valeur & richesse. Les Malabares marchands sont recongneuz à leurs habits, non à autre chose: car tant marchands que corsaires, portent ordinairement les armes, les marchands ne portent point les cheveux longs, & ont vn bonnet d'escarlate rouge en forme de calote, & le plus souuent vn mouchoir entortillé à l'entour en façon de turban qu'ils appellent *Mondur*, ces mouchoirs sont en broderie d'or & foye de couleur. Ils ont la barbe raze à demy sans moustaches, & ont vne petite iupe de foye ou coton, qui leur va trois doigts plus bas que la ceinture, & apres vne toille iusqu'aux genoux. Ils ont encor' de ces beaux mouchoirs où ils noient & cachent leur bourse. La coustume de ces marchands & aussi de ceux des Maldiuës & autres lieux, est de porter tout quand ils vont par mer, tant leur

*Habits des
corsaires
Maabal
res.*

petit bagage, que des lits pour se
coucher: car ils ne veulent iamais cou-
cher sur le lit d'autrui si faire se peut.
Quant aux corsaires ils portent longs
cheveux comme les femmes, & ne les
coupent iamais, ains les attachent en
houpe, comme tous les autres Indiens,
& mettent par dessus vn de ces beaux
mouchoirs ils vont tous nuds, sinon
qu'ils sont couuerts d'une toille de
soye iusqu'aux genoux, & vn autre
mouchoir leur sert de ceinture. Tous
les Malabares tant corsaires que mar-
chands, portent des cousteaux à man-
che & gaine d'argent, ceux qui ont le
moyen: le tout est bien façonné avec
de petits pendans, comme cures, en-
cureilles & autres instrumens. Les
corsaires se font couper la barbe raze,
& ne la font iamais couper sur la bou-
che, ny les moustaches comme les
Turcs: de sorte que tel a les moustaches
si longues, qu'il les lie par der-
riere la teste. Tous les Malabares sont

fort velus & couuerts de poil en l'estomach & ailleurs : & ne portent point de souliers. Leurs femmes sont toutes vestues les vnes comme les autres, & ne portent nulle coiffe que leurs cheveux : elles portent force pendans d'oreilles d'or, & des anneaux & bagues aux doigts des mains & des pieds. Elles ont vne petite iupe volante de toille de coton, qui leur vient seulement iusqu'à la ceinture, & vne autre toille de soye ou coton qui leur prend de la ceinture au bas des iambes : vont nuds-pieds, & sont fort blanches, & la plus part de petite stature : les hommes y sont de moyenne taille. Elles sont assez belles de visage, & adonnees à la lubricité comme les autres femmes des Indes, mais non pas tant toutesfois, comme en d'autres lieux.

*Fèmes des
Malabares.*

Au reste quand ils voyent quelque estranger au port où sont les malabares corsaires, & qu'il est en volôté d'aller à

la guerre avec eux, ils le nourrissent & entretiennent tout l'huyver, tant luy que sa femme: car ils se marient aussi tost qu'ils se tiennent en vn lieu. Ils fassent de bõne heure des soldats & de Moucois, avec bons gages qu'ils leur auancent pour les obliger & engager. Quand ils sont prests d'aller combattre, ils prennent du bettel, & se iurent fidelité sur cela. Apres auoir fait quelque prise, auant que d'aborder en terre, ils fouillét tout le mode, & par tout le vaisseau. Le Capitaine & les principaux font leur main, puis raportent selon leur conscience à celuy à qui est la galiotte & pados. C'est chose incroyable de la fatigue que ces gens prennent sur mer, & comme ils endurent faim & soif. Ils ont force canon, mais d'argent & autre richesse, ils ne portent iamais la valeur de cinq sols avec eux, ains laissent tout en terre: car aussi tost qu'ils ont fait vne prise, ils la vont descharger, puis retournent

nent aussi tost, fil y a apparence de faire quelque autre butin, sinon ils s'arrestent là pour cette année.

Après auoir seiourné à Cananor, nous reprîmes nostre route vers Goa, où nous arriuasmes au mois de Iuin ensuiuant. I'estois lors fort malade de ma blesseure, & des incommoditez que ie souffris cependant dans le vaisseau par l'inhumanité du Capitaine, qui me traittoit, comme i'ay dit, le plus indignemēt & barbaremēt qu'on scauroit dire: & eust fait pis, sans l'assistance & charité du Religieux qui me confoloit à tout propos, & resistoit à sa rigueur. Je ne dois pas icy oublier le nom de ce bon Religieux, duquel ie receus lors tant de faueur: il s'appelloit *frere Manuel de Christ*. Incontinent après que les galiottes furent abordees à Goa, on me porta en l'hospital, où ie fus fort bien traité & guarý de ma maladie: car c'est vn Hospital vrayemēt Royal, excellent

738 VOYAGE DE FR. PYRARD.
& magnifique, où les malades autant
pauvres que riches sont seruis avec
tant de soing, de propriété & de cour-
toisie, qu'il ne se peut dauantage; Le le
descriray particulieremēt cy apres, cō-
me pareillemēt la ville de Goa, le pais
d'alentour, la police qu'on y obserue,
& tout ce qui en est de plus remar-
quable: ensemble ce qui m'est arriué
pendant le temps que i'y ay seiourné.
Mais la grosseur de ce volume me
contraint de finir icy le discours de la
Premiere Partie de mō voyage, & de
remettre le reste à la Seconde: où ie
reciteray aussi par le menu, Dieu
aydant, mon voyage à la Sonde, &
aux Moluques: la nauigation des Por-
tugais, avec lesquels ie m'embarquay
puis apres, & leur arriuee au Bresil, &
en fin mon retour en France.







